This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06180513 5

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ETAT.

PARIS. IMPRIMERIE DE P. DUPONT ET G. LAGUIONIE,
Rue de Grenelle Saint-Honoré, N° 55

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT,

.5174

SUR

LES CAUSES SECRÈTES QUI ONT DÉTERMINÉ LA POLITIQUE DES CABINETS DANS LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, LIBRAIRE,
RUE RICHELIEU, N° 67.

1832.

LPH

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ETAT.

1797.

Impression que fait à Vienne la paix de Campo-Formio. — Bonaparte annonce confidentiellement la paix au directoire. — Armée d'Angleterre. — Lettre confidentielle de M. de Talleyrand. — Bonaparte envoyé comme négociateur à Rastadt. — Effets que produit la paix sur la politique des cabinets de Vienne, de St-Pétersbourg et de Berlin. — Mort de Frédéric-Guillaume II. — Projet du directoire pour l'occupation du Hanovre. — Préliminaires du congrès de Rastadt. — Instruction du directoire à ses plénipotentiaires. — Arrivée de Bonaparte à Rastadt. — Sa convention secrète avec Cobentzl. — Son départ pour Paris. — Sa réception solennelle. — Ouverture du congrès. — La déclaration de l'Autriche soulève le voile. — Alarmes de l'Empire. — Note du ministre directorial de l'Empire. — Esprit de la diète. — Instruction du directoire pour l'occupation du Rhin. — Inquiétude de l'Autriche. — Lettre de Cobentzl à Bonaparte. — Occupation réciproque de Mayence d'une part et de Venise d'un autre. — Prise d'assaut du fort du Rhin. — Stupeur de l'Empire. — Politique des plénipotentiaires prussiens.

La nouvelle que la paix définitive venait d'être conclue fut apportée le 22 octobre à Vienne par

le prince Jean de Lichtenstein, et elle répandit aussitôt dans cette capitale une joie au-dessus de toute expression. Toutefois, le public ignorait les conditions du traité, et, à cet égard, on était encore livré aux conjectures, même dans les cercles diplomatiques. On se borna d'abord à dire qu'une des guerres les plus sanglantes qui aient jamais désolé l'humanité était enfin à son terme pour les états autrichiens, et que, pour ceux de l'Empire, on pouvait aussi se flatter que la paix n'éprouverait pas de grands obstacles. Cependant aucun homme d'état n'osait assurer que leur intégrité serait respectée dans le futur congrès, dont on ne faisait déjà plus mystère.

Ce fut seulement le 25 que la gazette de la cour de Vienne annonça officiellement la signature de la paix, mais avec tant de froideur et de sécheresse, qu'une telle publication fut loin de satisfaire la curiosité des nouvellistes. En attendant, ils se livrèrent à de nombreuses conjectures. L'intégrité de l'empire germanique était le point essentiel, celui sur lequel on insistait davantage, mais celui aussi qui était encore enveloppé de plus d'obscurité.

A la cour on commençait à insinuer que si cette intégrité avait été stipulée par les préliminaires de Léoben, on ne pouvait plus ignorer

que la base de ces préliminaires avait été abandonnée dans les négociations de la paix définitive. « Il faut donc attendre, ajoutaient les familiers du ministère, le résultat du congrès de » Rastadt. » Quant aux particularités relatives à la conclusion, on affectait moins de réticences. Voici celles qui furent recueillies dans les cercles diplomatiques, et transmises à la cour de Berlin.

« On raconte que le général Bonaparte, aussitôt que la paix fut décidée, le 17 au soir, » sauta au cou de M. de Cobentzl, l'embrassa » avec transport, et le félicita de cette heureuse » conclusion avec l'effusion de cœur la plus touchante. Pendant toute la négociation, les plénipotentiaires autrichiens ont montré pour le » héros de l'Italie des égards et une déférence » extrêmes. Celui-ci, impatienté souvent des » lenteurs de la cour de Vienne, et ne concevant » pas qu'il fallût autant de temps et de courriers » pour donner une réponse à ses propositions, » traita quelquefois les plénipotentiaires un peu » cavalièrement. M. de Gallo a donné à plusieurs » reprises des preuves de zèle et de dextérité » qui le rangent parmi les diplomates les plus » déliés de l'Europe. Il craignait tellement que » l'impatience du général Bonaparte ne lui fît

» par la corruption et l'intrigue de ces actifs in-
» sulaires..... »

Dans la position où se trouvait le directoire vis-à-vis de l'opinion publique, il lui eût été impossible de ne pas admettre le traité; aussi dévora-t-il par politique les motifs de mécontentement qu'il y trouvait pour n'y reconnaître que les avantages réels qu'on pouvait en tirer. Affectant même de suivre les inspirations du général vainqueur et pacificateur qui lui causait déjà tant d'ombrage, il saisit avec avidité l'occasion de l'arracher avec honneur de cette redoutable armée d'Italie en lui conférant le commandement en chef d'une expédition imaginaire, ou du moins qui devait s'évanouir en projet.

Ainsi, le jour même où le directoire reçoit la nouvelle de la paix, le jour où le ministre Talleyrand lui donne communication de la dépêche de Bonaparte, qui en fait l'apologie, le directoire prend divers arrêtés qui indiquent de nouveaux desseins militaires. L'un nomme le général Berthier général en chef de l'armée d'Italie; un autre donne l'ordre à différens corps de troupes de s'assembler sur les côtes de l'Océan pour composer une armée destinée à traverser la Manche; un troisième confère le commande-

» rompre la négociation, qu'on le vit un jour » que celui-ci s'en retournait fort irrité à Passe- » riano, courir après lui en disant à un aide-de- » camp : « Rapportez-lui au moins que je l'ai » conduit jusqu'à son carrosse. » Huit jours avant » la conclusion si désirée, les conférences avaient » été suspendues, et tout semblait désespéré, tant » à Udine qu'à Passeriano. C'était à la suite d'une » scène fort vive entre les plénipotentiaires au- » trichiens et Bonaparte. Celui-ci, dans le cours » de la discussion, s'était emporté contre eux, » et leur avait dit : « Je porterai ma réponse à » Vienne... » Et c'était un jeune homme de vingt- » huit ans qui, placé au milieu de si grands inté- » rêts, se trouvait pour ainsi dire *la clef de la voûte* » *politique de l'Europe!*... On était embarrassé, » quant à l'étiquette, sur le lieu où le traité de- » vait être signé. Les plénipotentiaires autri- » chiens désiraient qu'il le fût à Udine; Bona- » parte insistait pour Passeriano. Les conférences » s'étaient tenues alternativement avec beaucoup » d'exactitude dans l'un et l'autre endroit; on » avait observé la réciprocité, l'égalité la plus » parfaite : mais, pour la dernière scène de ce drame politique, qui était sans doute la plus » importante, aucun des deux partis ne voulut » céder. On convint donc de se rencontrer à mi-

» chemin à *Campo-Formio*, hameau de cinq à » six chaumières avec un vieux château, et ce » fut dans ce château ruiné que les négociateurs » mirent fin à leurs longs et pénibles travaux. »

Bonaparte envoya aussitôt le traité définitif au directoire. Voici sous quel jour il le présenta, ou plutôt voici comment il le justifia auprès du ministre des relations extérieures Talleyrand *.

« La paix a été signée hier après minuit. J'ai » fait partir, à deux heures, le général Berthier » et le citoyen Monge pour vous porter le traité » original..... Je ne doute pas que la critique » ne s'attache vivement à le déprécier. Tous ceux » cependant qui connaissent l'Europe et qui ont » le tact des affaires, seront bien convaincus » qu'il était impossible d'arriver à un meilleur » traité sans commencer par se battre, et sans » conquérir encore deux ou trois autres provin- » ces de la maison d'Autriche. Cela était-il pos- » sible? oui. Préférable? non. »

Ici Bonaparte en déduisait les raisons sous le point de vue militaire; puis il ajoutait : « Jamais, » depuis plusieurs siècles, on n'a fait une paix » plus brillante que celle que nous faisons. Nous » acquérons la partie de la république de Ve-

* Dépêche confidentielle du 18 octobre 1797.

» nise la plus précieuse pour nous. Une autre
» partie du territoire de cette république est ac-
» quise à la Cisalpine et le reste à l'empereur.

» L'Angleterre allait renouveler une autre coa-
» lition. La guerre, qui a été nationale et po-
» pulaire lorsque l'ennemi était sur nos frontiè-
» res, semble aujourd'hui étrangère au peuple,
» et n'est devenue qu'une guerre de gouverne-
» ment. Dans l'ordre naturel des choses, nous
» aurions fini par y succomber.

» Lorsque la Cisalpine a les frontières les plus
» militaires de l'Europe, que la France a Mayence
» et le Rhin, qu'elle a dans le Levant Corfou,
» place extraordinairement bien fortifiée, et les
» autres îles, que veut-elle davantage? Diverger
» nos forces pour que l'Angleterre continue à
» enlever, à nous, à l'Europe, à la Hollande,
» nos colonies, et éloigner encore pour long-
» temps le rétablissement de notre commerce et
» de notre marine?

» Les Autrichiens sont lourds et avares : au-
» cun peuple moins intrigant et moins dange-
» reux pour nos affaires militaires qu'eux ;
» l'Anglais, au contraire, est généreux, intri-
» gant, entreprenant. Il faut que notre gou-
» vernement détruise la monarchie anglicane,
» ou il doit s'attendre lui-même à être détruit

« Tout applaudit à la paix, à l'exception d'un » très petit nombre qui voudraient voir l'empe- » reur hors de l'Italie : de ce nombre sont Sieyes » et Lamarque. »

Le fait est que si le directoire n'était pas content, il affectait de le paraître. Ses témoignages de satisfaction au *général pacificateur* ne furent pas même équivoques. « Le directoire exécutif, » lui écrit le président *, s'empresse de vous » exprimer la joie qu'il a ressentie, et que la » nation partage, ainsi que la reconnaissance » qui vous est due, citoyen général, pour la ma- » nière dont vous venez de couronner les suc- » cès immortels de la campagne d'Italie.... Vous » avez allié à l'impétuosité de la victoire la mo- » dération du véritable courage et la sagesse des » négociations..... Vous verrez par les pièces » jointes à cette lettre qu'en quittant, aussitôt » que les suites du traité vous le permettront, » le commandement de l'armée d'Italie, vous » devez prendre celui de l'armée d'Angleterre. » Cette seule dénomination vous indique assez » la parfaite analogie des vues ultérieures du » directoire exécutif avec celles que vous avez » annoncées vous-même.

* Reveillère-Lepaux. Lettre du 26 octobre 1797.

» Ensuite, le directoire désire que vous puis-» siez accélérer assez toutes les opérations qui » vous restent à faire en Italie pour vous rendre » à Rastadt, comme général chargé de l'échange » des ratifications et des ordres à donner pour » les évacuations, conformément à la conven-» tion additionnelle secrète. Vous recevrez à cet » égard les pouvoirs les plus étendus. Vous de-» meurerez ensuite au congrès de Rastadt en » qualité de plénipotentiaire de la république » française. Votre présence et votre génie hâte-» ront la marche pesante des négociations ger-» maniques..... »

« Je vous invite de la part du directoire, lui » mande également le ministre des relations » extérieures, je vous invite à vous rendre sur » le champ à Rastadt. »

On voit combien les directeurs étaient impatiens d'arracher Bonaparte à l'Italie et à son armée; à son armée qui avait procuré à la France tant de gloire et de richesses. Sur ce dernier point, citons le témoignage de Bonaparte lui-même:

« L'armée d'Italie, écrivit-il au ministre des » finances *, a procuré quarante ou cinquante

* Dépêche du 3 septembre 1797.

» millions à la république, indépendamment de » l'équipement, de l'habillement, de la solde et de » tout l'entretien d'une des premières armées de » la république. La postérité, en feuilletant l'his- » toire des siècles qui nous ont précédés, obser- » vera qu'il n'y a de cela aucun exemple*. Qu'on » ne s'imagine pas que cela ait pu se faire sans im- » poser des privations à l'armée d'Italie; elle en » a souvent éprouvé : mais je savais que les au- » tres armées, que notre marine, que le gou- » vernement, avaient de plus grands besoins en- » core... »

Il est certain que les deux années de guerre de Bonaparte, en Italie, ont coûté à cette péninsule quatre cents millions de contributions, réquisitions, exactions et pillages. On a prétendu qu'à son retour ce général n'avait pas plus de trois cent mille francs, et cette assertion se trouve répétée dans plusieurs pages des volumes écrits sous son influence et en son nom à Sainte-Hélène; mais il est avéré aujourd'hui qu'il possédait à cette époque, personnellement, au moins trois millions en espèces. On se rappelle qu'il avait promis d'envoyer cette somme à la majorité du directoire pour l'aider à faire la révolu-

* Ceci peut être vrai seulement pour les temps modernes.

tion du 18 fructidor; mais il se ravisa bientô
et, malgré les demandes réitérées de Barras
d'Augereau, il se la réserva, non par cupidit
mais pour mieux assurer son avenir.

La présentation au directoire du général Be
thier, porteur du traité de paix, ayant don
lieu à divers discours d'apparat, voici ce que
ministre Talleyrand écrivit à Bonaparte à cet
occasion : « Vous verrez, dans le discours q
» j'ai prononcé, l'intention tout entière qui n
» l'a dicté. Quelques zélateurs outrés se prête
» daient en droit de désirer mieux que cet
» paix; je voulais les combattre sans les blesse
» vous jugerez si j'ai réussi. Avant-hier le tra
» a été ratifié aux cinq-cents; il le sera dans tr
» jours aux anciens..... »

En effet, la ratification par le conseil d
anciens reçut son dernier complément malg
les censures de plusieurs feuilles publiqu
parmi lesquelles on remarqua la *Sentinelle*, ré
gée par le député Louvet et dévouée au gouvern
ment. Ce journal avançait que : « nulle foi ne d
» être ajoutée aux traités que font les rois avec
» républiques; que leurs envoyés ne peuvent ê
» que des hypocrites et des perfides; qu'il
» faut que de la bonne foi et du sens co
» mun pour convenir de cette vérité. »

De son côté, Bonaparte, tout en régularis

les affaires d'Italie, dispose son départ pour Rastadt. Le 2 novembre il écrit de Milan au comte de Cobentzl: « Je reçois à l'instant, Monsieur l'ambassadeur, un courrier de Paris qui m'apporte la ratification du directoire exécutif du traité de paix que nous avons signé. Je me fais, en conséquence, un devoir de vous en prévenir.

» Les citoyens Treilhard, Bonnier et moi avons été nommés pour assister au congrès de Rastadt.

» Le gouvernement m'a également nommé pour être l'officier-général chargé de prendre toutes les mesures pour l'exécution du traité de paix, conformément à notre convention additionnelle. J'attends, Monsieur le comte, avec intérêt le courrier que vous avez promis de m'envoyer. Je l'attendrai à Milan... »

Il vint en effet à Milan jouir de son triomphe et de la création de la nouvelle république lombarde ou cisalpine. « Son premier avantage, dit-il à ses magistrats, sera d'être l'alliée et la fille la plus favorisée de la république française, qui lui laissera, pour la mettre d'abord sur un bon pied, un parc d'artillerie de cinq cents pièces de canon. »

Le 4 novembre, il se rend au champ de la

fédération lombarde pour passer en revue sieurs corps de troupes françaises; il les h gue, leur fait part de sa nomination au mandement de l'armée des côtes de l'O « Il ne faut penser à déposer les armes, » dit-il, que lorsque l'Angleterre sera d » tée ! »

Le lendemain il écrit au directoire : « J'a » voyé à Vienne, par le courrier Moust » l'avis à M. le comte de Cobentzl que » aviez ratifié le traité de paix. J'attends à ch » instant l'avis que l'empereur a ratifié; je » surpris de ne l'avoir pas encore reçu..... J » rendrai à Rastadt dès l'instant que j'aur » nouvelles de Vienne.

» Quoique véritablement j'aurais besoi » repos, je ne me refuserai jamais à payer, » tant qu'il sera en moi, mon tribut à la pat

Dans une dépêche du 12 novembre, aussi de Milan, il communiquait au directoi distribution de l'armée d'Italie en armée d'A terre. Bonaparte laissait en Italie seulement v cinq mille hommes; en menait trente-six vers l'Océan, et le reste il l'envoyait ou le lais Nice, à Chambéry et en Corse. « J'ai fait, d » il, toutes les dispositions et donné tous le » dres en conséquence, afin que, dès l'in

» que l'échange des ratifications aura lieu et que » nous serons dans Mayence, on puisse mettre » les colonnes en marche pour l'Océan..... »

Indiquant dans cette même dépêche les moyens de faire avec quelque probabilité de succès l'expédition d'Angleterre, il demandait un amiral intelligent et ferme* et trente millions d'argent comptant.

Enfin, il transmettait au directoire l'ordre qu'il venait de donner pour *régler les affaires de Venise.*

C'étaient celles qui lui causaient le plus de souci, quant à leur effet moral et politique. En livrant l'état vénitien à l'empereur, il lui remettait une clef de l'Italie ; il exposait la domination que la France y exerçait ; il donnait aux patriotes vénitiens et lombards un grave motif pour s'élever avec amertume contre cet abandon de Venise, d'autant plus étonnant, qu'on y sacrifiait l'intérêt de la liberté et de l'indépendance des peuples à l'intérêt d'un monarque absolu.

Ce résultat avait d'ailleurs été pressenti par les principaux membres du gouvernement provisoire de Venise, attachés au parti français. Tout avait été mis par eux en usage pour dé-

* Il indiquait le vice-amiral Truguet.

tourner Bonaparte de sa résolution de démembrer ou d'anéantir leur patrie. Avant qu'il se fût expliqué sur le sort de Venise, l'ancien provéditeur Battaglia, qu'il avait appelé près de lui à Milan, lui présenta la signature d'un très grand nombre de ses concitoyens qui demandaient leur réunion à la république cisalpine. Peu de temps avant la conclusion de la paix, le même Battaglia et le municipal Dandolo, l'un des principaux chefs du parti démocratique, allèrent jusqu'à lui offrir la somme de dix-huit millions et un corps auxiliaire de dix-huit mille hommes, s'il se déterminait à effectuer la réunion réclamée et à continuer la guerre contre l'Autriche : rien ne put changer ses résolutions.

Enfin, le secrétaire de la légation française Villetard, qui avait favorisé le parti démocratique vénitien, ayant lui-même fortement intercédé pour l'indépendance de Venise, Bonaparte fit cette réponse bien digne de remarque [1] : « La république française n'est liée avec la ré-» publique de Venise par aucun traité qui nous » oblige à lui sacrifier nos intérêts et nos avan-» tages.

» Jamais la république française n'a adopté

[1] Lettre confidentielle du 26 octobre 1797.

» pour maxime de faire la guerre pour les au-
» tres peuples. Je voudrais connaître quel serait
» le principe de philosophie et de morale qui
» ordonnerait de faire sacrifier quarante mille
» Français contre le vœu bien prononcé de la
» nation et l'intérêt bien entendu de la répu-
» blique.

» Je sais bien qu'il n'en coûte rien à une poi-
» gnée de bavards, que je caractériserais bien
» en les appelant fous, de vouloir la république
» universelle; je voudrais que ces messieurs
» pussent faire une campagne d'hiver. D'ailleurs,
» la nation vénitienne n'existait pas. Divisés en
» autant d'intérêts qu'il y a de villes, efféminés
» et corrompus, aussi lâches qu'hypocrites, les
» peuples d'Italie et spécialement le peuple
» vénitien, ne sont pas faits pour la liberté...»

Bonaparte n'accordait aux patriotes de Venise que la faculté de s'expatrier et il donnait à Villetard des instructions en conséquence. On conçoit l'intérêt qu'il avait d'effacer tous les vestiges et de dissiper tous les soupçons qui pouvaient servir un jour à imputer à ses combinaisons machiavéliques la catastrophe de Venise. Voici un fait à l'appui. Le directoire ayant donné à l'ex-conventionnel Bassal, qu'il avait déjà employé dans des missions occultes, celle

d'aller fouiller dans les archives du gouvernement vénitien et dans les papiers des inquisiteurs d'état, pour en surprendre tous les secrets politiques, Bonaparte jugea devoir prévenir les effets d'une exploration qui pouvait l'atteindre lui-même. Il désavoua par avance l'adjudant-général Landrieux, qu'il avait employé si efficacement à la subversion de Venise, et à qui depuis il avait eu soin de faire quitter l'armée. On a vu le rôle infâme auquel s'était condamné cet officier. Bonaparte le dénonça lui-même au directoire pour avoir excité les habitans du Brescian et du Bergamasque à s'insurger, et pour avoir en même temps tiré de l'argent des inquisiteurs d'état, en leur faisant passer des avis secrets.

Il prévenait le directoire, dans la même dépêche *, que de légers indices de soupçons planaient également dans quelques autres lettres trouvées à Venise sur des officiers *d'ailleurs estimables*. « Ces malheureux inquisiteurs, ajoutait-» il, répandaient de l'argent partout et cher-» chaient par ce moyen à tout connaître et à » avoir des indices sur tout. »

Il y avait, d'un autre côté, dans les papiers de l'ex-patricien Quirini, ci-devant ministre de

* Du 17 novembre 1797.

la république de Venise à Paris, d'autres traces de corruption qui compromettaient Barras. On sait assez que ce directeur était mêlé à toutes les turpitudes politiques de l'époque. Mais son pouvoir était tel depuis la révolution du 18 fructidor, qu'il fit partir de Paris, et de son chef, un agent secret chargé d'arrêter Quirini à Venise et de lui enlever ses papiers par ruse ou par violence. Cet agent se saisit en effet du patricien, qui est d'abord conduit au fort Saint-Georges à Mantoue, où on le menace de le transférer à Paris. Mais on ne voulait que l'effrayer, afin de le porter à se dessaisir des preuves de la corruption de Barras. Expliquons le fond de l'affaire qui, si elle a déjà été mentionnée dans cet ouvrage, se représente ici avec de nouvelles circonstances, et un dénouement qui ne manque pas d'intérêt.

A l'époque où les émissaires de Bonaparte excitèrent le Bergamasque et le Brescian à la révolte contre le gouvernement de Venise et que tout était péril pour ce gouvernement, un aide-de-camp de Barras se présenta au ministre Quirini à Paris, en lui faisant entrevoir que moyennant une somme de deux cent mille ducats on pourrait faire entrer un membre du directoire dans l'opinion de ne point aider les révoltés, et

même de faire éloigner les troupes françaises qui faisaient ombrage au sénat. On avoua confidentiellement que ce membre du directoire était Barras. Le ministre vénitien, croyant servir son gouvernement, écouta la proposition, et autorisé par lui, accepta des lettres de change pour la somme stipulée, en échange d'une reconnaissance portant que le paiement de ces lettres ne serait exigible qu'après *la retraite des Français du territoire vénitien*. Le moment de cette retraite venait d'arriver, mais pour livrer Venise à l'Autriche. Il parut piquant à Barras de se faire payer les lettres de change après s'être emparé de la reconnaissance qui les réduisait à n'être que conditionnellement exigibles. En effrayant Quirini sur les conséquences de son arrestation, on en fit tout ce qu'on voulut : il crut trouver sa sûreté là où l'avide directeur allait trouver de l'argent. On le transféra au château de Milan et l'on favorisa son évasion dans le courant du mois de mars suivant. Disons, toutefois, que pour consommer cette odieuse vexation, on attendit le départ de Bonaparte pour Rastadt. On a vu que ce général avait eu connaissance dans le temps de cette intrigue. Il a dit plus tard qu'il avait intercepté un courrier et fait ouvrir des dépêches où tout le secret lui

avait été révélé. Il signala bien alors au directoire cette découverte; mais il ne voulut pas nommer Barras, son ancien protecteur, et celui-ci n'osa pas alors y donner suite. Du reste, cette intrigue de Barras ne fut dans le temps que le prélude d'une intrigue plus vaste, où le directoire lui-même entra tout entier, au moment où les plans de Bonaparte contre Venise se démasquèrent au point de jeter l'alarme dans le sénat. Voici comment Bonaparte explique le fait dans les mémoires rédigés à Sainte-Hélène sous ses yeux, et publiés sur les manuscrits corrigés de sa main *:

« Au même instant, le sénat expédia courrier » sur courrier à Paris, et mit des sommes consi- » dérables à la disposition de son ministre, dans » l'espoir de gagner les meneurs du directoire, » et de faire donner au général d'Italie des or- » dres propres à sauver l'aristocratie. Cette mar- » che d'intrigue réussit à Paris : la distribution » de dix millions de lettres de change valut au » ministre de Venise l'expédition des ordres qu'il » sollicitait; mais ces ordres ne se trouvèrent » pas revêtus de toutes les formes légales. Des » dépêches interceptées à Milan mirent Napo-

* IV^e^ vol., p. 146.

» léon à même de déjouer cette intrigue ; il eut » entre les mains l'état des sommes distribuées » à Paris; il annula tout de son autorité. »

A présent disons, avant de suivre Bonaparte à Rastadt, dans quelle disposition il quitta l'Italie, et quel fut l'embarras du cabinet de Vienne au sujet de l'exécution des clauses secrètes du traité de Campo-Formio.

Depuis la publication de ce traité, Bonaparte se voyait avec beaucoup de peine en butte aux déclamations des républicains exaltés de France et d'Italie. Ce fut au point qu'il fit fermer à Milan et dans toute la nouvelle république cisalpine les sociétés populaires qu'il regardait avec raison comme le foyer d'une démagogie fort difficile à gouverner. En ordonnant cette mesure, il dit au ministre de la police, Porro, qui jusqu'alors les avait protégées : « Pas plus de » désorganisateurs que de royalistes!... »

Selon ses apologistes, ce fut ainsi qu'il s'attira d'abord le mécontentement secret et ensuite la haine manifeste « de ces hommes pour qui, » disait-il, le républicanisme n'est que le moyen » de répandre au dehors *la virulence d'ame* qui » les dévore au dedans. »

On put juger dès lors qu'il y aurait peu de stabilité dans l'organisation de la nouvelle répu-

blique cisalpine dont les pouvoirs, ébranlés par l'agitation de divers partis, étaient, comme en France, tantôt livrés à des hommes sages et prudens, tantôt à des révolutionnaires exaltés. Les suites de ces démêlés pouvaient être encore plus graves à Milan qui n'était plus qu'un pays frontière, une république tributaire de la grande république.

Revenons à la cour de Vienne : un courrier y était arrivé de l'armée impériale d'Italie, annonçant que le commandant français de Venise avait déclaré qu'il n'évacuerait la ville pour la remettre aux Impériaux que lorsque les troupes autrichiennes se seraient retirées *tout-à-fait* de la rive gauche du Rhin.

Dans le fait, si les affaires étaient réglées en ce qui concernait l'Italie, elles ne l'étaient point encore dans leur connexité avec celles d'Allemagne, et celles-ci pouvaient souffrir encore des difficultés. Il était toujours question d'une protestation des états germaniques contre toute convention où la cour impériale pourrait être entrée à son propre avantage au préjudice de l'Empire, et en sacrifiant l'intérêt de ses co-états, protestation où l'Empereur serait prié et requis de maintenir et d'assurer l'intégrité de l'Empire, et d'employer ses bons offices pour

que toutes stipulations contraires fussent regardées comme non avenues. Mais le cabinet autrichien mit tout en œuvre pour éluder ou entraver cette démarche. Il serait injurieux, alléguaient ses agens, de rien préjuger à cet égard, et il fallait au moins attendre la tournure que les négociations prendraient à Rastadt.

De son côté, la cour de St-Pétersbourg, qui commençait à s'inquiéter de l'état présent des affaires entre la France et l'Allemagne, venait d'envoyer à Vienne M. de Budberg, qui avait été son ministre à Stockholm, avec la mission de faire valoir auprès des conseils de l'Autriche, les engagemens que la Russie avait pris pour assurer l'intégrité de l'Empire germanique dans les stipulations du traité de Teschen; il lui était recommandé, pour peu qu'il trouvât de l'appui à Vienne, de se rendre à Rastadt afin d'y agir dans l'esprit de sa mission. Mais la cour impériale, tout en montrant pour la Russie les ménagemens et la déférence accoutumées trouva aisément des moyens pour justifier ses arrangemens avec la France; elle les puisa dans le traité de Bâle, dans l'abandon où l'avaient laissée les principaux états d'Allemagne et en définitive dans l'inexécution, par le fait de Paul Ier lui-même, de la clause essentielle du traité de la triple al-

liance en vertu de laquelle l'impératrice sa mère s'était décidée à faire marcher soixante mille Russes au soutien de la coalition. De pareils argumens pouvaient-ils ne pas faire impression sur l'esprit réfléchi et au fond très-juste du czar?

Mais, en attendant, tout ce qui se passait sur la rive gauche du Rhin n'indiquait que trop combien seraient tardives et inefficaces les protestations des états de l'Empire, dès que la cour de Vienne aurait accompli tous ses arrangemens avec la France. En vain ces protestations seraient-elles soutenues des démarches de la Russie et de la Suède qui se prononçait aussi très vivement, en supposant même que ces deux cabinets fussent appuyés par l'intervention de la cour de Berlin. Remarquons, d'ailleurs, que cette dernière cour passait alors sous l'influence d'un nouveau règne qui absorbait, pour ainsi dire, toute la force morale de la monarchie prussienne. Les détails que nous allons offrir à ce sujet rentrent dans le plan que nous nous étions d'abord tracé relativement aux affaires de la Prusse; ils se rattacheront également aux intérêts généraux qui dominent cet ouvrage où la Prusse reparaîtra dans un rôle plus actif.

On a vu que la santé de Frédéric-Guillaume

avait décliné sensiblement et que, pendant deux étés consécutifs d'après l'avis des médecins, ce monarque avait visité les eaux de Pyrmont. Le premier voyage lui avait procuré quelque soulagement; mais cette fois, à son retour qui fut anticipé, son indisposition parut avoir pris un caractère plus grave. Bien qu'il fût doué d'une force de constitution extraordinaire, son corps usé par l'excès des jouissances et l'abus des irritans, approchait de sa dissolution. Le 29 septembre il quitta Berlin, où il était venu rendre visite à sa belle-fille, la princesse de Baden, et retourna au château de plaisance nouvellement bâti sur le Saint-Lac, près de Potsdam. Faible et abattu, il éprouva bientôt, avec une intensité toujours croissante, les symptômes d'une hydropisie de poitrine: enflure, sommeil inquiet, faiblesse extrême, difficulté dans la respiration, telles furent les premières atteintes d'un mal auquel il devait succomber. L'air vital, contenu dans des vessies de baudruche et qu'on laissait échapper par intervalle, allégea un peu ses souffrances, ce qui lui permit quelquefois de prendre le grand air, dans une chaise roulante, et même d'assister au spectacle ou au concert. Mais, dans la nuit du 9 octobre, il éprouva une très forte oppression, et dès lors la médecine

désespéra de le sauver. Il croyait cependant encore lui-même que la force de son tempérament surmonterait le mal; et, malgré de pressantes représentations, ressemblant en cela au grand Frédéric, son oncle, il ne cessa point de se nourrir de mets indigestes; et se livrant à son excessif appétit, il éprouva des indigestions qui hâtèrent son dernier moment. Il montrait d'ailleurs un reste de fermeté, ne s'occupant guère de l'avenir, aimant à revenir sur le passé et croyant toujours à son rétablissement. On pense bien que dans cet état, il ne prenait pas une part fort active aux débats des puissances et aux opérations de la diplomatie. C'était toujours Haugwitz qui était chargé des principales affaires, et il les dirigeait avec le même système de partialité pour la France, témoignant souvent à cette puissance le regret de n'en être pas venu avec elle à une alliance intime. Mais voyant ensuite la Prusse comme délaissée par les préliminaires de Léoben, il avait avisé de prendre le langage d'un champion de l'Allemagne. Il n'en parut presque aussitôt que plus confus du rôle qu'il faisait jouer à sa cour en réclamant l'intégrité de l'Empire germanique, tandis qu'elle-même était engagée avec la France. En effet, une convention secrète supposait la cession à la république fran-

çaise de toute la partie gauche du Rhin, moyennant un dédommagement pour la Prusse, pris sur la rive droite, et un autre pour le stathouder dépossédé. Affecté des représentations dont sa politique tortueuse avait été l'objet, Haugwitz s'était hâté de complaire au gouvernement français par la déclaration touchant les sécularisations qu'il fit revêtir de la signature du roi. A la vérité ce prince y avait adhéré volontiers. Mais à la nouvelle de la conclusion de la paix définitive entre l'Autriche et la France, les sentimens prussiens de Frédéric-Guillaume se réveillèrent, et il jugea par instinct que cette paix serait contraire aux vrais intérêts de son royaume, bien qu'il n'eût encore aucune connaissance de la clause secrète du traité portant que la Prusse ne recevrait aucun agrandissement en Allemagne. Dans ces circonstances, Haugwitz fit de fréquens voyages à Potsdam, pour conférer avec le roi dont il sembla partager le ressentiment. C'était lui, en effet, qui aurait dû se regarder comme plus particulièrement joué par le cabinet du Luxembourg. Dès lors, il fut question dans ses conférences avec le roi de se rapprocher de la cour de Russie, afin d'intervenir de concert à la pacification de l'Empire germanique et y ménager leurs mu-

tuels intérêts exposés à être compromis par le rapprochement de la France et de la cour de Vienne. En conséquence, le roi, quoique dans un état presque désespéré, déclara qu'il se trouvait assez bien pour donner une audience extraordinaire au comte Panin, nouvel envoyé de Russie. C'était le neveu du feu premier ministre d'état de Catherine, et l'empereur Paul venait de l'envoyer à la cour de Berlin pour y remplacer M. de Kalitchef. Ses instructions portaient de ne rien négliger pour amener le cabinet prussien dans le système politique de la Russie. Son audience extraordinaire eut lieu le 30 octobre 1797 ; le roi s'y montra très affectueux et très sensible à la lettre autographe que lui écrivait le czar.

Aussitôt M. Dodun, secrétaire de la légation française à Berlin, partit en courrier pour Paris où il arriva à l'improviste avec la mission, de la part du ministre Caillard, d'annoncer au cabinet du Luxembourg qu'il se formait entre les cours de Russie et de Prusse des liaisons auxquelles on pouvait supposer que celle de Londres n'était pas étrangère, et qui, si l'on n'en étouffait le germe, pourraient troubler incessamment le repos de l'Europe ; que, d'un autre côté, la maladie qui consumait le roi de Prusse

faisait des progrès rapides ; qu'il fallait regarder sa fin comme prochaine ; que déjà il semblait abandonner à son fils les rênes du gouvernement, le ministre Haugwitz ayant avec le jeune prince des conférences fréquentes, et qui n'étaient pas étrangères à la politique extérieure ; qu'un courrier russe, d'ailleurs, attendait une réponse à la lettre remise au roi par le comte Panin, au nom de sa cour ; enfin, que cette lettre écrite de la propre main de l'empereur de Russie ne pouvait être relative qu'à des objets de la plus haute importance. Ces renseignemens firent beaucoup d'impression à Paris ; toutefois, ils n'excitèrent pas long-temps l'attention du cabinet français, parce que ce cabinet était préoccupé de la pensée que tout allait changer en Prusse par la mort du roi. « Frédéric-» Guillaume, y disait-on, aura pour successeur, » son fils, âgé de vingt-trois ans, impatient, » comme on l'est à cet âge, de diriger les affaires et » ayant puisé dans une longue contrainte le désir » d'agir selon ses vues, et, comme il arrive tou-» jours en pareil cas, le besoin encore plus im-» périeux de renverser un système à la création » duquel on n'a point eu de part. » Enfin, personne ne se doutait alors à Paris, ni même à Berlin, qu'au lieu de voir dans ce changemen

de règne une règle, c'était une exception qu'on allait rencontrer.

Du reste, il était visible que le roi s'éteignait, et cette circonstance donnait à chaque instant plus de gravité à toutes les affaires politiques. Dans les premiers jours de novembre, le prince de Reuss, ministre de l'empereur d'Autriche, notifia la paix conclue entre sa cour et la France. Aussitôt ceux qui aiment à anticiper sur les événemens, parlèrent de la dissolution de l'armée d'observation rassemblée sur la rive droite du Rhin, vers la frontière de Westphalie, sans considérer qu'il fallait au moins attendre la pacification définitive de l'Empire avant de renoncer à la démarcation d'une ligne destinée à assurer la neutralité du nord de l'Allemagne. Comment abandonner une telle surveillance au moment même où la France menaçait particulièrement de violer cette neutralité en réveillant l'idée d'une invasion dans l'électorat de Hanovre et les contrées voisines, sous prétexte de forcer l'Angleterre à la paix? La Prusse d'ailleurs devait-elle altérer son système politique avant de voir se développer les négociations futures pour la pacification de l'Allemagne et de savoir positivement jusqu'où les stipulations dans lesquelles l'Autriche était entrée à Udine pouvaient con-

trarier les articles secrets du traité de Bâle en
cabinet de Berlin et la France? Non, sans dou
était l'avis du ministre d'état Hardenberg q
intrigues d'Haugwitz retenaient loin de l
dans les provinces prussiennes de Franconi
il dirigeait l'administration. Dans cette pos
il déplora souvent l'abus que faisaient al
grandes puissances du langage et des form
la diplomatie. « Jamais il ne fut plus re
» présent, dit-il, de recourir à des conven
» publiques ou comme on dit aujourd'hui
» articles patens qui se modifient par des ar
» non patens ; jamais par conséquent le pul
» même les hommes d'état ne coururent pl
» risque d'être dupes de leurs conjectures.

Toutefois, rien de ce qui concernait l'
magne ne semblait avoir pu être fixé sans
eût du moins obtenu la sanction du corps
matique, dans un congrès, ou de toute
manière. Telle était la doctrine qu'Harden
avait lui-même consacrée dans le traité de
et il pouvait en réclamer l'initiative. Quo
la Prusse comme puissance ne dit pas
positivement chargée d'ouvrir à Rastadt la n
ciation de la paix au nom du corps germani
ses rapports tant avec l'Empire en généra
avec son chef en particulier qu'avec la r

blique française étaient trop essentiels pour qu'elle s'abstînt de toute participation dans le prochain congrès. La voix publique désigna dès le premier instant, pour y représenter la cour de Berlin, le ministre Hardenberg qui avait négocié le traité de Bâle; mais Haugwitz lui opposa adroitement dans l'esprit du roi le baron de Jacobi, ministre prussien à Londres; rien alors pourtant ne fut statué à ce sujet.

Tous les ressorts d'ailleurs étaient mis en jeu, pour que dans l'épreuve d'un nouveau règne Haugwitz ne perdît rien de son crédit : c'était le parti français qui s'efforçait par là de perpétuer son influence que contrariait momentanément le rapprochement de la France et de l'Autriche. Quant à Haugwitz, jaloux d'obtenir une marque d'estime éclatante de la part du roi défaillant, il en extorqua, pour ainsi dire, sur le seuil de la tombe la décoration de l'Aigle-Noir : ce fut le dernier acte de la bonté facile de Frédéric-Guillaume II.

Le 15 novembre 1797, la reine et le prince héréditaire virent le roi pour la dernière fois. Pendant toute la nuit il éprouva de cruelles angoisses, des convulsions qui le suffoquaient et des évanouissemens. Son agonie dura jusqu'au lendemain 16; à neuf heures du matin il

rendit le dernier soupir, dans la cinquante-quatrième année de son âge. Son règne avait duré onze années et trois mois.

Sous le double point de vue militaire et politique, on a pu se former sur ce prince une idée assez complète dans le cours de cet ouvrage. Si nous passons à son caractère que nous avons déjà fait connaître en partie, il nous suffira d'ajouter ici quelques traits : Frédéric-Guillaume était aussi prompt à encourager par sa bonté qu'à décourager par ses emportemens. Comme son oncle, il aimait les plaisirs de la table, mais non ces entretiens brillans qui en faisaient le charme. Incapable d'y jouer le même rôle que le grand Frédéric, il leur préférait une conversation vulgaire. N'ayant jamais pu s'habituer à mettre de l'ordre et de la liaison dans son langage, il y avait toujours une sorte de décousu dans sa manière de s'exprimer, et c'est pour cela qu'il était naturellement porté pour ceux qui saisissaient sans peine le sens de ses paroles. Il s'engageait donc difficilement dans des entretiens élevés sur la politique, sur les arts et encore moins sur la littérature. Ce prince n'aimait pas non plus la gêne du faste. Son costume habituel était un frac bleu tout uni ou l'uniforme ordinaire de sa garde. Dans ses promenades qu'il

avait coutume de faire le matin au milieu de son parc, un seul chasseur le suivait de loin. Il voyageait en calèche, et sa suite ne se composait que d'un petit nombre de voitures; rien n'annonçait alors le roi, si ce n'était l'extrême rapidité de sa marche. Il préférait la musique à tous les autres arts, et il montra pour l'architecture plus de goût que son prédécesseur; celui-ci avait été prodigue d'ornemens dans ses édifices; un style élégant et noble distingue ceux que fit élever Frédéric-Guillaume.

Ce monarque augmenta la Prusse de deux mille deux cents milles carrés, et sa population de deux millions cinq cent mille ames; de sorte qu'ayant reçu de son oncle trois mille six cents milles carrés et six millions d'habitans, il laissa à son successeur cinq mille huit cents milles carrés, peuplés de huit millions cinq cents mille ames; et dans les pays nouvellement acquis, l'importante ville de Dantzick, avec un fleuve qui, traversant ces acquisitions dans leur centre, contribuait admirablement à la prospérité du commerce. Il avait aussi augmenté l'armée de vingt-cinq mille hommes, et de même que son prédécesseur il la considéra toujours comme base essentielle de sa puissance.

Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770,

était dans toute la plénitude de la force et de la jeunesse lorsqu'il parvint au trône. Ses habitudes et son caractère moral firent concevoir les plus belles espérances. Aussi économe que régulier dans ses mœurs, le jeune souverain ne goûtait de plaisir ni de bonheur que dans sa famille et ses habitudes domestiques. Le tendre attachement qu'il portait à la reine sa femme, jeune et belle princesse, était sincèrement partagé. La défiance qu'il montrait de ses propres lumières ne parut pas d'abord offrir de graves inconvéniens. On sait qu'une telle disposition dans un roi ouvre une facile carrière aux conseils, et l'on ne pouvait alors prévoir qu'il surviendrait des événemens tels que le monarque serait obligé de faire usage par lui-même de toute sa prévoyance et de toute son énergie.

Il était à peine investi du souverain pouvoir, qu'une exhortation de sa main, adressée aux autorités municipales, fit connaître qu'il était instruit des vices qui affligeaient l'état et qu'il voulait y porter remède. Il informa tous les chefs d'administration de sa volonté de ne plus tolérer les désordres qui entravaient la marche des affaires et d'y introduire un meilleur esprit. La suppression de l'ordonnance de son père qui rétablissait le monopole du tabac, produisit sur-

tout un bon effet parmi le peuple. Au nombre des mesures qui signalèrent le commencement du nouveau règne, il faut aussi placer la disgrace de la comtesse de Lichtenau, favorite du dernier roi, qui fut arrêtée quelques heures après que ce prince eut fermé les yeux. Abandonnée par Haugwitz qui lui devait une partie de son élévation, et qui la livra sans scrupule à l'animadversion publique et au ressentiment du roi, aucune considération ne put fléchir ses amis et ses ennemis : il fallait une victime. On apposa d'abord les scellés chez elle et on la tint en arrestation dans la maison de *Hans-Vogthey*, lieu de sûreté pour les prisonniers d'état dont le sort n'est pas décidé.

A la levée des scellés, on trouva la preuve qu'elle était en possession de grandes richesses; et l'on voulut en rechercher l'origine. Outre de très fortes sommes en effets, en bijoux et en argent, on reconnut un diamant d'un prix très considérable et dont le Grand-Seigneur avait fait présent au feu roi. Le fisc s'en empara : la conduite de madame de Lichtenau fut ensuite soumise à une enquête judiciaire; et telle était la haine qu'elle inspirait au peuple, qu'il manifesta sa satisfaction par des cris et de bruyantes acclamations, ne trouvant pas d'autre moyen de faire connaître au jeune monarque la joie que lui

causait un pareil début. On vit bientôt paraître à Berlin de nombreux libelles remplis d'anecdotes dont le scandale ne rejaillissait pas seulement sur la favorite. Un petit nombre d'esprits sages se bornèrent à faire considérer ce qu'un fils doit de respect à la mémoire de son père. « Mais c'est le bien de l'état, disait-on, et non » pas un mouvement de vengeance particulière » qui a déterminé le roi dans les ordres qu'il a » donnés contre madame de Lichtenau. » Et l'on citait les propres paroles du monarque, lorsqu'il avait confié l'instruction du procès au ministre de la justice de Rech. « Il m'en a beaucoup » coûté, lui dit ce prince, pour gagner sur moi- » même de commencer mon règne par cette » arrestation; mais le bien de l'état l'exige et j'y » cède. Je ne veux pourtant point qu'il soit rien » fait à son égard hors du cours ordinaire de la » justice : il faut en suivre les règles sans dé- » tour, et désormais je n'y interviendrai en au- » cune façon, si ce n'est, lorsque l'affaire sera » terminée, pour exercer la clémence au lieu de » la rigueur. » Les interrogatoires de l'accusée étant finis et l'instruction close, le ministre de Rech demanda au roi s'il désirait voir la correspondance secrète. — « Non, répondit Frédé- » ric-Guillaume, brûlez-la : je craindrais d'y voir

» compromis des gens dont les services peuvent » encore m'être utiles. Cependant cela ne doit » pas vous empêcher de la faire juger pour les » délits qui peuvent être compris dans sa correspondance politique suivant les règles que prescrivent les lois et le bien de l'état. » Voilà comment par les artifices d'Haugwitz, dont le roi recevait déjà l'impulsion, le jeune monarque négligea de rien approfondir par lui-même. Dans cette correspondance qui devait lui être très précieuse, il aurait trouvé une foule d'indices, de malversations et d'intrigues politiques. On citait entre autres les lettres de lord Bristol, arrêté en Italie par ordre de Bonaparte, comme agent secret de l'Angleterre, cherchant à soulever les peuples et à séduire la comtesse de Lichtenau qui voyageait alors dans cette contrée. Lord Bristol était un ami de Pitt, un homme d'état fort habile. Il était resté dix-huit mois prisonnier à Milan, et il n'avait cessé de correspondre avec la comtesse, que parce qu'on lui avait mandé de Berlin qu'elle était d'intelligence avec le gouvernement français; que même elle avait contribué à le faire arrêter.

Du reste, la mort du feu roi n'avait pas été assez subite pour ôter à l'accusée le temps de faire disparaître toutes les charges qui pour-

raient exister contre elle. Toutes les recherches ne purent donc établir aucune preuve de manœuvres criminelles. Cependant, par ordre du roi, elle fut transférée, quatre mois après son arrestation, dans la forteresse de Glogaw. Ce ne fut que plus tard qu'elle obtint sa liberté. On lui assigna sur ses biens, qui furent confisqués, une pension de quinze mille francs, le reste fut abandonné à l'hospice de la Charité de Berlin. Lorsqu'elle sortit de prison, on lui fit promettre, sous serment, de ne jamais révéler aucune des circonstances de l'interrogatoire qu'elle avait subi. Elle vécut dès lors à Breslaw, puis à Berlin où, après avoir excité d'abord la curiosité, elle tomba dans l'oubli le plus profond. Madame de Lichtenau a publié en 1812 des mémoires où l'on pense bien qu'elle ne dit pas tout ce qu'elle aurait pu faire connaître[*]. D'autres personnes accusées de même par l'esprit public d'avoir contribué aux dilapidations des deniers de l'état, furent également recherchées et arrêtées.

On regarda, dès lors, comme possible ou plutôt comme certain que ceux dont les conseils avaient le plus influé sur le dernier règne, et fait tenir au cabinet de Prusse une marche que, pour adoucir les termes, on nommait

[*] Elle est morte à Berlin, le 9 juin 1820.

équivoque, n'y jouirent plus du même crédit.

En effet le lieutenant-général de Bischofswerder fut mis à la retraite avec une pension de douze cents thalers. En lui conférant le cordon de *l'Aigle-Noir*, « voilà, lui dit le roi, la preuve que » je respecte l'amitié que mon père avait pour » vous. Jouissez librement et heureusement du » bien qu'il vous a fait ; mais ne reparaissez ni » à Berlin, ni à Potsdam, sans de nouveaux or- » dres de ma part. » Du sein du crédit le plus illimité près d'un monarque puissant, Bischofswerder rentra tout-à-coup dans l'obscurité de la vie privée et vécut dans une sorte d'exil.

Le comte de Donhoff, l'un des aides-de-camp du feu roi, reçut sa démission.

Ce qui épargna l'embarras de congédier Luchesini, dont le nom était si étroitement lié aux principaux événemens du règne de Frédéric-Guilhaume II, c'est qu'il avait pris le sage parti de se retirer lui-même des affaires avant la mort de ce prince. « Quant aux autres personnes les » plus notables du cabinet, avait dit Kockritz, » l'ami et l'aide-de-camp du jeune roi, si sa ma- » jesté ne les conserve pas, elle a cru du moins » encore, à cet égard, ne devoir rien précipi- » ter. » Ce fut ainsi que triomphèrent Haugwitz, Lecoq et Lombard, et c'est là surtout qu'il faut

reconnaître l'extrême habileté avec laquelle ils avaient su détourner l'orage qui les menaçait, en le dirigeant et le faisant crever tout entier sur la tête de l'ancien favori et de l'ancienne favorite. Kockritz fut très adroitement circonvenu dans ce sens, et les trois intimes restèrent ainsi maîtres du cabinet. Ce Kockritz, l'ami et le confident du nouveau roi, était au fond honnête homme; mais, dépourvu de lumières, il servit souvent d'instrument à des hommes plus habiles que lui. N'ayant jamais fait d'études, il était incapable de suivre le moindre raisonnement, et paraissait convaincu que, pour bien juger les choses, il ne faut qu'un certain coup d'œil juste; et ce coup d'œil, il croyait le posséder.

Le jeune roi, après avoir conféré l'ordre de *l'Aigle-Rouge* à ses deux anciens gouverneurs, les généraux de Bruhl et de Rackoff, répandit ses premières faveurs aussi sur ses aides-de-camp. Il déclara M. de Kockritz son aide-de-camp général avec le grade de lieutenant-colonel; M. de Jago, aussi son aide-de-camp, avec le même grade; et enfin M. de Sydow, également son aide-de-camp, avec le grade de major.

La cour, cessant d'être dissolue et livrée à l'intrigue, prit un aspect grave et assez monotone. Quant à la marche de la politique, elle

fut d'abord très circonspecte. Le premier jour de son règne Frédéric-Guillaume III écrivit au directoire de la république française : « Grands » et chers amis,... je mettrai le plus grand soin » à cultiver et cimenter la bonne harmonie » que je juge si heureusement établie entre » les deux nations, et sur ce je prie Dieu » qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. » Toutefois l'intimité qui paraissait avoir été le résultat de la pacification de Bâle, ne fut plus la même depuis le rapprochement de la France et de l'Autriche. On remarqua même, à cet égard, qu'en désignant les ministres qui devaient aller notifier l'avènement du roi à plusieurs cours, il ne fut pas question de la France. Il était d'ailleurs évident que la politique du cabinet du Luxembourg, depuis la signature du traité de Campo-Formio, consistait à brouiller l'Autriche et la Prusse en témoignant beaucoup d'égards à la première et une complète indifférence à la seconde.

D'après l'avis de M. d'Hardenberg, qui à l'avènement du roi s'était rendu à Berlin, ce prince déclara sa ferme résolution de continuer les mesures de sûreté pour le nord de l'Allemagne aussi long-temps que durerait l'état critique des affaires ; et une nouvelle circulaire fut adressée aux

états confédérés, afin qu'ils eussent à pourvoir aux contributions ultérieures pour l'entretien des troupes destinées à leur protection. D'après le même système, le pays d'Hanovre fut mis à couvert, pour le moment, du projet d'occupation formé dès lors par le gouvernement français, le cabinet de Berlin ayant déclaré que, ne voulant point la guerre, il entendait maintenir la neutralité du nord de l'Allemagne.

Le directoire fléchit sur ce point important; et voici comment s'exprima à ce sujet son journal officiel * : « On a beaucoup parlé d'une pro» chaine invasion des Français dans l'électorat » d'Hanovre : les gazettes étrangères et celles de » France ont colporté ce bruit. A Hambourg on » n'en doutait plus ; et cette persuasion était la » source de plus d'une inquiétude. A Cassel, le » landgrave s'occupait déjà du parti qu'il se» rait dans le cas de prendre. A Hanovre on fai»sait des dispositions, non pour se défendre, » mais pour soustraire au vainqueur ce qu'on » n'avait pas l'idée de lui disputer. A Berlin même » l'opinion devint générale ; et la cour de Prusse, » personnellement intéressée à la neutralité de » la basse Allemagne, se montra un peu prompte » à être saisie des dangers qui la menaçaient.

* Le Rédacteur du 24 janvier 1789.

Son envoyé à Paris fut chargé de demander des explications : le directoire ne les refusa point, quoiqu'en témoignant qu'il était surpris qu'on en sollicitât. Une dénégation formelle » du gouvernement français a fait justice de toutes » ces clameurs. La république ne peut point re- » noncer au droit d'aller chercher son ennemi » partout où elle peut l'atteindre ; mais elle res- » pecte les conditions qui la lient, et elle sait » faire que tous les plans de défense et d'attaque » soient d'accord avec ses engagemens. » Malgré ces dénégations, le cabinet de Berlin ne pouvait ignorer les véritables projets du directoire, et c'était un motif de plus pour la Prusse de ne pas rester en dehors du prochain congrès, et d'y envoyer des ambassadeurs rompus à la diplomatie. Le choix du cabinet se fixa sur le comte de Goertz, ministre à la diète de Ratisbonne, sur M. de Jacobi, qui avait été ministre plénipotentiaire à Londres, et enfin sur M. de Dohm, ministre du roi pour la neutralité du nord de l'Allemagne.

Maintenant, portons nos regards vers Rastadt, où nous avons à décrire les premières scènes de ce fameux congrès pour la pacification de l'Empire. Dès le 4 octobre, treize jours avant la signature du traité de Campo-Formio, le commissaire impérial à Ratisbonne en avait notifié

la nouvelle aux ministres près de la diète, ajoutant qu'elle recevrait dans peu cette notification officiellement, de la part de S. M. impériale, dans un décret aulique qui lui serait présenté.

Ainsi la ville de Rastadt, déjà célèbre par la paix qui y fut signée en 1714, à la suite de la guerre de la succession, et qui réunit dans le même château le duc de Villars et le prince Eugène de Savoie, était destinée à être une seconde fois le siége de négociations encore plus remarquables par leur importance. L'Empereur et le gouvernement français avaient fait choix de cette petite ville du margraviat de Baden, parce qu'elle formait, à peu près, le point intermédiaire entre les parties contractantes.

Le 22 octobre, cinq jours après la signature du traité de Campo-Formio, il fut envoyé de Vienne des courriers à tous les électeurs pour les inscruire des articles relatifs au congrès qui devait s'ouvrir incessamment. Enfin, la chancellerie aulique de l'Empire parut très activement occupée des moyens d'accélérer la tenue de cette assemblée pacificatrice.

Les états de l'Empire, appelés à former une députation, se faisaient représenter par des ministres que l'on appelait *subdélégués;* mais le nom de député a prévalu dans le style historique.

Voici quels furent les subdélégués ou députés envoyés au congrès de Rastadt : pour l'archi-chancelier, électeur de Mayence, le baron d'Albini, son chancelier ministre d'état; pour l'électeur de Saxe, le ministre comte de Lœben; pour l'archiduc d'Autriche, le comte de Lehrbach; pour le duc de Bavière, le comte de Preysing; pour le prince évêque de Wurtzbourg, le chanoine comte de Stadion; pour le duc de Brême (électeur de Brunswick), M. de Reden; pour le landgrave de Hesse-Darmstadt, le baron de Gatzert, son ministre; pour le margrave de Bade, le ministre baron d'Edelsheim, et le conseiller intime Meyer; pour la ville d'Augsbourg, MM. de Pflumman et Schmidt; pour la ville de Francfort, MM. de Hunderade et Schweizer.

L'article 20 du traité de Campo-Formio avait exclu du congrès les députés des puissances étrangères; mais le roi de Suède crut pouvoir, en sa qualité de garant de la paix de Westphalie, députer un ministre à cette assemblée, dans la personne du comte de Fersen : on verra la France refuser de le reconnaître.

Il n'en fut pas de même de l'ambassade solennelle prussienne, dont nous avons fait connaître la composition. Le roi de Danemarck en-

voya également un ministre, dans la personne de M. de Rosenkranz. On ne put refuser d'admettre ces plénipotentiaires, parce que leurs souverains étaient membres de l'Empire. Rien n'aurait empêché, à ce titre, l'empereur de Russie d'envoyer, de son côté, un ministre à Rastadt; mais Paul Ier n'aurait voulu y être représenté que comme garant de l'intégrité de l'Allemagne, en vertu d'un article de la paix de Teschen. Il jugeait d'ailleurs que cette négociation n'était entreprise avec tant de solennité que dans l'intérêt de la France et de l'Autriche.

Indépendamment de ces ministres, un grand nombre de députés de princes, et autres membres de l'Empire, se dirigèrent sur Rastadt, les uns revêtus d'un caractère public pour pouvoir traiter des indemnités que leurs commettans réclamaient, les autres comme simples observateurs chargés de tenir leurs commettans au courant des événemens. En outre, plusieurs princes et seigneurs, menacés de perdre leurs possessions sur la rive gauche du Rhin, s'étant aussi rendus en personne au congrès, contribuèrent à multiplier les intrigues dont Rastadt devint bientôt le foyer.

Une des singularités de ce congrès, fut le triple caractère que l'empereur déploya, soit

comme chef de l'Empire, soit comme membre de la députation de ce corps, soit comme prince souverain. En effet, la cour de Vienne y fut représentée par le comte de Metternich, comme envoyé plénipotentiaire de l'Empereur, en sa qualité de chef de l'Empire, et par le comte de Lehrbach, comme membre de la députation. M. de Schraut, qui avait résidé à La Haye, M. Bleuel et M. Vœltsch, professeurs en droit public et féodal à Vienne, furent mis à la tête de la chancellerie de la légation. Enfin le comte de Cobentzl fut nommé ministre plénipotentiaire du gouvernement autrichien; mais sa mission au congrès n'était qu'apparente, de même que celle du général en chef Bonaparte, la tâche des deux pacificateurs de Campo-Formio ayant essentiellement pour objet de régler le mode d'exécution des articles secrets du traité de paix.

De son côté, le directoire nomma pour ses plénipotentiaires les mêmes hommes, à l'exception de Bonaparte, qu'il avait envoyés à Lille dans les derniers jours de la négociation avec lord Malmesbury, savoir : Treilhard et Bonnier d'Arco, auxquels il adjoignit, pour le travail diplomatique, M. Hoffman, ancien professeur de droit public à Mayence. Attaché à la révolution française, M. Hoffman, employé successivement

dans plusieurs missions de confiance, s'était surtout distingué par son zèle pour la limite du Rhin. Une telle nomination était un indice sûr que le gouvernement français n'avait aucun doute sur l'exécution de cette clause essentielle.

Nous donnerons d'abord les *instructions du directoire exécutif pour ses plénipotentiaires* :

« Vous trouverez ci-jointe, citoyens, la copie de la convention secrète pour l'exécution du traité de Campo-Formio, ainsi que copie de notre instruction au général Hatry. Vous devez déclarer, dans toutes les conversations particulières que vous aurez avec les différens membres de la députation de l'Empire, et spécialement avec celui de Mayence, que la république française ne continuera à accorder une prolongation d'armistice à l'Empire, que dans le cas où celui-ci ne mettrait aucune espèce d'opposition à ce que les troupes françaises entrent dans Mayence, comme nous en sommes convenus avec sa majesté l'Empereur.

» Vous éviterez, autant qu'il sera possible, toute espèce d'explication là-dessus avec les envoyés du roi de Prusse.

» Vous ne ferez aucun acte officiel sur cet objet, au congrès, que dans le cas où la députa-

tion de l'Empire vous prévînt, et, dans ce cas, vous répondriez en peu de mots que les généraux ayant accordé huit mois d'armistice aux généraux de l'Empire sans que les négociations aient avancé, il est tout naturel que les généraux français ne veuillent plus prolonger un armistice qui est tout à leur détriment, qu'au préalable ils ne soient en possession d'un poste militaire qui améliore leurs quartiers d'hiver; que si, dans l'Empire, au lieu d'ordonner à l'électeur de Mayence de remettre cette ville aux troupes françaises, on s'y opposait, l'Empire se trouverait exposé aux inconvéniens de la guerre, ce qui cependant ne retarderait pas la marche du congrès, prenant sur vous d'obtenir la neutralité pour Rastadt et un rayon de trois lieues autour.

» Vous aurez soin, en même temps que vous ferez cette déclaration, de dire aux députés de Wurtzbourg que cet évêché va être envahi; aux députés de Darmstadt la même chose; aux députés de l'Autriche, de les faire souvenir de la conduite que les articles secrets du traité leur prescrivent.

» A ceux de Bade et de Francfort, que la république française réglera sa conduite sur celle qu'ils vont tenir.

» Quant au ministre de Prusse, s'il vous en parle, vous lui direz, avec beaucoup d'affectuosité, que le directoire exécutif de la république française sait bien que c'est à la première reconnaissance que le roi de Prusse a faite des limites du Rhin à la république française, que nous devons aujourd'hui la fin heureuse de nos négociations, et que l'occupation de Mayence n'en est qu'une suite naturelle.

» Vous lui direz également que l'occupation de Mayence par les troupes françaises est un préalable nécessaire pour pouvoir parvenir à supprimer l'électeur de Mayence, et à faire obtenir au stathouder les indemnités qu'il aura.

» Mais, autant qu'il serait possible, l'intention du directoire serait que l'on entrât dans Mayence avec la seule intervention de l'électeur.

» Votre premier soin doit être de prévenir les démarches de la députation de l'Empire sur cette affaire, et, si cela n'était point possible, à déclarer que, puisque la députation de l'Empire se mêle de cette affaire, il faut qu'elle rende Mayence ou que l'armistice se rompe. »

Ainsi, les instructions du directoire n'étaient qu'une suite de déceptions calculées sur la menace de la rupture de l'armistice avec l'empire,

pour en venir à l'occupation ou plutôt à la surprise de Mayence. Mais toutes ces ruses diplomatiques n'auraient pas suffi vraisemblablement si les deux arbitres de la paix de Campo-Formio, Bonaparte et Cobentzl, ne s'étaient abouchés et entendus de nouveau, comme on le verra incessamment, pour faire tomber toutes les barrières qui protégeaient et préservaient encore l'empire germanique.

En 1792, cet Empire avait délibéré sur les moyens de résister aux menaces, aux hostilités et aux envahissemens de la France. Jamais guerre n'avait paru plus légitime, plus motivée par les traités, par la prudence et par l'honneur national.

La fortune n'ayant point secondé une cause aussi juste, plusieurs membres de la confédération s'en détachèrent successivement, soit par l'impuissance de fournir leur contingent, soit par des raisons politiques puisées dans la rigueur des circonstances; et une grande partie fit des traités séparés avec la république française.

La Prusse, neutralisée, parvint à neutraliser le nord de l'Allemagne, et à inspirer au midi le désir de terminer une querelle funeste, et qui avait déjà dévoré plusieurs cercles de l'Empire.

Lorsque l'Empereur lui-même eut déposé les armes, il ne fut plus possible de se défendre autrement que par des notes, des mémoires et des négociations.

Cependant, à la fin de 1797, nonobstant les traités séparés, les neutralités particulières et les lignes de démarcation, l'Empire n'avait encore obtenu qu'un armistice.

La formation du congrès de Rastadt et l'objet de ses délibérations allaient prouver que le corps germanique, discutant les moyens de pacification, n'était nullement pacifié, et que les plénipotentiaires s'assemblaient à la faveur d'une simple trêve, dont le cours et l'issue des négociations devaient seuls déterminer la durée, et dont le gouvernement français se réservait même le droit de fixer arbitrairement la nature.

C'est sous ces auspices que Rastadt vit affluer dans son sein, avec une prodigieuse quantité d'étrangers, les ministres, ambassadeurs, plénipotentiaires de la France et de toutes les souverainetés de l'Allemagne. Vers le milieu de novembre, la députation de l'Empire était déjà presque complète. Après les ministres de Saxe, de Mayence, de Wurtzbourg, de Hanovre, de Darmstadt, de Bade, de Francfort et d'Augsbourg, on vit arriver, le 19, le comte de Prey-

sing, ministre de Bavière, et enfin les comtes de Metternich et de Lehrbach, envoyés de l'Empereur et de l'Autriche. Le château que le margrave possédait à Rastadt fut assigné pour demeure aux trois ministres de l'Empereur et aux ministres de France. On y prépara aussi des salles pour les séances de la députation et pour les conférences avec les plénipotentiaires français. On crut d'abord que le général Bonaparte, chef de la légation française, occuperait la Favorite, maison de plaisance du margrave; mais il fut décidé qu'il logerait dans une des ailes du château avec la légation française, les deux autres parties étant principalement destinées aux ministres impériaux ainsi qu'au ministre directorial de Mayence, le baron d'Albini. Les deux autres membres de la légation française, Treillard et Bonnier d'Arco, arrivèrent le 18 novembre, n'ayant avec eux que deux secrétaires. Au milieu de cette foule de diplomates couverts d'ordres, et dont les titres les plus pompeux décoraient les noms, le contraste était d'autant plus piquant que les deux ministres de la république française ne quittaient jamais leurs chapeaux ronds, et qu'ils affectaient de fermer leur chaussure avec des cordons.

Dans les cercles diplomatiques qu'on vit se

former, on s'entretint d'abord du comte de Fersen qui, étant à Rastadt depuis quinze jours, se disposait à y déployer le caractère d'ambassadeur du roi de Suède, et de l'opposition que la France élèverait à ce sujet. On n'était pas d'accord sur l'arrivée précédemment annoncée d'un ministre de Russie, pour remplir les engagemens qu'avait pris cette puissance à la paix de Teschen. Mais l'arrivée prochaine des trois ambassadeurs de Prusse était hors de doute.

On savait aussi que le comte de Cobentzl, après avoir reçu de Milan une lettre du général Bonaparte, annonçant son prochain départ pour Rastadt, devait lui-même se mettre en route de Vienne, le 22 novembre, pour la même destination, et qu'il était chargé de l'échange des ratifications du traité de paix définitif entre l'Empereur et la France. Mais on ne se doutait pas que c'était uniquement pour mettre la dernière main à l'exécution des arrangemens conclus entre les deux puissances, que Bonaparte se dirigeait sur Rastadt, où l'on était généralement persuadé qu'il déploierait le caractère de principal négociateur.

En partant d'Italie, pour s'y rendre, il avait écrit au directoire exécutif qu'il fallait *observer* le pape et *brider* Naples.

Son passage à travers la Suisse eut une influence si marquée sur les destinées du corps helvétique, comme on le verra plus tard, que nous n'hésitons pas d'en consigner ici les détails. Son apparition servit, pour ainsi dire, de signal aux agitateurs; et l'effervescence de leurs transports révéla en quelque sorte toutes leurs espérances.

Avant de partir pour sa nouvelle destination, il s'était fait précéder par son aide-de-camp Murat et par madame Bonaparte, la célèbre Joséphine, qui était depuis long-temps en Italie, où elle vivait en souveraine, recevant les hommages et les présens des vaincus.

Quant à lui, sa route de Milan à Rastadt ne fut qu'une marche triomphale. Le roi de Sardaigne le reçut à Turin avec les plus grands honneurs; et il lui fit présent de deux superbes chevaux richement harnachés, avec deux pistolets enrichis de diamans, qui lui étaient restés du feu roi Charles-Emmanuel son père.

Toutes les villes qui se trouvaient sur son passage lui envoyèrent des députations. Genève ordonna des fêtes publiques et des illuminations, qui furent marquées par les excès du parti des démagogues.

Berne lui prépara un bal, un banquet, des fêtes, qu'il refusa avec un dédain bien superbe pour le général d'une nouvelle république démocratique, et très humiliant pour les patriciens de l'antique Helvétie.

Lausanne fut la seule ville où il accueillit avec un peu de faveur quelques chefs du parti démocratique qui vinrent lui offrir leurs hommages. De toutes les campagnes voisines on accourait pour le voir, et le peuple s'étonnait qu'une si petite stature, une si extrême maigreur et une figure si blême pussent appartenir à un si grand homme.

Il s'arrêta dans la plaine de Morat, auprès du tertre où sont rassemblés les ossemens des Bourguignons, défaits par les Suisses en 1476. Il fit quelques questions sur cette célèbre bataille, qui a illustré Morat, et il s'exprima avec le ton absolu et tranchant qui lui étaient familiers, sur les fautes que les vaincus avaient commises.

A Bâle, le bourgmestre Buxtorf, à la tête d'une députation, alla au devant de lui et le harangua comme un souverain ; il l'assura que toute la Suisse tressaillait de joie en le voyant, et que le genre humain attendait de lui son bonheur.

Soleure fut la seule ville qui conserva quelque

dignité. Elle avait ordonné que le général français serait reçu au bruit du canon, mais en spécifiant d'une manière expresse que le canon ne pourrait être tiré ni après la retraite battue, ni avant quatre heures du matin. Bonaparte arrivant à minuit, le capitaine d'artillerie Telmer, grand admirateur du conquérant de l'Italie, fit faire une décharge générale sans égard pour les ordres de son gouvernement ; il fut mis aux arrêts par ordre du conseil souverain. Mais le directoire exécutif de France, qui commençait à parler en maître aux Helvétiens, et qui d'ailleurs en était déjà réduit à faire sa cour au vainqueur de l'Italie, fit signifier à la régence de Soleure qu'elle eût à mettre en liberté le capitaine Telmer, sous peine d'être traitée comme ennemie du gouvernement français.

Depuis l'arrivée à Rastadt du comte de Lehrbach et du comte de Metternich, qui devaient être bientôt suivis du comte de Cobentzl, principal négociateur autrichien, on y attendait de moment en moment le général Bonaparte. Le comte de Meerfeldt, l'un des négociateurs d'Udine, chargé d'assister à l'échange des ratifications du traité de Campo-Formio, y arriva le 24 novembre, avec le comte de Pergen.

L'aide-de-camp Colbert, qui précédait Bona-

parte, annonça dans la soirée la prochaine arrivée du général président de l'ambassade française. En effet, Bonaparte fit son entrée dans cette ville le lendemain, 25 novembre, à huit heures du soir, dans un carrosse attelé de huit chevaux, sous l'escorte d'un officier et de vingt-quatre hussards du régiment autrichien de Veczay, et suivi d'une voiture à six chevaux.

Il trouva en arrivant une dépêche officielle du directoire, qui l'appelait à Paris et que Barras avait provoquée.

Elle était conçue en ces termes * :

« Le directoire exécutif présume, citoyen » général, que vous êtes arrivé à Rastadt ; il est » impatient de vous voir et de conférer avec vous » sur les intérêts majeurs et multipliés de la » patrie. Il désire donc que vous puissiez appor- » ter vous-même l'échange des ratifications et » la nouvelle des dispositions faites pour l'entrée » des Français dans Mayence, ou de cette entrée » même, si elle peut avoir lieu sur le champ et » sans retard. Il serait possible que vous eussiez » pris le parti d'envoyer cette nouvelle par un » courrier ou par un aide-de-camp : en ce cas on » la tiendra secrète jusqu'à votre arrivée. Le

* Dépêche confidentielle du 26 novembre 1797.

» voyage momentané que vous ferez à Paris » remplira d'abord le désir du directoire de vous » témoigner publiquement son extrême satisfac- » tion, et d'être envers vous le premier inter- » prète de la reconnaissance nationale. Il est » d'ailleurs nécessaire que vous connaissiez les » intentions du gouvernement, sur les suites » ultérieures des grandes opérations dont vous « êtes chargé ; ainsi donc, citoyen général, vous » êtes attendu. Le directoire exécutif souhaite » aussi que vous puissiez annoncer à peu près » le jour de votre arrivée par le retour du cour- » rier qui vous remettra cette lettre. »

Bonaparte saisit avec empressement une invitation qu'il avait ardemment désirée, pour avoir occasion de paraître avec éclat dans la capitale.

Il ne vit d'abord à Rastadt que la légation française et le comte de Meerfeldt; et là, comme partout ailleurs, il se montra l'ennemi de la contrainte et du cérémonial. Lorsque les ministres de l'Empereur vinrent lui rendre visite, il alla au devant de chacun d'eux jusque dans l'antichambre; mais dès qu'on avait passé le seuil de la porte du salon, il mettait fin aux complimens et à toutes les démonstrations de politesse. Il rendit personnellement visite au comte de Lehr-

bach, au ministre directorial de Mayence baron d'Albini, et au baron d'Eldesheim, ministre de Hesse. Il se fit excuser chez les autres députés. Dans ses conversations avec plusieurs membres de la députation, il dit que si l'on apportait de part et d'autre de la bonne foi et de la droiture dans les négociations, le traité pourrait être conclu dans l'espace d'un mois. Il usa aussi de l'ascendant de sa position pour déclarer nettement aux représentans des états ecclésiastiques de la rive droite du Rhin, assemblés en sa présence, que c'était à eux qu'il appartenait de fournir les indemnités destinées à consolider la paix ; que la raison d'état le leur commandait, et que la prudence, d'accord avec la justice, leur en faisait un devoir.

Une des circonstances les plus remarquables de son séjour à Rastadt fut la réception qu'il fit au plénipotentiaire de Suède, le comte de Fersen. Préalablement, la légation française avait averti le général en chef négociateur que la cour de Stockholm avait la prétention de se présenter au congrès comme garante du traité de Westphalie, tandis que l'article XX du traité de Campo-Formio répondait d'avance à cette prétention, et que d'ailleurs la garantie n'était point un droit ; qu'elle était une charge qui ne

pouvait s'exercer que lorsqu'elle était invoquée, et qui ne pouvait être invoquée qu'après la conclusion du traité même qui anéantissait celui sur lequel portait la garantie.

La députation française avait ajouté que l'empressement et l'éclat avec lesquels on s'était plu à annoncer dans les salons et dans les journaux la députation suédoise, semblait indiquer qu'elle n'était pas destinée à représenter modestement le duché de Poméranie, surtout si on considérait les opinions et la conduite politique du comte de Fersen, et le rôle que ce négociateur avait joué à la cour de Louis XVI, avant et depuis la révolution.

Il n'en fallut pas davantage pour fournir à Bonaparte l'occasion d'une de ces scènes, ou plutôt de ces boutades politiques dont il a ensuite donné beaucoup d'autres exemples. M. de Fersen s'étant présenté chez lui à la tête de la légation suédoise, sa première question fut de lui demander quel ministre de Suède se trouvait alors à Paris? Il n'y en avait aucun depuis que le directoire n'avait pas voulu du successeur donné au baron de Staël. Sur la réponse embarrassée de M. le comte de Fersen, Bonaparte ajouta qu'en raison des liens qui avaient de tout temps uni les deux nations française

et suédoise, et dont la dernière aurait dû plus que jamais apprécier l'importance, on ne savait comment expliquer la conduite de la cour de Stockholm, qui semblait avoir pris à tâche d'envoyer en toute occasion soit à Paris, soit auprès des plénipotentiaires français, des agens, des ministres ou des ambassadeurs, dont *les personnes étaient essentiellement désagréables à tout citoyen français*; que le roi de Suède ne verrait pas sans doute avec indifférence un ministre français qui aurait cherché à soulever contre lui le peuple de Stockholm; que par réciprocité, la république française ne pouvait souffrir que des *hommes qui lui étaient trop connus par leurs liaisons avec l'ancienne cour de France, vinssent narguer des ministres du premier peuple de la terre qui, avant de consulter sa politique, savait conserver le sentiment de sa dignité.* Le comte de Fersen se retira tout confus, en disant qu'il ferait part à sa cour de ce qu'il venait d'entendre.

Le *Rédacteur*, journal officiel du directoire, en rendant compte de cette algarade diplomatique, se livra à des réflexions très remarquables aujourd'hui, mais qui étaient parfaitement dans le goût et les usages de cette époque révolutionnaire. « On est tenté de rire, dit-il, de la figure

» qu'a dû faire un héros de l'ancienne cour en » présence de celui de la république. »

M. de Cobentzl étant enfin arrivé, Bonaparte et lui procédèrent d'abord à l'échange des ratifications. « Nous avons aujourd'hui *, manda Bo- » naparte au directoire, échangé les ratifications. » M. le comte de Cobentzl et le général Meer- » feldt ont été chargés de cette opération » du côté de l'Empereur. Demain nous achève- » rons tout ce qui reste à faire pour l'exécution » de la convention secrète. Si cela est achevé » demain, je partirai, conformément à vos inten- » tions, le soir même ou après demain. »

Par une convention militaire secrète, il s'agissait de déterminer la retraite des Autrichiens derrière l'Inn et le Lech, et l'occupation de Mayence par les Français; or, il fut convenu que les troupes autrichiennes se retireraient à l'approche des troupes françaises, qu'elles abandonneraient les milices de l'Empire, et que les troupes de la république s'empareraient de Mayence et de la tête du pont de Manheim, soit en intimidant les troupes des cercles réduites à elles-mêmes, soit en brusquant l'assaut. Il fut aussi convenu que pendant les négociations l'armée française quit-

* Dépêche du 30 novembre 1797.

terait la rive droite du Rhin et rentrerait sur la rive gauche depuis Bâle jusqu'à Mayence; qu'à cette hauteur elle pourrait continuer à occuper la rive droite, mais en longeant le Mein et la Nidda et sans franchir leurs rives.

Quant aux armées autrichiennes, elles devaient se retirer au-delà du Danube jusqu'au Lech et évacuer les places fortes d'Ulm, Ingolstadt et Philisbourg. Enfin, il fut définitivement arrêté que le 30 décembre les forteresses et le territoire d'Italie que le traité de Campo-Formio assurait à l'Autriche jusqu'à la ligne de démarcation seraient évacués par les troupes de la république française.

Telles furent les bases de la convention militaire secrète qui fut une espèce de complément du traité de Campo-Formio, et que signèrent, le 1er décembre à Rastadt, Bonaparte et le comte de Cobentzl.

Ainsi, il allait être manifesté que l'Autriche avait reconnu à la république la ligne du Rhin, puisque par la retraite des troupes impériales elle consentait à lui en assurer les points les plus importans; que l'armée française, en bordant le Rhin et le Mein et bloquant la forteresse d'Erhenbrestein, tiendrait l'Empire resserré et assujetti; que les Autrichiens, après s'être re-

pliés sur le Danube et sur le Lech, se trouveraient, par rapport à l'Empire, dans une position à peu près semblable à celle des armées françaises, et qu'enfin la députation de l'Empire délibérerait ainsi à Rastadt entre deux armées.

On remarqua dès lors qu'une grande intimité exista entre les deux principaux négociateurs, et qu'ils eurent à Rastadt plus d'une conférence tout-à-fait secrète. Mais cette intimité ne s'était pas établie tout d'abord dans le cours des négociations d'Udine. A la vérité, lorsque M. de Cobentzl remit à Bonaparte la lettre de l'Empereur que nous avons rapportée, il lui fit des offres considérables de la part de son souverain. Il ne s'agissait de rien moins que de créer pour lui en Allemagne une principauté de deux cent cinquante mille ames, afin, dit le négociateur autrichien, qu'il fût pour toujours à l'abri des vicissitudes politiques et de l'ingratitude connue des gouvernemens républicains. Bonaparte fit remercier l'Empereur de l'intérêt qu'il prenait à sa fortune; mais il ajouta qu'il ne voulait rien accepter qui ne vînt de la nation française et qu'il serait toujours satisfait du revenu qu'elle voudrait bien lui accorder. Or il ne fut pas question alors, ainsi que l'ont avancé quelques écrivains, de lui former une souveraineté en Italie. Avec un tel

caractère, une souveraineté en Italie se fût bientôt agrandie de la domination de toute la péninsule, et l'Autriche ne devait pas vouloir y établir elle-même un voisin si dangereux. Voici peut-être ce qui donna lieu à ce bruit assez généralement accrédité.

Un mois avant les conférences d'Udine, Bonaparte reçut une lettre anonyme très bien écrite *, dans laquelle on lui disait : « Vous » vous trouvez dans une si grande alternative » que, tout intrépide que soit votre caractère, » vous devez être incertain du parti que vous » avez à prendre quand il vous faut choisir entre » l'estime ou la haine, la gloire ou la honte, » un grand pouvoir ou une nullité qui vous » conduirait à l'échafaud, enfin entre l'immor- » talité d'un grand homme ou celle d'un fac- » tieux puni. »

« Vous avez trois partis à prendre : le premier » est de retourner en France et d'y vivre en simple » citoyen ; le second est d'y rentrer à la tête de » votre armée et d'y devenir chef de parti ; le » troisième est celui que je vous proposerai » après avoir discuté les deux autres.... » Le troisième parti consistait à former de l'Italie

* Cette lettre était de Sabatier de Castres, qui demeurait alors à Hambourg.

un grand empire et à s'en proclamer roi.

On voit donc ici que le conseil de prendre la couronne fut donné de bonne heure à Bonaparte ; mais plus habile et plus profond que son conseiller, il jugea aussi de bonne heure qu'il ne pourrait se créer roi d'Italie et s'y maintenir qu'après s'être emparé du pouvoir souverain en France.

Quelques écrivains ont avancé avec une extrême légèreté qu'il fut question à Udine entre Bonaparte et Cobentzl du rétablissement des Bourbons, et que le vainqueur d'Italie laissa même entrevoir qu'il n'était pas éloigné de se prêter à un tel projet. Mais c'est une supposition tout-à-fait gratuite et même invraisemblable, puisque dès lors Bonaparte s'était montré dans plusieurs occasions et notamment au 18 fructidor (4 septembre 1797) très contraire au parti royaliste. Au reste, dans cette dernière circonstance, si Bonaparte n'avait été que l'instigateur, il semblait surtout avoir eu pour but d'établir que le gouvernement républicain était impossible en France et que tôt ou tard ce pays devait subir le joug militaire.

Cette tendance n'avait point échappé à un homme aussi éclairé que le comte Louis de Cobentzl. D'ailleurs ce diplomate n'avait pas

oublié que, dans l'effusion de ses nombreux entretiens à Udine et à Passeriano, Bonaparte avait souvent traité le directoire avec un profond mépris. De là les insinuations que hasarda le négociateur autrichien dans les confidences de Rastadt, et de là quelques nouveaux épanchemens de Bonaparte qui lui démontra aisément que déjà il avait acquis assez d'empire sur son faible gouvernement pour l'avoir conduit successivement à l'exécution de tous ses projets personnels. En effet il avait été d'abord convenu entre les deux négociateurs qu'il y aurait un congrès à Rastadt, que Bonaparte y serait le régulateur, et que l'un et l'autre d'un commun accord procéderaient à l'exécution des stipulations secrètes de Campo-Formio. S'ouvrant ensuite aux insinuations de Cobentzl, Bonaparte déclara qu'il avait calculé qu'une armée serait assemblée sur les côtes de l'Océan et mise à sa disposition pour marcher en apparence contre l'Angleterre, *mais en réalité sur Paris, et, le cas échéant, renverser ce gouvernement d'avocats qui ne pouvait peser long-temps sur la France.* « Je » saurai bien, ajouta-t-il, dès mon arrivée à » Paris, à quoi m'en tenir. Croyez que deux ans » ne se passeront pas sans qu'on voie s'écrouler » ce ridicule échafaudage de république. Si le

» directoire résistait à la paix, il ne résisterait pas » à une nouvelle guerre; voilà pourquoi il nous » faut réciproquement de bonnes positions. »

Qu'on juge le parti que dut tirer Cobentzl de si hautes confidences. Dès lors il y eut des points secrets arrêtés entre les deux négociateurs pour le cas éventuel du renversement de la république en France. De retour à Vienne, Cobentzl se hâta de faire connaître à son souverain ces importantes révélations, et ce fut pour l'Empereur, qui certes ne pouvait voir avec plaisir le système républicain s'affermir, un grand sujet de joie et d'espérance. Ceci donne la clef de l'influence immédiate que Bonaparte eut bientôt occasion d'exercer sur le cabinet de Vienne, influence qui le rendit maître de la paix comme il l'avait été de la guerre.

Son brusque départ de Rastadt, avant que les conséquences de la convention militaire secrète se fussent développées, causa parmi les plénipotentiaires la sensation la plus désagréable et donna matière à toutes sortes de conjectures. On pensait en général qu'il n'avait pris le prétexte d'être lui-même le porteur de la ratification, que dans le dessein d'employer à des opérations plus importantes le temps qu'on allait perdre en de vaines et inutiles formalités d'étiquette.

Le fait est qu'il brûlait d'aller recevoir les hommages des Parisiens enthousiasmés de ses brillans faits d'armes et empressés de le saluer comme vainqueur et pacificateur. D'un autre côté il n'avait pas oublié qu'il était l'objet des outrages du directoire exécutif. S'attachant dans ses dernières dépêches datées d'Italie à calmer par des protestations et des assurances les inquiétudes des directeurs sur ses desseins ultérieurs, il avait été jusqu'à se plaindre, dans ses entretiens avec leur émissaire Botot, de la tendance des esprits vers le gouvernement militaire. Cette duplicité lui avait valu de la part du président du directoire, au nom de ses collègues, un tribut de louanges exprimé en ces termes dans une dépêche confidentielle * : « Le directoire exécutif reconnaît un » ami de la république aussi ardent qu'éclairé » dans vos observations sur la pente trop forte » des esprits vers le gouvernement militaire. » Rien de plus sain que la maxime *cedant arma* » *togæ*, pour le maintien de la république. Ce » n'est pas un des traits les moins glorieux de » la vie d'un général placé à la tête d'une armée » triomphante, que de se montrer lui-même si » attentif sur ce point si important. »

* Du 21 octobre, signée Reveillère Lepeaux.

Ce fut pour fortifier cette confiance apparente ou réelle qu'à la veille de signer le traité de Campo-Formio, Bonaparte écrivit lui-même, comme on l'a vu, au directoire « qu'il ne lui » restait plus *qu'à rentrer dans la foule et reprendre le soc de Cincinnatus.* »

Enfin il arrive à Paris. Dissimulant leur dépit et leur faiblesse, les cinq chefs de la France feignent de partager l'ivresse publique, et donnent le 10 décembre une fête triomphale au héros pacificateur, à l'occasion de sa présentation au palais directorial. Disposée pour cette solennité, la vaste cour du Luxembourg rassemble le corps diplomatique et toutes les grandes autorités avec l'élite de la population de Paris. Sous un dais formé des nombreux drapeaux enlevés aux ennemis de la France s'élevait l'autel de la patrie. Parvenu au pied de cet autel, Bonaparte est présenté aux cinq directeurs par le ministre des relations extérieures Talleyrand, qui prononça un discours à la louange du vainqueur de l'Italie « .... Tout en lui, dit-il, est » l'ouvrage de cet amour *insatiable* de la patrie » et de l'humanité..... Il déteste le luxe et l'éclat, » misérable ambition des ames communes; mais » il aime les chants d'Ossian parce qu'ils détachent de la terre..... Ah! loin de redouter ce

» qu'on *voudrait appeler son ambition*, JE SENS » qu'il faudra peut-être le solliciter un jour pour » l'arracher aux douceurs de sa studieuse re- » traite. LA France entière sera libre ; peut-être » lui NE LE SERA JAMAIS, TELLE EST SA DESTINÉE. » Comment ne pas remarquer une sorte de seconde vue dans ces deux dernières lignes ?

Quant au discours de Bonaparte, le directoire qui en avait eu communication préalable, l'avait mutilé. Il commençait ainsi : « J'ai l'hon- » neur de vous soumettre le traité de paix signé » à Campo-Formio et ratifié par sa majesté » l'Empereur. » Il y avait dans l'original : « Cette » paix assure la liberté, la prospérité et la gloire » de la république. » Cette phrase tout entière fut retranchée. C'était de la part du directoire le témoignage d'une censure privée qui donna beaucoup d'humeur à Bonaparte. Il lui fallut néanmoins dévorer cet affront.

Remettant au directoire le traité de Campo-Formio et mêlant de nombreuses prophéties aux phrases brusques de sa harangue, il dit aux magistrats de la république en se pliant à l'esprit du temps : « De la paix que vous venez de » conclure date l'ère des gouvernemens repré- » sentatifs..... Lorsque le bonheur du peuple » français sera assis sur les meilleures lois

« organiques, l'Europe entière sera libre. »

Mais le conquérant de l'Italie s'était rendu près du directoire, moins pour recevoir des complimens et des fêtes, ou pour débiter des sentences, que pour épier le moment d'entrer en partage ou de s'emparer du pouvoir qu'il avait fait triompher le 18 fructidor. A cette époque, il aurait voulu s'introduire dans le directoire où deux places étaient devenues vacantes. Il en fut écarté, sous prétexte qu'il n'avait pas l'âge prescrit par la constitution, et l'on répondit ouvertement à ses créatures qu'il faisait agir dans ce dessein, qu'il aurait bientôt réduit le pouvoir à l'unité en y faisant prévaloir sa volonté dominatrice.

Ce fut le 9 décembre, veille de la solennité dont Bonaparte était l'objet au palais du Luxembourg, qu'eut lieu à Rastadt la première séance pour la pacification de l'Empire.

Le plénipotentiaire impérial et le subdélégué de l'électeur de Mayence, auquel, en vertu de la constitution de l'Empire, revenait la *direction*, c'est-à-dire la présidence de la députation, ayant échangé leurs pleins pouvoirs, et le dernier ayant eu une conférence préparatoire avec les ministres de France, le congrès fut ouvert par un discours solennel que le subdélégué, baron

d'Albini, ministre directorial de Mayence, adressa à l'assemblée des autres subdélégués formant la députation de l'Empire. Tout se passa en discours de forme et d'étiquette.

Il fut convenu que la députation tiendrait ses séances chaque fois que le ministre directorial la convoquerait, et que le protocole, tenu par son secrétaire de légation, le baron de Munch, serait communiqué pendant la séance même aux secrétaires de légation des autres subdélégués réunis dans une salle voisine pour en faire des expéditions.

On arrêta également de suivre pour les délibérations les formes usitées à la diète de l'Empire et sanctionnées par l'usage des députations antérieures. Cette forme de délibération n'était pas propre à accélérer la marche des affaires. Indépendamment de la lenteur qui en était inséparable, l'usage de voter par écrit exclut toute discussion et même tout rapprochement entre des opinions divergentes. D'un autre côté, la publicité que les votes des députés de l'Empire acquerraient immédiatement après avoir été émis, permettrait à la légation française de tirer avantage de chaque expression qui pourrait échapper aux ministres de la députation, tandis que les délibérations des plénipotentiai-

res français et le détail de leurs discussions resteraient un secret impénétrable.

La seconde et particulièrement la troisième séance, bien que n'entamant pas encore les négociations directes, furent tristes et orageuses.

La première conférence entre les ministres français et celui de l'électeur de Mayence, directeur de la députation, eut lieu le 16 décembre. Elle avait pour objet l'échange des pleins pouvoirs. Les ministres de France rejetèrent ceux de la députation comme insuffisans, étant fondés sur le principe de l'intégrité de l'Empire.

Le refus des ministres de France d'admettre des pouvoirs dans lesquels l'intégrité de l'Empire était exprimée, inspira d'autant plus d'inquiétude sur le sort réservé à l'Allemagne, que déjà un arrêté du directoire exécutif, du 9 décembre, révélait la formation d'une armée de Mayence, dont le commandant, le général Hatry, était chargé d'occuper cette place, en exécution du traité de Campo-Formio. Le général Hatry passa le Rhin à cet effet le 16 décembre.

Le lendemain 17, le comte de Lehrbach, ministre d'Autriche, d'après les instructions que le comte de Cobentzl lui avait communiquées, remit à la députation une note portant : « Que » S. M. I. le roi de Hongrie et de Bohême, en

» vertu d'un article du traité d'Udine, était dans » l'obligation, après l'échange des ratifications » qui venaient d'avoir lieu, de retirer ses ar- » mées des contrées du Rhin ainsi que des for- » teresses qu'elles avaient garnies jusqu'à pré- » sent et de les faire repasser vers les frontières » de la Bohême et des provinces autrichiennes. »

Cette déclaration, qui levait enfin le voile sur les engagemens pris par la cour de Vienne, frappa la légation directoriale, non moins que les autres ministres germaniques, de l'étonnement le plus profond et le plus unanime. La consternation fut à son comble lorsqu'on apprit que la note du comte de Lehrbach, au lieu de précéder le départ des troupes autrichiennes à un intervalle assez long pour que l'on pût les remplacer et pourvoir à la défense des boulevards de l'Empire, n'avait été communiquée qu'au moment même où une stipulation arrêtée depuis plus de quinze jours venait d'avoir son exécution pleine et entière. On ne fut pas moins surpris d'apprendre en même temps que, malgré l'armistice sur la foi duquel les troupes de l'Empire étaient tranquilles dans leurs quartiers, et le congrès de pacification assemblé, les armées françaises avaient rompu la ligne de démarcation, et que s'avançant sur la rive droite du

Rhin elles avaient cerné Mayence de même qu'Erhenbrestein, dans le dessein d'occuper ces deux places par une sorte de surprise.

Le ministre directorial baron d'Albini remit à l'instant même aux plénipotentiaires français Treilhard et Bonnier la note suivante dont il fit remonter la date au 14 décembre : « Citoyens » ministres, pour remplir les très hauts ordres » de S. M. l'Empereur, je me suis pressé de me » réunir ici à une députation de l'Empire des- » tinée à traiter avec vous de la paix ; et à présent, » après m'y être trouvé à cette fin, déjà depuis le » 17 novembre dernier, je reçois successivement » depuis plusieurs jours de tous les côtés les avis les » plus inquiétans que les troupes impériales et » même les contingens de S. M. l'Empereur aban- » donnent à la hâte les forteresses frontières de » l'Empire ; qu'elles emmènent leur artillerie et » qu'elles se replient derrière le Lech ; j'apprends » de même que les troupes françaises, à leur » tour, en rompant brusquement l'armistice » et en violant la convention conclue entre nos » généraux et ceux de la république française, » en vertu de laquelle on était tenu de *dénon-* » *cer préalablement* la cessation de l'armistice, » *quinze jours* avant qu'elle aurait lieu, se mettent » non seulement en possession des pays sur la

» rive gauche du Rhin que les troupes allemandes
» avaient occupées jusqu'à présent; mais aussi
» que les Impériaux s'empressent de faire place
» aux troupes françaises dans les contrées qui
» environnent la ville de Mayence sur la rive
» droite du Rhin; que même plusieurs contin-
» gens de l'Empire ont dû évacuer la ville et la
» forteresse de Mayence, de sorte qu'elle se voit
» cernée des deux côtés et en même temps dénuée
» de troupes et d'artillerie. Actuellement je suis
» assez certain que tout ce que je viens de dire
» a été *concerté et arrangé* ici le 1^er^ du courant,
» sans qu'on ait jugé à propos de m'en informer
» même par un seul mot. Jugez vous-mêmes,
» citoyens ministres, de l'étonnement dont je
» suis saisi d'apprendre que, pendant mon ab-
» sence, et au moment où je me trouve ici plein
» de confiance, avec la députation de l'Empire, à
» l'effet de conclure la paix avec la république
» française sur la base de l'*intégrité de l'Empire*,
» laquelle nous a été *annoncée* par l'auguste chef
» de l'Empire lui-même, d'apprendre, dis-je, que
» les pays de Worms et de Mayence viennent
» d'être occupés en conquêtes et que Mayence
» même est enfermée de toutes parts. J'ignore
» parfaitement tout ce qui s'est passé à Udine,
» mais je suis stupéfait de tout ce qui se passe

» sous mes propres yeux. Jamais, non jamais
» l'auguste chef de l'Empire n'a voulu, n'a pu
» même prévoir qu'à la retraite de ses troupes
» l'on ne voudrait pas laisser jouir les nôtres de
» la continuation de l'armistice convenu. Aussi
» puis-je peu me persuader qu'une nation grande
» et puissante veuille nous *prendre par surprise*,
» et profiter du moment où la prompte retraite
» des Impériaux avec toute leur artillerie nous
» met hors d'état de prendre aucune mesure de
» défense. Je ne saurais croire que le gouverne-
» ment français qui ne veut agir que légitime-
» ment, justement et d'une manière magnanime,
» surtout à l'égard de gouvernemens plus faibles,
» trouve qu'il soit glorieux pour lui de vouloir
» s'emparer ainsi de l'unique boulevart de l'Em-
» pire, d'une forteresse qui a su résister durant
» quatre années consécutives à toute la force des
» troupes françaises. Comment supposer qu'il
» puisse être question en ce moment d'hostilités
» contre la ville et la forteresse de Mayence? En
» tous cas, citoyens ministres, je blesserais le
» plus saint de mes devoirs si je manquais à exi-
» ger, au moins de vous, le maintien de l'ar-
» mistice que vous ne pouvez pas me refuser. Je
» vous adjure, citoyens ministres, de mettre ma
» présente protestation solennelle sous les yeux

» de votre *directoire* qui redressera certainement
» les justes griefs dont mon devoir m'impose la
» nécessité de lui faire ici l'exposé sincère; et en
» même temps je vous prie d'en donner con-
» naissance à vos généraux commandans, afin
» qu'ils s'abstiennent de toute hostilité. »

Le même objet occupa la quatrième séance de la députation de l'Empire et la rendit fort orageuse. En envoyant à la diète générale de Ratisbonne la note qui lui avait été remise par le comte de Lehrbach, relativement à la rentrée des troupes autrichiennes dans les états héréditaires, la députation l'accompagna d'une représentation sur le danger dans lequel se trouvaient la ville de Mayence et l'Empire en général.

Les délibérations de la députation s'étant de plus en plus animées, on résolut de protester auprès du plénipotentiaire impérial, de faire occuper par un nombre suffisant de troupes germaniques les forteresses de l'Empire qui seraient évacuées par les Autrichiens, notamment Mayence et Philisbourg, et de remettre celles d'Ehrenbreitstein, de Manheim et d'Ingolstadt aux puissances mêmes auxquelles en appartenait le territoire, pour qu'elles pourvussent sans délai à leur défense, et finalement on résolut de présenter à la légation française les griefs de

l'Empire sur la rupture de l'armistice sans avis ni motifs préalables.

Mais dès ce moment les incidens et les difficultés se succédèrent : la légation française refusa définitivement et absolument de reconnaître les pouvoirs de la députation d'Empire. Toutes les démarches de la députation pour accélérer cette reconnaissance furent inutiles. Comme les pleins pouvoirs des députés germaniques étaient expressément fondés sur la base de l'*intégrité de l'Empire*, les plénipotentiaires Bonnier et Treilhard exigeaient que les députés fussent munis de pleins pouvoirs *illimités*, vu que les leurs et ceux même des plénipotentiaires Autrichiens étaient de cette nature. Ils déclarèrent même « que jusqu'à l'arrivée de nou-» veaux pleins pouvoirs *illimités* ils ne donne-» raient aucune réponse sur la demande qui leur » avait été faite pour savoir sur quelles bases la » république française croyait pouvoir traiter de » la paix avec l'Empire. »

Vainement le ministre directorial de Mayence représenta que rien ne pouvait empêcher les ministres français de faire des ouvertures de paix au représentant de S. M. impériale qui, de son côté, ne se refuserait point à les recevoir. Mais, à cette proposition, les ministres Treil-

lard et Bonnier répondirent « que la constitu-
» tion germanique leur était trop bien connue
» pour ne pas être parfaitement certains que le
» représentant de l'empereur ne pouvait rien
» traiter seul, et qu'on ne pouvait entrer vali-
» dement en négociation avec lui, dès qu'il
» *n'existait point* de députation de l'Empire. » Ils ajoutèrent, « que les pleins-pouvoirs se réglaient
» d'après les instructions des députés, et que
» ces instructions ne contenaient rien sur quoi
» ils pussent traiter avec eux; qu'elles ne per-
» mettaient pas aux députés de faire aucune
» concession, pas même celle d'un seul village;
» qu'elles parlaient de *la base de l'intégrité de*
» *l'Empire*; qu'une telle base était absolument
» incertaine; qu'en conséquence, si les députés
» voulaient qu'on traitât de la paix avec eux,
» ils devaient se munir d'autres pleins-pouvoirs,
» et notamment de pleins-pouvoirs illimités, tels
» que ceux dont les plénipotentiaires impériaux
» étaient pourvus. »

Cet incident n'était pas isolé, du moins dans ses effets, de celui qui avait précédé l'ouverture même du congrès, savoir : la marche des trou-pes françaises sur Mayence et la violation de la ligne convenue lors de la conclusion de l'armistice.

Le ministre directorial ayant envoyé ses réclamations aux plénipotentiaires français, en les priant de vouloir bien donner, le plus promptement possible, des explications sur un pareil procédé, il lui fut répondu, « que le directoire » exécutif exigeait que Mayence fût occupée par » les troupes françaises, qu'il *ne se départirait* » *pas* de cette prétention ; et ils déclarèrent ou» vertement que la conduite du gouvernement » français était fondée sur une convention faite » à Rastadt même, entre M. de Cobentzl et le » général Bonaparte, en conformité du traité de » Campo-Formio. »

Cette déclaration frappa tous les ministres et acheva de déchirer le voile, d'autant plus que, dans le même temps, plusieurs estafettes vinrent apporter la nouvelle que Mayence se trouvait bloquée par un corps de troupes françaises et que cette place importante venait d'être sommée de se rendre.

Et pendant ce temps la diète germanique continuait à Ratisbonne ses démarches, conformes à la constitution, mais tardives et inefficaces, pour prévenir le démembrement de l'Empire, en invoquant les stipulations expresses des préliminaires de Leoben. Indépendamment de sa première représentation, arrêtée dans sa séance

du 19 décembre, pour obtenir l'intervention de l'Empereur, à l'effet d'arrêter les progrès ultérieurs de l'armée française et l'exécution de ses desseins contre Mayence pendant la durée de l'armistice, la diète prit le 25 une délibération d'après un nouveau rapport envoyé de Rastadt par le directoire de l'Empire et qui contenait en substance : « que les plénipotentiaires français » refusaient de reconnaître les pleins-pouvoirs » de la députation de l'Empire; qu'ils exigeaient » que ces pleins-pouvoirs fussent *illimités*, et » qu'ils ne voulaient *entendre à aucun armistice* » avant que Mayence ne fût remise entre les » mains de l'armée française. » La diète délibérant dans une assemblée extraordinaire à ce sujet, prit les résolutions suivantes : « 1° de prier » le commissaire impérial de donner communi- » cation des pleins-pouvoirs des plénipotentiai- » res impériaux, ainsi que de la légation fran- » çaise, afin de s'y conformer du côté de l'Empire; » 2° d'adresser une nouvelle lettre de représen- » tations à S. M. impériale pour que, par son » intervention, toute hostilité fût suspendue pen- » dant les négociations de paix; 3° demander à » tous les états qu'ils envoyassent, dans le terme » de quinze jours, des instructions convenables » sur les changemens à faire aux pleins-pou-

» voirs; 4° donner avis de cette décision préli-
» minaire à la députation de l'Empire. »

Dans sa nouvelle lettre de représentations à l'Empereur, la diète se référait itérativement à l'assurance donnée dans le décret de commission impériale, après la signature des préliminaires de Leoben, « qu'un armistice avait été conclu par » Sa Majesté pour l'Empire, sur *la base de l'in-* » *tégrité du corps germanique;* assurance positive » et solennelle, mais qui se trouvait maintenant » contredite par les déclarations des plénipoten- » tiaires français qui ne voulaient point entendre » parler d'armistice, avant la remise de Mayence, » et qui, en général, refusaient de reconnaître l'in- » tégrité de l'Empire. » La diète priait, en conséquence, S. M. impériale de prendre des *mesures énergiques* à ce sujet, et d'éclaircir tous ces faits inexplicables et contradictoires.

C'est ainsi qu'allait être bientôt dévoilée la connivence de l'Autriche avec la France, au détriment de l'Empire. Déjà la fausse position des ministres impériaux au congrès rendait très désagréables leurs rapports avec les autres ministres de la députation ; rapports dont la confiance ne pouvait plus être la base.

L'une des premières victimes de cette connivence, l'électeur de Mayence, qui ne pouvait

plus s'abuser sur le danger de sa position, adressa d'Aschaffenbourg, le 22 décembre, la réponse suivante au général en chef Hatri qui venait de sommer itérativement, avec menaces, la ville de Mayence de lui ouvrir ses portes. « Plein de » confiance dans la loyauté française, disait l'é- » lecteur, je n'imaginais pas, M. le général, que » vous voudriez rompre, contre le droit des gens, » un armistice avant le terme fixé ; et je ne pou- » vais, vous devez le sentir vous-même, m'atten- » dre à une sommation dans les vingt-quatre heu- » res. Vous savez que dans ce moment il se négocie » une paix entre l'Empire et la république fran- » çaise : j'ai, en conséquence, dû être singuliè- » rement frappé du contraste entre les mesures » pacifiques de l'Empire et la sommation hostile » d'une place de laquelle je ne puis disposer » avant que le général autrichien, actuellement » gouverneur de Mayence, l'ait évacuée. N'étant » point engagé dans une guerre particulière avec » la république française, je devais être bien » éloigné de craindre des hostilités de sa part. » L'on dit que c'est en exécution d'une conven » tion, que les troupes françaises doivent occu- » per Mayence ; je désirerais beaucoup être ins- » truit de cette convention pour prendre des » mesures en conséquence..... Dès que je pour-

» rai agir librement, je serai prêt à condescendre
» à votre désir, mais sous la réserve d'une juste
» et équitable capitulation qui, entre autres con-
» ditions, assurera aux habitans de Mayence,
» sans distinction d'état, leurs propriétés, et
» maintiendra intacte la constitution civile ac-
» tuelle, jusqu'à la conclusion de la paix de Ras-
» tadt. Il est impossible que la nation française,
» qui veut faire régner la droiture dans toutes
» ses actions, exige que je lui remette la ville à
» discrétion et sans une capitulation préalable.»

Il était visible, d'après cette réponse, que Mayence ne serait pas défendue : en effet, le 30 décembre, en vertu d'une capitulation purement militaire, les troupes de l'Electeur, se voyant abandonnées des troupes de l'Autriche, livrèrent Mayence aux Français en présence même des Autrichiens qui, restés immobiles sous les armes, ne se retirèrent qu'après avoir été les témoins complaisans de la prise de possession de ce boulevard de l'Allemagne par une garnison française.

D'après la convention secrète signée à Rastadt, les Autrichiens auraient dû le même jour, 30 décembre, occuper Venise et les autres possessions vénitiennes qui leur étaient échues; mais il en fut autrement, le directoire exécutif

voulant avoir au préalable une garantie effective et réelle de la bonne foi du cabinet de Vienne. En chargeant le général Berthier, pour la partie qui regarde l'Italie, de l'exécution de la convention secrète entre la république française et l'Empereur, le directoire lui donna les instructions suivantes : « L'intention du directoire exécutif est que vous n'évacuiez les places et même tout le territoire que doit occuper » l'Empereur, que lorsque vous en aurez reçu » un nouvel ordre que le gouvernement vous » enverra par un courrier extraordinaire du moment qu'il connaîtra la manière dont les Autrichiens *se conduiront pour l'évacuation du Rhin.*

» Si le courrier ne vous arrivait pas pour le 30 » décembre, vous aurez soin de faire connaître » au général autrichien qu'il ne doit pas s'en » alarmer ; que le passage du mont Cenis est » obstrué par les neiges, ce qui aura retardé » l'aide-de-camp qui vous porte les ordres du » gouvernement.

» Il est donc nécessaire que les places d'Ozzoppo, Palma-Nova, Porto-Legnago, se trouvent » toujours en état de soutenir un siége jusqu'au » moment où vous les évacuerez... »

Qu'on juge de la surprise et de l'inquiétude

qu'éprouva le cabinet autrichien, quand il sut que ses troupes n'avaient point occupé Venise, aux termes assignés par la convention secrète. La lettre confidentielle écrite de Rastadt le 13 janvier, par le comte de Cobentzl, à Bonaparte, et que nous allons rapporter textuellement, donnera une idée de l'anxiété des ministres de l'Empereur.

« Je ne puis vous cacher, citoyen général en chef, quelle a été ma surprise et la peine que j'ai éprouvée à la nouvelle que je viens de recevoir. Un courrier qui m'a été dépêché directement de notre armée d'Italie, m'apprend que, le 5 janvier, le citoyen général Berthier n'avait pas encore reçu les ordres du gouvernement pour l'évacuation des forteresses et du territoire que nous devons occuper, et que par conséquent le corps de troupes autrichiennes qui y est destiné, se trouvait encore sur les frontières des provinces allemandes de S. M. l'empereur et roi, sans qu'on sût quand il pourrait se mettre en marche.

» Vous devez vous rappeler, citoyen général en chef, que l'article XIV des stipulations secrètes du traité de Campo-Formio, formellement ratifiées par les deux parties contractantes, fixait purement et simplement à vingt

» jours après l'échange des ratifications le terme
» des évacuations respectives. La convention
» additionnelle secrète, également confirmée par
» les deux gouvernemens, attribuait aux géné-
» raux nommés pour régler les mouvemens
» d'évacuation, le grade et le pouvoir de donner
» tous les ordres en conséquence; c'est d'après
» cela que, sans recourir à ceux de sa cour, M. le
» général en chef comte de Latour a envoyé les
» instructions nécessaires tant à l'armée qu'il
» commandait, qu'à celle dont M. le comte de
» Terzi était le chef, et que nos troupes en Em-
» pire se sont mises en marche aux termes fixés.

» Enfin, dans la convention que nous avons
» signée ici le 1^er^ décembre, il a été formelle-
» ment arrêté, article XII, que, le 30 du même
» mois, les forteresses et le territoire en Italie
» jusqu'à la ligne de démarcation seraient éva-
» cués par les troupes de la république française.

» Vous savez, citoyen général en chef, avec
» quelle scrupuleuse exactitude nous avons rem-
» pli tout ce à quoi nous nous étions engagés.
» Il en est résulté que, dès le 30 décembre, la
» forteresse de Mayence était occupée par vos
» troupes. Comment est-il possible, d'après cela,
» que le citoyen général en chef Berthier, spé-
» cialement chargé par le directoire exécutif de

» diriger les opérations résultantes du traité de » Campo-Formio, et les mouvemens d'évacua- » tion qui doivent s'en suivre, soit parti de » Paris, sans avoir l'ordre formel pour l'évacua- » tion de la partie d'Italie appartenant à S. M. » l'empereur; que cet ordre ne lui ait pas été » envoyé depuis, et que même six jours après » le terme formellement convenu, et sans res- » triction quelconque pour l'évacuation des for- » teresses de l'Italie, il ne fût pas encore ar- » rivé ?

» L'objet est d'une importance trop majeure » pour que j'aie pu me dispenser de remettre » sur le champ la note ci-jointe en copie aux » citoyens ministres de la république française » au congrès, qui, d'après les ordres du direc- » toire exécutif, avaient été chargés précédem- » ment de s'expliquer avec moi sur la marche » des troupes de Sa Majesté qui quittent le ter- » ritoire de l'Empire.

» Je me plais à espérer encore qu'avant l'ar- » rivée de ma lettre à Paris, l'ordre formel aura » été envoyé au général en chef Berthier; mais » si, contre toute attente, il n'était pas encore » parti, je me flatte au moins que dès lors il y » sera procédé sans délai. Je suis trop persuadé » de la ferme intention de la république fran-

» çaise de satisfaire à toutes les clauses du traité » de Campo-Formio avec la même bonne foi » qu'elle éprouve de la part de S. M. impériale » et royale apostolique, pour ne pas m'attendre » à des réponses analogues à ce principe. Je vous » prie de croire, citoyen général en chef, aux » sentimens d'estime et à la haute considéra- » tion que j'ai pour vous. »

Mais déjà le directoire informé de la prise en possession de Mayence, avait levé toutes les difficultés, même avant la réception de cette réclamation diplomatique. Venise, dépouillée de ses flottes, de ses arsenaux, de ses monumens des arts, fut remise à l'Autriche vers le 15 de janvier, de même que les places et le territoire qui lui étaient dévolus dans le partage des états vénitiens. Venise, jadis si respectée, si puissante, disparut de la scène politique, et cette antique république se perdit, pour ainsi dire, dans l'immensité des états autrichiens.

Cependant il existait toujours entre les deux grandes puissances contractantes un reste de défiance insurmontable. L'Autriche n'exécutait pas franchement non plus les articles de la convention secrète, car à la faveur d'une simulation, elle laissa des garnisons dans Philisbourg, Ulm et Ingolstadt, toujours avec l'arrière-pensée de

l'agrandir encore par le démembrement de la Bavière; et quand il fut question ensuite de l'envoi réciproque d'ambassadeurs, elle répondit que pour le moment on se contenterait de correspondre par les ministres que les deux puissances avaient au congrès de Rastadt: ce n'était pas montrer un grand empressement à établir avec la France des relations franches et amicales.

Le directoire, toutefois, marchant à ses vues, sans beaucoup s'inquiéter des formes, parut fermer les yeux sur ces infractions et sur ces prétextes dilatoires, mais il résolut de resserrer de plus en plus l'Allemagne par ses armées.

En conséquence, ses généraux insistèrent pour que le fort du Rhin qui se trouve vis à vis de Manheim leur fût remis. Ce fort, démoli en 1795, par les Français eux-mêmes, avait été remplacé par quelques ouvrages en terre, au printemps de 1796. Il était couvert par un camp retranché d'une assez grande étendue, que les Autrichiens avaient occupé depuis cette époque jusqu'à leur départ de Manheim, mais qui, ne pouvant être défendu que par huit ou dix mille hommes, avait été abandonné, en sorte qu'on s'était borné à faire occuper les ouvrages du fort par une petite garnison allemande.

La sommation faite par les Français de rendre le fort du Rhin n'ayant eu aucun succès, ils le prirent d'assaut le 25 janvier, tournèrent la garnison des troupes d'Empire et firent quelques prisonniers ; mais de leur propre aveu, ils perdirent dans l'assaut plus de trois cents hommes, les Allemands s'étant défendus avec beaucoup de valeur. Pendant l'attaque, des boulets tombèrent sur la ville de Manheim, où plusieurs édifices furent endommagés. Non seulement les Français restèrent maîtres du fort, mais ils occupèrent en partie les retranchemens extérieurs de Manheim sur la rive droite du fleuve. Toutefois, en vertu d'un arrangement, ils se bornèrent à laisser un poste sur le pont, et se replièrent sur la rive gauche.

L'occupation forcée de Mayence, la prise d'assaut du fort du Rhin et la retraite concertée des troupes impériales, jetèrent l'Empire dans une stupeur universelle. Le voile était déchiré à Rastadt. En rejetant les pouvoirs des ministres de la députation, comme insuffisans, parce qu'ils étaient fondés sur la base de l'intégrité de l'Empire, les plénipotentiaires français avaient déclaré qu'ils espéraient que la députation serait bientôt munie de pouvoirs illimités, et cela le plus promptement possible. On vit bientôt quel

était le motif et le but de cet incident, et il fut démontré à tous les esprits clairvoyans que le partage du corps germanique était résolu.

Depuis l'arrivée de la très nombreuse légation prussienne, que venait de compléter M. de Dohm, on s'exprimait avec plus de hardiesse à Rastadt, sur le traité de Campo-Formio, et plusieurs membres de la députation faisaient à l'Autriche des interpellations et des attaques plus vives et plus directes qu'auparavant, au point que M. de Lehrbach se vit plus d'une fois embarrassé. Pressé de questions, dans la séance du 7 janvier, au sujet de la convention secrète dont on lui demandait communication, il fut réduit à répondre que si cette convention existait, elle n'aurait pas été faite par le chef de l'Empire, mais *de puissance à puissance* entre l'Autriche et la république française; que par conséquent elle n'était pas de nature à être communiquée à un tiers. Alors la députation demanda au moins communication des articles secrets du traité de Campo-Formio, communication d'autant plus nécessaire, disait-elle, que ces articles paraissaient avoir dérogé aux préliminaires de Léoben, d'après lesquels l'empereur avait formellement annoncé à la diète germanique que, par ses soins, l'intégrité de l'Empire serait la *base de la*

future pacification ; et pressant à cet égard ses instances sur des fondemens de droit, la députation reçut de M. de Lehrbach pour réponse : « que la cour de Vienne était aussi peu tenue à » cette communication et s'y prêterait aussi peu, » que les autres états germaniques avaient com- » muniqué à l'Empereur les articles secrets des » traités de paix particuliers qu'ils avaient faits » avec la France ; que la cour impériale n'avait » pas demandé une pareille communication » alors, ni ne la donnerait présentement elle- » même. »

La position de M. de Lehrbach était si embarrassante, qu'il fit à la légation française l'aveu que si M. de Thugut l'eût instruit plus en détail du rôle qu'il lui avait destiné, il aurait certainement refusé de s'en charger.

De son côté, la Prusse, qui désirait profiter de l'occasion pour se ressaisir, aux dépens de la maison d'Autriche, du crédit et de la considération que lui faisait perdre en Allemagne le traité de Campo-Formio, s'efforçait de grossir son parti de tous les états dont l'existence paraissait compromise ; mais elle trouvait peu de ces états disposés à compter sur ses promesses. Le comte de Gœrtz ayant insinué au baron d'Albini, ministre directorial de Mayence, le projet

d'une confédération germanique en opposition aux vues de la France, celui-ci qui, depuis l'abandon de l'Autriche et l'occupation de Mayence par les Français, n'apercevait plus de moyen de salut que dans la résignation et l'espoir d'une indemnité que lui laissaient entrevoir les plénipotentiaires du directoire, demanda positivement au ministre prussien quelle serait la nature et la force des secours sur lesquels la confédération germanique pourrait compter de la part de la Prusse. M. de Gœrtz répondit que cet objet, qui était un moyen d'exécution, ne pouvait être convenu qu'après qu'on se serait assuré de l'union proposée. Sur cette réponse, M. d'Albini, qui avait adopté une conduite plus modérée, refusa d'entrer dans le projet, disant qu'il ne voulait pas, pour une issue si peu certaine, se perdre entièrement près de la France et de l'Autriche. Mais le Hanovre, dont les appréhensions paraissaient être dissipées depuis l'arrivée de la légation prussienne, crut devoir accepter le projet, et son ministre fit à la diète de Ratisbonne la proposition de recourir, pour la paix de l'Empire avec la république française, à la médiation de la Prusse et de la Russie. On devait même voter sur cette proposition ; mais le ministre directorial de Mayence, en sa qua-

lité d'archichancelier, refusa de la mettre en délibération, et ce projet, peu soutenu, fut en quelque sorte abandonné.

« Toutes ces chicanes, mandait la légation » française au ministre des relations extérieures » à Paris [1], demeureront ce qu'elles sont, insi» gnifiantes. La lassitude, la faiblesse et la dé» fiance de ces petits états les garderont de dé» marches inconsidérées. Les nouveaux pleins» pouvoirs demandés par la députation ne » tarderont pas d'ailleurs à lui être envoyés. Les » députés ont déjà reçu de leurs cours respecti» ves les instructions qu'ils en attendaient; les » votes ont été émis; le *conclusum* a eu lieu le » même jour, et, pour éviter tout délai, on l'en» verra ici, où il sera revêtu de la ratification im» périale.

» Du reste, le retour ici du général Bonaparte » est ardemment désiré par tout le monde; cha» cun pense et dit que sa présence est seule ca» pable de donner aux négociations une impul» sion efficace, et on espère qu'il ne se fera pas » long-temps attendre après la réception des » nouveaux pleins-pouvoirs. »

Mais Bonaparte était alors très peu disposé à

[1] Rapport confidentiel du 11 janvier 1798.

s'aller, pour ainsi dire, anéantir dans les détours et les lenteurs d'une négociation germanique. On n'a pas perdu de vue qu'immédiatement après la signature du traité de paix avec l'Autriche, le directoire l'avait appelé au commandement de l'armée d'Angleterre, et qu'une proclamation excita les Français à combattre la puissance anglaise, « attendu, disait-il, que là se trouve la » source des malheurs de l'Europe, et que c'est » là même qu'il faut en arrêter le cours. »

Dès lors l'impulsion que Bonaparte avait provoquée lui-même fut donnée à l'opinion publique, aux armemens maritimes, à la marche des troupes vers les côtes, et à l'ensemble des préparatifs les plus menaçans.

1798.

Politique de l'Angleterre à l'égard du continent pacifié.— Son traité de commerce avec Paul I^er^. — Rapports de l'Angleterre avec la France. Rupture des conférences de Lille.—Opinion de lord Malmesbury sur la politique du directoire. — Piège tendu à cet ambassadeur.—Effet de son retour à Londres. — Note des plénipotentiaires français restés à Lille. — Reponse du gouvernement anglais. — Sa déclaration à toutes les cours. — Victoire navale de lord Duncan. — Rupture du Portugal et de la France. — Ouverture du parlement britannique. — Le directoire répond au manifeste de l'Angleterre. — Pamphlet politique de M. de Talleyrand. — Annonce de la conquête prochaine de l'Angleterre. — Intrigues pour l'ouverture d'un emprunt à cet effet. — Origine du système continental. — Première séance *in pleno* au congrès de Rastadt. — Projets de révolution en Allemagne dont Augereau est le moteur. — Opposition de ce général contre Bonaparte. — Plaintes des plénipotentiaires autrichiens. — Intervention de Bonaparte. — Il fait retirer le commandement de l'armée d'Allemagne à Augereau. — Le directoire se défie de Bonaparte. — Lettre d'Augereau au directoire. — Ses entreprises révolutionnaires au-delà du Rhin, désavouées par le directoire. — Satisfaction de l'Autriche. — Reclamation des plénipotentiaires Prussiens à Rastadt. — La France demande que le Rhin fasse la *base de la négociation*. — Représentations de la députation de l'Empire. — Dépêche confidentielle des plénipotentiaires français au ministre Talleyrand.

Revenons aux affaires et à la politique de la Grande-Bretagne, dont nous avons été détournés par un autre ordre d'événemens.

Lorsqu'au mois d'avril précédent le ministère anglais envoya le sous-secrétaire d'état Hammond à Vienne avec des instructions ayant pour objet d'accélérer la paix avec la France, de concert avec la cour impériale, le baron de Thugut, on doit se le rappeler, ne donna à cet envoyé que des réponses évasives, et sa mission échoua complètement. C'est alors que sir Morton Eden, ministre d'Angleterre à Vienne, reprocha avec dureté à Thugut de l'avoir trompé en lui donnant l'assurance que les deux cours alliées ne négocieraient la paix qu'en commun. Cependant ce ne fut guère que dans le courant de mai que le cabinet britannique prit enfin la résolution de traiter séparément, et c'est ce qui amena les conférences de Lille, dont nous avons tracé la marche. Toutefois, la défection de la Prusse d'abord, et plus tard celle de l'Autriche, avaient porté le cabinet de Londres à s'efforcer de ménager le nouvel empereur de Russie, bien que ce prince, d'un caractère un peu bizarre, se montrât peu disposé à former une seconde coalition contre la France. Déjà, d'après des dépêches long-temps attendues à la cour de Londres, et qui étaient datées des premiers jours de mars, on savait que le nouvel empereur persistait dans sa résolution de ne prendre aucune

part à la guerre actuelle. Cependant il promettait d'intervenir auprès du roi de Prusse pour l'engager à ne rien entreprendre qui pût nuire à la cour de Vienne ou à l'empire d'Allemagne, et l'on ne peut nier que la marche de sa politique ne fût d'accord avec ces assurances. Sir Charles Whitworth, envoyé britannique à Pétersbourg, profita habilement de ces dispositions pour négocier un traité de commerce entre l'Angleterre et la Russie. Le succès de cette première opération fit croire qu'on amènerait le czar à prendre une part active dans les affaires de l'Europe, dont l'état était alors si incertain et si précaire. Un courrier, dépêché de Saint-Pétersbourg par sir Charles, apporta la ratification du traité de commerce entre les deux puissances, et l'échange de ces ratifications eut lieu à Moscou le 17 mai 1797. C'était un nouveau lien entre ces puissances, et il pouvait conduire à des liaisons plus intimes : les dépêches confidentielles de l'ambassadeur anglais ne donnaient pourtant que des espérances vagues. L'influence diplomatique de la Russie sur les deux cours de Berlin et de Vienne était incontestable. Ce fut par l'intervention de la Russie près la cour de Vienne que, dans ces derniers temps, la cour de Wurtemberg, si étroitement unie par des al-

liances avec la famille impériale russe, put jouir, comme état neutre, de la paix particulière qu'elle venait de faire avec la France.

Toutefois, en faisant la clôture du parlement le 22 juillet, le roi d'Angleterre s'exprima en ces termes : « J'ai la satisfaction de pouvoir vous » informer que, depuis l'avènement au trône du » présent empereur de Russie, les liaisons de » commerce entre les deux pays ont été renou- » velées d'une manière qui, je n'en doute point, » est avantageuse aux intérêts réciproques. »

Les rapports de l'Angleterre avec la France étaient d'une tout autre nature. Nous n'avons fait qu'indiquer les circonstances de la rupture des conférences suivies à Lille depuis le 6 juillet, et les causes du retour précipité de lord Malmesbury à Londres. Cet événement exige d'autres éclaircissemens, et nous devons donner sur cela des documens et des actes diplomatiques peu connus, et qu'il faut enfin livrer au grand jour de l'histoire.

Au début des négociations de Lille, lord Malmesbury avait offert, de la part de l'Angleterre, de rendre toutes les conquêtes que cette puissance avait faites sur la France et ses alliés, à condition que l'Espagne cèderait l'île de la Trinité, que la Hollande renoncerait au cap de Bonne-

Espérance, à Cochin, à Ceylan; et que des stipulations seraient faites en faveur du prince d'Orange et de ses adhérens dans les Pays-Bas. Les commissaires français déclarèrent que leurs instructions portaient que l'Angleterre ferait un abandon complet de ses conquêtes sans en recevoir aucun dédommagement; et ils insistèrent comme un préliminaire indispensable, sur la renonciation du roi de la Grande-Bretagne à l'ancienne et illusoire dénomination de roi de France que prenait le roi d'Angleterre. Ils voulurent aussi que la flotte de Toulon fût rendue et que les Anglais abandonnassent leurs droits, en quelque façon hypothécaires, sur les Pays-Bas, en vertu des sommes prêtées à l'Empereur. Lord Malmesbury rejeta des propositions qui décidaient la question contre l'Angleterre, même avant que les négociations fussent ouvertes, et il demanda que la France y fît de grandes et importantes modifications. On était en pourparler à cet égard, et il est hors de doute que Carnot et Barthelemy qui formaient la minorité du directoire, voulaient de bonne foi la paix. Mais lorsque la révolution du 18 fructidor survint, et que le parti révolutionnaire devint, par elle, maître absolu du pouvoir, son premier acte de gouvernement fut de rompre brusque-

ment les négociations, ainsi que nous l'avons rapporté.

A peine lord Malmesbury fut-il de retour à Londres que MM. Hammond et Canning, sous-secrétaires-d'état, eurent avec lui une longue conférence; ils se rendirent ensuite, ensemble, chez lord Grenville à qui lord Malmesbury remit un rapport confidentiel très remarquable et dont nous citerons les passages les plus importans. « Je puis assurer votre seigneurie que » j'ai la ferme conviction que la majorité du di» rectoire qui l'a emporté dans la journée du 4 » septembre (18 fructidor), sur le corps législa» latif, veut et désire la continuation de la guerre » maritime, afin de n'éprouver ni obstacles ni » entraves à ses nouveaux projets d'invasion » et de spoliation en Italie et en Suisse. Il est » clair qu'à la veille de signer la paix avec l'Au» triche, le directoire ne peut vouloir signer la » paix avec l'Angleterre. Que ferait-il de ses qua» tre cent mille soldats accoutumés au tumulte » des armes? Que de commotions n'occasionne» rait pas leur reflux dans l'intérieur! Que fe» rait-il de ces trois ou quatre mille généraux et » officiers supérieurs qui n'auraient plus ni lau» riers à moissonner, ni riches dépouilles à ravir » aux vaincus? Ne renverseraient-ils pas ces

» avocats que leurs victoires intronisèrent au
» Luxembourg? Voilà, évidemment, pourquoi les
» directeurs, appréciant la gravité d'un tel dan-
» ger, éloignent le jour de la paix générale et
» poursuivent la guerre contre la Grande-Breta-
» gne, croyant assurer par là leur propre tran-
» quillité et garantir leur dictature. Les pre-
» miers négociateurs français envoyés à Lille
» sous l'influence de Barthelemy et de Carnot,
» paraissaient disposés à conclure, en adoptant
» pour base le système des compensations qui
» m'avait été prescrit; mais ceux qui les rem-
» placèrent immédiatement après la journée du
» 4 septembre, avaient manifestement l'instruc-
» tion d'amener la rupture en déclinant cette
» base et en avançant des prétentions hautai-
» nes. Avant même leur arrivée à Lille j'aurais
» pu, sans une heureuse prévoyance, tomber
» dans le piège qui me fut tendu avec beaucoup
» d'artifice, pour compromettre mon caractère
» et en même temps le gouvernement que j'a-
» vais l'honneur de représenter. Il s'agissait d'une
» machination qui avait pour but de deverser
» sur le représentant de Sa Majesté, tout l'odieux
» de la rupture des conférences. Voici le fait:
» le 7 septembre, au moment où le coup de
» foudre frappé par le directoire à Paris avait

» déjà retenti à Lille, je reçus du comte de Mont-
» gaillard *, arrivé à l'instant de Paris, la de-
» mande pressante d'un rendez-vous assigné à
» sept heures du matin, sur un point convenu
» des remparts, demande accompagnée de la
» déclaration, qu'en cas de refus le comte se
» rendrait publiquement à mon hôtel. Je n'avais
» pas heureusement oublié que ce comte de
» Montgaillard venu en Angleterre en 1794,
» comme émigré échappé au régime de la ter-
» reur, en avait été expulsé en vertu de l'*alien-*
» *bill*, et que depuis il avait joué un rôle fort
» équivoque à l'armée de Condé. Je m'armai
» donc de défiance. Arrivé au rendez-vous : com-
» ment, lui dis-je, avez-vous osé venir à Lille
» après ce qui vient de se passer à Paris? Vous
» ne craignez donc pas d'être fusillé? Je vous en
» prie, quittez-moi; laissez-moi avoir l'air de me
» promener comme je fais tous les matins. C'est
» alors que le comte me faisant à sa manière le
» récit de la révolution récente survenue à Pa-
» ris m'invite, me presse d'envoyer un courrier
» à mon gouvernement pour tâcher de sauver
» les déportés sacrifiés par le directoire et sa

* Le comte de Montgaillard, auteur des *Mémoires concernant la trahison de Pichegru*. (Voy. la *Biographie des hommes vivans*, tome IV.)

» faction. Il est très facile de les sauver, me dit-
» il, le lieu de l'embarquement est connu, le
» vaisseau qui doit les transporter à la Guyanne
» fera voile de Rochefort; votre ministère n'a
» qu'à donner l'ordre à trois ou quatre frégates
» de croiser sur les côtes de l'ouest, elles s'em-
» pareront du bâtiment républicain : la déli-
» vrance des déportés occasionnera une grande
» commotion en France et ébranlera le directoire.
» Je ne puis, lui dis-je, envoyer de courrier; on
» prendrait les dépêches; je ne puis me décider à
» écrire. Il insistait néanmoins. Je vous le de-
» mande en grace, lui répétai-je alors, quittez-
» moi; vous me compromettrez et vous vous
» compromettrez vous-même. Si le directoire sa-
» vait que j'ai eu une conférence avec M. le
» comte de Montgaillard, il me ferait arrêter et
» il vous ferait fusiller; sauvez-vous! sauvez-vous
» et ne me compromettez pas plus long-temps.
» Si vous avez besoin d'argent, je vous en en-
» verrai dans une heure chez la personne où
» vous me dites que vous êtes caché. C'est ainsi
» que je parvins à m'en débarrasser après
» une demi-heure d'instances et d'obsessions de
» sa part. Sans nul doute j'étais épié et mon
» courrier eût été arrêté si je n'avais soupçonné
» le piège. »

Lord Grenville donna son entière approbation à la conduite de lord Malmesbury, et lui fit entendre que lui et M. Pitt, étant d'avis de tenter une nouvelle démarche diplomatique afin de mettre tous les torts, d'une manière encore plus évidente, du côté du directoire, il serait vraisemblablement appelé au conseil des ministres, et que là il devait se borner à exposer officiellement les circonstances de la rupture des conférences. En effet il fut tenu, le lendemain, au bureau de lord Grenville, un grand conseil d'état composé de tous les ministres et notamment de M. Pitt, lords Grenville, Spencer, Chatam, Liverpool, le duc de Portland et M. Dundas. Lord Malmesbury s'y trouva également. Quand on vint à examiner les faits qui l'avaient contraint de rompre les conférences : « Certai-» nement il y a, dit-il, à rabattre de la sécheresse » des termes employés à mon égard par les nou-» veaux plénipotentiaires français, si l'on s'en » rapporte aux premières versions données par » les journaux des deux pays ; mais le fond de » la déclaration a été réellement tel que je l'ai » fait connaître ; et cela résulte de la pièce offi-» cielle suivante que je suis heureusement en » mesure de communiquer à vos seigneuries. » C'est l'arrêté du directoire exécutif du 25 fruc-

tidor (11 septembre), portant que « les citoyens » Treilhard et Bonnier chargés de négocier la paix » avec l'Angleterre remettront dans leur pre- » mière conférence avec lord Malmesbury, mi- » nistre plénipotentiaire du roi d'Angleterre, » une note dont l'objet sera de connaître si ce » ministre a des pouvoirs suffisans pour resti- » tuer à la république française et à ses alliés * » toutes les possessions qui, depuis le commen- » cement de la guerre, ont passé dans les mains » des Anglais. Les plénipotentiaires lui deman- » deront sa réponse *dans le jour*. Le directoire » exécutif arrête de plus que si lord Malmes- » bury déclare ne pas avoir les pouvoirs néces- » saires pour établir cette base que les lois et » les traités qui lient la république rendent in- » dispensables, ou s'il ne fait pas de réponse dans » le délai prescrit, il aura à se retirer *dans les* » *vingt-quatre heures* vers sa cour pour demander » les pouvoirs suffisans. »

Lord Grenville prit aussitôt la parole : « Le » directoire, dit-il, ayant prescrit la restitution » de toutes nos conquêtes pendant le cours de la » guerre actuelle, tant sur la France que sur ses

* Le cabinet de Londres consentait à la paix si celui de Paris permettait à la Hollande de céder le cap de Bonne-Espérance.

» alliés, comme base indispensable des futures » négociations, cette base ne saurait être admise » qu'en admettant en revanche des compensa- » tions pour les restitutions, et des modifica- » tions qui rendent acceptable la condition pré- » liminaire. Mais celle-ci énoncée isolément pré- » sente un vague que le cabinet jugera peut-être » devoir déterminer préalablement en deman- » dant un éclaircissement positif. Tel serait mon » avis.... »

Le conseil ne fut pas unanime pour une telle démarche; le duc de Portland, le comte Spencer et M. Wyndham étaient persuadés que l'énonciation même de la restitution de toutes les conquêtes, comme condition *sine quâ non*, sans faire mention de compensations ni de dédommagemens, était une preuve évidente que le directoire ne voulait point de paix, sinon celle qu'il aurait dictée; et dans cette conviction ils étaient d'avis de rompre absolument. Mais M. Pitt et les autres membres du conseil qui avaient des vues parlementaires jugèrent autrement la question. Ils furent d'opinion qu'on devait profiter de l'ouverture contenue dans la déclaration des négociateurs Treilhard et Bonnier, et reprendre la négociation sur la base posée de la restitution de toutes les conquêtes, sauf les sti-

pulations qu'exigerait la réciprocité fondamentale d'une négociation, et que ceci arrêté l'on pourrait donner sans inconvénient à lord Malmesbury les pouvoirs exigés par le directoire pour consentir *casu quo* à la restitution exigée. Dans ce partage d'opinions, le conseil s'arrêta au moyen terme de demander, avant l'expédition des pleins-pouvoirs, une explication ayant pour objet de savoir « Si le gouvernement français entendait que la restitution de toutes les conquêtes fût fixée; pour préliminaire, sans aucune stipulation réciproque.... » Tel fut le sens de la dépêche expédiée du bureau des affaires étrangères, le 23 septembre 1797, et dont fut chargé le messager d'état Wick.

Le directoire n'accueillit point cette nouvelle ouverture, et voici la réponse que furent chargés d'y faire ses plénipotentiaires à Lille, sous la date du 1er octobre 1797 :

« Les ministres plénipotentiaires de la république française, chargés de traiter de la paix avec l'Angleterre, ont l'honneur de faire savoir à lord Malmesbury qu'ayant adressé copie de sa dernière note du 23 septembre à leur gouvernement, le directoire exécutif leur a prescrit de déclarer en son nom qu'il n'a pas cessé de vouloir la paix; qu'il a donné une preuve

» non équivoque du sentiment qui l'anime lors-
» qu'il a ordonné aux ministres plénipotentiai-
» res de la république de réclamer une explica-
» tion catégorique sur les pouvoirs donnés par
» le gouvernement anglais à son ministre pléni-
» potentiaire; que cette démarche n'avait et ne
» pouvait avoir d'autre objet que d'amener la né-
» gociation à une issue prompte et heureuse;
» que l'ordre donné aux ministres plénipoten-
» tiaires de rester à Lille, après le départ de lord
» Malmesbury, est une nouvelle preuve que le
» directoire avait désiré et prévu son retour avec
» des pouvoirs qui ne seraient pas *illusoires*, et
» dont la limitation ne serait pas un prétexte
» pour retarder la conclusion de la paix; que tel-
» les sont toujours les intentions et les espéran-
» ces du directoire exécutif, qui enjoint aux mi-
» nistres plénipotentiaires de la république de ne
» quitter Lille qu'au moment où l'absence prolon-
» gée du négociateur ne lui laissera plus de doute
» sur l'intention de sa majesté britannique de
» rompre toute négociation; qu'en conséquence,
» le 16 octobre courant est le terme fixé pour
» le rappel des ministres plénipotentiaires de la
» république française, dans le cas où, à cette
» époque, le ministre plénipotentiaire de S. M.
britannique ne serait pas rendu à Lille.

« Le directoire exécutif éprouvera un vif re-
» gret qu'un rapprochement, déjà entamé deux
» fois, n'ait pu être consommé; mais sa conscience
» et l'Europe entière lui rendront ce témoignage
» que le gouvernement anglais seul aura fait pe-
» ser le fléau de la guerre sur les deux na-
» tions.... »

A la réception de cette note, lord Malmesbury en donna communication aux ministres qui, s'étant réunis le 4 en grand conseil, s'occupèrent sur le champ d'établir les bases de la réponse qu'attendait le courrier français envoyé de Lille par les plénipotentiaires du directoire.

Rédigée, en conséquence, par lord Malmesbury, cette réponse, datée de Londres le 5 octobre, fut conçue en ces termes :

« Le soussigné, ayant remis au ministère du
» roi la note des plénipotentiaires de la républi-
» que française, a l'ordre de leur faire observer
» que ce n'est qu'en conséquence de l'injonction
» formelle et positive du directoire qu'il a quitté
» Lille; que ses pouvoirs n'étaient ni illusoires,
» ni limités, et que rien n'a été omis de sa part
» pour accélérer la négociation, qui n'a été re-
» tardée que par les délais du directoire, et qui
» n'est aujourd'hui rompue que par son acte.

« Pour ce qui regarde la reprise des conféren-

» ces, le soussigné ne peut que se référer à sa » dernière note, où il a désigné, avec franchise » et précision, les seuls moyens qui restent pour » continuer la négociation, faisant observer en » même temps que le roi ne pourrait plus trai- » ter en pays ennemi sans avoir la certitude de » voir respecter pour l'avenir, dans la personne » de son plénipotentiaire, les usages établis parmi » toutes les nations civilisées à l'égard des minis- » tres publics, et principalement de ceux char- » gés de travailler au rétablissement de la paix... » Cette dernière note mit fin à la négociation, et l'on ne peut douter que le ministère anglais n'eût parfaitement bien prévu ce résultat, puisque, avant d'en être informé, il faisait travailler à une déclaration qu'il se proposait de publier, et d'adresser à toutes les cours, pour leur signaler les obstacles que le gouvernement français opposait à la conclusion de la paix. Cette espèce de manifeste avait déjà été lu et approuvé dans un conseil du cabinet; il était prêt à paraître, et il fut bientôt rendu public. En voici la substance, réduite à la partie purement historique :

« Le plénipotentiaire britannique, disait le » gouvernement anglais, se présenta avec un » projet détaillé et motivé; mais le principe de

» *compensation* mutuelle, précédemment admis, » expressément et d'un commun accord, comme » une base juste et équitable de négociation, fut » désavoué : toute idée de modération ou de rai- » son, toute apparence de justice fut mise de » côté. La France, après avoir incorporé dans » ses propres états une si grande partie de ses » conquêtes, et affectant de se priver elle-même, » par ses propres réglemens intérieurs, du pou- » voir d'aliéner ses importantes augmentations » de territoire, n'eut point scrupule de deman- » der l'abandon absolu de la part de sa majesté, » et sans aucune restriction, de tout ce que l'é- » nergie de son peuple, la valeur de ses flottes » et de ses armées avaient conquis durant la pré- » sente guerre, soit sur la France, soit sur ses » alliés : elle exigea que la puissance de la Grande- » Bretagne se renfermât dans ses anciennes limi- » tes, au moment même où sa propre domina- » tion prenait une extension et un degré pres- » que sans égal dans l'histoire... Et encore cette » demande ne fut-elle pas mise en avant comme » formant les *articles de la pacification*, mais » comme le *prix d'une négociation*.

» Deux mois s'étaient écoulés depuis que sa » majesté avait rejeté, par une déclaration pré- » cise et irrévocable, des préliminaires aussi ré-

» voltans par leur injustice que ridicules par » leur excès... La négociation n'en marchait pas » moins ouvertement; les conférences se sui- » vaient dans l'ordre accoutumé, et les propo- » sitions formelles rejetées n'avaient plus été » reproduites; elles étaient totalement abandon- » nées: elles étaient même clairement désavouées, » et des assurances avaient été données qu'il n'en » serait plus fait mention. Chaque jour, pour » ainsi dire, on renouvelait la promesse de ré- » pondre au projet détaillé et motivé par un au- » tre projet de nature à accélérer la conclusion » des affaires; et quand lord Malmesbury se plai- » gnait des délais interminables du gouverne- » ment français à remplir cet engagement, on » en donnait pour raison et pour excuse la né- » cessité de la part de la France *de se concerter* » *avec ses alliés pour les sacrifices qu'ils avaient à* » *s'imposer en faveur de la paix*. Les semaines se » succédaient dans l'inutile attente d'un contre- » projet, toujours solennellement annoncé sans » jamais paraître.

» C'est à ce point qu'en étaient les affaires au » 11 septembre, lorsque l'envoi de nouveaux » commissaires français fut annoncé avec l'assu- » rance positive que *leur arrivée hâterait le grand* » *ouvrage de la paix*. Une note d'un ton plus of-

» feusant que les précédentes, une demande déjà
» présentée long-temps auparavant, déjà depuis
» long-temps abandonnée, fut le début de ces
» nouveaux ministres de paix, et, loin de dissi-
» muler leur impatience de voir *toute négociation*
» *rompue*, toutes voies fermées à un raccommo-
» dement, ils allèrent jusqu'à interdire au plé-
» nipotentiaire de sa majesté le séjour du lieu
» des conférences, à moins qu'il ne consentît
» sans délai à des conditions formellement reje-
» tées par sa cour deux mois auparavant. La ré-
» ponse de ce ministre fut telle que les circon-
» stances l'exigeaient : elle fut immédiatement
» suivie de l'ordre positif et par écrit de quitter
» la France.

» En coupant tous les fils de la négociation,
» les commissaires français se montraient pleins
» d'empressement pour négocier; enfin, tout en
» repoussant la première demande, inadmis-
» sible et irrévocablement rejetée, ils répétaient
» qu'ils se tenaient assurés d'une réponse con-
» forme à leurs désirs. Cependant, sans attendre
» une réponse, ils se hâtèrent de publier une dé-
» claration par laquelle ils rejetèrent sur la
» Grande-Bretagne tout l'odieux d'une rupture
» qui trompait le vœu général.

» Leurs notes subséquentes ne sont que les

» dernières scènes de cette représentation comi-
» que où, sous le masque d'une fausse modéra-
» tion, on les voit afficher les sentimens les plus
» pacifiques, tandis qu'ils mettent tous leurs soins
» à éviter de faire un pas dans le chemin qui pour
» rait conduire au terme de la négociation....

» Les conditions proposées par l'Angleterre
» étaient bien différentes : elles étaient à la fois
» claires, franches et sans équivoque. Elle n'a
» pu obtenir qu'on les discutât. Elle prend, en
» présence de l'Europe, l'engagement solennel
» de se montrer prête, s'il est enfin possible de
» mettre un terme aux malheurs de la guerre,
» à traiter d'après les mêmes principes modérés
» qu'elle a déjà proposés par l'organe de son
» plénipotentiaire. »

Cette déclaration du gouvernement anglais fut donnée le 28 octobre, et cinq jours après le parlement se réunit. Le discours de la couronne roula sur la mauvaise issue des négociations, sur l'état florissant des revenus, sur les victoires navales, ainsi que sur la nécessité de continuer les efforts les plus énergiques jusqu'à ce que l'ennemi montrât un esprit plus équitable et plus pacifique. « La *déclaration*, dit le roi à ce sujet,
» et les autres papiers que je donne ordre de re-
» mettre devant vous, vous prouveront complè-

» tement, et au monde entier, que de mon côté » tout a été mis en œuvre pour ce qui pouvait » tendre à accélérer l'ouvrage salutaire de la » paix, et que le long délai ainsi que la rup- » ture finale de la négociation doivent s'attri- » buer uniquement à la conduite évasive, aux » demandes exorbitantes, à l'ambition démesu- » rée de l'ennemi, surtout à la haine invétérée » contre les royaumes dont sont animés ceux » avec qui nous avons à traiter.... »

Avant de retracer le caractère politique de cette session du parlement, rappelons que l'Angleterre avait eu encore d'autres intérêts à surveiller dans le midi de l'Europe.

Le jour même où le directoire lança dans le public sa menace d'envahir le royaume britannique, il prit un arrêté déclarant non avenu le traité non ratifié entre la république française et la reine de Portugal. Expliquons cette boutade diplomatique.

Lorsque l'Espagne, cédant à l'impulsion de la France, eut déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, elle exigea que le Portugal fît cause commune avec elle et la France contre cette puissance, menaçant la cour de Lisbonne, en cas de refus, de lui faire la guerre. En effet, une armée espagnole se rassembla sur les frontières

du Portugal. De son côté, le cabinet de Lisbonne fit des préparatifs extraordinaires; il confia l'organisation de ses armées à un général étranger, le prince de Waldeck. En même temps l'amiral Jervis, qui depuis fut décoré du titre de lord Saint-Vincent, entra avec sa flotte dans le Tage, pour protéger Lisbonne et y débarquer une partie des troupes anglaises qui avaient occupé l'île de Corse.

Tout parut se calmer à la suite des embarras du directoire, et l'amiral Jervis alla reprendre sa station devant Cadix. Mais, en 1797, pressée d'un côté par l'Espagne, servile alliée de la France, et de l'autre par la majorité du gouvernement français, qui respirait la guerre, la cour de Lisbonne crut devoir négocier avec la France pour obtenir la paix; les conditions qu'on voulut lui imposer furent telles que le parti anglais, qui dominait dans les conseils, préféra les chances de la guerre. Mais, de son côté, le chevalier d'Aranjo d'Azevedo, qui avait été envoyé à Paris comme négociateur, profitant du besoin d'argent qu'éprouvait la majorité du directoire pour faire la révolution du 18 fructidor, conclut, le 20 août, avec le ministre Charles Delacroix, un traité onéreux de paix et d'amitié, que le directoire approuva le 21, et que le corps législatif

ratifia le 12 septembre. Le cabinet de Londres en fut mécontent; mais les troubles d'où sortaient à peine les équipages de ses escadres, et la situation politique du continent, ne lui permirent d'abord que de hasarder quelques représentations diplomatiques. Une grande victoire navale ayant été remportée depuis par l'amiral Duncan, l'administration anglaise prit un langage plus hautain. Retraçons en peu de mots cette victoire, qui ne fut pas sans influence sur la politique de l'Europe.

Pendant tout l'été de l'année 1797, l'amiral Duncan avait tenu bloquée la flotte hollandaise du Texel destinée à aller joindre celle de France à Brest; mais ayant été obligée, par une tempête, de gagner la rade d'Yarmouth, l'escadre hollandaise, forte de onze vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates, et commandée par l'amiral de Winter, saisit cette occasion de mettre en mer. L'amiral Duncan, qui avait seize vaisseaux de ligne, n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle qu'il retourna vers la côte de Hollande dans l'espoir d'y rencontrer et d'y combattre l'ennemi. Il le rencontra le 11 octobre, près le cap Camperduyn, rangé en ligne pour le recevoir. L'ordre, qui fut ponctuellement et promptement exécuté, portait de percer la ligne hollandaise,

l'attaquer bord à bord sous le vent, et de la uper ainsi de terre en l'éloignant de sa côte. combat fut terrible, et la victoire des Anglais mplète. Ils prirent huit vaisseaux de ligne hol- ndais, parmi lesquels celui de l'amiral et du ce-amiral. Ce succès brillant répandit une ande joie dans la nation. L'amiral vainqueur t créé pair sous le nom de lord vicomte Cam- rduyn, du nom du cap de la côte de Hollande la vue duquel s'était livré le glorieux combat.

Cette victoire et celle de lord Saint-Vincent, ui l'avait précédée, firent échouer les projets ue le directoire avait fondés sur de s avantages l'il croyait obtenir dans la Manche par ses es- dres, et d'un autre côté elles enflèrent les pré- ntions du ministère anglais. Dès lors il ne rda plus de ménagemens à l'égard de la cour e Lisbonne, destinée, comme d'autres pe- ts états, à devenir victime de cette grande lutte ntre deux puissances rivales, et dont le pouvoir le l'une ne rencontrait plus d'obstacles sur le ontinent, tandis que l'autre exerçait sur les mers une influence sans limites. Ce fut alors que le cabinet de Saint-James fit déclarer positive- ment à la cour de Lisbonne : « Qu'en cas de » ratification et d'exécution du traité de S. M. » très fidèle avec la France, l'Angleterre se ver-

» rait obligée de prendre des mesures propres » à en empêcher les effets ; que, provisoirement, » nonobstant les stipulations de ce traité, la » flotte britannique, aux ordres de l'amiral Saint- » Vincent, hivernerait dans le port de Lisbonne ; » que S. M. très fidèle pouvait être assurée que » cette escadre se conduirait de la manière la » plus amicale, pourvu qu'elle éprouvât un pro- » cédé pareil de la part des Portugais ; mais que, » dans le cas contraire, elle agirait ainsi que l'exi- » geraient les circonstances. »

En effet, le 16 octobre l'amiral Saint-Vincent entra avec une partie de sa flotte dans le Tage, et des troupes de débarquement occupèrent le fort Saint-Julien, qui domine le fleuve et tout le port de Lisbonne. Ainsi la cour de Portugal se trouva tellement pressée entre deux redoutables adversaires, qu'elle se vit dans l'impuissance de satisfaire à ses engagemens.

Au moment où l'on se demandait quelle serait la conduite de cette cour à l'égard de la France, le cabinet d'Espagne vint s'interposer, en retenant à Madrid le courrier expédié de Lisbonne à M. d'Aranjo, ministre du Portugal à Paris, pour lui notifier que S. M. très fidèle se trouvait dans l'impossibilité de ratifier le traité ; de sorte que ce courrier ne parvint pas au gou-

ient français. Le premier ministre, prince
aix, prit sur lui, d'après des circonstan-
itiques nouvelles, de renvoyer le cour-
Lisbonne, s'expliquant à cette occasion
anière la plus amicale avec l'envoyé por-
à Madrid, et ce fut en conséquence de la
station expresse de ces sentimens que
les troupes espagnoles qui se trouvaient
frontière furent retirées. Ce procédé en-
a cour de Lisbonne à gratifier le prince
aix de la principauté d'Évora, en consi-
n du mariage qu'il venait de contracter
fille de l'infant don Louis, oncle du roi
in de S. M. très fidèle. Les troupes por-
s reçurent également l'ordre de quitter
tière d'Espagne, et de rentrer dans leurs
s quartiers.

, le directoire, ne voyant dans ce manége
nce de la Paix, pour préserver la cour de
ne, qu'un moyen de lui épargner la dou-
vasion qui avait été préparée à Paris, lança
été qui remit le Portugal dans la même
n qu'avant le traité non ratifié.

endant la nouvelle de la conclusion de la
e Campo-Formio, qui rendait au direc-
xécutif la disposition libre de ses armées,
eprésentations de la cour de Madrid, qui

craignait que la France n'exigeât de l'Espagne le passage d'un corps d'armée destiné à envahir le Portugal, eurent assez d'influence sur la cour de Lisbonne pour la porter à se réconcilier avec la France, au risque de se brouiller avec la Grande-Bretagne. La ratification fut signée le 1er décembre, et envoyée à Paris au chevalier Araujo d'Azevedo, qui l'avait vivement sollicitée, et dont « l'esprit éclairé et conciliant a usé » d'une heureuse obstination, dit au directoire » l'ambassadeur espagnol del Campo, pour ar» rêter sa cour sur le bord de l'abîme. »

On avait en même temps expédié de Lisbonne à ce négociateur quelques millions de diamans pour le mettre en état de se faire pardonner le retard de la ratification; mais des imprudences qu'il commit dans l'emploi de ces trésors, pour corrompre ou récompenser les familiers de Barras et du ministre des relations extérieures, excitèrent le mécontentement du directoire, qui, sous prétexte que l'envoyé portugais n'était plus revêtu d'un caractère diplomatique, le fit arrêter, le 31 décembre, et le plongea dans la prison du Temple, où il passa deux mois.

Avant qu'on apprît en Angleterre cette dernière circonstance, la défection du Portugal avait semblé confirmée par le prompt départ

du comte de Pombeiro, qui, après avoir pris à Londres un hôtel pour un an, s'embarqua à l'improviste, avec toute sa famille, à bord de la frégate *la Paix* pour retourner à Lisbonne, ce qui eût achevé d'isoler l'Angleterre dans une guerre qui menaçait son existence, si d'autres combinaisons n'eussent prévalu dans le cabinet portugais.

D'ailleurs la confiance de l'Angleterre dans ses forces navales n'avait plus de bornes, appuyée qu'elle était par l'ivresse que la victoire du 11 octobre sur l'escadre hollandaise avait inspirée à toute la nation.

A l'ouverture du parlement le 2 novembre, on remarqua que le ministère, instruit de la paix particulière conclue entre la France et l'Empereur, jugea à propos de garder à ce sujet le plus profond silence dans le discours de la couronne. Le 24, M. Pitt présenta son nouveau plan de finances pour le service de l'année 1798; il ne dissimula point l'accroissement onéreux et sans exemple que son projet tendait à établir dans la perception des impôts fixes et directs, la totalité de la dépense ayant été portée par le ministre à vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille livres sterling. Du reste, il déclara que ces vues n'étaient point un

plan absolument arrêté, et que ne voulant rien précipiter il conjurait la chambre de réfléchir mûrement et impartialement sur ses propositions et de songer que dans la conjoncture présente il ne s'agissait pas d'espérances d'agrandissement, de projets ambitieux, mais de l'existence même de la Grande-Bretagne et de tous ses habitans comme nation...

M. Tierney, qui, depuis la retraite des principaux membres de l'opposition, en soutenant presque à lui seul tout le fardeau à la chambre des communes, ne ménagea pas le ministère dans cette occasion. « Ce n'est pas pour défendre » la nation, dit-il, c'est pour achever de l'oppri» mer que le ministre invente des taxes nou» velles. Il sait bien connaître tous les individus » par leurs propriétés et leurs fortunes quand » il s'agit de les leur ravir : pourquoi ne s'en » souvient-il plus quand ils lui demandent à être » représentés !..... » M. Tierney assura en outre que toutes les ressources de l'Angleterre étaient épuisées, que la banque ne pouvait éviter une banqueroute; enfin il termina en disant que M. Pitt n'ayant ni la *confiance de l'ennemi*, ni celle de l'Europe, devait s'éloigner d'un cabinet avec lequel, tant qu'il y resterait, l'on ne ferait pas la paix si désirée et si nécessaire.

Dans sa réplique M. Pitt se félicita de n'avoir point la *confiance de l'ennemi* ni celle des *alliés perfides* qui avaient manqué à tous leurs engagemens.

La seconde lecture du bill pour l'augmentation des taxes fut signalée par la rentrée de Fox et de Sheridan dans la chambre des communes où ils vinrent reprendre le rôle de chefs du parti de l'opposition. A l'arrivée de Fox, la multitude, qui était rassemblée d'avance à la porte de la salle, éleva les acclamations les plus bruyantes. Le plan de Pitt fut vivement attaqué par tous les orateurs de l'opposition, surtout par Fox et Sheridan qui, ne se bornant pas à censurer la mesure en question, attaquèrent tout l'ensemble du système et toute la politique du gouvernement. Revenant ensuite à la mesure en discussion, ils ne mirent point de doute à son adoption par la majorité ministérielle, et malgré le vœu bien constaté de la majorité de la nation : « ce qui prouve, ajoutèrent-ils, que » cette majorité n'est plus représentée *virtuelle-* » *ment* et qu'une réforme parlementaire est *ac-* » *tuellement* indispensable pour prévenir l'abus » d'une influence aussi contraire à la constitu- » tion. » Malgré tous ces efforts de l'opposition, le ministre l'emporta autant par son éloquence

que par son influence habituelle sur la majorité de la chambre.

Cependant le directoire exécutif n'avait point répondu officiellement au manifeste de la cour de Londres; mais à l'occasion du discours du roi au parlement il avait fait insérer dans son journal officiel une très longue dissertation sous le titre d'*examen des griefs allégués contre les Français par le roi d'Angleterre*. Le premier paragraphe qui seul remplissait plus de deux pages, traitait de la *prétendue animosité invétérée des Français contre les Anglais*. C'était toujours le même système de raisonnement qui tendait à isoler le ministère anglais en lui contestant l'appui de la nation. Mais il n'était que trop vrai malheureusement qu'à Paris et à Londres les passions hostiles d'une rivalité nationale étaient excitées et qu'une haine vraiment invétérée de gouvernement à gouvernement semblait transformer une guerre politique en une guerre de passions et de ruine. Sous ce rapport l'exemple que donnaient alors au monde la France et l'Angleterre ne pouvait qu'être funeste aux progrès de la civilisation.

Quant à l'examen des griefs, c'était l'ouvrage du directeur François de Neufchâteau, auquel avait été adjoint le littérateur Ginguené. L'un

et l'autre s'étaient chargés conjointement de ce travail au défaut du ministre des relations extérieures Talleyrand, dont le projet n'avait point satisfait le directoire.

Toutefois, ce ministre s'était servi, pour diriger le jugement du public sur la fâcheuse issue des négociations avec l'Angleterre, d'un moyen qu'il a employé bien souvent depuis. Ce fut la publication d'un pamphlet assez piquant sous le titre de : *Lettre de lord Malmesbury à lord ***, oubliée à Lille*, traduite de l'anglais. C'était une longue épître remplie de sarcasmes contre le négociateur anglais, contre le ministre Pitt, contre son gouvernement, en un mot un persiflage continuel.

Ainsi l'on excitait encore par des moyens irritans une haine déjà si vive et si envenimée. Le directoire crut n'avoir plus de ménagemens à garder, et depuis la paix de Campo-Formio n'ayant plus d'ennemis sur le continent, il dirigea tous ses efforts contre l'Angleterre. Il annonça hautement une descente prochaine dans ce royaume, et ce projet devint le sujet favori de la plupart des discours qui furent prononcés à la tribune législative. La conquête des trois royaumes fut prédite avec une confiance bien présomptueuse, si on réfléchit aux

difficultés qui s'opposaient à la jonction à Brest et dans la Manche des forces navales françaises et espagnoles, d'après le plan proposé au directoire par le vice-amiral Truguet, plan abandonné d'ailleurs l'année précédente, après la retraite de ce ministre, qui avait tenu longtemps le portefeuille de la marine.

Cependant des corps de troupes furent réunis sur les côtes, et le directoire leur donna hautement le nom d'*armée d'Angleterre*. On équipa dans les ports de l'Océan des bâtimens de transport; enfin il fut ouvert un emprunt que devaient acquitter les dépouilles de la Grande-Bretagne!

On ne parla d'abord que d'une somme de trente millions pour les frais de l'armement. C'était ce qu'avait demandé Bonaparte lui-même, qui eut à ce sujet des conférences avec les principaux commerçans de la capitale, de concert avec le ministre des finances qui y assista. Le directoire voulut aussi y prendre part, et il reçut les banquiers de Paris en grande pompe dans une audience solennelle*. Ce fut le ministre

* MM Lecouteulx, Fulchiron aîné, Fulchiron jeune, Jubié, Enfantin, Saillard, Recamier, Hupais, Marmet, Doyen, Decretot, Charlemagne, Desprez et Barillon.

de l'intérieur qui les lui présenta comme les organes de l'opinion publique et du commerce. Ces messieurs demandaient que le corps législatif fût invité à ouvrir un emprunt dont *les primes seraient hypothéquées sur la victoire*. « Les Romains, » ajouta le ministre, vendirent le champ sur lequel » Annibal était campé ; mais l'histoire ne dit pas si » ce peuple célèbre, trouvant des ennemis obs- » tinés, leur déclara d'avance que *la guerre serait* » *continuée à leurs frais*. Ce trait sera ajouté à » nos annales. L'emprunt proposé pourra être » appelé l'emprunt sur l'Angleterre : il sera rem- » pli ; la grande nation exécute tout ce qu'elle » délibère... »

Le banquier Fulchiron débita ensuite quelques phrases ampoulées sur la gloire de la France, sur la valeur sublime et presque fabuleuse de son jeune héros, et il proposa, au nom du commerce de Paris, d'ouvrir un emprunt destiné aux frais de l'expédition d'Angleterre, et remboursable sur les produits d'un nouvel impôt.

Le directoire, par l'organe de son président, exprima toute sa reconnaissance pour cette offre patriotique, et par un décret du corps législatif, il fut bientôt ouvert un emprunt de quatre-vingts millions, remboursable sur le produit des conquêtes à faire en Angleterre et en

Irlande. En attendant, le directoire ordonnait la saisie des marchandises anglaises dans tous les ports, dans tous les magasins, dans toutes les boutiques de la France. Cette mesure fut exécutée le même jour, à la même heure, sur tous les points de la république. Le butin fut immense. On vendit à vil prix sur la place publique les dépouilles des négocians français, et sous prétexte de nuire au commerce des Anglais, ce fut bien réellement celui de la France dont on prépara la ruine.

Ne se bornant point à des hostilités d'un genre si nouveau, le directoire songeait sérieusement à la descente. Il crut y parvenir en reprenant les plans du vice-amiral Truguet, c'est à dire au moyen de l'escadre espagnole de Cadix, qui était à sa disposition et qu'il devait faire débloquer par une escadre française, envoyée de la Méditerranée, pour que toutes les deux vinssent ensuite se réunir à celle de Brest. Mais à combien de chances n'était pas exposé un si vaste dessein! On sait que plus tard, Bonaparte, devenu maître de la France, a tenté de l'exécuter, et que cette tentative a consommé la ruine de sa marine!...

Mais alors aucun obstacle ne semblait pouvoir être opposé aux triomphes des armées

françaises. C'était le temps des grandes entreprises, des projets gigantesques, et tous les efforts de la *grande nation*, comme on le disait hautement, allaient se diriger contre l'Angleterre.

Ce fut dans de telles circonstances que le ministre des relations extérieures, Talleyrand, excité par le directeur Rewbell, et d'ailleurs très habile, comme on sait, à profiter des événemens, crut avoir besoin non seulement de se prononcer pour le système du directoire, mais de gagner aussi quelque popularité, en signalant son zèle contre la puissance anglaise. Ce fut évidemment là le but de la circulaire qu'il adressa à tous les agens diplomatiques de la république. Cette pièce, quelque empreinte qu'elle soit du cachet de l'époque, est assez remarquable, et nous en citerons les passages qui méritent le plus d'être conservés.

« Une grande expédition se prépare; le vœu » national presse cet armement. Il faut que tous » les employés, que tous les fonctionnaires se- » condent les vues du directoire; il faut que » toutes les parties de la république fassent la » guerre à l'Angleterre.

» Dans ce mouvement général, vous ne pou- » vez, ni ne devez demeurer inactif... Vous savez » que depuis longtemps l'*arme diplomatique*, ter-

» rible dans les mains du ministère anglais, lan-
» guit émoussée dans les nôtres. Le directoire
» exécutif veut rendre à ce département son
» lustre et sa vigueur : la paix de Campo-
» Formio doit en être l'époque : le congrès de
» Rastadt doit y mettre le sceau ; vous devez y
» y concourir.

» A présent, citoyens, chacun de vous sans
» doute se forme une idée juste de la grandeur
» et de la force de la république française. L'é-
» tranger sait assez, et il est inutile de vous
» rappeler à vous-même que vous représentez
» le *premier peuple de l'Europe*, une nation
» composée de trente millions d'hommes,
» et à qui sur le continent rien n'a pu résister.

» Comment donc l'Angleterre, puissance in-
» férieure en moyens et en forces, même au
» temps de la monarchie, a-t-elle, depuis plus
» d'un siècle, contrarié en tout et même humilié
» la France ? Sa position insulaire et l'idée de la
» liberté dont elle se vantait, n'ont pas seules
» contribué à cet étonnant résultat. Il a été sur-
» tout l'effet du système diplomatique suivi par
» l'Angleterre; mais cette force même est factice
» chez elle, comme tout son pouvoir. Il est aisé
» de s'en convaincre, pour peu qu'on veuille
» suivre l'histoire des Anglais depuis qu'ils se

» sont immiscés dans les affaires de l'Europe.

» Ce fut leur protecteur Cromwel qui, le pre-
» mier, donna le ton à leur diplomatie : appe-
» lant à son aide la plume vigoureuse et ci-
» devant républicaine du célèbre Milton, Crom-
» wel osa parler à tous les cabinets le langage
» hautain que depuis cette époque le ministère
» de Saint-James a toujours soutenu et qui,
» n'étant dans l'origine que l'insolente morgue
» d'un trop heureux usurpateur, ne parut être
» dans la suite que l'accent énergique et fier d'un
» peuple qui se disait libre... Forte de cette
» illusion, bien plus que d'un pouvoir réel,
» l'Angleterre, à la fin de chaque grande guerre,
» a figuré avec éclat dans les pacifications de
» Nimègue, Ryswick, Utrecht, Aix-la-Chapelle,
» au traité de Paris, aux conférences de Pilnitz
» et dans les crises subséquentes de notre révo-
» lution.

» C'est le prestige, citoyens, qu'il s'agit de
» détruire; c'est le colosse au pied d'argile qu'il
» faut aujourd'hui renverser. Il faut donc, ci-
» toyens, que, de votre côté, vous attaquiez
» avec courage l'Angleterre dans sa puissance
» fédérative; tandis que de leur côté nos ar-
» mées, s'élançant sur son territoire, dévoile-
» ront aux yeux des gouvernemens de l'Europe,

» auxquels sa jactance en impose, le vrai secret » de sa faiblesse. Voici quelle est dans cette vue » la marche que vous devez suivre. Mettez votre » conduite en opposition directe avec celle des » envoyés du cabinet de Londres; attachez-vous » à cette règle qui ne saurait vous égarer. La » cause qu'ils défendent est celle de la tyrannie, » de l'avidité mercantile, d'un machiavélisme » honteux et criminel.

» On compare Londres à Carthage, on pour- » rait comparer plutôt les Français avec les » Romains; mais Rome ignora trop le com- » merce et les arts. Rome ne songea qu'à la » gloire de conquérir le monde; elle fit la guerre » à Carthage comme à un empire rival, non » comme à un peuple commerçant. Que la républi- » que française a des motifs plus respectables! » Ce n'est pas seulement les injures de plusieurs » siècles qu'elle veut venger aujourd'hui sur le » gouvernement anglais; c'est pour l'intérêt de » l'Europe, de l'humanité entière qu'elle veut ré- » tablir la liberté des mers. L'histoire n'offre rien » qu'on puisse mettre en parallèle; et sous ce point » de vue, les hommes de tous les pays doivent » former des vœux pour l'heureux succès de nos » armes...

» Que la plume et la voix des négociateurs

» français secondent le courage et l'épée de nos » défenseurs ! Plus les agens de l'Angleterre se- » ront impérieux, fourbes, remuans, plus » vous devez montrer de droiture, de loyauté, » de cette modération qui, bien plus que la » morgue, est le trait caractéristique de la véri- » table puissance. Épiez toutes leurs démarches, » empêchez qu'ils ne puissent ourdir contre la » république de nouvelles trames, qu'ils vous » trouvent partout et sans cesse sur leurs che- » mins; suivez-les sans relâche au sein même » des cabinets... Tenez-moi surtout au cou- » rant de ce que machine le génie infernal » du cabinet de Londres. Il faut que le gouver- » nement soit averti de tout, qu'il le soit de » tous les côtés et qu'il le soit à temps... L'objet » de cette circulaire est de former surtout, entre » tous les agens de la diplomatie française, une » ligue active et zélée contre le dernier ennemi » que la république ait à vaincre. Vous trou- » verez sans doute bien des difficultés qu'il vous » faudra surmonter. Ne vous rebutez point. » Pour vous aplanir les obstacles, comptez sur » l'*armée d'Angleterre*... »

Le directoire, presque en même temps, après avoir fait saisir, comme on l'a vu, sur tous les points de la France, toutes les marchandises

anglaises, déclara de bonne prise tous les navires même neutres ou amis qui en seraient chargés, et il s'efforça de justifier cet acte de violence par les dispositions du trente-troisième statut de la trente-sixième année du règne de Georges III (1794) suivant lesquelles c'est un crime de haute trahison que de fournir à la France du cuir, du fer, du plomb, des grains et des vivres.

Ainsi commença le système continental auquel il était réservé à Bonaparte de donner dix ans plus tard une si funeste extension. Quant au directoire, il demanda par un message au corps législatif, de confirmer et de légaliser cette grande mesure par une loi formelle. En applaudissant à cette demande, le député Lehardi, répétant quelques phrases de Brissot, s'écria: « Un jour le peuple anglais s'indignera contre » ses ministres, et le sang qui va être versé re» jaillira sur leurs têtes... » De telles menaces étaient d'autant plus remarquables que dans ce temps-là même un attroupement de la populace s'était porté à des violences contre le premier ministre Pitt. Mais ces dispositions malveillantes, loin d'être partagées par les classes influentes de la nation, valurent au ministre de nouveaux témoignages d'estime dans le parle-

ment, et elles ne firent qu'ajouter à sa popularité et à son influence. Tous les partis et toutes les classes de citoyens s'empressèrent de le seconder dans les préparatifs de défense qu'il dirigeait avec beaucoup d'activité et d'énergie. Indépendamment des armemens maritimes et des fortes augmentations faites à la milice, chaque comté reçut ordre de lever des corps de cavalerie irrégulière parmi les cultivateurs, et les villes et villages les plus considérables eurent la plupart leurs volontaires armés et exercés comme les troupes réglées. Partout on montrait le plus grand empressement à combattre les Français, et jamais le royaume n'avait présenté un aspect aussi formidable. Toutes les différences de parti s'effacèrent et disparurent devant le grand objet de l'indépendance nationale et du salut public.

Quant aux intérêts du continent, on était généralement persuadé que le congrès de Rastadt parviendrait à les régler dans un accord final entre la France et l'Allemagne. On n'attendait plus dans cette ville que les pouvoirs illimités dont la France désirait que la députation germanique fût pourvue pour en faire l'échange avec les plénipotentiaires du directoire exécutif, et alors devait se tenir la première séance

in pleno entre les ministres de l'Empereur et de l'Empire d'une part, et ceux de la république française de l'autre. C'était dans cette séance que ces derniers devaient remettre les articles sur lesquels on les avait chargés d'établir la paix.

Le succès d'une négociation si ardue et si compliquée ne pouvait résulter que d'un parfait accord entre la France et l'Autriche; et comment se flatter d'y parvenir avec le système de propagande révolutionnaire qui était à la veille de prévaloir dans le cabinet du Luxembourg? Le directoire n'avait pas seulement formé le projet de révolutionner l'Italie et la Suisse; il voulait encore porter le trouble dans la Souabe et particulièrement le Brisgaw. Dès l'année 1796, l'agent secret Poterat, dont nous avons parlé, et le prêtre Bassal, avaient formé, avec l'appui du directeur Carnot, le projet de fonder dans cette contrée une république démocratique qui aurait eu pour centre la forêt Noire, projet que l'ambassadeur en Suisse Barthelemy avait fait avorter, ou plutôt dont il avait démontré l'extravagance. Mais depuis qu'Augereau commandait en chef l'armée d'Allemagne, le plan de révolutionner le Brisgaw avait repris faveur au quartier-général d'Offenbourg. Décriant le traité de Campo-Formio, et l'un des plus violens con-

tempteurs de Bonaparte, son ancien lieutenant, agissait manifestement dans la vue de renverser l'œuvre de la paix. Ses agens secrets répandirent sur la rive droite du Rhin, et particulièrement dans le Brisgaw, un *appel au peuple* en langue allemande, et dont voici la traduction.

« Liberté! Égalité!

» Depuis long-temps la nation germanique » brûle de recouvrer sa liberté : depuis long- » temps l'inégalité des conditions est pour elle » un objet de haine et de mépris. Le peuple sent » sa dignité ; il est pénétré de la vérité que *c'est* » *en lui que réside la plénitude du pouvoir et le* » *droit de se donner des lois* qui soient dignes » d'une nation libre : il se lève donc courageu- » sement contre ces *vendeurs d'hommes* qui, sans » consulter les habitans, disposent des états et » des peuples d'une manière aussi arbitraire que » celle qu'ils ont employée jusqu'à présent. La » nation germanique déclare donc ici qu'elle se- » coue et rejette toute espèce de joug, et qu'elle » veut former une république indépendante. » Quiconque oserait s'opposer à l'exercice de » nos droits sera puni comme traître à la patrie, » et malheur au prince qui s'attirerait notre ven- » geance!..... »

Venait ensuite une série de questions auxquelles il fallait s'empresser de répondre : « Combien y a-t-il d'armes dans votre ville ? combien y a-t-il d'hommes capables de porter les armes dans le bailliage ? combien doit-il en rester pour veiller à la police ? combien y a-t-il de prisonniers, et qui les surveille ? comment correspondra-t-on d'une manière sûre avec les amis de la liberté ? comment se procurera-t-on des uniformes ? comment vendra-t-on les biens nationaux de la manière la plus avantageuse ? qui organisera les gardes nationales ? d'où se procurera-t-on des fonds de caisse suffisans ? comment maintiendra-t-on l'ordre et la tranquillité ? qui commandera les troupes ? où se rassembleront-elles ? comment la nation sera-t-elle représentée ? comment en agira-t-elle avec les troupes de l'Empire ? comment se procurera-t-on des chevaux ?..... »

Ce fut par de tels moyens que, tandis qu'on négociait à Rastadt, des mouvemens se manifestèrent dans la partie du Brisgaw qui avoisine la Suisse. Aussitôt le comte de Cobentzl écrivit confidentiellement à Bonaparte pour s'en plaindre, comme d'une tentative qui, si on y mettait de la suite, rendrait toute paix impossible, et compromettrait l'œuvre de Campo-For-

mio. « Les incidens se multiplient, disait le plé-
» nipotentiaire autrichien, même avant qu'on
» soit convenu ici de la première base des né-
» gociations; bientôt peut-être on pourra y ajou-
» ter le bouleversement de l'ordre actuel des
» gouvernemens sur la rive droite du Rhin, et
» alors plus de paix!.... »

A la réception de cette lettre, Bonaparte ne douta plus que le quartier-général d'Offenbourg ne fût le foyer de ces mouvemens insurrecteurs; il n'ignorait pas d'ailleurs que son ancien lieutenant Augereau mettait une sorte d'ostentation à se montrer contre lui en pleine rivalité et en opposition déclarée. Qu'on juge de son ressentiment et de son dépit lorsqu'il eut connaissance, vers le même temps, d'une lettre qu'Augereau venait d'écrire à l'adjudant général Isar, son agent à Paris, qui en avait indiscrètement fourni des copies à des députés et à des généraux qu'il cherchait à désabuser sur le compte du vainqueur de l'Italie. Cette lettre fort remarquable fit alors beaucoup de bruit dans le monde politique. Elle ne fut pas publiée, et cependant sous tous les rapports elle mérite d'être connue.

« Au quartier-général d'Offenbourg, le 10 frimaire an 6 de la république française une et indivisible (30 novembre 1797).

» Il paraît, mon cher Isar, que le voile se dé-

» chire et que le héros Bonaparte a toute la mine
» d'un brouillon ambitieux qui ne s'est servi de
» l'ascendant de sa réputation gigantesque et peu
» méritée, que pour sacrifier à ses intérêts parti-
» culiers ceux de la république et des peuples de
» l'Europe. Il y a sans doute à Paris nombre
» d'hommes assez éclairés pour l'avoir pénétré;
» mais de quoi sert qu'ils le jugent et l'appré-
» cient, s'ils n'ont pas le courage de le démas-
» quer. Le journaliste Caignart est le seul qui ait
» osé attacher le grelot, dans son n° 636. Je vois
» avec plaisir qu'il est toujours à l'avant-garde;
» ce qu'il a dit n'est cependant qu'hypothétique.
» Je sens bien qu'on doit être effrayé d'attaquer
» une réputation aussi colossale; mais doit-on s'en
» épouvanter quand on a autant de moyens de
» l'en dépouiller? L'homme qui aux portes de
» Rome a empêché le pape d'en partir, a-t-il
» voulu établir la liberté? et qu'on ne dise pas
» que sans cela nous n'aurions pas eu les millions
» qu'il nous a donnés. Je répondrai d'abord qu'il
» est très douteux que le peuple romain se fût
» laissé paisiblement dépouiller par un prince
» déchu et fugitif; je prouverai ensuite, quand
» on voudra, que les patriotes italiens avaient
» offert bien davantage. Et ce malheureux Pie-
» mont, qu'en dirons-nous? n'est-ce pas lui qui

» a mis ses infortunés habitans vingt fois en
» mouvement et les a toujours livrés à la cour
» de Turin pieds et poings liés? n'est-ce pas lui
» qui, dans la dernière et la plus déplorable ca-
» tastrophe qu'ils ont éprouvée, a offert des trou-
» pes pour les écraser, qui a été le témoin béné-
» vole de l'horrible boucherie qu'on en a faite.
» Mais ce qui fait frémir, ce que j'aurais peine à
» croire, si je ne l'avais vu de mes yeux, c'est
» qu'au moment où ces malheureux dispersés,
» poursuivis, menacés du supplice, cherchaient
» un refuge chez leurs voisins, il leur a fait fer-
» mer les portes de la Cisalpine et les a repous-
» sés vers l'échafaud. Comme ceci est un acte
» de gouvernement dont l'authenticité est irré-
» vocable, il n'est pas difficile d'en acquérir les
» preuves matérielles.

» Qu'on consulte, enfin, tous les bons patrio-
» tes d'Italie, et l'on verra combien il est juste-
» ment abhorré. Qu'on voie si partout les nobles
» et les prêtres qu'il a constamment caressés
» n'occupent point toutes les places; qu'on me
» dise ensuite ce qu'il faut penser de ses principes.

» Mais comment surtout, comment cet infame
» traité de Passeriano n'a-t-il pas excité une in-
» dignation universelle? Comment se fait-il que
» personne n'ait encore osé l'examiner? Est-il

» supportable de voir tout le monde se taire ou
» chercher à colorer cette donation inique des
» états vénitiens? Comment se fait-il que personne
» n'ait réfléchi sur l'absurdité qu'il a eue de détrui-
» re une république à laquelle il suffisait de don-
» ner une forme démocratique pour en faire un
» état puissant qui, par sa position, sa popula-
» tion, ses richesses, ses relations commerciales,
» l'homogénéité de ses élémens, ses colonies, of-
» frait cent fois plus de ressources et de moyens
» de défense que cette pauvre Cisalpine, avor-
» ton informe qui n'a ni forme ni consistance
» et dont l'existence est un problème; qui n'a ni
» armées, ni places fortes, ni union, ni esprit pu-
» blic; qui est composée d'élémens hétérogènes
» toujours prêts à se dissoudre, qui n'a ni ports de
» mer, ni débouchés pour son commerce, excepté
» le Pô à l'embouchure duquel croiseront les fré-
» gates de l'Empereur; qui a pour voisins le pape,
» le duc de Parme, le roi de Sardaigne, et celui
» des Romains. Encore a-t-on soin d'emmaillot-
» ter ou plutôt de garotter cet enfant mort né.
» On y comprime les amis de la liberté dont l'a-
» mour seul pourrait garantir ce pays, mais on
» ne l'y laissera pas naître.

» On ignore donc aussi à Paris que des dépu-
» tés de Venise venaient pour réclamer auprès

» du directoire, qu'ils eurent l'imprudence de » manifester le but de leur mission et que Bo- » naparte les fit arrêter; que ce fut Murat, ce fi- » dèle et servile exécuteur de ses ordres, plus » digne de figurer à la tête d'une bande de sbi- » res qu'à celle des troupes républicaines, qui » fut chargé de les arrêter, qui le fit et qui s'en » vante! ces députés disaient : nous avons en- » core trente millions pour faire révoquer l'acte » infâme qui nous condamne à l'esclavage. O » ignominie! la liberté se vend à Paris!

» Je n'ai pas encore vu non plus qu'on se » soit élevé contre l'article XIV du traité, mo- » nument de tyrannie, où deux gouvernemens » stipulent entre eux la convention horrible de » s'entr'aider et de se maintenir mutuellement » contre le peuple.

» Il faut te ressouvenir qu'après le 18 fructi- » dor, mon aide-de-camp Devorine ayant été » envoyé auprès de lui par le directoire, il lui » dit que celui-ci donnait trop de latitude aux » réunions patriotiques : *ces gens-là*, ajoutait-il, » *ne me prononceront jamais d'arrêt empêche la* » *révolution du Piemont; s'ils prennent le dessus ils* » *feront mon procès*.

» Tu sais de quelle manière il est passé sous » mes fenêtres allant à Rastadt, et tu diras la-

» dessus ce que tu jugeras à propos; mais ce » que tu ne sais pas, c'est que toute la ville de » Strasbourg est indignée de sa conduite, et » qu'hier que je m'y trouvais, plusieurs per- » sonnes vinrent me voir et me dirent de pren- » dre mes précautions; qu'un homme qui, par » jalousie, avait fait assassiner un général de » division dans la forêt de l'Estrelle, entre Fréjus » et Antibes, était bien capable de plus grands » attentats.

» Aujourd'hui on m'assure, et il paraît bien » certain, qu'il travaille à se former un parti à » Paris. Je ne le crois pas bien redoutable; mais » il ne faut pas que le gouvernement sommeille; » je pense surtout qu'il serait bien de le sur- » veiller à Rastadt. Tu as là-dessus et sur tous » les objets de ma lettre des lumières dont tu peux » faire usage comme tu le croiras avantageux; » il me semblerait utile de faire insérer quel- » ques bons articles dans l'*Ami de la Patrie* et le » *Journal des hommes libres*. Vois Garat et Sieyes; » il faut leur révéler ce mystère d'opprobre et » de crime . . . . »

La connaissance de cette lettre, ainsi que des mouvemens de la Souabe, et des autres menées d'Augereau, décidèrent Bonaparte à ne plus ménager son ancien lieutenant. Il se hâta de

communiquer au directoire les plaintes de M. de Cobentzl, et lui démontra que les intrigues propagandistes d'Augereau pouvaient tout compromettre, même la paix avec l'Autriche, avant qu'on n'en eût recueilli les fruits. Il ajouta que la moindre tentative sérieuse de révolutionner la Souabe, non seulement irriterait la cour de Vienne, mais donnerait un prétexte plausible à la Russie d'intervenir et d'entraîner la cour de Berlin; que de là pouvait naître une nouvelle coalition plus dangereuse que la première.

Le directoire en délibéra, mais sans prendre aucun parti sur la proposition de retirer le commandement de l'armée d'Allemagne à Augereau et de lui donner l'armée destinée pour le Portugal. Rewbell était d'avis qu'il fallait encore opposer Augereau à Bonaparte, dont l'ambition était beaucoup plus à craindre. Selon Merlin, Augereau compromettait trop essentiellement la paix, pour qu'il fût prudent de lui laisser le commandement de l'armée du Rhin. Ce fut alors qu'informé des dispositions du directoire à son égard, Augereau écrivit ainsi à son agent Isar : « Il paraît qu'on se propose » de donner l'Italie à Berthier; le Hanovre à » Massena, et les côtes de Bretagne à Bonaparte: » Paris est cerné par ce moyen, et moi l'on » m'exile en Portugal avec trente mille patrio-

» tes! Ceci me semble un trait de lumière... »

Mais pour Bonaparte, cette disgrace n'était pas suffisante; voulant accabler son ancien lieutenant, il remit à Merlin de Douai, celui des cinq directeurs qui lui était le plus favorable, une dénonciation datée de Strasbourg, qui dévoilait les manœuvres de la faction Augereau. Le directoire, reprenant la délibération déjà entamée, arrêta le rappel de ce général; mais en même temps, pour neutraliser les factions militaires qui l'environnaient d'intrigues, il crut devoir livrer au grand jour de la publicité le but de leurs projets dangereux. En conséquence, le *Rédacteur*, son journal officiel, fit deux publications qui ne pouvaient manquer d'occuper l'attention publique. L'une consistait en une *lettre écrite de Châlons aux président et membres du directoire*, relative aux rapports que le député Dujardin, du conseil des cinq cents, arrivé à Châlons, son pays natal, y avait faits, « touchant » une faction qui avait dessein de réduire la » représentation nationale à cent membres, les » quels formeraient un seul conseil, sous le nom » de sénat français, à la tête duquel il n'y au» rait qu'un seul chef. » C'était donner en quelque sorte l'éveil sur les desseins secrets ou supposés du conquérant de l'Italie.

L'autre publication, moins vague, désignant

les meneurs de la faction Augereau, et c'était à dessein qu'on y avait accolé le nom de Rewbell à celui de Bonaparte.

« Si l'on veut connaître, disait le journaliste, » les ressorts que fait jouer l'Angleterre, on n'a » qu'à lire l'anonyme suivante :

« De Strasbourg, le 22 janvier.

» Le péril pour Bonaparte et Rewbell est des » plus grands : on a préparé de fausses pièces » de conviction contre eux d'attenter à la liberté » de la France. On a fait recevoir par écrit des » déclarations de plusieurs individus qu'on a » apostés pour assurer qu'ils ont pleine con- » naissance du complot, tramé par eux, de s'em- » parer seuls du gouvernement. Les coups doi- » vent être portés dans la quinzaine. On fait in- » tercepter ici et dans d'autres endroits des let- » tres à leur adresse.

» Les meneurs ici sont List, pharmacien de » la Mesange, et Wedekind déjà renommé. Ces » deux Mayençais sont les principaux agens » d'Augereau, au nom duquel et pour lequel » tout se fait. Agut, adjoint aux adjudans-géné- » raux, les généraux Isar et Gross travaillent avec » eux, et sont chargés de préparer l'esprit de

» l'armée à cet événement. Les chefs ont leur » affiliation dans deux assemblées des frères et » amis à Strasbourg, et le nommé Schwam, chi» rurgien, est le messager et colporteur prin» cipal. Un des agens d'Augereau doit partir » avec toutes les pièces, lorsqu'elles seront mi» ries, et cela ne doit pas tarder... »

Ces publications firent d'autant plus de sensation qu'on les annonça au conseil des cinq cents, comme ayant été faites par ordre du gouvernement. La lettre anonyme surtout devint le texte des bruits et des commentaires les plus contradictoires et les plus étranges.

Il était évident que par ces publications le directoire voulait déconcerter à la fois les desseins opposés d'Augereau et de Bonaparte. Ce dernier ne s'y méprit point; il parut renoncer à tous ses projets, et sa faction rentra dans l'ombre. De son côté, le directoire, rassuré contre ses entreprises, reprit sur lui une partie de cette autorité qu'un gouvernement ne perd jamais impunément. Il osa même manifester hautement ses résolutions, et dans la solennité régicide du 21 janvier, il fit chanter avec beaucoup d'éclat cette strophe dont l'application était facile :

Si quelque usurpateur vient asservir la France,
Qu'il éprouve aussitôt la publique vengeance;
Qu'il tombe sous le fer; que ses membres sanglans
Soient livrés dans la plaine aux vautours dévorans!

Il ne restait au vainqueur de l'Italie d'autre parti que la dissimulation ; il s'y soumit.

Deux arrêtés du directoire ne se firent pas longtemps attendre; l'un supprima l'armée du Rhin et réforma son état-major-général; l'autre nomma Augereau commandant de la dixième division militaire, et lui enjoignit de se rendre, *sans délai*, à Perpignan. Ces arrêtés étaient de la fin de janvier. Le 7 février, le *Rédacteur* publia la lettre suivante :

« Augereau, commandant en chef la dixième » division, aux citoyens composant le directoire » exécutif.

» Citoyens directeurs, j'ai reçu l'arrêté qui » supprime l'armée du Rhin et son état-major. » En conséquence de vos ordres, je pars pour » me rendre à la nouvelle destination que vous » m'assignez. Ce nouveau témoignage de votre » confiance me venge d'une manière bien flat- » teuse des calomnies absurdes dont les enne- » mis de la république ont fait retentir les rues » et les places de Paris : ils ne savent donc pas

» qu'il est dans mes principes et dans mon c
» ractère de renouveler le serment que j'ai fai
» de tout braver pour le maintien de la liber
» et de la constitution, toutes les fois que je va
» les ennemis du gouvernement s'agiter en tou
» sens pour nuire à ma patrie. Que les méchan
» et les scélérats apprennent une fois pour tou
» tes, que ni la mort, ni la calomnie, ni les me
» naces, ne sauraient ébranler ma ferme résolu
» tion de vivre libre ou de périr en défendant l
» cause sacrée de la liberté ; que la dernièr
» goutte de mon sang sera pour le triomphe de
» principes et le bonheur de mes concitoyen

» Je vous prie, citoyens directeurs, de croir
» que je *conspirerai toujours* avec vous contr
» nos ennemis communs : nous n'en avons d'au
» tres que ceux qui haissent la république e
» le gouvernement constitutionnel. Agréez l'as
» surance de mon attachement et de mon pro
» fond respect. »

Certes, on voyait bien là qu'il y avait loin d
Bonaparte à Augereau, et qu'on pouvait san
risques faire descendre celui-ci au second rang
En le révoquant et en réformant son état-major
le directoire condamnait pour ainsi dire les en
treprises révolutionnaires sur la rive droite d
Rhin. Il était même censé n'avoir pas attend

qu'il en eût été officiellement informé, ni que le plénipotentiaire impérial comte de Metternich eût jeté les hauts cris, pour déclarer que ces mouvemens, bien loin d'avoir son aveu, n'étaient excités que par la malveillance des ennemis de la paix, acharnés à en reculer le terme, en essayant de faire naître la défiance et la désunion. M. de Metternich se montra sensible à cette déclaration du directoire.

Les plénipotentiaires prussiens firent aussi des réclamations que le directoire fut dans le cas de prévoir, en provoquant lui-même une explication. Il s'agissait des pays prussiens situés sur la rive gauche du Rhin. Le commissaire français Rudler s'étant hâté de les comprendre dans l'organisation des pays entre Meuse et Rhin, la chambre des finances établie à Clèves protesta contre cette disposition.

Le directoire chargea ses plénipotentiaires de voir à ce sujet ceux de Prusse; de savoir d'eux si la protestation avait été prescrite, et si elle serait soutenue, en faisant observer que la France n'avait jamais eu de difficulté à restituer à la Prusse le pays d'outre-Rhin, qu'elle le ferait à sa première réquisition; mais que si cette puissance avait à s'en repentir, elle ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même.

Pour la seconde fois, les plénipotentiaires prussiens sentirent la force de cette insinuation; MM. de Goërtz, de Jacobi, de Dohm, dans la réponse écrite qu'on désirait d'eux, eurent le soin particulier d'écarter l'idée que le cabinet de Berlin fût pour quelque chose dans cette protestation, en même temps qu'ils éviterent de dire un mot dont on pût inférer la cession desdites provinces, et de ne parler d'elles que comme d'un objet d'échange qui resterait à la république française, aussitôt que l'indemnité en serait garantie à la Prusse.

Mais, d'un autre côté, ni les ministres prussiens, ni ceux de l'Autriche ne voulaient s'expliquer d'une maniere positive sur les prétentions de leurs cours : ils attendaient, disaient-ils, des instructions définitives.

Pour se faire une idée nette des points décisifs de la négociation qu'on allait entamer, il faut se reporter aux articles secrets du traité de Campo-Formio. Sans allouer à la France la totalité des pays situés sur la rive gauche du Rhin, ils laissaient cependant à cette puissance le droit de les demander, en lui garantissant le consentement de la cour de Vienne à une cession plus importante. Mais, d'un autre côté, à cet acte de condescendance était attachée une

condition plus difficile à remplir; elle consistait à assurer à l'Autriche un agrandissement de territoire qu'elle ne pouvait obtenir qu'aux dépens de la Bavière.

Les ministres français à Rastadt se convainquirent bientôt qu'il serait possible que le directoire parvînt à son but, sans qu'il fût obligé de satisfaire à cet engagement où l'Autriche ne pouvait manquer d'être contrecarrée, non seulement par la Prusse, mais par la Russie. Ils résolurent d'entretenir avec grand soin la mésintelligence qui régnait entre l'Autriche et la Prusse, mésintelligence qui provenait surtout du mécontentement que témoignait le cabinet de Berlin de ce qu'on lui cachait la connaissance des arrangemens de Campo-Formio. Les ministres français virent de plus que l'occupation inattendue de Mayence avait inspiré aux états de l'Empire une grande méfiance contre le cabinet de Vienne et affaibli son parti. Ils en conclurent que ce cabinet lui-même renoncerait à l'exécution d'une condition à laquelle avait été attaché son consentement à la cession de la rive gauche du Rhin. Fortifiés dans cette idée par leurs propres observations et par les directions de leur cabinet, ils se proposèrent d'arracher la cession de la rive gauche malgré

l'Empereur. De nouvelles instructions qu'ils reçurent de leur gouvernement, leur ordonnèrent d'insister sur cette condition, et s'ils ne pouvaient l'obtenir tout d'abord, de traîner les négociations en longueur.

Cependant, les négociations étaient ouvertes à Rastadt. La première séance de la diète, sur l'ouvrage même de la pacification, fut tenue le 19 janvier. Tous les ministres s'y trouvèrent en grand appareil. La légation impériale y présida. Les plénipotentiaires français, qui s'étaient rendus aussi à la conférence, affectèrent de se distinguer par une simplicité républicaine. Comme à chaque conférence on ne devait traiter qu'un seul article, isolément et sans connexité avec aucun des autres, la première proposition française mise en avant fut ainsi conçue: « *Le cours du Rhin fera la base des négociations.* » La députation de l'Empire ayant demandé une explication plus déterminée, les ministres français répondirent : « Qu'il s'entendait naturelle» ment et sans explication que la rive gauche » du Rhin devait faire par elle-même *une partie* » *intégrante de la république française.* » Après avoir communiqué ainsi leur première proposition, les ministres français se retirèrent.

Avant que la députation eût pu délibérer sur

leur proposition, ils déclarèrent, le 20 janvier, au ministre directorial, baron d'Albini, que la république française entendait que les princes qui feraient des pertes par suite de la cession de la rive gauche du Rhin fussent indemnisés. Cette proposition, qui tendait à attirer les états de l'Empire dans le système français, était d'ailleurs conforme aux articles secrets du traité de Campo-Formio.

Le 22 seulement, la députation de l'Empire délibéra sur la réponse à donner aux plénipotentiaires français « de fixer le Rhin pour limite » future à la France. » Cette réponse, qui ne fut définitivement arrêtée que dans la séance du 25, contenait des représentations fortement motivées et tendant à engager le directoire exécutif à se désister de prétentions qui, sans procurer un avantage bien réel à la France, renverseraient la constitution germanique, et entraîneraient les suites les plus fâcheuses et les plus contraires à l'intérêt général. Il fut aisé de voir par le ton de mécontentement qui régnait dans cette réponse, que la décision de ce point fondamental était encore éloignée.

En effet, la réplique des plénipotentiaires Treilhard et Bonnier n'amena de la part de la députation de la diète qu'une réponse évasive

comme la précédente, et où se manifesta l'intention de traîner la négociation en longueur. Dans cette note très verbeuse du 27 janvier, rédigée par le directoire de Mayence, d'après le décret de la députation, et approuvée par les plénipotentiaires impériaux, on s'étendait d'abord sur ce qui avait été avancé, savoir que, dans la guerre, l'Empire avait été attaqué et la France attaquante. C'était dans les conclusions de la diète du 22 mars 1792 qu'on cherchait la preuve de cette assertion, c'est à dire dans l'acte même par lequel la guerre fut déclarée. On se récriait ensuite sur les conséquences de l'extension réclamée des limites de la république française depuis Bâle jusqu'au point où le Rhin entre dans le territoire batave. Il en résulterait une perte immense, un bouleversement essentiel pour le corps germanique, une destruction complète de son système, de ses rapports actuels, tandis que ces acquisitions ne seraient pour la France que d'un médiocre avantage.

La note ajoutait que le Rhin, qui dans plusieurs parties de son cours va en serpentant, qui dans d'autres quitte son lit, et se trouve fréquemment coupé par des îles, n'est point préférable, comme frontière, à une ligne militaire et fortifiée,

Enfin, on continuait à y invoquer les préliminaires de Léoben comme étant communs à l'Empire, parce que l'Empereur, autorisé à traiter au nom du corps germanique, les lui avait solennellement notifiés le 18 juin précédent, en annonçant qu'il avait été convenu que le jour de la signature desdits préliminaires, toutes les hostilités cesseraient entre l'empire d'Allemagne et la république française, et qu'il serait tenu un congrès où paraîtraient les plénipotentiaires des deux parties, et où la paix définitive serait conclue sur la base de l'intégrité de l'Empire.

C'était cette dernière considération que les députés de la diète opposaient à toute proposition qui y paraissait contraire.

Toutefois, dans leur note du 2 février, ils évitèrent de prendre une conclusion et cessèrent même d'insister formellement sur les propositions qui avaient terminé celle du 27 janvier.

Les plénipotentiaires français dans leur note en réponse, sous la date du 3 février, eurent soin :

1° De repousser l'assertion que la république française avait été agresseur, en établissant que les rassemblemens d'émigrés formés sur les frontières, le refus réitéré de les disperser, étaient de la part de l'Empire une provocation qui avait exigé de la France des moyens conser-

vatoires auxquels on n'avait répondu que par une déclaration de guerre;

2° D'établir qu'on n'avait pris ni voulu prendre l'intégrité de l'Empire pour base de la paix entre la république française et le corps germanique; que c'était un fait notoire, qu'il y aurait un excès inconcevable de crédulité à penser le contraire; qu'ainsi l'article vingt-deux du traité de Campo-Formio, seul endroit où il fût parlé de la pacification entre les deux puissances, portait uniquement qu'il serait tenu un congrès à Rastadt;

3° D'insister sur la nécessité de ne point se laisser aller à des divagations dont l'effet serait de reculer encore l'époque si universellement désirée de la pacification définitive.

A cette occasion, les plénipotentiaires français déclaraient à la députation de l'Empire qu'elle serait responsable des suites d'un refus d'adhésion à une base juste, utile, convenable aux deux états, et dont l'adoption devait préparer à ceux qui perdraient sur la rive gauche, des indemnités sur la rive droite.

C'était avec ce dernier appât que le cabinet du Luxembourg se flattait d'entraîner les faibles, et d'obtenir l'adhésion qu'il poursuivait par tous les moyens qu'il avait en son pouvoir.

En vain, dans des communications verbales, les membres les plus influens de la députation d'Empire alléguaient aux plénipotentiaires français qu'ils ne sauraient consentir à la cession de la rive gauche du Rhin, vu qu'ils avaient les mains liées par leurs premières instructions, que n'avaient pas annulées les nouveaux pleins-pouvoirs; et que d'un autre côté les intérêts de plusieurs cours, qui formaient la députation, étaient en opposition directe sur l'article des sécularisations; les ministres français leur déclaraient verbalement que « si les états laïques pos-» sessionnés sur la rive gauche ne se réunis-» saient pas pour proposer au gouvernement » français un plan d'indemnités, il y aurait à » craindre que les négociations de la paix d'Em-» pire ne vinssent à être rompues. »

Ainsi, dans leur réponse du 10 février, en forme de note, les députés germaniques évitèrent de contester le principe de cession; mais ils réclamèrent des explications sur les conséquences, sur la manière dont les cessions à la rive gauche seraient faites, sur la question de savoir si les princes cessionnaires conserveraient la propriété de leurs domaines particuliers; c'était un nouveau moyen de gagner du temps. Les plénipotentiaires français le sentirent et ils

répliquèrent que les domaines particuliers de la partie cessionnaire tombaient de droit dans celui de la partie acquérante; qu'il ne s'agissait pas de calculer dans ce moment la valeur des objets cédés, sur lesquels la députation de l'Empire avait déjà varié; mais que dans toute hypothèse l'adoption du principe était indispensable; que la cession de ce qui était à la gauche du Rhin, telle était la base; l'indemnité sur la droite, telle était la conséquence; que les évaluations, le mode de l'application de l'indemnité venaient ensuite, et qu'on ne pouvait s'occuper de questions subsidiaires avant d'avoir reconnu le principe. Telle fut la note française du 11 février.

« Nous ne connaissons point encore, mandait » confidentiellement le plénipotentiaire Treilhard » au ministre Talleyrand *, la réponse que fera » la députation de la diète; mais nous craignons » qu'elle ne soit pas plus signifiante que celles » qui l'ont précédée. Les députés de Bade, de » Darmstadt, de Francfort, ont dit assez nette- » ment qu'il fallait se résoudre aux sacrifices. » Celui de Bremen ne s'éloigne pas de la cession, » mais il a insinué que les Français ne devaient

* Dépêche du 13 février 1798.

» pas se mêler des indemnités, parce que c'était » une affaire domestique.

» Dans l'embarras où se trouve la députation, » elle a arrêté de demander l'avis des députés » particuliers qui résident auprès du congrès. » Plusieurs de ceux-ci paraissent décidés à s'ex- » pliquer franchement sur la nécessité d'accéder » à la demande de la république. Nous avons » eu soin de les tenir échauffés par l'idée que » toutes les conventions particulières supposant » une cession absolue de ce qui est la rive gau- » che du Rhin, si nous n'obtenions pas cette » cession, tenant tout de nos armes et rien de la » volonté de l'Empire, nous n'aurions plus d'en- » gagemens à remplir vis à vis de ses membres. » Ils ont promis des merveilles; mais il est à » craindre qu'ils n'aient point le courage de se » prononcer au moment décisif, s'ils ont à com- » battre l'influence directe ou cachée de quelque » grande puissance, soit la Prusse, soit l'Autriche.

» Je pense qu'on proposera un *mezzo-termine*, » une modification, une ligne plus rapprochée, » celle de Campo-Formio. On doit s'assembler le » 15 pour prendre une résolution; nous allons » bientôt la connaître.... »

Un nouvel incident vint encore obscurcir la négociation : parmi les princes d'Allemagne qui

répugnaient le plus aux pénibles sacrifices exigés d'eux à la fin d'une guerre dans laquelle ils n'avaient presque toujours été que partie souffrante, se faisait remarquer l'électeur palatin de Bavière. Ce prince écrivit à ses co-états une lettre circulaire pour les prévenir que dans l'inquiétude où il se trouvait sur le sort de ses possessions, par suite des demandes de la république française, il était résolu à réclamer l'intervention de la Russie, de l'Angleterre et de la Prusse, c'est à dire des trois puissances garantes de la paix de Teschen; qu'en conséquence il venait d'adresser à ces trois cours des lettres réquisitoriales, et qu'il invitait ses co-états à prendre le même parti. Une pareille intervention eût renversé tout le système de la légation française.

Voici comment le ministre des relations extérieures Talleyrand envisagea cette circonstance dans un de ses rapports au directoire sur la marche de la négociation. « On se demande » laquelle de ces deux puissances (l'Autriche et » la Prusse) aura instigué l'électeur palatin à » l'étrange démarche qu'il vient de faire. Elle » est, du moins en apparence, traitée comme elle » le mérite à Rastadt. Tout le monde se récrie » sur cette incartade, et l'on serait tenté de

» croire que l'opinion seule en ferait justice, » si on n'avait lieu de craindre qu'elle ne fût le » résultat de quelque secrète machination. Dans » quelques jours ce doute sera levé; on connaî- » tra la valeur de cette démarche par ses effets. » Si elle n'en produit aucun il sera manifeste » qu'elle n'aura été que le résultat des alarmes » de l'électeur; si elle est imitée, accueillie, on » devra croire qu'elle était concertée. »

On voit combien la négociation était peu avancée vers la fin de février; on n'était encore qu'à s'observer. L'Autriche s'efforçait de conserver son influence, et elle avait pour elle tous ceux que l'habitude et l'impossibilité de trouver un autre appui tenaient attachés à son système, c'est à dire les puissances sacerdotales. La Prusse travaillait à étendre la sienne, et son parti se grossissait de tous ceux qui, redoutant à la fois les prétentions de la France et celles de l'Autriche, espéraient pouvoir contester la cession qu'on exigerait d'eux, ou voulaient du moins en assurer le dédommagement. Ainsi, ce qui s'était passé jusqu'alors n'était encore que de vaines formalités dont le peu d'importance était senti; ce qui avait fait dire au commissaire impérial à Ratisbonne, M. de Hagel, qu'il fallait bien laisser à la députation de l'Empire le plaisir de

suivre la guerre de plume qu'elle avait entamée, et qu'après avoir épuisé ses provisions diplomatiques on finirait par s'entendre et par céder.

C'était non seulement la pensée de l'Autriche, mais celle de la Prusse et de la France; seulement chacune de ces puissances y donnait le développement qui lui convenait, et c'était pour l'accord de ces trois volontés que rien n'avait encore été fait ni consenti à Rastadt. On y était persuadé que la personne seule du général Bonaparte imprimerait à la politique générale des principales cours une marche plus sûre et plus décisive; mais c'était au moment même où ce général semblait exclusivement occupé des préparatifs de l'expédition d'Angleterre, à laquelle les journaux et le bruit public donnaient une importance exagérée et factice. A la fin de janvier, il flottait encore entre l'expédition d'Angleterre et celle d'Orient dont nous rechercherons bientôt l'origine et le véritable but. « Je vois, » disait-il à ses confidens, que si je reste ici je » suis coulé dans peu. » Il était dans toute la force de la jeunesse, dans toute l'énergie de son ambition, et il lui fallait occuper l'univers.

1797.

L'Autriche laisse le Saint-Siège à la merci de la France. — Suite du traité de Tolentino. — La révolution du 18 fructidor fait revivre le plan d'une révolution à Rome. — Ambassade de Joseph Bonaparte. — Sa correspondance confidentielle avec son frère et avec le ministre Talleyrand. — Instruction qu'ils lui envoient et de quelle manière il la suit. — Le pape forcé de fléchir et le général Provera de se retirer. — Sa sainteté forcée de reconnaître la république cisalpine. — Joseph Bonaparte exige la mise en liberté des révolutionnaires romains. — Mouvement révolutionnaire à Rome. — Conduite de l'ambassadeur de France. — Mort du général Duphot. — Départ de Joseph Bonaparte. — Le gouvernement du pape offre satisfaction. — Berthier marche sur Rome. — Ses instructions. — Recours aux cours de Naples et de Vienne. — Motifs politiques qui paralysent ces deux cours. — Les envoyés du pape ne peuvent arrêter la marche de Berthier. — Proclamations, embarras de ce général. — Mouvement révolutionnaire concerté. — Rétablissement de la république romaine. — Déchéance du pape. — Sa résignation. — Il est transféré en Toscane. — Conduite du grand-duc à son égard. — Soulèvement à Rome. — Situation critique de l'Italie. — Soulèvement de la garnison de Mantoue. — Soulèvement de l'armée de Rome. — Ménagemens du directoire. — Rappel de Masséna. — Installation du nouveau gouvernement romain.

Avant d'indiquer les causes de l'expédition d'Orient, retraçons les circonstances des deux

révolutions fomentées par le directoire un peu avant cette époque. Ces deux révolutions d'ailleurs se lient et se succèdent presque immédiatement. L'une renversa le pouvoir temporel du pape à Rome; l'autre opéra le bouleversement de la confédération helvétique attaquée dans son régime intérieur et dans son indépendance même; l'une et l'autre furent les conséquences des progrès dans la haute Italie du pouvoir révolutionnaire et aussi de la connivence encore mystérieuse de l'Autriche enchaînée par les stipulations secrètes de Campo-Formio.

Ce traité, comme on l'a vu, n'exprimait aucune garantie pour le maintien de l'état politique de Rome et de la Suisse; et le directoire exécutif allait profiter de cette réticence, autant qu'il était en son pouvoir.

Toutefois, une adhésion tacite ou présumée de la part de l'Autriche n'eût point offert au directoire de latitude suffisante. Par ses rapports avec M. Cobentzl, Bonaparte dissipa toutes les incertitudes, toutes les appréhensions du cabinet de Vienne. En présentant au ministre autrichien l'appât des légations d'un côté, de l'autre celui des Grisons et de cette partie de la Suisse au delà de la Limath, qui devaient fortifier en Allemagne et au Tyrol la frontière

autrichienne, il s'assura de l'immobilité de l'Autriche, et mit par conséquent le directoire en mesure d'agir sans craindre de compromettre l'œuvre encore si récente de la paix continentale.

Dans ce moment, la possession de Rome était ce qui flattait le plus l'ambition du directoire. Dès la prise de Mantoue il avait écrit à Bonaparte en l'en félicitant * : « La possession du » Tyrol et du Frioul, l'occupation de Trieste et » la *conquête de Rome* en seront immédiatement » les suites glorieuses... »

Mais Bonaparte crut devoir suivre une autre politique : à ses yeux la conquête de Rome n'était pas encore mûre. On a vu dans quelle situation précaire fut placé le saint-siège par la paix ou plutôt par la trêve de Tolentino qu'il avait daigné lui accorder vers la fin de février 1797. Le pape avait acheté la paix au prix de ses trésors, de ses galeries et du tiers de ses états. Un traité si onéreux et si humiliant porta la misère, la désolation et l'anarchie dans les murs de Rome. Les familles les plus considérables et les plus riches se dépouillèrent, comme le pape, de leur or, de leur argenterie, de leurs che-

* Dépêche confidentielle du 12 février 1797.

vaux, de leurs équipages et de tout ce qui tenait aux jouissances du luxe. Les trésors de l'état furent bientôt épuisés, et l'on eut recours à la fatale ressource du papier monnaie qui ne fit qu'aggraver la détresse.

Cependant le directoire exécutif s'était vu, avec un dépit mal dissimulé, arracher une proie qu'il brûlait de ressaisir; mais il s'était abstenu de contrarier ouvertement la politique de Bonaparte qui avait pris sur lui de suspendre le renversement du saint-siège. D'un autre côté l'introduction au directoire de Barthelemy et son opposition combinée avec celle de Carnot, en tempérant pendant quelques mois l'ardeur révolutionnaire de la majorité de ses collègues, ne furent pas sans influence sur la prolongation de l'agonie pontificale.

On en jugera par la réponse que fit le ministre des relations extérieures à Bonaparte, qui lui avait adressé relativement aux destinées du saint-siège, des questions d'éventualité sur lesquelles sa prévoyance lui faisait désirer que le gouvernement s'expliquât.

« Le directoire, lui mande le ministre *, » pense qu'il serait à souhaiter pour le repos du

* Dépêche confidentielle de juillet 1797.

» peuple que le pape Pie VI n'eût pas de suc-
» cesseur; mais il ne convient pas que la répu-
» blique se mette en avant pour cet objet. S'il se
» fait une révolution à Rome, nous ne devons
» pas nous y opposer. Il nous suffit de ne l'avoir
» point provoquée.

» Si le conclave s'assemble, le traité de To-
» lentino nous conservant le droit que l'usage
» attribuait aux rois de France, nous devons en
» user. Il sera envoyé à cet effet des pouvoirs
» au citoyen Joseph Bonaparte. Le directoire lui
» recommandera de favoriser l'élection du car-
» dinal Mattei, et le chargera de donner l'ex-
» clusion au cardinal Albani.

» Nous devons d'ailleurs, citoyen général,
» tellement rester dans la neutralité de la tolé-
» rance que, quand il s'élèverait des divisions
» dans le conclave dont il pourrait résulter l'é-
» lection de plusieurs papes, nous ne devrions
» pas nous en mêler.

» Si sa majesté sicilienne fait marcher son armée
» sur Rome, le directoire pense que vous devez
» éviter de faire marcher sur le territoire ecclé-
» siastique, ne point prendre couleur et vous
» borner à ordonner toutes les mesures que
» vous prescrira la sûreté de votre armée. Nous
» n'avons pas garanti au pape et à ses succes-

» seurs les états qui leur sont restés. Il ne peut » que nous être utile de laisser la cour de Naples » prendre sur elle l'odieux d'une usurpation. En » voulant comprimer la révolution de Rome, il » est très possible qu'elle ne réussisse qu'à l'ex- » citer dans ses propres états..... »

Mais cette politique timide ne devait pas être long-temps celle du directoire alors près d'opérer en France la révolution du 18 fructidor dont nous avons tracé l'origine et récapitulé les conséquences : on sait que cette révolution lui donna pour quelque temps plus de force et de puissance.

De son côté Bonaparte n'avait fait nommer son frère Joseph ambassadeur près le saint-siège, que dans la vue d'exercer sur les affaires de Rome une influence plus directe. A son arrivée dans l'ancienne capitale du monde chrétien, vers les premiers jours de septembre 1797, le nouvel ambassadeur eut immédiatement du pape son audience de réception, et il prit aussitôt, dans ses communications avec le gouvernement papal, un ton rigide et une attitude sévère.

Déjà les principes révolutionnaires professés par les agens français avaient fait à Rome quelques progrès dans l'esprit d'un certain nombre

d'hommes avides de nouveautés et de révolutions et qui croyaient le peuple encore plus disposé qu'il ne l'était réellement à se détacher d'un gouvernement suranné et malheureux. Il y avait eu d'abord de la fermentation, puis une tentative révolutionnaire; mais elle avait complètement échoué par les mesures que le gouvernement pontifical avait prises. Les principaux moteurs de ce mouvement venaient même d'être arrêtés et emprisonnés.

Voici comment, dans sa correspondance confidentielle *, soit avec son frère le général, soit avec le ministre Talleyrand, Joseph Bonaparte rendit compte de ce même événement qui avait eu lieu peu de temps avant son arrivée à Rome.

« Les informations que j'ai prises sur MM. » Angeloni, Bouchard, Oscarelli, Vivaldi, etc., » depuis que je suis à Rome, sont conformes à » l'idée qu'on en donne dans les lettres qui vous » ont été envoyées par le citoyen Monge; ils ont » manifesté le désir et le projet de changer le » gouvernement romain. S'ils ont senti et pensé » comme les Brutus et les grands hommes de » l'antiquité, ils ont parlé comme des femmes et

* Lettre du 10 septembre 1797.

» agi comme des enfans : le gouvernement les » a fait arrêter. Comme ils n'avaient point de plan » déterminé, on n'a rien trouvé chez eux qui pût » les accuser ; mais on en avait trouvé cinquante » réunis à la villa Médicis; mais la ville entière » connaissait les projets dont ils se vantaient, sans » avoir aucun moyen de les mettre à exécution.

» Quelques-uns d'entre eux et précisément » ceux qui par leurs talens paraissaient être les » chefs, étaient munis de certificats honorables » de la commission des arts ; mais ces certificats, » et la liaison qu'ils ont eue avec les commissai- » res français, loin d'être cause de leur arresta- » tion, l'ont suspendue quelques instans, et l'on » n'a procédé contre eux qu'après que mon pré- » décesseur, le citoyen Cacault, eut déclaré que » les certificats des commissaires prouvaient » pour le passé et non pour l'avenir; qu'ils ne » pouvaient d'aucune manière être regardés » comme des actes de garantie pour des faits » ignorés et absolument étrangers aux commis- » saires et à tout autre individu français.

» Depuis cet événement, on est convaincu dans » Rome que les Français n'ont aucun rapport avec » ce qui s'est passé, et aucun d'eux n'a éprouvé » le moindre désagrément qui puisse le faire » croire.... »

Cependant Joseph Bonaparte voulut pressentir les intentions du gouvernement pontifical sur les individus arrêtés et principalement sur ceux auxquels son frère le général prenait un certain intérêt. Il se rendit chez le secrétaire d'état cardinal Doria qui lui donna l'assurance que Couroux et son frère, tous deux Français, n'étaient point arrêtés; que le juif Ascarelli venait d'être mis en liberté; qu'il croyait que Vivaldi allait l'être bientôt; que, quant à Angéloni et Bouchard, qui étaient les plus compromis, il serait informé de l'état du procès avant la sentence définitive, et que le gouvernement pontifical se prêterait à ce que les Français paraissaient désirer.

« Je ne pense pas, ajoutait Joseph Bonaparte, » que le système de sang ou d'extrême rigueur, qui » a prévalu dans quelques états voisins, prenne » ici. Il y a bien quelques prêtres influens, du » caractère des persécuteurs des Albigeois; mais » ils n'osent pas encore se livrer à l'ardeur de la » persécution. Le secrétaire d'état, homme doux » et honnête, les surveille. Tant qu'il pourra quelque chose, je ne crains pas les scènes de sang; » mais il n'a pas, je pense, tout le crédit qu'il mérite..... »

La dépêche confidentielle de l'ambassadeur à

son frère le général, en date du 24 septembre, offre un plus grand intérêt historique.

« Hier au soir, lui mande-t-il, le pape a été in» disposé, on espérait cependant qu'il serait en » état d'aller aujourd'hui, jour de dimanche, à » Saint-Pierre; mais la fièvre l'a saisi avec des » attaques d'apoplexie ; il a reçu le viatique à » trois heures après midi. Il est en ce moment » dans un état presque désespéré, et l'on craint » qu'il ne résiste pas au redoublement de de» main.

» Cet événement peut en faire naître plu» sieurs d'une nature bien différente, selon les » impulsions que l'on donnera à l'opinion et aux » affaires de cette ville.

» Vous connaissez les instructions qui m'ont » été données par le directoire; mais la situation » de Rome, celle de la France et de l'Italie ne » sont plus les mêmes.

» Si les républicains qui existent à Rome et » dont quelques-uns sont encore arrêtés, s'é» branlent pour tenter un mouvement qui les » conduise à la liberté, il est à craindre que » Naples ne profite d'un instant d'oscillation pour » faire enfin un mouvement réel et pousser ses » troupes jusqu'à Rome.

» Naples ne tentera jamais ce mouvement,

» s'il craint d'être prévenu par les troupes fran-
» çaises. Il serait donc à désirer que vous puis-
» siez faire filer des forces du côté d'Ancône.
» Dans toutes les hypothèses leur présence
» dans un point avoisiné de Rome aura une in-
» fluence morale ou absolue.

» Les cardinaux dont on parle le plus pour
» les porter au pontificat, sont : Albani, Gerdil
» piémontais, et Caprara. Le premier paraît avoir
» le plus d'influence; il est le centre de la faction
» impériale; Provera, général autrichien, appelé
» à Rome pour commander les troupes de sa
» sainteté, et qui lui est envoyé par le nonce
» Albani, est un de ses moyens, et il les em-
» ploie tous. C'est un homme d'un extérieur sé-
» duisant : du tact, de l'usage, point d'instruc-
» tion, point de talent transcendant; c'est le
» doyen des cardinaux.

» Le cardinal Gerdil passe pour un saint
» homme, et un théologien consommé; c'est le
» choix des prêtres non titrés et des dévotes.

» Caprara a des talens : ennemi du pape ac-
» tuel, il réunit autour de lui les suffrages d'une
» partie des mécontens du gouvernement d'au-
» jourd'hui. L'Espagne paraît le porter. On croit
» en général qu'il réunit aussi le vœu de la France.

» Il est impossible qu'avant la réception de

» votre réponse, je demande officiellement la » liberté des prisonniers, et l'éloignement du » général Provera; cette démarche me sera dictée » par les circonstances, si je les juge de nature » à l'exiger.

» Placé plus au centre des grands intérêts, » vous serez plus à même de me faire connaître » quelles doivent être les intentions du gouver- » nement, et quels moyens il peut mettre en » usage pour les remplir.

» Il serait peut-être à propos que pour tous » les événemens vous m'envoyassiez quelques » officiers. »

« Vous signifierez sur le champ à la cour pon- » tificale, lui répond aussitôt le général Bona- » parte *, que si Provera n'est pas renvoyé de » suite de Rome, la république française regar- » dera cela de la part de sa sainteté comme un » commencement d'hostilités. Faites sentir com- » bien il est indécent, lorsque le sort de Rome » a dépendu de nous, qu'elle n'a dû son existence » qu'à notre générosité, de voir le pape renouer » encore des intrigues et se montrer sous des » couleurs qui ne peuvent être agréables à la

* Dépêche confidentielle datée de Passeriano le 29 septembre 1797.

» république française. Dites même dans vos » conversations avec le secrétaire d'état, et s'il le » faut même dans votre note: *La république* » *française a été généreuse à Tolentino, elle ne le* » *sera plus si les circonstances recommencent.*

» Je fais renforcer la garnison d'Ancône d'un » bataillon de Polonais. L'escadre de l'amiral » Brueys me répond de la conduite de la cour » de Naples. Je verrai dans une heure M. de » Gallo et je m'expliquerai avec lui en termes si » forts que messieurs les Napolitains n'auront pas » la volonté de faire marcher des troupes sur » Rome. »

Bonaparte insistait surtout pour qu'un général aussi connu que Provera ne prît point le commandement des troupes pontificales. « Pour moi, » dit-il, qui connais bien les Italiens, j'attache » la plus grande importance à ce que les troupes » romaines ne soient pas commandées par un » général autrichien.... Vous exigerez non seule- » ment qu'il ne soit pas général des troupes, » mais que sous vingt-quatre heures il soit hors » de Rome. Développez un grand caractère; ce » n'est qu'avec la plus grande fermeté, la plus » grande expression dans vos paroles que vous » vous ferez respecter de ces gens-là : timides » lorsqu'on leur montre les dents, ils sont fiers

» lorsqu'on a trop de ménagemens pour
» Si le pape était mort, vous devez fa
» ce qu'il vous est possible pour qu'o
» nomme pas un autre *et qu'il y ait une ré*
» Le roi de Naples ne fera aucun mouv
» s'il en faisait lorsque la révolution sera
» vous déclareriez au roi de Naples, à l'
» où il franchirait les limites, que le
» romain est sous la protection de la répu
» française; ensuite en vous rendant d
» personne auprès du général napolitain
» lui diriez que la république française
» pas d'inconvéniens à entamer une nége
» avec la cour de Naples sur les différen
» mandes qu'elle a faites et spécialem
» celle qu'a faite auprès de moi M. de
» mais qu'il ne faut pas qu'elle prenne les
» la république regardant cela comm
» hostilité.

» Enfin vous emploieriez en ce doub
» beaucoup de fierté extérieure pour qu
» de Naples n'entre pas dans Rome, et *le*
» *de souplesse* pour lui faire comprend
» c'est de son intérêt; et si, malgré tout
» vous pourriez faire, le roi de Naples,
» je ne saurais penser, entrait dans Rome
» devez continuer à y rester, et affecter

» reconnaître en aucune manière l'autorité qu'y » exercerait le roi de Naples, protéger le peu- » ple de Rome et faire publiquement les fonc- » tions de son avocat, mais d'avocat tel qu'il » convient à un représentant de la première » nation du monde.

» Vous pensez bien sans doute que je pren- » drai bien vite dans ce cas les mesures qui » seraient nécessaires pour vous mettre à même » de soutenir la déclaration que vous auriez » faite de vous opposer à l'invasion du roi de » Naples.

» Si le pape est mort et qu'il n'y ait aucun » mouvement à Rome, de sorte qu'il n'y ait au- » cun moyen d'empêcher le pape d'être nommé, » ne souffrez pas que le cardinal Albani le soit; » vous devez employer non seulement l'exclu- » sion, mais encore les menaces sur l'esprit des » cardinaux, en déclarant qu'à l'instant même » je marcherai sur Rome..... L'aide de camp qui » vous portera cette lettre a ordre de continuer » jusqu'à Naples pour voir l'ambassadeur de la » république française, général Canclaux; il s'as- » surera par lui-même des mouvemens des » troupes napolitaines, auxquels je ne peux » croire, quoique je m'aperçoive qu'il y a depuis » quelque temps une espèce de coalition entre

» les cours de Naples, de Rome et même
» de Florence; mais c'est la ligue des rats co
» les chats. »

Le rétablissement de la santé du pape Pi
rendit sans objet une grande partie de
instruction qui n'en est pas moins préci
pour l'histoire; en ce qu'elle fait parfaite
connaître quelles étaient à cette époque,
tivement au pape, les intentions de Bonap
qui depuis a fait tous ses efforts pour que
prît le change à cet égard.

Quant au général autrichien Provera
attendait à Rome depuis long-temps, il
encore à Trieste, d'où le consul romain an
çait pourtant au secrétaire d'état cardinal D
son prochain départ pour Rome.

A la réception de l'importante dépêch
son frère, Joseph Bonaparte eut une lo
conférence avec le secrétaire d'état; il lu
nonça la volonté précise du gouvernement
çais de ne pas souffrir comme commandan
troupes du pape un général autrichien. « L
» publique française, lui dit-il, continua
» sentimens de bienveillance à sa sainteté,
» peut-être sur le point de lui restituer An
» en appelant un général autrichien, vous
» toutes vos affaires, vous en serez respon

» Si M. Provera a été deux fois prisonnier de » guerre de mon frère dans une campagne, il » ne tardera pas à l'être une troisième fois....»

Cette déclaration verbale fut un coup de foudre pour le secrétaire d'état, l'ambassadeur français se plaignant d'ailleurs de plusieurs faits qui décélaient une malveillance secrète des meneurs de la cour de Rome. Le cardinal lui donna l'assurance qu'il écrirait le jour même au général Provera pour lui intimer l'ordre de suspendre sa marche.

Selon Joseph Bonaparte, le cardinal Doria ne tenait point essentiellement à la faction ennemie de la France; c'était un homme dont les manières françaises et la bonne foi ne plaisaient ni aux autres cardinaux, ni à ses coopérateurs dans le ministère. Son élévation au poste de secrétaire d'état était une preuve qu'il existait encore à Rome une partie de l'ancienne politique mystérieuse de cette cour : elle mettait en avant un homme honnête et loyal, incapable de soupçonner les intentions cachées de ceux qui gouvernaient sous son nom, en le faisant agir dans leur sens, et, lorsqu'ils ne pouvaient pas y réussir, en lui faisant forcer la main par le pape qui au fond détestait son secrétaire d'état.

En un mot, depuis le ministère du cardinal

Busca, ennemi déclaré de la France, rien n'était changé que lui-même; son esprit était resté, il dirigeait encore tous les travailleurs, commis et autres employés. Les meneurs réels de la cour de Rome, étaient un monsignor Barberi, procureur fiscal, l'intime des cardinaux Busca, Albani, Zelada, secrétaire d'état lors de l'assassinat de l'envoyé français Basseville; Sparziani premier commis du secrétaire d'état Busca, resté dans la même place sous le cardinal Doria. Ce Sparziani était le rédacteur de la correspondance secrète avec le nonce Albani à Vienne, correspondance dont le général Bonaparte avait fait intercepter une partie avant sa dernière campagne contre Rome: elle n'en était pas moins toujours en activité à la faveur de nouvelles précautions.

Le général Bonaparte n'avait fait que devancer les intentions du directoire dans les instructions qu'il venait d'adresser à son frère Joseph à Rome, au sujet de la conduite qu'il devait tenir dans la supposition de la mort du pape et relativement aux vues politiques de la cour des Deux-Siciles.

La dépêche confidentielle qu'il reçut du ministre Talleyrand, sous la date du 10 octobre, ne lui laissa point de doute à cet égard.

» Le directoire, lui manda le ministre, n'a » jamais prétendu laisser le gouvernement de » Naples s'emparer de Rome. Il a trop et de » trop fortes raisons pour jamais permettre que » la cour de Naples réalise ses ambitieux projets » sur l'ancienne capitale du monde chrétien. Il » n'a pas repoussé la maison d'Autriche hors de » l'Italie pour y agrandir une cour où commande » la sœur de l'Empereur : ce n'eût été que chan- » ger d'ennemis, ou plutôt ce serait toujours au » même ennemi qu'il aurait affaire. D'un autre » côté, la république cisalpine n'aurait pas pour » sa liberté la garantie que nous lui devons, si » la puissance napolitaine était agrandie à ce » point dans son voisinage. Le directoire ne » peut pas vouloir non plus priver de la liberté » les sujets actuels du pape, qui paraissent ap- » pelés à l'obtenir.

» Vous avez donc deux choses à faire, citoyen » général, 1° empêcher par tous les moyens » possibles que le roi de Naples n'entre sur » le territoire du pape;

» 2° Aider, bien loin de retenir les bonnes » dispositions de ceux qui penseraient qu'il est » temps que *le règne des papes finisse ;* en un » mot encourager l'élan que le peuple de Rome » paraît prendre vers la liberté.

» Dans tous les cas, ajoutait M. de Talleyrand, » prenez des moyens, s'il se peut, pour qu'Ancône nous reste, et non seulement le port et » la ville, mais encore un agrandissement convenable principalement en côtes maritimes et » en situations susceptibles de défense du côté » de terre. »

Enfin le directoire exécutif lui-même fit connaître ses intentions, au sujet de Rome et de Naples, dans la dépêche confidentielle que son président Reveillère-Lepeaux adressa, le 21 octobre, au général Bonaparte, avant d'avoir reçu de lui le courrier annonçant la conclusion du traité de paix de Campo-Formio, signé le 17 avec les plénipotentiaires de l'Autriche.

« En ce qui concerne Rome, lui disait le président, le directoire approuve les instructions » que vous avez données à l'ambassadeur » votre frère, pour empêcher qu'on ne s'avise » de donner à Pie VI un successeur. Il faut profiter de la circonstance pour favoriser à Rome » l'établissement d'un gouvernement représentatif, et *délivrer l'Europe de la suprématie papale.*

» Quant à Naples et à ses projets sur Rome, » le directoire exécutif vous a déjà manifesté » son désir de s'opposer à ses vues ambitieuses

» et déplacées. Il ne peut donc qu'approuver la » déclaration que vous avez faite au marquis de » Gallo de bombarder Naples si cette cour en- » voie des troupes dans les états du pape; et » l'on demandera au roi des Deux-Siciles un » compte officiel de ses armemens aussitôt que » vous en aurez prévenu le directoire.... »

Dès que Joseph Bonaparte eut une parfaite connaissance des intentions du directoire, il prit le haut ton dans ses notes, et il attaqua ouvertement le parti anti-français qui gouvernait secrètement le Saint-Père.

« Il faut enfin, dit-il dans la note qu'il remit, » le 9 novembre, au cardinal secrétaire d'état, » il faut enfin que le gouvernement français » sache si les directeurs secrets de la cour de » Rome continuent à renouer, à l'ombre de la » paix, les mêmes trames contre la République. » Les malheurs de la guerre que les mêmes » hommes ont voulu faire à la France, et dont le » peuple romain sent seul tout le poids, ne les ont » pas frappés et ne les modèrent pas; ils ont su » s'en préserver et se mettre au-dessus de la mi- » sère publique. Telle était, en effet, la phy- » sionomie morale de ce pays à l'époque de » l'arrivée du soussigné. Cependant, loin de rien » préjuger et libre de toute prévention, il s'est

» renfermé dans le silence de l'observation. Mais » enfin, il s'est convaincu que la loyauté fran- » çaise était méconnue, ses amis persécutés et » enchaînés en dépit de la foi des traités, de la » justice et de la raison; que des écrits incen- » diaires se promulguaient dans Rome, notam- » ment ceux intitulés : *La giustizia et la verità* » *in favore de la religione cattolica ; Il popolo* » *romano a altri popoli,* etc...; que des assassins » de Basseville, notamment celui qui plongea la » baïonnette dans son sein, se promenaient » dans Rome, et qu'il occupe encore un grade » dans les troupes pontificales.

» Le soussigné reconnaîtra le caractère bien- » faisant de sa sainteté et la loyauté de M. le » cardinal Doria à l'accueil qu'ils feront à cette » note. Alors il se convaincra que le temps de la » malveillance est passé, et que le gouvernement » romain, en écartant des hommes qui ont fait » le malheur de l'état, désire avec sincérité » maintenir la bonne harmonie avec la républi- » que française, dont il ne peut sans ingratitude » méconnaître la loyauté. »

A cette note était joint le billet suivant, remis également au cardinal secrétaire d'état :

« Assassins de Basseville qui sont à Rome, » savoir : l'abbé Beltrami, agitateur principal;

» Pallini, alors caporal fait depuis sergent ; il le » blessa avec sa baïonnette ; il demeure *rue du* » *Robinino*, n° 26. Le perruquier, convaincu » de l'avoir assassiné d'un coup de stylet, de- » meurant aussi dans la même rue. »

Mais un nouvel incident vint distraire l'ambassadeur du directoire de l'objet de cette dernière note. Qu'on se figure son étonnement quand il apprit l'arrivée à Rome du général autrichien Provera avec trois officiers de l'état-major, au mépris de ses notes et des assurances données par le cardinal secrétaire d'état. Le consul de France à Ancône l'avait prévenu, il est vrai, de l'arrivée du général autrichien à Pesaro où il avait reçu tous les honneurs dus aux fonctions qu'il allait remplir. Le cardinal secrétaire d'état instruit lui-même quelques heures avant l'arrivée immédiate du général Provera à Rome avait de son côté dépêché de sa maison de campagne d'Albano où il se trouvait, l'ordre au commandant actuel des troupes du pape, Gaudini, et à monsignor Gonsalvi, membre de la congrégation militaire, de recevoir ce général en son absence et de le complimenter selon l'usage, ce qu'ils effectuèrent.

Cela seul faisait assez voir dans quel esprit Rome était gouvernée. Joseph Bonaparte adresse

aussitôt au secrétaire d'état une note très vive, et le cardinal l'a à peine reçue qu'il se transporte à l'hôtel de la légation. Joseph refuse de le recevoir, persistant à demander une réponse prompte et écrite, bien qu'il conçût lui-même tout l'embarras du secrétaire d'état et sa fausse position. Cependant voyant que le gouvernement papal laissait Provera dans une auberge, il suppose que le *mezzo-termine* que le secrétaire d'état allait choisir, serait de représenter ce général comme un voyageur et de ne lui donner le commandement des troupes que lors de l'échange des ratifications du traité de paix entre la France et l'Autriche.

« C'est à quoi, mande Joseph Bonaparte à son » frère, je me refuserai obstinément; je ne me » désisterai point de la demande que j'ai formée. » Je suis convaincu de la nécessité de persister » et de forcer la cour de Rome de réparer l'irré» gularité de sa conduite; et s'il devait en être » autrement, ne me sentant pas le courage de » traiter avec des hommes aussi peu conséquens, » je solliciterais du gouvernement la permission » de me rendre à mon poste au corps législatif. »

Bonaparte lui répond de Milan en ces termes*:

* Lettre confidentielle du 14 novembre.

« J'ai partagé votre indignation, citoyen ambassadeur, lorsque vous m'avez appris l'arrivée du général Provera. Vous pouvez déclarer présentement à la cour de Rome que si elle reçoit à son service aucun officier connu pour être ou avoir été au service de l'Empereur, toute bonne intelligence entre la France et la cour de Rome cesserait à l'heure même et la guerre se trouverait déclarée.

» Vous ferez connaître par une note spéciale au pape, que vous adresserez à lui-même en personne, que quoique la paix soit faite avec S. M. l'Empereur, la république française ne consentira pas que le pape accepte dans ses troupes aucun officier ni aucun agent, sous quelque dénomination que ce soit, de l'Empereur, hormis les agens diplomatiques d'usage.

» Vous exigerez que M. le général Provera, vingt-quatre heures après la présentation d'une note que vous dresserez à ce sujet, quitte le territoire de sa sainteté, sans quoi vous déclarerez que vous allez quitter Rome.

» Vous ferez connaître, dans la conversation au pape, que je viens d'envoyer trois autres mille hommes à Ancône, lesquels ne rétrograderont que lorsque vous leur ferez connaître

» que M. Provera et tous les autres officiers » autrichiens auront quitté le territoire de sa » sainteté.

» Vous ferez connaître au secrétaire d'état » que, si sa sainteté se porte à faire exécuter » aucun des détenus pour délits politiques, de » ceux que vous avez réclamés, la république » française, par représailles, fera arrêter les at- » tenans du cardinal Busca et des autres cardi- » naux, qui égarent la cour de Rome. Enfin, je » vous invite à prendre dans vos notes un style » concis et ferme, et, si le cas arrive, vous pouvez » quitter Rome et vous rendre à Florence ou à » Ancône.

» Vous ne manquerez pas de faire connaître » à sa sainteté et au secrétaire d'état qu'à peine » vous aurez quitté le territoire de sa sainteté, » vous déclarerez la réunion d'Ancône à la Ci- » salpine. Vous sentez que cette phrase doit se » dire, et non pas s'écrire. »

En même temps, Bonaparte écrivit, sous la même date, la veille de son départ pour Rastadt, la lettre suivante au cardinal Mattei :

« La cour de Rome, monsieur le cardinal, » commence à se mal conduire.

» Contre l'opposition formelle qu'avait faite » l'ambassadeur, et la promesse qu'avait donnée

» le secrétaire d'état, elle vient de donner le » commandement des troupes papales au géné- » ral Provera.

» Je crains bien que les maux que vous avez » en partie épargnés à votre patrie ne tombent » sur elle. Souvenez-vous, monsieur le cardinal, » des conseils que vous avez donnés au pape » à votre départ de Ferrare.

» Faites donc entendre à sa sainteté que si » elle continue à se laisser mener par le cardinal » Rusca et d'autres intrigans, cela finira mal » pour vous. »

La cour de Rome pouvait-elle ne pas céder à une influence si puissante et à de telles menaces? N'était-elle pas déjà subjuguée par les armes de la France, qui se jouait des stipulations du traité de Tolentino? N'était-elle pas tributaire du directoire et de ses généraux? Il est évident qu'il n'y avait plus pour elle ni indépendance, ni sûreté; qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que celui de la soumission et de l'obéissance.

Le cardinal secrétaire d'état écrivit donc au général Provera qu'il ne commanderait plus les troupes du pape; et la nouvelle de la ratification de la paix avec l'Autriche étant survenue, ce général, qui aurait pu rester à Rome comme

voyageur, jugea plus convenable de se retirer à Naples.

Au reste, Bonaparte et son frère Joseph avaient trouvé d'autres moyens de compromettre le Saint-Siége.

L'indépendance de la république cisalpine venait d'être reconnue. C'était un état nouveau, mais remuant comme tous les gouvernemens créés par une révolution. On pense bien que dans ce nouvel état, l'autorité du pape était l'objet de beaucoup d'invectives et le texte de beaucoup de déclamations de la part des fougueux démagogues qui dirigeaient les clubs et qui remplissaient les premières fonctions de la république.

Avant que le saint-siége eût eu le temps de prendre une résolution, on lui intima l'ordre précis de reconnaître l'indépendance de la république cisalpine, sous peine d'exécution militaire. La délibération du corps législatif cisalpin était ainsi conçue :

« Si le souverain de Rome, Pie VI, dans l'espace » précis de huit jours, à compter de celui où il » recevra la déclaration de la république cisal» pine, ne reconnaît pas dans la forme la plus » authentique, légale et solennelle, ladite répu» blique, on entendra qu'il lui soit *ipso facto*

» déclaré la guerre, et le directoire exécutif sera » autorisé à faire toutes les dispositions néces- » saires pour cet objet. »

Dans le même temps, dix mille hommes de troupes cisalpines, commandées par le général polonais Dombrowski, se mirent en marche vers Rimini, pour appuyer cette décision par l'argument irrésistible des baïonnettes, et ces troupes s'emparèrent, après trois jours de siège, du fort St.-Léon, dans le duché d'Urbin. Qu'on ne perde pas de vue que la ville et le port d'Ancône étaient toujours au pouvoir des Français, malgré les clauses du traité de Tolentino, qui portaient que cette place serait remise à la paix générale. Mais le directoire, interprétant cette clause dans le sens le plus étendu, alléguait qu'il n'y avait pas de paix générale, puisque la guerre maritime subsistait encore; et un argument encore plus décisif vint trancher la question. Le parti démagogique proclama l'indépendance de la *république anconitaine* aux cris multipliés de *vive la liberté! Vive la république française! Vive Bonaparte!*

Tandis que ces mouvemens éclataient à Ancône, des scènes du même genre avaient lieu à Corneto, à Civita-Vecchia, Pesaro, Sinigaglia; l'insurrection se répandait partout avec une

incroyable célérité. La cour de Rome, effrayée de cette révolution imprévue, se hâta d'en arrêter les suites, en envoyant un ambassadeur au directoire cisalpin, pour reconnaître l'indépendance de la nouvelle république, et protester de ses dispositions pacifiques et amicales. Cette cour réclama en même temps l'intervention de l'ambassadeur français, et le conjura d'arrêter les malheurs dont l'Italie semblait de nouveau menacée. Joseph Bonaparte parut intérieurement touché de la situation du saint-père, mais au fond, il ne songeait qu'à remplir les intentions du directoire, et tout allait être préparé pour accomplir la ruine du pouvoir pontifical.

L'ambassadeur français n'avait cessé de demander l'élargissement des patriotes arrêtés pour cause de sédition, et le saint père y avait consenti, à condition que la peine de la prison serait commuée en un bannissement perpétuel. Mais l'ambassadeur s'y était opposé, et il avait forcé le souverain pontife à mettre en liberté les prisonniers sans aucune condition. Dès lors on vit reparaître à Rome le marquis Vivaldi, moteur de tous les mouvements, chef de toutes les conspirations tramées contre le saint-siége. Les forteresses et les prisons de l'état romain vomirent sur la capitale une foule de démagogues

ionaistes, qui furent reçus en triomphe par
s confrères; dès lors la chute du trône
tifical fut inévitable. Rome renferma dans
sein deux partis extrêmes et incompatibles.
a était composé d'ardens novateurs, qui
ent soif de révolutions; l'autre était formé
fidèles aveugles et fanatiques de l'ancien gou-
rnement papal, qui brûlaient d'écraser les ré-
utionnaires évidemment soutenus et encou-
és par la France. Le moindre choc entre ces
x partis, si animés l'un contre l'autre, pou-
faire crouler un gouvernement très faible,
sté sans appui au milieu de la subversion de
rope. C'était, comme on l'a vu, un des vœux
ets les plus ardens du directoire exécutif.
paix avec l'Autriche n'avait fait qu'enflam-
ce désir qu'il nourrissait depuis long-temps.
tait tout simple qu'un gouvernement fondé
la démocratie et le mépris de toute idée re-
use, voulût porter le dernier coup au catho-
me, en anéantissant la puissance temporelle
souverain pontife.

Disons aussi que l'un des directeurs, Lare-
lère-Lépaux, inspiré par sa haine contre le
holicisme, s'était avisé de créer une espèce de
igion désignée sous le nom de *théophilanthro-*
Dans le sens que lui donnait son fondateur, ce

n'était autre chose que la religion naturelle; il avait voulu cependant qu'elle eût ses prêtres et qu'ils prêchassent une morale assez pure et rapprochée de celle de l'Évangile. Ces nouveaux religionnaires exerçaient leur culte dans les principales églises de Paris, concurremment avec les catholiques sur lesquels ils s'efforçaient de l'emporter à la faveur de l'appui que leur prêtait le directeur Reveillère que l'on appelait leur grand-prêtre. Devenu ainsi l'ennemi personnel du chef de l'église catholique, cet homme ne cessait d'exciter ses collègues contre le pape, et il opinait toujours pour le renversement du Saint-Siége.

Enfin, le directoire exécutif n'attendait plus qu'une occasion et un prétexte pour éclater. Bonaparte, lui-même, avant et depuis son retour en France, préparant tout pour l'événement, avait envoyé à son frère Joseph trois jeunes officiers généraux, Duphot, Arrighi et Sherlock, tous trois fort enthousiastes dans les nouveaux principes de démocratie et d'irreligion, et par conséquent fort disposés à le seconder dans le mouvement qu'on regardait comme très prochain. Il était notoire à Rome qu'il se réunissait chaque jour au palais Corsini, résidence de l'ambassadeur et dans sa juridiction, un grand

nombre d'hommes mal famés, désignés comme nemis du gouvernement papal; enfin, que mbassadeur préparait lui-même secrètement e sédition pour avoir un prétexte de porter dernier coup au trône pontifical; il était éga- ment notoire que l'ambassadeur français était cela très bien secondé par l'ambassadeur Espagne, le chevalier Azzara, qui en soignant Rome les intérêts de sa cour y servait aussi ux de la république française.

Vers la fin de décembre, un grand nombre émissaires étaient à leur poste, et les révolu- onnaires romains n'attendaient plus que le si- nal. Dans leur fougueuse impatience, ils le dé- uncèrent bientôt; et le gouvernement pontifi- l, qui était prévenu, se borna cependant à les urveiller.

Le 26 décembre une députation de conjurés, lécidés à renverser le gouvernement du pape, ient solliciter ouvertement la protection de l'ambassadeur de France qui, feignant d'abord de les dissuader pour mettre sa responsabilité à couvert, leur répond à la fin : « Le sort des » états étant, comme celui des individus, caché » dans le sein de l'avenir, il ne m'est pas donné » d'y pénétrer. »

Sur cette réponse qui leur semble approba-

tive, les révolutionnaires forment dans la nuit et le lendemain divers rassemblemens, l'un entre autres à la Villa Médicis au nombre de cent environ, tous armés de stylets, de pistolets et de sabres. Là ils arborent la cocarde française, et ils se répandent ensuite dans la ville aux cris de *vive la liberté*, ils attaquent les patrouilles et tuent quelques dragons de la garde pontificale. Joseph Bonaparte prévenu de ce mouvement avait gardé le silence. Mais le gouvernement romain averti à temps avait rassemblé des troupes, cerné les agitateurs, arrêté les plus mutins et dissipé le reste. On avait saisi une immense quantité de cocardes tricolores que les insurgés se proposaient de distribuer dans la ville. Craignant d'être compromis par ce mouvement mal concerté, Joseph Bonaparte se rend chez le cardinal secrétaire d'état, proteste de son dévouement au Saint-Siege, promet de tout faire pour contribuer à rétablir le calme, et déclare que loin de favoriser la distribution de la cocarde nationale il donnera la liste de huit membres de la légation qui ont le droit de la porter.

Il se retire ensuite au palais de sa juridiction où se trouvaient les généraux Duphot, Sherlock et le jeune Arrighi, adjoint aux adjudans généraux. Il était quatre heures du soir et la liste des

mbres de la légation n'était pas encore en-
rée. Les agitateurs dissipés le matin s'étaient
mis de nouveau ayant à leur tête un artiste
ien vivement protégé par l'ambassadeur fran-
s; ils parcouraient les rues aux cris de vive
iberté, et distribuaient des cocardes tricolores.
tant transportés au palais de France * pour
lamer une protection ouverte, ils furent ad-
s auprès de l'ambassadeur qui, ne voulant
s encore se déclarer d'une manière officielle,
laissa agir sans paraître prendre part au
ouvement. Mais le désordre croissait, la foule
s insurgés se grossissait à vue d'œil, et quel-
es troupes pontificales s'étant rassemblées, on
bservait de part et d'autre. Craignant la troupe
ligne, les insurgés se replièrent et se réfugiè-
nt dans la juridiction de l'ambassadeur.

Le gouvernement romain avait envoyé peu
ndividus pour occuper la porte Septimienne,
la porte Saint-Esprit, en laissant libre toute
rue de Longara où est placé le palais Corsini.
u côté de la porte Septimienne une seule pa-
rouille fit quelques pas en avant, parce que des
lomains du parti opposé menaçaient d'investir
es soldats. Ces Romains fuirent vers le palais et

* Le palais Corsini sur la rive droite du Tibre.

donnèrent l'alarme à leurs amis. Joseph, suivi de Duphot en uniforme, sortit alors du palais comme pour aller demander satisfaction à cette troupe qui était à une assez grande distance et qui n'avançait pas. Mais le sergent commandant la patrouille voyant que l'ambassadeur, sa légation, Duphot en uniforme, le sabre à la main et cent cinquante Romains armés marchaient sur sa troupe fit faire une décharge. Un de ses soldats tira sur Duphot qui s'était le plus avancé et le tua. Alors la patrouille s'enfuit; et en même temps l'ambassadeur, la légation, les conjurés fuirent de leur côté, quelques-uns même par dessus des murs, entre autres Joseph. Ainsi Duphot fut tué près de la porte Septimienne qui n'était pas dans la juridiction de l'ambassade; il y était venu volontairement, le sabre à la main, excité et suivi par Joseph et par les conjurés. Cet acte d'agression était de la plus haute imprudence; c'était une atteinte portée à la souveraineté du pape; c'était déclarer ouvertement la guerre; mais l'esprit de parti et le courage imprudent raisonnent peu.

Joseph rentra par un détour dans son palais. Duphot était son ami; il devait le lendemain s'unir à mademoiselle Désirée Clary, sœur de l'ambassadrice, et cette amante malheureuse se trou-

vait à Rome sur le lieu même de la scène *. Le palais retentit bientôt de gémissemens. Les patriotes fuyaient, la conspiration retombait sur ses auteurs, et l'ambassadeur français était trop compromis pour pouvoir rester plus long-temps à Rome.

Ici laissons-le parler lui-même dans son rapport officiel adressé au ministre des relations extérieures, Talleyrand **, rapport qui n'est qu'un long mensonge.

Nous prenons son récit au moment où les révolutionnaires dispersés se précipitent en foule vers le palais de France, en excitant le peuple romain à la révolte.

....« Les militaires qui étaient avec moi, dit l'ambassadeur, leur firent sentir la folie de leur entreprise; je leur en avais fait sentir l'imprudente témérité. En sortant de mon cabinet nous entendîmes une décharge prolongée. C'était un piquet de cavalerie qui, entrant dans ma juridiction sans m'en prévenir, l'avait traversée au galop : il avait fait feu par les trois vastes portiques du palais. La foule s'était alors précipitée

* Mademoiselle Désirée Clary a depuis épousé le général Bernadotte, et elle est aujourd'hui reine de Suède.

** Datée de Florence le 31 décembre 1797.

dans la cour et sur les escaliers. Je rencontrai sur mon passage des mourans, des fuyards intimidés et des frénétiques audacieux ; des gens gagés pour exciter et dénoncer les mouvemens. Une compagnie de fusiliers avait suivi les cavaliers de près. Je la trouvai en partie s'avançant dans mon palais, dans les vestibules. A mon aspect elle s'arrêta. Je demandai à cette troupe par quel ordre elle était entrée dans la juridiction de France? Je lui enjoignis de se retirer. Elle recula alors quelques pas; je crus avoir réussi. J'allai vers les attroupés qui s'étaient retirés dans l'intérieur des cours. Quelques-uns s'avançaient déjà contre les troupes à mesure que celles-ci s'éloignaient. Je leur dis d'un ton décidé que le premier d'entre eux qui oserait dépasser le milieu de la rue je le forcerais à rentrer. En même temps le général Duphot, l'adjudant général Sherlock, deux autres officiers et moi, tirâmes le sabre pour retenir cette troupe désarmée dont quelques-uns seulement avaient des pistolets et des stylets. Mais tandis que nous étions occupés de ce côté, les fusiliers qui ne s'étaient retirés que pour se mettre hors de la portée du pistolet firent une décharge. Quelques balles perdues allèrent tuer les hommes des derniers rangs. Nous qui étions au milieu

fumes respectés; après quoi la compagnie se retira encore pour charger. Je profite de cet instant; je recommande au citoyen Eugène Beauharnais, aide-de-camp du général en chef Bonaparte, qui se trouvait par hasard auprès de moi, au retour d'une mission dans le Levant, et à l'adjudant aux adjudans généraux Arrighi, de contenir, le sabre à la main, cette troupe qui était animée par des sentimens très différens; et je m'avance avec le général Duphot et l'adjudant général Sherlock pour persuader à la compagnie des fusiliers de se retirer et de cesser le feu. Je leur crie de se retirer de la juridiction de France; que l'ambassadeur se chargeait de faire punir les attroupés; qu'ils n'eussent qu'à détacher pour cet effet quelques uns de leurs officiers ou bas-officiers, au Vatican chez leur général, ou chez le gouverneur de Rome, ou chez le sénateur ou tout homme public; qu'alors tout se terminerait. Le trop brave général Duphot accoutumé à vaincre, s'élance d'un saut; il est entre les baïonnettes des soldats; il empêche l'un de charger; il évite le coup de l'autre déjà chargé. Nous le suivons par instinct national. Il était pacificateur; et eût-il été considéré comme ennemi, il était leur prisonnier. Trompé par son courage il est entraîné jusqu'à une porte

de la ville appelée *septimiana*. Là, je vois un soldat qui lui décharge son mousquet au milieu de la poitrine : il tombe et se relève en s'appuyant sur son sabre. Je l'appelle, il revient à nous. Un second coup l'étend sur le pavé. Plus de cinquante coups se dirigent encore sur son corps inanimé. L'adjudant général Sherlock qui n'est pas atteint, voit tomber son brave camarade. Tous les coups vont se diriger sur nous; il m'indique une route détournée qui nous conduit aux jardins du palais et nous soustrait aux coups des assassins de Duphot, et à ceux d'une autre compagnie qui arrivait et faisait feu de l'autre côté de la rue. Les deux jeunes officiers pressés par cette seconde compagnie, se réunissent à nous; ils nous font voir un nouveau danger. La nouvelle compagnie de fusiliers pouvait entrer dans le palais où ma femme et sa sœur qui devait être le lendemain l'épouse du général Duphot, venaient d'être emportées par force par mes secrétaires qui rentraient et par de jeunes artistes. Nous regagnons le palais par le côté du jardin. Les cours étaient encombrées par les lâches et astucieux scélérats qui avaient préludé à cette scène horrible. Une vingtaine d'entre eux et des citoyens paisibles sont restés morts sur le champ de bataille. Je rentre dans le

palais, les marches sont teintes de sang. Des moribonds se traînent, des blessés se lamentent; on parvient à fermer les trois portes de la façade de la rue.

» Les lamentations de l'amante de Duphot, de ce jeune héros qui, constamment à l'avant-garde des armées des Pyrénées et d'Italie, avait toujours été victorieux, égorgé sans défense par de lâches brigands; l'absence de la mère de ma femme et de son frère, que la curiosité avait depuis le matin éloignés du palais, pour voir les monumens de Rome; la fusillade qui continuait dans la rue et contre les portes du palais; les premières pièces de ce vaste palais Corsini que j'habitais, encombrées par des gens dont j'ignorais les intentions; ces circonstances et tant d'autres ont rendu cette scène la plus cruelle que l'on puisse imaginer.

» Il était six heures du soir. Déjà deux heures s'étaient écoulées depuis le massacre de Duphot, et aucun homme du gouvernement ne paraissait encore. Au récit de l'état dans lequel on avait trouvé le cadavre de notre infortuné concitoyen, je me décidai à quitter Rome. L'indignation traça ce projet dans mon cœur. Aucune considération, aucune puissance sur la terre ne m'eût fait changer. Cependant j'écrivis au

cardinal secrétaire d'état. Enfin, un officier et quarante hommes, qu'on m'assura bien intentionnés, arrivèrent par ordre du secrétaire d'état, pour protéger mes communications avec lui; mais ni lui, ni aucun autre homme capable d'arrêter avec moi des mesures décisives, pour me délivrer des révoltés qui occupaient encore une partie de ma juridiction, et des troupes qui occupaient l'autre, ne se présenta au nom du gouvernement, malgré la demande répétée que j'en avais faite. Je me décidai à partir : le sentiment de l'indignation avait fait place à la raison plus calme ; elle me dictait la même conduite. Je fis toutes les dispositions convenables dans le calme de la nuit, avec le sang-froid d'une résolution déterminée. A six heures du matin, le 29 décembre, quatorze heures après l'assassinat du général Duphot, l'investissement de mon palais et le massacre des gens qui l'entouraient, aucun Romain ne s'était présenté à moi, chargé par le gouvernement de s'informer de l'état des choses. Je suis parti.....

» D'après le récit simple des faits, je croirais faire injure à des républicains, que d'insister sur la vengeance que le gouvernement français doit tirer de ce gouvernement impie.... Citoyen ministre, je ne tarderai pas à me rendre à Paris,

et je vous donnerai de nouveaux détails sur le gouvernement de Rome, astucieux pour commettre le crime, lâche lorsqu'il est commis ; je vous exposerai *quelle est la punition qu'il faut lui infliger.* »

Il résulte évidemment de ce récit, un peu ambigu, et cependant assez clair sous quelques rapports, que le palais de France fut, sinon le quartier-général, du moins le point de réunion et le refuge des révolutionnaires romains qui voulaient renverser le gouvernement pontifical ; que Joseph Bonaparte, au lieu de les chasser de chez lui et de se présenter seul devant la troupe qui, dans ce cas, n'eût pas manqué de se retirer, marcha contre elle à la tête d'un grand nombre d'hommes armés ; que le sergent commandant un peloton de la troupe romaine se crut, avec raison, dans l'obligation de repousser la force par la force, et que le jeune et ardent Duphot alla, pour ainsi dire, chercher la mort, en se précipitant contre les soldats du pape.

Le fait est que la cour et le peuple de Rome restèrent persuadés que l'ambassadeur de France avait fomenté cette sédition : la révélation de ses instructions ne laisse plus de doute à cet égard. Le pape étant malade depuis plusieurs

jours, le cardinal Joseph Doria, qui gouvernait en son nom, au lieu de se plaindre d'un attentat aussi évident contre l'autorité souveraine et la tranquillité publique, courut aussitôt lui-même faire des excuses à l'ambassadeur de France, et l'ayant trouvé inflexible, il alla jusqu'à lui offrir de faire arrêter et punir le malheureux sergent qui avait commandé la patrouille sous les coups de laquelle Duphot était tombé. Sans vouloir rien entendre, et comme si on en eût voulu à ses jours, Joseph Bonaparte quitta Rome à l'instant et partit pour la Toscane, parce qu'il avait reçu de son frère l'ordre de [illegible]

[illegible] dit alors un pilat romain qui annonçait la prochaine invasion, [illegible]

A son arrivée à Florence, l'ambassadeur de rendit chez le ministre de France Cacault, qui le [illegible] ce genre de révolution, et il lui dit en [illegible] les symptômes d'une tête perdue. « Dites-« tue tout le monde autour de moi, je n'aper-« voudu de satisfaction. — On n'a tué que Du-« phot, et par sa faute, répondit M. Cacault. — « vous avais prédit cela. Si, au surplus, on a « voulu des prétextes contre Rome, on en a à « présent, mais si vous n'avez pas reçu de vos

» volutionnaires que, moi, j'ai constamment ex-
» pulsés de chez moi, avant que vous vinssiez
» me remplacer, rien de cela ne serait arrivé. »

Cependant le cardinal secrétaire d'état, consterné du départ de Joseph Bonaparte, auprès de qui toutes ses démarches pour demander excuse avaient été multipliées jusqu'à la bassesse, alla se jeter aux genoux du ministre d'Espagne, qu'il conjura de se rendre à Florence auprès de l'ambassadeur, pour le ramener à Rome ; mais ce fut encore en vain. Tous ces actes de pusillanimité ne firent que compromettre davantage le gouvernement pontifical, et mettre, en apparence, tous les torts de son côté. Le cardinal Doria écrivait en même temps dans les termes de la plus complète soumission au prince Massimi, ambassadeur du pape en France, pour qu'il mît tout le pouvoir de sa sainteté à la discrétion du directoire. « Le but de cette lettre [1], lui disait-il, est de » vous charger de vous présenter au directoire » pour lui exprimer que le saint-père éprouve » la peine la plus sensible à cause de cet mécontent, qu'il ne lui a pas été possible de prévoir » ni d'empêcher. Vous ne devez offrir aucune

[1] Dépêche du 28 décembre 1797.

» satisfaction pour cet incident, dont le saint-
» père et nous tous sommes inconsolables; mais
» vous devez prier le directoire de *demander*
» *telle satisfaction qu'il voudra* : la demander et
» l'obtenir sera la même chose, car ni sa sain-
» teté, ni moi, ni la cour de Rome, nous ne se-
» rons jamais tranquilles jusqu'à ce que nous
» soyons sûrs que le directoire est satisfait.... »

Tel n'était pas le vœu du directoire qui, dédaignant les soumissions et les satisfactions offertes, ne vit dans le grave incident dont il était question, qu'un heureux motif d'hostilité envers le gouvernement pontifical, qu'il était si impatient de renverser, pour s'emparer de ses dépouilles.

La réponse du ministre Talleyrand à Joseph Bonaparte laissa peu de doutes sur cette résolution. « J'ai reçu, citoyen, lui écrivit-il le 11
» janvier 1798, la lettre déchirante que vous
» m'avez écrite sur les affreux événemens qui
» se sont passés à Rome le 28 décembre. On
» ne peut porter plus loin la perfidie et la lâche
» scélératesse : la république française en tirera
» une réparation digne d'elle ; soyez-en certain,
» et recevez de cette assurance la seule consola-
» tion qu'on peut offrir à celui qui a vu mourir
» à ses côtés, par la main de vils assassins, ses

meilleurs amis, et les amis les plus intrépides de la république. Malgré le soin que vous avez mis à cacher tout ce qui vous est personnel dans cette horrible journée, vous n'avez pu nous laisser ignorer que vous avez manifesté, au plus au degré, l'intrépidité, le sang-froid et cette intelligence à qui rien n'échappe, et que vous avez soutenu avec magnanimité l'honneur du nom français.

» Le directoire me charge de vous exprimer de la manière la plus forte et la plus sensible, sa vive satisfaction sur toute votre conduite. Vous croirez aisément, j'espère, que je suis heureux d'être l'organe de ses sentimens. »

Le jour même des mesures furent ordonnées ar le directoire pour garder à vue le prince assimi, ambassadeur du pape, et un courrier traordinaire fut envoyé au général Berthier, Milan, pour faire marcher sur Rome, les oupes républicaines. Cette expédition, dont unique but était de détrôner le pape, et qui rait pu flatter l'ambition de tout autre général ne fut acceptée qu'avec beaucoup de répuaance par Berthier, qui déjà se trouvant délacé au commandement en chef, regrettait vec le second rang, les occupations paisibles irresponsables de l'état-major. On en jugera

par les traits suivans de la lettre qu'il avait écrite peu de jours auparavant à Bonaparte [1] :

« Je suis très fatigué et très peiné, général, du « commandement que vous m'avez fait donner. « Voilà vingt jours que je suis parti de Paris, et « quatorze que je suis en Italie, sans avoir reçu « un seul mot du gouvernement ni de vous, sur « la conduite que j'ai à tenir... Je vous le demande « en grâce, tirez-moi de ce commandement, « que je n'ai pas désiré, et que je n'ai accepté « que parce que vous me l'avez proposé, et dont « je portais la durée à un mois tout au plus. J'ai « besoin de repos et encore plus de rentrer dans « l'état de simple général.... Je vous l'ai toujours « dit : le commandement de l'Italie ne me con- « vient pas, je veux sortir des révolutions. Quatre « années en Amérique, dix en France où j'ai « toujours marché par des fonctions supé- « rieures, c'est assez, général. Je me battrai « comme soldat tant que la patrie aura des en- « nemis à combattre; mais je ne veux pas me « mêler de la politique révolutionnaire. »

C'est au moment même où Berthier s'exprimait ainsi, que le directoire lui adressait les instructions dont voici les dispositions principales :

[1] Dépêche datée de Mantoue le 1er janvier 1796.

« Le directoire exécutif n'a vu qu'avec la plus » vive indignation la conduite que vient de » tenir la cour de Rome envers l'ambassadeur » de la république française. Les meurtriers » du brave général Duphot ne resteront pas » impunis.

» L'intention du directoire exécutif est que » vous marchiez sur le champ sur Rome, *dans le plus grand secret*.

» Vous vous trouverez avoir à Ancône plus de treize mille hommes. Vous prendrez toutes les mesures pour que les frégates *la Muiron* et *la Carrère* puissent vous tenir maître de la mer ; vous emploierez même toute l'activité possible, pour pouvoir, si le cas l'exigeait, tenir la mer avec les trois bâtimens qui sont à Ancône.

» Vous ferez marcher dans le plus court délai possible, et à grandes journées, sur Rome.

» Si vous n'aviez à craindre que les papistes, la moitié des forces que le directoire désire que vous réunissiez à Ancône vous suffirait ; mais il faut encore que vous soyez dans tous les cas dans une position qui puisse imposer au roi de Naples.

» La célérité de votre marche sur Rome est

» de la plus grande importance, elle peut seule » en assurer le succès.

» Vous ne ferez paraître votre manifeste » contre le pape, que lorsque vos troupes se- » ront à Macerata; vous direz en peu de mots » que la seule raison qui vous fait marcher à » Rome, est la nécessité de punir les assassins du » général Duphot, et ceux qui ont osé méconnaître le respect qu'ils devaient à l'ambassadeur de France.

» Le roi de Naples ne manquera point de » vous envoyer un de ses ministres, auquel vous » direz que le directoire exécutif de la répu- » blique française n'est conduit par aucune vue » d'ambition, et que d'ailleurs, si la république » française a été assez généreuse pour s'arrêter » à Tolentino, lorsqu'elle avait des raisons plus » graves encore de plainte contre Rome, il ne » serait point impossible que, si le pape donne » une satisfaction qui contente le gouvernement, » cette affaire ne puisse s'arranger.

» Tout en tenant ces propos, vous cheminerez » à marches forcées : l'utile ici consiste à gagner » quelques marches, de sorte que lorsque le roi » de Naples s'apercevra que votre projet est » d'arriver à Rome, il ne soit plus à temps de » vous prévenir.

» Lorsque vous vous trouverez à deux journées de Rome, vous menacerez alors le pape et tous les membres du gouvernement qui se sont rendus coupables du plus grand de tous les crimes, afin de leur inspirer l'épouvante et de les faire fuir.

» Si, comme le directoire exécutif l'espère, vous arrivez à Rome, vous emploierez toute votre influence à organiser la république romaine. »

Quelques jours après l'envoi de ces instructions, le journal officiel donna au public plusieurs pièces diplomatiques relatives à l'événement arrivé à Rome, le 28 décembre; elles étaient précédées de quelques réflexions et le tout avait pour titre :

Les attentats de Rome jugés par les agens des puissances de l'Europe.

« Pour se faire une idée des causes qui ont amené les derniers événemens de Rome, disait l'organe du directoire, il faut connaître quels sont les élémens qui composent les diverses autorités ; les mêmes qui gouvernaient lors du massacre de Basseville, durant la dernière guerre, les mêmes qui croyaient à la croisade peu de semaines avant le traité de Tolentino. A cette époque, l'on crut qu'il fal-

» lait feindre d'être réellement reconcilié avec la
» France et pour l'en convaincre, l'on remplaça
» le cardinal Rusca par le cardinal Doria, homme
» doux, poli et confiant, ayant séjourné douze ans
» en France en qualité de nonce, mais peu fait
» pour les places orageuses, étant enfin ce qu'il
» fallait pour remplir le double but : 1° de per-
» suader aux Français que le gouvernement de
» Rome était changé ; 2° de trouver un homme
» sous le nom duquel l'on pût gouverner et en
» même temps décrier, déchirer les Français
» dont il aimait à se dire l'ami : dans le fait, le re-
» frain des discours, des écrits du cardinal Do-
» ria, c'est toujours son séjour de douze ans en
» France, son amitié pour cette nation. Mais
» l'ambassadeur ne tarda pas à s'apercevoir de
» l'attitude forcée des gens qui gouvernaient
» réellement à Rome, tels que les Barberi, les
» Spazziani, les Caleppi, les Consalvi qui ont
» continué à gouverner sous la direction de la
» maison Albani ; aussi l'ambassadeur français
» n'a-t-il pu rien obtenir que par la menace ;
» aussi a-t-on vu paraître à Rome un général
» autrichien envoyé de Vienne par le nonce Al-
» bani au cardinal Albani ; aussi la république
» cisalpine n'a-t-elle été reconnue que par force ;
» aussi les assassins de Basseville sont-ils tou-

» jours restés à Rome ; aussi la congrégation » a-t-elle correspondu avec le député Jordan » lors de l'histoire des cloches ; aussi ses agens » subalternes, mais meneurs tout puissans, ne » pouvant plus égarer le peuple comme au » temps de Basseville, ont-ils exaspéré la troupe » et l'ont-ils portée aux derniers excès.

A l'appui de ces griefs, l'organe officiel donnait les lettres de condoléance des ministres de Suède, d'Espagne et de Toscane, et enfin une lettre remarquable de l'abbé Corona, secrétaire de la légation de Prusse à Rome, adressée le 30 décembre à l'ambassadeur de France. Elle était conçue en ces termes :

« Il est ici quelques individus, citoyen ambassadeur, qui disent encore que vous avez pris part à la révolution que les mécontens du gouvernement actuel tentaient de faire éclater ; mais moi, je suis dans une parfaite connaissance de votre bonne foi et de la justesse de vos sentimens pacifiques. Mais ne vous étonnez pas de ces *calomnies sacerdotales ;* car ils veulent couvrir ainsi vilement l'atrocité de leur délit. Les patrouilles qui veillent à la sûreté publique et qui marchent toujours avec leurs armes chargées, égorgent les Français et se déchaînent contre les cocardes françaises.

» Sachez que monsignor Gonsalvi a donné ordre » de tirer sur les Français, sur les patriotes, les » attroupemens et les gances d'or; et en effet, » vous et le malheureux général vous l'avez » éprouvé vous-même.

» Cette nuit le brigand Caleppi est parti pour » Naples avec le cardinal neveu Braschi; ils vou- » draient s'appuyer à ce souverain limitrophe; » mais celui-ci ne peut ne pas détester la violation » d'une personne sacrée par tous les droits. Je » vois que *tous les ministres la détestent et y* » *prennent part et la regardent comme personnelle*, » parce qu'on n'a jamais ouï qu'une troupe qui » doit servir pour la sûreté publique tente de » renverser les bases de la politique et de la foi » des nations.

» Le résident de Prusse fortement affecté des » injures qu'on a faites à votre caractère, vous » salue distinctement, et moi j'ai l'honneur » d'être, etc. »

« Toutes ces pièces, ajoutait le journal officiel, » forceront les cabinets de l'Europe à convenir » que l'ambassadeur français paraît avoir long- » temps espéré de ramener la cour de Rome à » des sentimens que son intérêt lui conseillait. » Son intervention dans les discussions entre le » pape et la république cisalpine ne laisse au-

» cun doute sur l'esprit de conciliation qui l'ani-
» mait. Cette conduite ne pouvait ramener des
» gens aveuglés par la haine ou corrompus par
» l'or étranger. Il y a long-temps que les philo-
» sophes ne cessent de répéter que la haine ne
» raisonne pas, que la passion est aveugle. Les
» derniers événemens de Rome fournissent une
» nouvelle preuve de ces tristes vérités. »

Ainsi le directoire se défendait déjà comme un accusé, par des pièces justificatives, ne négligeant rien pour détourner les soupçons trop légitimes qui planaient sur la tête de son ambassadeur ; mais quels que fussent ses efforts, quelques soins qu'eût pris Joseph Bonaparte lui-même pour dissimuler les faits ou les exposer à son avantage, la part qu'il avait prise à la conspiration de Rome était trop évidente pour qu'il pût se justifier. Son acte d'accusation était écrit dans sa propre relation.

Qu'on ne perde pas de vue aussi que Rome était abandonnée à elle-même ; qu'elle n'avait à espérer d'appui ni de Naples abattue, ni de Vienne occupée de ses propres affaires ; que dans de pareilles circonstances un gouvernement n'insulte pas un ambassadeur qui désire une révolution, ne tue pas un général ami de l'ambassadeur, et qu'il a soin au contraire d'évi-

ter tous les conflits. C'était Joseph qui était venu faire la révolution et qui l'avait faite. Les mécontents romains l'ont joué ; ils ont affecté cette peur, cette fuite, ce désordre de mélodrame pour faire sortir Joseph du palais de France et l'engager dans le conflit. Joseph voulait bien la révolution ; mais il n'avait ni assez de courage ni assez de talent pour la faire seul. Au moment où il a eu un prétexte, il a vu sa tâche remplie, et il s'en est allé lâchement à Florence. Bien certainement le gouvernement romain n'avait pas donné ordre de faire feu et surtout sur un général français en uniforme. C'est le sergent d'une seule patrouille qui, de lui-même, a commandé le feu par peur, pour mieux s'enfuir après. Pendant vingt ans tous les partis à Rome ont rapporté ce fait de la même manière.

Cependant les habitants de cette capitale étaient dans la consternation sur les suites que pouvait avoir l'événement dont tous les détails allaient être connus en France et en Europe, et altérés sans aucun doute, soit par l'esprit de parti, soit dans l'intérêt du gouvernement français.

Le ministre de Naples s'était hâté d'expédier à cette occasion deux courriers consécutifs à sa cour. Celui d'Espagne qui était d'abord déterminé à se retirer, n'avait caché qu'une instance

pressantes et réitérées du cardinal secrétaire d'état. Il s'était tenu, pour aviser aux mesures à prendre dans ces graves circonstances, une congrégation extraordinaire où l'on était convenu d'envoyer à Naples le cardinal Braschi, accompagné de monsignor Caleppi, pour implorer le secours et la protection de cette puissance. Vainement un édit ordonna-t-il *sous peine de mort* de respecter tous les citoyens et tous les étrangers de quelque nation qu'ils fussent. Plusieurs de ces derniers étaient déjà partis; beaucoup d'autres se préparaient à les suivre. La plupart des Français dont les opinions révolutionnaires étaient connues avaient pris la fuite malgré la sécurité qu'on s'efforçait de leur inspirer; ils s'étaient mis en route pour Ancône où ils avaient plus de motifs de se croire en sûreté. Parmi les personnes que le gouvernement avait fait arrêter, il s'était trouvé quelques Français qui avaient cependant été relâchés sur l'intercession du ministre d'Espagne Azzara, et quelques Danois qui n'avaient également dû leur liberté qu'aux instances du nommé Piranesi, Romain qui avait pris le titre de ministre de Suède, mais qui n'était pas reconnu par le corps diplomatique; il appartenait d'ailleurs au parti des conjurés. On comptait environ soixante per-

sonnes incarcérées par suite de l'émeute. Ces mesures de rigueur, la frayeur du gouvernement, la rareté des vivres, concouraient à rendre la crise encore plus violente et à augmenter les forces et l'audace du parti français dans Rome.

Le 30 décembre au matin, le corps du général Duphot avait été inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Jean-de-la-Malva; et dès le lendemain une souscription avait été ouverte pour lui ériger un monument. Des patriotes romains souscrivirent en grand nombre.

Dans son affreuse anxiété, le gouvernement papal eut recours à toutes sortes de moyens pour échapper aux dangers qui le menaçaient. Réclamant à la fois l'assistance de la terre et du ciel, il expédia un courrier à Vienne pour implorer la médiation ou les secours de l'Empereur; il crut devoir aussi invoquer l'intercession du grand duc de Toscane; enfin il fit fermer les théâtres; il ordonna un jubilé de huit jours pour obtenir la protection du Très-Haut.

Quant au pape, il était dans un tel état de dépérissement qu'on lui avait laissé ignorer pendant plusieurs jours ces graves événements.

Déjà même à l'arrivée d'un courrier de Paris et après la lecture attentive des instructions dont il était porteur, le général Berthier était parti

de Milan pour Bologne, afin de se mettre à la tête du corps d'armée rassemblé dans le duché d'Urbin. Il se dirigea ensuite sur Rimini. Le 20 janvier, arriva un courrier à Rome portant l'avis que les troupes cisalpines s'étaient portées en avant; qu'elles étaient entrées à Città-di-Castello, dont la garnison avait été faite prisonnière, et que le colonel Berwick, qui était à Tolentino avec la caisse militaire et deux bataillons de troupes pontificales, venait de se retirer à Spoletto.

Dans des circonstances si menaçantes, la cour de Rome n'avait pourtant rien à espérer de Naples ni de Vienne. Exerçant dès lors sur les conseils de ces deux puissances une influence secrète, mais fort grande, le général Bonaparte avait fait insinuer adroitement au comte de Cobentzl et au marquis de Gallo que le saint-siége ayant provoqué lui-même sa ruine, le directoire, après l'occupation de Rome, se montrerait disposé à s'entendre avec les deux cabinets de Vienne et des Deux-Siciles pour régler le sort définitif des états romains, d'après les bases des articles secrets du traité de Campo-Formio, traité destiné à fonder un nouveau droit public à l'usage des grandes puissances continentales; mais qu'au moindre mouvement

hostile de la part de la cour de Naples on lui déclarerait la guerre, et que lui-même marcherait à la tête de l'armée. Tel fut le sens d'une communication confidentielle qui fut faite en même temps aux deux ministres d'Autriche et de Naples, de la part du général de la république, qui dès-lors ne pouvait voir un événement politique de quelque importance sans y prendre une part directe ou indirecte. Il n'en fallut pas davantage pour frapper d'inertie les deux cours. La reine de Naples qui gouvernait le royaume de concert avec le ministre Acton, fut tellement la dupe de ce manège de la diplomatie secrète, que non seulement elle rappela de Rome le bailli Pignatelli, son ambassadeur, mais qu'elle changea son ministère pour le mettre plus en harmonie avec la politique de la France. Le marquis de Gallo, de retour de la légation de Vienne, fut nommé ministre des affaires étrangères, de la marine et du commerce; le prince de Castelcicala fut nommé ministre de la justice; le marquis Simonetti, ministre des finances, le maréchal-de-camp don Jean-Baptiste Manuel et Arriole, ministre de la guerre. Acton conserva néanmoins ses distinctions et ses prérogatives, avec le droit d'assister à tous les conseils.

Quant à l'Autriche, pas une note ne fut présentée en son nom au cabinet du Luxembourg en faveur du saint-père et du saint-siège. Abandonné à lui-même, le gouvernement pontifical fut réduit à employer, pour détourner l'orage qui le menaçait, les cérémonies religieuses, les prières publiques et les processions. L'une de ces cérémonies se fit avec une grande solennité ; et le saint-père Pie VI, à peine relevé d'une grande maladie, y assista en personne, fléchissant sous le poids de quatre-vingt-un ans, et accompagné de tout le sacré collége et de toute la prélature romaine.

Le 29 janvier, il fut tenu au palais apostolique un consistoire secret, à la suite duquel le gouvernement, informé qu'il se tramait contre lui de nouveaux complots, fit arrêter quelques personnes suspectes.

D'après de nouvelles informations annonçant que plusieurs corps de troupes françaises commandés par le général Berthier s'avançaient dans les états du saint-siège, il se tint successivement deux congrégations de cardinaux en présence du secrétaire d'état Doria, et à l'une desquelles assista le prince Belmonte-Pignatelli, nouvel ambassadeur de Naples. Le 5 février, cet ambassadeur ayant reçu par un courrier des

dépêches de sa cour, qui l'autorisaient à offrir sa médiation, se rendit aussitôt à l'audience du pape qui s'entretint long-temps avec lui. A la suite de cette audience l'ambassadeur partit pour aller au devant du général Berthier, à Foligno, afin d'intercéder en faveur du saint-père. Il fut suivi bientôt d'une députation qui avait été nommée dans la dernière congrégation à l'effet de traiter avec le général français. Cette députation composée du cardinal de la Somaglia, de monsignor Arigoni et du prince Giustiniani, partit trois heures après l'ambassadeur des Deux-Siciles; celui-ci ayant rencontré le général Berthier à Foligno eut avec lui une conférence. Il lui annonça qu'une députation envoyée par le pape demandait à lui être présentée; mais le général répondit que les ordres qu'il avait reçus du directoire ne lui permettaient d'entrer en aucuns pourparlers avec les députés romains. L'ambassadeur n'insista plus, car au fond l'intervention des Deux-Siciles n'était qu'une affaire de forme et de pure convenance politique. En effet, lorsque Berthier entra à Spolette, où la députation l'attendait, elle ne fut pas admise auprès de lui, ce qui détermina le cardinal de la Somaglia et ses co-députés à retourner à Rome où ils arrivèrent le 8 février au soir.

En attendant et immédiatement après le départ du prince de Belmonte-Pignatelli, ainsi que de la députation pour Foligno et Spolette, le gouvernement avait donné les ordres les plus propres à maintenir le repos et la tranquillité publique, et le pape avait nommé dans cette vue une congrégation extraordinaire composée des trois cardinaux Borgia, Rinuccini et Rovarella revêtus des pouvoirs les plus amples sur les tribunaux et sur les troupes. Cette congrégation fit d'abord mettre sous les armes deux mille hommes, tant infanterie que cavalerie, dont une partie devait faire des patrouilles, l'autre former des corps de garde aux principaux postes garnis d'artillerie, notamment à la place de Saint-Pierre près du Ghetto, au Mont-de-Piété, à la place Colonna et dans tout le Corso. Cinq portes les moins fréquentées de Rome furent fermées; et le pontife voulant manifester à ses fidèles Romains les dispositions et les sentimens dont il était animé dans ces circonstances, aussi difficiles qu'inattendues, fit publier, au nom du secrétaire d'état Doria, en date du 9 février, un édit ou proclamation dont voici le passage le plus remarquable. « Romains, sages et courageux Ro-» mains, c'est votre souverain, votre père, qui » vous aime de l'amour le plus tendre, c'est lui

» qui vous parle par notre organe. Il vous fait » savoir qu'il est prévenu de l'approche de l'ar- » mée française vers cette capitale; et il est as- » suré qu'elle ne vient point pour agir hostile- » ment contre vous. N'ayez donc aucune crainte, » et *que sa présence vous tranquillise et vous for-* » *tifie.* Plein de confiance dans la droiture et la » générosité de la république française, dans la » conduite prudente et modérée de ses géné- » raux, *votre souverain ne craint rien.* Animé de » la plus vive tendresse pour vous, *il ne vous* » *abandonne point et il ne vous abandonnera dans* » *aucune occasion où vous serez exposés à quelque* » *danger....* » Toutes les expressions de cette prière attestaient non-seulement que le pontife, résistant aux conseils qui lui avaient été donnés de prendre la fuite pour se mettre en sûreté, s'était déterminé à rester à Rome, mais que rien ne démentirait l'idée qu'on avait de sa fermeté et de sa résignation.

Dès qu'il ne fut plus possible de douter de la prochaine arrivée des Français dans l'ancienne capitale du monde chrétien, les cardinaux Albani, de Yorck et Busca prirent la résolution de s'en éloigner, et ils partirent pour Terracine. Ces trois éminences étaient regardées comme les chefs du parti anti-français, et l'on savait que

celui-ci manifestait à leur égard des dispositions très peu favorables.

Pendant ce temps les troupes républicaines continuaient leur marche avec célérité. Le 8 février, le général Berthier, avec son état-major et une division considérable de cavalerie, arriva à Monterosi ; le 9 à Baccano et à la Storra. Le ministre d'Espagne alla à sa rencontre le même jour et son départ fut bientôt suivi de celui du prince Giustiniani, et du prince Gabrielli, comme chefs de la troupe civique de Rome. Ces hauts personnages se rendirent auprès du général, pour lui dire que le saint-père, *plein de confiance dans la loyauté de la nation française, avait donné des ordres pour en recevoir l'armée comme amie.*

De retour à Rome, le ministre d'Espagne se rendit immédiatement près du saint-père, et de là chez le cardinal secrétaire d'état où les autres cardinaux étaient assemblés. Il leur donna la certitude du sort inévitable que Rome allait subir, et du dessein invariable du général Berthier d'y entrer dans le jour. En effet, à l'instant même, (le 10 février 1798) les troupes françaises qui, au nombre de douze à quinze mille hommes s'étant avancées jusqu'aux portes de la ville, occupèrent toutes les hauteurs qui la dominent, placèrent leur artillerie sur le Monte-Mario et pri-

rent possession du château Saint-Ange qui fut évacué sans résistance par les troupes pontificales.

Berthier s'était fait précéder d'une proclamation menaçante contre le pape, mais flatteuse pour le peuple, et dans laquelle il protestait de sa déférence pour la volonté nationale des citoyens romains, de son attachement aux intérêts des gens de bien, de son respect pour les propriétés générales et particulières.

Il se flattait que sa proclamation ferait un grand effet sur la foule de ces gens timides et paisibles dont la sûreté compromise dans les convulsions de l'anarchie croit trouver plus de sécurité en se mettant sous la protection d'un pouvoir nouveau, mais ferme et puissant ; en un mot, il espérait que sa proclamation et la présence de son armée détermineraient la révolution politique qui lui avait été ordonnée par son gouvernement. Mais il fut trompé dans cette attente. Non seulement le saint-père fermement décidé à rester dans Rome sans se laisser effrayer par le danger, donna l'exemple de la résignation, mais sa santé qui avait souffert de si rudes secousses parut se raffermir, et la tranquillité de son esprit fut véritablement admirable. Le peuple, de son côté, resta paisible et dans le calme le plus profond.

On jugera de l'embarras et du découragement de Berthier par les expressions de la lettre confidentielle qu'il adressa le jour même à Bonaparte.

« Je suis à Rome depuis ce matin, mon géné» ral, et je n'ai trouvé dans ce pays que la plus » profonde consternation et pas une lueur de l'es» prit de liberté : un seul patriote est venu se pré» senter à moi et m'a offert de mettre en liberté » deux mille galériens : vous jugez comme j'ai ac» cueilli sa proposition.... Je pense que les opé» rations militaires deviennent superflues, et » qu'on n'a besoin ici que de négociations : je » juge donc ma présence inutile.

» Je vous réitère, mon général, la demande » que je vous ai faite de me rappeler auprès de » vous : c'est le plus grand service que vous puis» siez me rendre.... »

Heureusement pour Berthier le commissaire de l'armée Haller, Suisse de nation, et l'ex-conventionnel Bassal, émissaire du directoire, parvinrent, au bout de deux ou trois jours d'attente, à le tirer d'embarras en organisant dans la ville un mouvement révolutionnaire factice et sur lequel l'administration française put enfin s'appuyer.

Il n'est pas inutile de faire observer que la

journée du 15 février, qui fut choisie pour renverser le saint-siège et proclamer la république romaine, était précisément l'anniversaire de l'exaltation de Pie VI; et que, tous les ans à pareil jour, une fête solennelle rappelait à la cour pontificale cet heureux événement. Quoique le pape fût encore convalescent et que sa capitale fût envahie et subjuguée, l'anniversaire ne fut pas moins célébré par les cardinaux dans la chapelle Sixtine. Mais en ce moment même se formait un rassemblement de révolutionnaires dans le Campo-Vaccino, l'ancien *forum romanum;* et tout-à-coup un autre rassemblement vint investir le palais de sa sainteté avec des démonstrations et des cris menaçans. Alors, quel contraste frappant! Tandis que le pontife reçoit les félicitations de ceux qui sont restés fidèles à sa fortune, il est tiré de sa douce sécurité par des cris de *vive la république! à bas le pape!* que les révolutionnaires font entendre sous les croisées de son palais. Un reste de respect pour l'âge et la dignité du saint-père les arrête cependant, et ils s'abstiennent de violer sa résidence; car ils l'auraient pu sans obstacles, rien n'étant disposé pour s'y opposer. Pie VI mesurant alors le danger se met en prières et invoque la protection du Ciel. Bientôt l'émeute qui s'était formée sous

yeux alla se réunir au rassemblement de
mpo-Vaccino. Là, les chefs du mouvement
ont rédigé d'avance un acte constatant la
rise du droit de souveraineté par le peuple,
oient une députation solennelle au général en
f Berthier, pour le supplier d'accomplir ses
néreux desseins. Berthier, qui est tout prêt,
alors son entrée dans Rome à la tête de son
née, va droit au Capitole où l'on élève un
re de la liberté et où il proclame la *république*
aine, après avoir prononcé un discours em-
atique, dans lequel il invoque les mânes de
ton, de Pompée, de Brutus, de Cicéron, etc.
Prosterné aux pieds du rédempteur des
mmes, Pie VI appelait alors la protection
vine sur sa tête vénérable qu'il croyait mena-
e. Aucun de ses serviteurs, restés muets autour
e sa personne, n'avait la force de lui dire que
on règne n'était plus de ce monde, comme celui
le son divin maître. Il fallut que le général
ervoni pénétrât jusqu'au saint-père et l'avertît
que le peuple venait d'abolir le gouvernement
papal et de reprendre l'exercice de sa souve-
aineté. L'auguste vieillard levant les yeux au
iel et offrant ce sacrifice au maître de toutes
hoses, reçut la nouvelle de sa déchéance tem-
porelle avec une sérénité d'ame et un calme

tout-à-fait digne de son grand âge et de son vénérable ministère. Ayant fait demander seulement au général en chef sûreté et protection, Berthier répondit « qu'il n'était pas juge entre » le peuple et lui, et qu'il se bornait à exécuter » les ordres de son gouvernement. »

Dès ce jour, il fit garder le pape dans son palais par cinq cents soldats ; c'était sans doute autant pour la sûreté du pontife, que pour s'assurer de sa personne, que cette garde lui fut donnée. Toutefois, il convient de dire que le général Berthier usa envers le pape d'autant d'égards que le lui permit le rôle qu'il était obligé de jouer. Changeant de ton dans sa correspondance confidentielle, il rendit compte à Bonaparte de ce qui venait de se passer, par la lettre suivante datée du Capitole.

« Ce sont vos victoires, citoyen général, qui » ont donné à l'armée française les moyens de » marcher à Rome, pour y venger, sur son gou- » vernement, l'assassinat du brave général Du- » phot ; l'armée française s'est montrée, et Rome » est libre.....

» Aujourd'hui le peuple de cette immense » capitale réuni a déclaré son indépendance et » a repris ses droits ; une députation m'a porté » son vœu et je suis entré dans Rome où, par-

» venu au Capitole, j'ai reconnu la république » romaine indépendante, au nom de la répu- » blique française. Arrivé à la porte dite *del* » *Popolo*, des députés m'ont présenté une cou- » ronne au nom du peuple romain. Je leur ai » dit en l'acceptant qu'elle appartenait au géné- » ral Bonaparte dont les exploits avaient préparé » la liberté romaine; que je la recevais pour » lui et que je la lui enverrais au nom du peuple » de cette capitale..... »

Voyons quels furent pour les Romains les effets de cette nouvelle liberté : le jour même, les spoliations commencèrent et toutes les propriétés de l'état pontifical tombèrent dans les mains, non pas du peuple ou de ses représentans, comme cela aurait dû se faire, d'après la déclaration de sa souveraineté et de ses droits, mais des généraux et des agens rapaces du directoire qui se jetèrent dans les maisons de tous les employés du gouvernement, leur extorquèrent des présens et mirent les scellés sur tous les objets qu'ils se proposaient de confisquer. Le palais Quirinal et le Vatican furent inventoriés ; tous les effets quelconques qu'ils renfermaient devinrent la propriété d'une compagnie de courtiers ou *bande noire* qui suivaient l'armée, et auxquels on permit de choisir ou

d'acheter ce qu'ils préféraient : le rebut de la vente fut abandonné aux juifs. Bonaparte avait attiré en Italie cette nuée d'oiseaux de proie chargés de faire valoir les dépouilles et de trafiquer du butin.

Le Vatican fut réduit à une nudité complète. Tout ce qu'il fut possible d'enlever, depuis le plus méchant ustensile de cuisine jusqu'aux décorations les plus somptueuses, disparut; et pour être plus sûr qu'on n'oubliait rien, on brisa les cloisons et les parquets des appartemens afin de découvrir les portes secrètes et d'emporter tout ce qu'on pouvait soupçonner avoir été caché. On brûla les habits sacerdotaux de la chapelle Sixtine et des autres chapelles pontificales, afin d'en extraire les broderies d'or et d'argent. Les palais de Monte-Cavallo, de Terracine, de Castel-Gandolfe, furent également dévastés.

On avait aussi apposé les scellés au muséum, aux galeries, et enfin à tous les dépôts, à tous les objets qui pouvaient être de quelque prix pour la grande nation.

Pendant ce temps, on attachait des cocardes tricolores aux oreilles du cheval de Marc-Aurèle; on créait un gouvernement provisoire choisi parmi les hommes qui avaient abandonné les

premiers la cause de leur souverain; et tous ces bouleversemens, tous ces pillages, s'opéraient sous les auspices de l'armée conquérante, par les ordres des commissaires du directoire et avec l'approbation du général en chef.

Pour première mesure fiscale, la ville de Rome fut imposée à une contribution extraordinaire de quatre millions en espèces, deux millions en vivres et trois mille chevaux; et pour assurer le prompt paiement de cette contribution de guerre, on prit comme otages les cardinaux Della Somaglia, Roverella, Caraffa, et Carandini, les princes Giustiniani, Gabrielli, et Colonna; le duc Braschi et quatre prélats. Le fiscal Barbiéri fut arrêté et mis en prison. La troupe civique fut licenciée et la troupe de ligne désarmée; enfin on renvoya de leurs emplois tous les hommes suspects au nouvel ordre de choses.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel s'opérait cette révolution, il suffira de citer quelques fragmens de la première ordonnance de police qui fut publiée le 16 février à Rome.

..... « Les Romains libres, persuadés de la » prospérité future d'une république qui fera » leur bonheur, sont invités *à donner des preuves*

» *de leur joie et de leur patriotisme*, par des illu-
» minations qui auront lieu aujourd'hui et de-
» main. Pour couronner cette fête par une union
» fraternelle, il y aura dimanche soir 18 février,
» un *bal public et gratuit* au grand théâtre Ali-
» berti, mais sans masques, attendu que ce
» genre de divertissement *n'est qu'un reste infâme*
» *de la barbarie du régime féodal.*

» Le bon ordre et la tranquillité de cette ville
» exigent que *tout bon citoyen s'identifie à la vo-*
» *lonté générale.* En conséquence chacun est tenu
» de prendre la cocarde nationale composée des
» couleurs *blanche*, *noire et rouge.* Ceux qui
» portent la cocarde d'une nation étrangère se-
» ront obligés de produire le titre qui les y
» autorise. *Le peuple souverain de Rome* a déjà
» abattu en plusieurs endroits les armoiries du
» gouvernement aboli; mais la justice et l'ordre
» commandent que ces signes de servitude soient
» renversés au plus tôt et sur le champ par ceux
» qui s'arrogeaient cette injuste prétention.
» En abolissant ces caractères de l'esclavage, il
» convient aussi de supprimer les clefs d'or. Les
» titres de noblesse et de prééminence soit ver-
» balement, soit par écrit, sont aussi prohibés
» comme contraires à l'égalité. Sont défendus
» également les livrées, les galons et autres

» *bigarrures qui font injure à Dieu*, et sont l'op-
» probre de l'humanité.

» Approuvé : ALEX. BERTHIER. »

Cependant, ce même général, dans ses précédentes proclamations, avait annoncé que le culte serait maintenu, que toutes les cérémonies religieuses devaient se continuer sans obstacle ni changement, et enfin il avait donné les ordres les plus sévères pour que les églises et les ecclésiastiques fussent respectés. De plus, dans l'acte de souveraineté passé et signé au nom du peuple, le dessein de maintenir le pape dans la qualité de chef de l'église ayant été indiqué, ceci n'avait fait que confirmer le saint-père dans la résolution de rester à Rome. Mais telle n'était pas l'intention du directoire exécutif, et l'instruction positive d'écarter sa sainteté du siége de l'autorité pontificale, fut donnée particulièrement à Masséna, qui vint bientôt emplacer Berthier dans le commandement en hef. On eut néanmoins, d'abord, l'air de vouloir onserver au saint-père une ombre d'autorité; n lui dit même qu'il pouvait se retirer de ome librement, si telle était sa volonté, et se hoisir un asile; ce que l'on savait fort bien

qu'il ne ferait pas. On lui prescrivit ensuite de prendre la cocarde tricolore en lui promettant une pension, et ce fut à cette occasion que le pontife fit cette réponse sublime : « Je ne con-
» nais point d'autre uniforme que celui dont
» l'église m'a décoré ; mon corps est au pouvoir
» des hommes, mon ame appartient à Dieu ; je
» reconnais la main qui frappe le pasteur et le
» troupeau ; je l'adore et me résigne ; je n'ai pas
» besoin de pension ; un sac pour me couvrir et
» une pierre pour reposer ma tête, voilà tout
» ce qu'il me faut : c'est assez pour un vieil-
» lard qui veut finir ses jours dans la pénitence. »

On s'attendait à ce refus et tout était déjà préparé pour l'exécution de mesures violentes. On commença par des manières insolentes et brutales. Les spoliations qui devaient s'exercer sur la personne même du pape furent confiées à des commissaires très habiles dans ce genre, et en tête desquels on remarquait le banquier suisse et calviniste Haller. Rien n'échappait à sa vigilante rapacité. Après avoir fait main basse sur les objets les plus précieux, il aperçut aux doigts du pontife deux bagues qu'il se fit remettre à l'instant, avec menace, si on les refusait, de les prendre de vive force. On dépouilla impitoyablement le malheureux Pie VI de ses meubles,

de la plus riche partie de ses ornemens pontificaux, de ses vêtemens les plus précieux. Enfin sa bibliothèque particulière, composée de plus de quarante mille volumes, fut vendue à un libraire de Rome, pour douze mille écus en cédules. Ainsi, toutes les propriétés du pape, jusqu'à sa cassette privée, jusqu'au diamant qu'il portait à son doigt, ses médailles, ses pierres précieuses, ses livres, ses manuscrits, ses musées, ses collections de tout genre, furent saisis, vendus ou exportés sous la direction du commissaire Haller. Ce fut lui encore qu'on chargea de lui notifier de presser son départ de Rome. Le saint-père allégua d'abord son grand âge et ses infirmités : « Je suis à peine convalescent, dit-il, » je ne puis abandonner mon peuple ni mes » devoirs; je veux mourir ici. — On meurt par- » tout, répliqua l'impitoyable Haller; si les voies de la douceur ne vous persuadent pas de partir, on emploiera d'autres moyens, pour vous y contraindre. »

Resté seul avec ses domestiques, Pie VI parut, pour la première fois, accablé de douleur. Il entra dans son oratoire, se recueillit un instant dans le sein de la Divinité, et reparut au bout de quelques momens. « Dieu le veut, dit-il, en reprenant sa sérénité ordinaire; préparons-

» nous à recevoir tout ce que la Providence » nous destine.....», et pendant quarante-huit heures qu'il passa encore à Rome, il ne cessa de s'occuper des affaires de l'église et de ses devoirs religieux.

La nuit même de son départ, 20 février, l'un des commissaires français qui avait devancé le lever du jour, le trouva prosterné aux pieds du crucifix. « Dépêchez-vous », s'écria l'impatient exécuteur des ordres du directoire, et pressant le pape de descendre l'escalier du Vatican, il ne le perdit point de vue qu'il ne fût monté dans le carrosse qui l'attendait. C'est ainsi que le vénérable pontife, arraché de son palais, fut traîné au lieu, encore incertain, de son exil, à travers les ténèbres d'une nuit dont le plus épouvantable orage vint encore augmenter l'horreur. Un détachement de dragons, qui escortait son carrosse, tint éloignée la foule du peuple, que toutes les précautions ne pouvaient empêcher d'accourir, pour se prosterner en présence de son souverain. Le saint-père n'était accompagné que d'un petit nombre d'ecclésiastiques et de quelques personnes de sa maison ; du médecin Giuseppe de Rossi, d'un chirurgien, d'un courrier et d'un cuisinier. On avait saisi sa cassette particulière, mais on lui donna dix mille *scudi*

avec promesse qu'il serait *pourvu à sa subsistance* régulièrement pour l'avenir.

A la porte Angélique, les commissaires lui déclarèrent qu'il était sous leur responsabilité personnelle, et ils lui firent prendre le chemin de Viterbe.

Le projet du directoire avait d'abord été de déporter son illustre captif dans l'île de Sardaigne ; mais il craignait les croisières anglaises. Le 25 février, Pie VI arriva à Sienne ; il descendit au couvent de Saint-Augustin qui avait été préparé pour sa réception et où il fut reçu au nom du grand duc de Toscane par le lieutenant général Vincenzio Martini qui était gouverneur de la ville. Cet événement plaça le grand duc dans un extrême embarras : il s'agissait de concilier les égards dus à un vieillard auguste, respectable par son âge, son caractère et ses malheurs, avec la circonspection habituelle de ce prince, devenue plus nécessaire encore dans les circonstances où se trouvait l'Italie. Le grand duc en conféra avec ses deux ministres Manfredini et Serrati, et sur leur avis, il fit suspendre les préparatifs qu'on faisait déjà au couvent du Saint-Esprit à Florence, pour loger le pontife avec sa suite. Il fut également décidé que sa sainteté ne se rendrait point à Pise où se trou-

vait la cour, bien que le bruit en eût d'abord couru. Enfin, le grand duc fit prévenir les évêques et autres ecclésiastiques de ses états, que « le saint père était arrivé à Sienne *incognito*; » qu'il s'y tiendrait de même; qu'en conséquence » ils devaient se dispenser des démonstrations » usitées, lors de l'arrivée du pape, et s'abstenir » de faire sonner les cloches, même d'aller lui » présenter leurs hommages. » Ces injonctions témoignent assez de l'état d'asservissement et de stupeur dans lequel l'Italie était plongée.

Le grand duc expédia ensuite des courriers à Paris et à Milan pour y faire approuver sa prudence, et à Vienne pour s'y ménager quelques nouveaux motifs de sécurité. Pendant ce temps le duc Braschi, neveu du saint-père, se dirigeait vers Florence pour prévenir la cour de la prochaine arrivée de son oncle; il apprit en arrivant que les préparatifs qu'on avait commencés au couvent du Saint-Esprit pour y recevoir le pontife venaient d'être suspendus par ordre du gouvernement. N'ayant pu obtenir de conférer avec les ministres et ne recevant même aucune visite, il écrivit au grand duc de la part de sa sainteté. Le marquis Manfredini fut chargé de lui faire une réponse peu favorable.

Toutefois, après le retour du courrier expé-

dié à Vienne et qui avait apporté une réponse un peu tranquillisante, ce ministre se rendit en personne à Sienne, afin de s'entretenir avec le saint-père sur les difficultés qui s'étaient opposées à son voyage à Pise ou à Florence. Il lui fit beaucoup d'excuses de la part du grand duc et quelques offres propres à adoucir sa situation, entre autres celle d'un carrosse à six chevaux; mais Pie VI refusa tout, étant résolu, dit-il, de garder constamment le plus rigoureux incognito. Les principaux habitans de la ville s'empressèrent de lui envoyer à l'envi leurs meubles les plus précieux, pour que sa sainteté fût logée plus convenablement. En général on se fit partout un devoir de lui rendre tous les hommages et tous les services que réclamait sa malheureuse position; mais, continuant de vivre très retiré à Sienne, le pontife fit tout pour se soustraire aux signes extérieurs d'intérêt que les peuples étaient disposés à manifester.

On ne pouvait plus douter alors que le directoire exécutif ne voulût s'assurer de Rome et en faire le centre de sa domination en Italie; il venait d'y envoyer encore des commissaires comme législateurs, savoir Daunou, Monge et Florent Guyot, auxquels s'adjoignit le ministre de France à Gènes, Faypoult. Ces

nouveaux envoyés étaient chargés de régler les formes de la nouvelle république. Les trois premiers arrivèrent à Rome le 22 février, deux jours après le départ du pape, et mettant aussitôt la main à l'œuvre ils improvisèrent un gouvernement sur le modèle créé par la révolution française, c'est-à-dire avec deux chambres et cinq directeurs sous le titre de consuls. Au fond ce dernier pouvoir ne pouvait être qu'une sorte de commission sous la tutelle des généraux et des agens immédiats du directoire.

Mais des troubles sérieux qui éclatèrent à la fois dans l'armée française et parmi les peuples pensèrent dès lors étouffer à son berceau cette constitution éphémère. Tandis que les généraux et les agens du directoire se livraient à tous les genres de concussion et que tous s'enrichissaient des dépouilles de la malheureuse Italie, les soldats restaient dans la plus profonde détresse; ils manquaient d'habillemens, de vivres, et leur solde était arriérée de plusieurs mois. Après de longues et inutiles plaintes, ils firent d'abord éclater leur mécontentement à Mantoue. Nous puiserons dans une correspondance confidentielle du général Baraguey d'Hilliers, témoin oculaire, les traits historiques les plus remarquables de cette circonstance encore peu connue. Sa

lettre datée de Casal-Maggiore, le 19 février, était adressée à Bonaparte.

« Je vous dois, général, comme au père et à » l'ancien chef d'une armée que vous avez com- » mandée avec tant de gloire, le détail des évé- » nemens affligeans qui se sont passés à Mantoue. » Ils me paraissent de nature à ne point rester » dans l'oubli..... Depuis cinq mois l'armée n'a » point reçu de solde; depuis cinq mois on la » laisse sans souliers et sans chemises; en un mot » les soldats de l'armée d'Italie qui devaient s'at- » tendre au moins à trouver à leur retour dans » une république alliée les douceurs que la paix » et leur gloire devaient leur assurer, ont été » livrés à la misère la plus extrême et la plus » continue; le mécontentement et l'exaspération » qui en ont été les suites viennent d'offrir aux » ennemis de la France et de la république cisal- » pine les moyens et l'occasion d'exciter un sou- » lèvement terrible dans la garnison de Mantoue: » il a éclaté spontanément le 11 de ce mois avec » une violence qu'il a été impossible de répri- » mer. Le général Miollis qui commande dans » cette place a sans doute fait dans cette cir- » constance tout ce que la patrie a droit d'at- » tendre d'un brave soldat; mais tous ses efforts » ont échoué contre l'obstination froide ou tu-

» multueuse, mais imperturbable des troupes à
» obtenir leur solde arriérée et le soulagement
» de leur misère, ou à retourner en France.
» Voici les détails de cet événement :

» Le 11, à sept heures du matin, la cavalerie
» monte à cheval, les trois demi-brigades pren-
» nent spontanément les armes, se portent sans
» officiers ni sous-officiers chez leurs chefs, en
» enlèvent de force les drapeaux, et viennent,
» malgré tous les efforts, se former en bataille
» sur la place et dans la rue Pradella jusqu'à la
» porte de ce nom qui est celle de la route
» de France. Au même instant les canonniers
» s'emparent de six pièces de canon et des mu-
» nitions et prennent la tête de la colonne. A la
» première nouvelle de ce rassemblement, les
» généraux, les chefs courent pour le dissoudre :
» des huées, des cris, des vociférations, accueil-
» lent leurs ordres ou leurs discours; le soulève-
» ment est universel et l'insubordination absolue.
» Privés de moyens de répression, le général
» Miollis et son état-major épuisèrent pendant
» cinq heures consécutives tous les moyens de me-
» nace, de conciliation, de raisonnement, de
» prières, d'amour-propre, d'orgueil national, de
» sentimens patriotiques : on les écouta quelque-
» fois; mais rien ne put ébranler ni produire

» d'effet sur les soldats. Ils déclarèrent vouloir » être payés de la solde qui leur était légitime- » ment due ou retourner en France ; et fatigués » enfin de ne pas recevoir une réponse décisive » ils se mirent en devoir d'enfoncer, à coups de » hache et de canon, les portes, que, dès le » premier moment, le commandant de la place » avait eu soin de faire fermer en enlevant les » ponts.

» De puissans motifs, sans doute, détermi- » nèrent le général Miollis, en mon absence, à » céder à leur demande et à leur promettre l'ac- » quit total de leur solde pour le 20 février. » Aussitôt après qu'il eut pris cet engagement » les troupes défilèrent dans la plus grande ré- » gularité et le plus grand ordre vers leurs quar- » tiers respectifs et y déposèrent leurs armes. » La discipline, la subordination, la police, » violées pendant cinq heures, reprirent, le » moment d'après, la plus grande énergie, et le » service se fit avec plus de régularité et d'exac- » titude qu'auparavant. Un emprunt forcé, des » ressources extraordinaires ont été mises en » activité pour acquitter cet arriéré * ; mais je

* L'administration civile, sur la réquisition écrite du général Miollis, ordonna aussitôt un *emprunt forcé* de quatre cent mille livres. On vida toutes les caisses publiques, on

» crains bien qu'on ne puisse pas y satisfaire » entièrement.

» Cet événement a été accompagné de détails » trop singuliers pour ne pas être remarqués et » recueillis : d'abord on a observé que, quoique » les soldats fussent sans chef apparent, il régna » dans tous les mouvemens d'exécution l'en- » semble et l'harmonie la plus parfaite qui prou- » vent l'unité dans la conception du plan. Le » chef de la douzième demi-brigade, voulant, » l'épée à la main, défendre les drapeaux qui » étaient à son logement, on perça un des gre- » nadiers; les soldats enlevèrent le blessé et » dirent au chef : nous ne vengerons pas notre » camarade, vous ne faites que votre devoir. Le » chef de la quatorzième voulant également faire » résistance pour la même cause, les grenadiers » ôtèrent leurs baïonnettes pour ne point le » blesser dans la lutte qu'il soutenait. Aucun » officier n'a été insulté personnellement ni » maltraité : les bataillons répondaient par des » négations unanimes à toutes les exhorta- » tions, et cependant toutes les fois que les

recourut à toutes les bourses des capitalistes et gens aisés, et l'on parvint enfin à compléter la somme pour le lendemain. On mit aussi en requisition cinq mille chemises et six mille paires de souliers.

» généraux passaient, les soldats simultanément » leur portaient les armes et leur rendaient les » honneurs dus à leurs grades; aucun pillage n'a » accompagné ce désordre, quoique les boutiques » des rues qui en furent le théâtre fussent aban- » données et tout ouvertes.

» Les soldats payaient d'avance tout ce qu'ils » achetaient avec plus de scrupule que les au- » tres jours : un code des délits et des peines, » excessivement rigide, était préparé à l'avance » pour prévenir les désordres et les fautes, dans » la marche rétrograde en France. Chaque corps » avait un ordre de route très détaillé jusqu'à » Lyon, où le logement de chaque jour pour » chaque bataillon était indiqué; rien enfin ne » semble avoir été oublié. Lorsque, pour faire » cesser le tumulte, le général invoquait la loi, » mille voix lui répondaient à l'envi : La loi » ordonne de nous payer, on l'a violée à notre » égard; nous ne sommes point les coupables, » mais ce sont ceux-là qui ont volé les trésors de » l'Italie et qui nous laissent dans la plus grande » misère; nous les avons gagnés nous-mêmes » ces trésors par nos succès, nos fatigues et nos » blessures; ils ont disparu et l'on ne nous a » laissé pour notre compte que d'avoir employé » nos baïonnettes pour les arracher aux peuples

» dont nous nous sommes fait abhorrer. Nous » allons en France ; nous savons que nous com- » mettons une grande faute ; mais nos concitoyens » ne sont pas injustes ; lorsqu'ils sauront qu'on » s'est joué de nous par de continuelles et vaines » promesses, que nous paraîtrons parmi eux » sans souliers, sans chemises, couverts de » blessures, sans avoir reçu un liard depuis » quatre mois et que nous rapporterons les » dépenses scandaleuses qui ont insulté à nos » misères, les sommes qui ont été perçues sous » le prétexte de nous payer, nous leur deman- » derons : Pouvions-nous tenir à toutes ces in- » justices et à toutes ces infamies? Nous sommes » partis par désespoir et nous demandons ven- » geance contre ceux qui nous y ont entraînés » par leurs propres crimes ! »

» A ces plaintes ils mêlaient des invectives » contre toutes les administrations en général et » contre plusieurs généraux et officiers d'état-ma- » jor nominativement, tels que Masséna, Auge- » reau, Victor, Landrieux, Rusca, etc., et disaient » que si ces chefs étaient dans Mantoue ils re- » cevraient sur-le-champ le prix de leur con- » duite.

» Les chefs des corps ont montré beaucoup » de vigueur ; mais les officiers et sous-officiers,

» quoiqu'en apparence étrangers à la sédition,
» n'ont point déployé d'énergie pour l'arrêter.

» Cette sédition ne s'est montrée que dans Man-
» toue ; mais, si elle n'a pas éclaté dans les autres
» corps, elle n'y était pas moins préparée à l'a-
» vance, et il paraît que toutes les troupes éta-
» blies sur le Mincio participaient au complot. Au
» moment de l'explosion, de petits mouvemens
» en ont trahi le secret; mais, étouffée dans le
» foyer, elle a été facilement comprimée sur
» les autres points. Des détails ultérieurs prou-
» vent combien cette machination avait été
» ourdie au loin et avait une source étrangère.
» Trois jours auparavant, à vingt-cinq lieues
» de Mantoue et à Milan, le bruit courait que la
» garnison française allait évacuer cette place et
» que les Autrichiens devaient y entrer.

» Ce jour de trouble, à Mantoue, une grande
» quantité de femmes étaient plus parées qu'à
» l'ordinaire, et presque tous les habitans pla-
» cés aux fenêtres des maisons avaient l'air
» riant ; sur les remparts de la citadelle il y avait
» deux cents curieux au moins qui attendaient
» l'apparition des troupes autrichiennes.

» Il n'est point enfin de jour où je ne reçoive la
» preuve indirecte que cette vaste conspiration,
» qui menace la république cisalpine et l'armée

» d'Italie, n'ait les fils les plus étendus et les » plus nombreux, tant dans le pays qu'au de- » hors, et peut-être en France ; que son but » principal n'ait été de produire un grand dés- » ordre, une grande désorganisation, de faire » évacuer brusquement Mantoue, Peschiéra et » la ligne du Mincio par les troupes françaises, » d'entraîner ainsi vers la France, à l'exemple » des troupes mutinées de la garnison, la partie » de l'armée d'Italie qui est à la gauche du Pô; » de livrer en même temps l'autre moitié qui est » sur les bords du Tibre aux entreprises des » paysans révoltés, peut-être des Napolitains et » des Autrichiens; d'empêcher enfin ainsi l'exé- » cution des mesures prises contre Rome, et d'é- » touffer en Italie la liberté dans son berceau, » en renversant la république cisalpine.

» Tels sont les faits, telles sont mes conjec- » tures.... »

A Rome la commotion fut encore plus grave: il y eut à la fois sédition militaire et insurrection dans le peuple. Voici les circonstances de ce double événement.

Le général Berthier, dont la répugnance à exercer le commandement en chef était connue enfin du directoire, se disposait à remettre ce commandement dans les mains du général Mas-

séna, désigné à cet effet. Ce dernier était sans doute un des plus habiles lieutenans de Bonaparte ; mais son avidité et ses concussions avaient singulièrement obscurci sa gloire militaire. Arrivé à Rome avant le renversement du saint-siége et connaissant la pensée du directoire, ce fut lui qui par ses instances et ses menaces obligea le saint-père à quitter sa capitale ; et ce furent ses exactions et ses excessives rigueurs qui contribuèrent surtout à l'agitation qu'on vit se manifester parmi le peuple.

Les provinces de l'état romain qui s'étaient révolutionnées avant les événemens de Rome avaient été ménagées, tandis que les autres et Rome surtout avaient été traitées comme pays conquis. Ce fut là que l'on imposa les plus fortes contributions, et que des contributions on passa aux exactions, puis à la rapine manifeste.

Dès les 23 février, les généraux faisant célébrer une cérémonie funèbre en l'honneur du général Duphot, tué dans la sédition provoquée par Joseph Bonaparte, profitèrent du rassemblement de la multitude sur le lieu de la cérémonie, pour piller plus paisiblement toutes les églises sans exception. Ainsi, bien que le culte et la sûreté des personnes et des propriétés eussent été garantis par de solennelles procla-

mations, le pape était à peine parti, que les palais et les églises furent livrés au pillage le plus effréné par les agens de l'administration et même par des officiers de l'état-major.

La confiscation des monastères suivit celle du mobilier des églises ; les réquisitions de toute espèce, les extorsions particulières, les vols les plus effrontés, n'eurent plus de bornes. Les cardinaux, prélats, seigneurs, gens de finance, émigrés, subirent le même sort.

Tout cela excita au plus haut degré l'irritation, surtout parmi les officiers des corps dont les appointemens étaient arriérés depuis plusieurs mois. Ils se rassemblèrent en grand nombre au Panthéon (église de la Rotonde), et là ils résolurent de constater par un acte public toute l'indignation et le mépris que causait à l'armée française en général le système spoliateur et déprédateur que paraissaient avoir adopté les commissaires du gouvernement et quelques chefs de l'état-major. Le même jour ces officiers adressèrent leur déclaration au général Berthier qui, voulant éluder la crise, laissa le commandement à Masséna et partit pour Bologne.

Mais déjà ce nouveau général en chef était lui-même signalé comme l'un des principaux spoliateurs, et il se forma aussitôt un parti qui

prit la résolution de ne pas le reconnaître. Le 24 février, tous les officiers et sous-officiers des corps se réunissent au Panthéon et ils rédigent une adresse dans laquelle ils exposent au directoire les griefs qui les forcent à s'assembler ainsi illégalement. Masséna s'efforce inutilement de les ramener dans le chemin de la discipline et de l'obéissance. Un adjudant général vient en son nom sommer l'assemblée de se dissoudre à l'instant. Les officiers s'y refusent en disant qu'ils préfèrent la mort à la honte dont on veut couvrir l'armée et la patrie. Une députation est nommée pour porter à Masséna copie de l'adresse qui vient d'être rédigée. Ce général s'emporte avec violence à la vue de la députation ; il refuse de prendre l'adresse qui lui est présentée et jure de punir les auteurs de la révolte. Le lendemain l'assemblée s'étant formée de nouveau, Masséna fait battre la générale. A ce signal de danger tous les officiers et sous-officiers s'empressent de se rendre à leurs postes respectifs. Le général en chef venait de prendre un arrêté portant qu'il ne resterait pas plus de trois mille hommes de garnison dans Rome. Les officiers refusent d'obéir à cet ordre. Voyant son autorité méconnue et craignant les suites que pouvait avoir la prolongation d'une telle lutte,

Masséna se démet du commandement et il le confie provisoirement au général Dallemagne. Parti de Rome à la hâte pour se rendre à Ancône, il s'arrête un instant à Montérosi, et là il écrit à son ancien chef le général Bonaparte, qui certes n'était pas le dépositaire habituel de ses confidences. Sa lettre * est portée à Paris par son aide-de-camp Lambert, qui doit y ajouter beaucoup de détails. On ne reconnaît guère, au ton de soumission et de désespoir dont elle est empreinte, le caractère de l'auteur : qu'on juge par là de la cruelle position où il se voyait plongé !

« Mon aide-de-camp, lui dit-il, vous rendra » compte, mon général, de l'insurrection la » plus complète qui ait jamais eu lieu ; elle a » commencé le 24 à midi, et des assemblées » composées toutes d'officiers (car les soldats ni » les officiers supérieurs n'y ont aucune part) » ne se sont dissoutes qu'à deux heures du ma- » tin. Le 26 toute autorité était absolument mé- » connue, et leurs comités donnaient seuls les » ordres; ils ordonnaient les arrestations....

» Que vais-je devenir, mon général? Je l'i- » gnore. J'ai recours à vos bontés: j'attends tout

* Confidentielle datée de Montérosi, le 27 février 1798.

e vous. Une ambassade m'épargnerait le dé-
agrément de rentrer en France de quelque
emps. Je ne dois plus servir : je n'ai rien à me
eprocher, il est vrai; mais l'opinion publi-
ue..... Enfin je me jette dans vos bras et n'en-
e pas dans d'autres détails qui me navrent le
œur. »

Pendant ce temps le peuple de Rome témoin
dissensions de l'armée française, et croyant
e l'ordre qui lui avait été donné de quitter la
e à l'exception de trois mille hommes ne man-
erait pas de s'effectuer, crut le moment favo-
le pour secouer le joug. Dans un instant toute
ombreuse populace du faubourg Transtévérin
soulevée ; elle s'empara de toutes les armes
elle put trouver, et tout annonça aux Fran-
de nouvelles vêpres siciliennes. Conduits
un prêtre qui portait une bannière, les in-
gés s'avancèrent dans la ville, ramassant sur
r passage tous ceux qui avaient quelque
érêt à se joindre à eux; et se jetant sur les
lats français qui se trouvaient isolés, les
ssacrèrent, s'emparèrent de plusieurs postes
se portèrent sur le château Saint-Ange après
oir égorgé la garde de l'église Saint-Pierre.

Les troupes parurent comprendre tout le
nger qui les menaçait; oubliant dès lors tous

les griefs contre leurs chefs, elles se soumirent à la discipline et reprirent leurs rangs. Le général Dallemagne réunit d'abord quelques braves dont il forma un point d'appui où vinrent se réunir tous les Français qui se trouvaient à sa portée. Lui-même se précipita au-devant des insurgés, tandis que la garde civique romaine, récemment organisée, et qui s'était rassemblée au premier bruit de l'insurrection, vint fondre tout-à-coup sur les derrières de l'attroupement que les Français attaquaient de front. Assaillie ainsi vigoureusement de deux côtés, la populace transtévérine fut bientôt mise en déroute; et en quelques heures la tranquillité étant rétablie, le général Dallemagne retrouva des soldats obéissans dans ceux-là même que Masséna venait d'abandonner en proie à la révolte.

Pendant ce temps des mouvemens à peu près semblables éclataient sur d'autres points. Bien que la révolution qui s'était opérée à Rome depuis l'entrée des Français se fût étendue promptement dans presque toutes les autres villes de l'état de l'Église, néanmoins la conduite de cette foule de vampires qui souillaient les triomphes de l'armée, provoquait déjà des mouvemens d'insurrection dans les campagnes voisines de la capitale.

noment où les insurgés de Rome avaient
uvoir compter sur quelques succès, des
ires s'étaient répandus dans tout l'état
astique pour y prêcher et y propager
rection. A Castel-Gandolfo, à Albano, à
di Papa, à Vellétri, des rassemblemens
nt formés aussitôt et s'étaient avancés sur
même sous la conduite de différens chefs.
rat, alors général de brigade, se porta à
encontre, et après avoir taillé en pièces
ncipale colonne des insurgés, il en dis-
bientôt les débris. Toutefois cette expédi-
t très meurtrière. Bien que Murat n'eût
ille hommes sous ses ordres, il défit un
blement armé de plus de quatre mille
ns. Quatre cents d'entre eux restèrent sur
ce. Quatre-vingts individus arrêtés comme
teurs du mouvement furent fusillés. L'ar-
tre d'Albano eut le même sort, et ce dis-
ut livré au pillage des troupes pendant
e heures. Vellétri subit le même sort. On
ors dans la même journée les dépouilles de
lles et des villages, transportées et expo-
n vente dans les places de Rome; des
ux, des mules, des ânes, des hardes, des
mens aratoires, des ustensiles de ménage
sés sous les colonnades de Saint-Pierre et

délivrés à l'enchère, tandis que les soldats fusillaient à la porte *del Popolo*, comme rebelles, les propriétaires de ces effets !

On désarma les Transtévérins et l'on dirigea des poursuites contre les fauteurs présumés de l'insurrection. Dans le nombre se trouvaient de hauts personnages dont plusieurs furent arrêtés, notamment le prince Spinelli, monsignor Caraffa, monsignor Maccarani. Le cardinal Rinuccini allait aussi être emprisonné, lorsque gagnant à pied le chemin hors de la ville, il y trouva un carrosse qui l'attendait et le conduisit à Florence. Le 9 mars, huit cardinaux furent arrêtés, savoir : Joseph Doria, dernier secrétaire d'état, Antonelli, Della Somaglia, vicaire de Rome, Borgia, Rovarella, Carandini, Archetti et Vincenti. Le cardinal Archinto, évêque d'Ascoli, reçut l'ordre de venir se constituer prisonnier à Rome, et il s'y soumit. Tous ces cardinaux, prisonniers d'abord au couvent des religieuses converties, furent transférés ensuite à Civita-Vecchia, ainsi que les prélats Sperandini, dernier gouverneur de Rome; Vergoni, Crivelli, Della Porta, Mestrozzi, Altieri, Giustiniani et de Gregorio, tous destinés à être embarqués et conduits en France comme otages. Il ne restait de cardinaux en liberté que quel-

ques infirmes. Antici renonça au chapeau; Gerdil cessa de lui-même de porter ses insignes. Enfin on arrêta le vice-gérant Passari, le curé de Saint-Marcel et plusieurs autres curés.

Le 13 mars, Masséna, croyant pouvoir tout oser, revint de Montérosi à Rome, et dans une proclamation énergique démentit le bruit qu'il avait renoncé au commandement de l'armée. Dans cette proclamation, il s'éleva contre l'insubordination de la plus grande partie des officiers qui avaient refusé de lui obéir. Mais cette pièce qu'il avait fait afficher fut arrachée et foulée aux pieds par les soldats. Une députation de quatre officiers partit alors de Rome pour se rendre auprès du directoire, l'éclairer sur la situation des choses, et lui présenter les remontrances de l'armée.

C'était au moment où le directoire envoyait au conseil des Cinq-Cents un message accompagné d'un manifeste contre le saint-siège, ou plutôt d'un acte d'accusation virulent contre le trône pontifical. Le conseil décréta que le manifeste du directoire serait lu solennellement à la fête de la *Souveraineté du peuple*.

Les quatre officiers députés furent admis à l'audience du directoire et lui présentèrent les remontrances de l'armée de Rome où elle nom-

mait ses chefs civils et militaires *des monstres en dignité*, *des administrateurs pervers*, *qui nuit et jour se plongeaient dans le luxe et la débauche*. La cause que défendait l'armée de Rome était celle de l'honneur, et ce n'était pas un spectacle digne de peu d'intérêt que de voir des guerriers se faire en quelque sorte les protecteurs des vaincus et refuser de prêter les mains aux exactions de leurs chefs.

Quelque dangereux que fût l'exemple donné par une armée soulevée et délibérante, le directoire sentit la nécessité de transiger avec elle, et, sans approuver entièrement sa conduite, il crut devoir céder à ses demandes. Seulement les expressions de l'adresse des officiers de l'armée furent modifiées et adoucies avant que cette pièce fût rendue publique *.

Une proclamation du gouvernement rappela les soldats à l'obéissance. Prenant dans cette proclamation un ton paternel et clément, le directoire usa des plus grands ménagemens, et le courrier qui l'apporta à Faypoult, l'un des commissaires du gouvernement, lui remit l'ordre pour le général Masséna de quitter Rome immédiatement et de partir pour une nouvelle destination.

* Voir cette pièce à la fin du volume.

D'un autre côté les quatre officiers députés furent arrêtés à Paris et conduits dans la forteresse de Briançon pour avoir *quitté leur poste :* une commission militaire les acquitta et les rendit à la liberté.

Une autre satisfaction non moins importante que le directoire donna aux officiers de l'armée de Rome, ce fut de leur payer la solde arriérée qu'ils demandaient. Quant à la restitution des effets volés dans les palais, dans les maisons et dans les églises, que les officiers avaient également demandée, il n'en fut pas question : les spoliations continuèrent. L'argenterie des églises fut saisie ou mise *en réquisition* ainsi que le trésor de l'église *del Gesù*.

En rapportant ces faits le *Rédacteur*, organe officiel, s'écria :

« Fasse le Ciel ou la crainte d'un châtiment sé-
» vère que les voleurs, dilapidateurs, sangsues,
» concussionnaires, brigands, escrocs, pillards
» honnêtes, vautours de l'or, et autres bandes
» des administrations financières de l'armée ne
» le dérobent et ne l'escamotent pas ! nous en
» conjurons la Providence qui veille aux destins
» et à la gloire de la république !... »

Quant au général Masséna il ne tarda pas à être remis en activité,

Le directoire, soupçonnant que les principaux cabinets de l'Europe n'étaient pas étrangers aux derniers mouvemens de Rome, ordonna au nouveau gouvernement de cette ville d'enjoindre aux ministres et consuls étrangers d'avoir à s'en éloigner.

Du reste, le général Gouvion Saint-Cyr étant venu remplacer Masséna, les Romains n'eurent qu'à se féliciter des mesures sages et conciliatrices de ce nouveau chef de l'armée française.

La journée du 20 mars consacrée par le corps législatif de France à célébrer *la souveraineté du peuple* fut employée dans la capitale du monde chrétien à solenniser l'acte de la fédération de la nouvelle république romaine et à installer son gouvernement.

Si cette nouvelle constitution n'avait pas été moulée sur celle de l'ancienne Rome, quant à ses formes extérieures ou même à ses principes, on en conserva du moins les noms comme un léger hommage de respect pour l'antiquité. Ainsi que toutes les républiques émanées de la révolution française, Rome eut un corps législatif composé de deux chambres, dont l'une eut l'initiative et l'autre la sanction, celle-là portant le nom de tribunat et celle-ci celui de sé-

at. Le pouvoir exécutif fut composé de cinq
onsuls avec des ministres subordonnés, des
réteurs et des questeurs.

Le directoire voyant enfin la république ro-
maine installée, crut sa conquête affermie, et
e soupçonna même pas que l'Italie était sur
n volcan, depuis que la main puissante qui l'a-
ait conquise et maintenue dans l'obéissance,
en était retirée, pour aller chercher au loin de
ouveaux exploits et une renommée toujours
us retentissante.

Rapports entre la France et la Suisse depuis la révolution. — Ambassade de Barthélemy. — Refroidissement entre le corps helvétique et le directoire. — Malveillance de Bonaparte à l'égard des Suisses. — Il demande le passage d'un corps d'armée. — Refus des Suisses. — Dépêche confidentielle à ce sujet. — Le 18 fructidor change la politique du directoire à l'égard du corps helvétique. — Révolution fomentée par Bonaparte et le directoire. — Demande de l'expulsion du ministre anglais Wickham. — Passage de Bonaparte. — Envoi de Mengaud en Suisse. — Notes de Pierre Ochs à Bonaparte pour révolutionner la Suisse. — Semences de troubles dans le pays de Vaud. — Prise de possession de l'évêché de Bâle. — Note de Mengaud à la régence. — Réveil du canton de Berne. — Ses armemens. — Le sénat se divise. — Prétexte du directoire pour commencer l'invasion. — Rapport du ministre Talleyrand. — Note de Mengaud en faveur des Vaudois. — Lettre de Bonaparte à la république cisalpine pour appuyer la révolution helvétique. — Diète extraordinaire d'Arau. — Berne envoie un corps d'armée au soutien du pays de Vaud. — Arrivée du général Menard à Ferney avec une division. — Sa lettre au comité d'insurrection. — Tergiversation du général Weiss. — Il se retire. — Révolution du pays de Vaud. — Entrée des Français dans le pays. — Soulèvement d'Arau réprimé par le canton de Berne. — Nomination du général d'Erlach.

De tous les états voisins de la république française, exposés à son influence, aucun n'offrit

moins de prétexte aux hostilités et à l'invasion que l'union helvétique. Les rois la respectaient; son droit public était fixé et reconnu; mais son système fédératif caduc et ses conseils flottans amenèrent ce défaut de prévision qui laisse les états à la merci d'événemens inattendus. Ici notre tâche consiste à exposer au jugement sévère de l'histoire tous les mobiles secrets qui, en 1798, préparèrent le renversement de la confédération dont il s'agit.

Depuis plusieurs siècles, les Suisses avaient relégué en Allemagne le régime féodal et ses oppressions; plus qu'aucun autre peuple ils étaient affranchis et libres au milieu de leurs vallées enclavées dans les Alpes.

Pendant près de trois siècles la Suisse fut en quelque sorte une confédération armée qui, repoussant avec succès toute agression dirigée contre son indépendance, veilla quelquefois avec énergie aux destinées de la partie de l'Italie septentrionale à laquelle elle confine. Mais le dix-huitième siècle vit s'affaiblir ses institutions fédérales et son influence diplomatique.

La confédération helvétique était un mélange de régences aristocratiques et démocratiques. Dans cette confédération, le canton de Berne était le plus riche et le plus puissant; l'autorité

s'y était maintenue dans un assez grand nombre de familles patriciennes très honorables par leur mérite, leurs propriétés et leurs sacrifices à la patrie.

Les premières étincelles de la révolution française atteignirent faiblement la Suisse. Quelques esprits supérieurs en discernèrent le but et en virent les dangers. Jusqu'en 1790 personne ne songea, dans ces vallées tranquilles, à faire l'application au peuple helvétique des principes de liberté et d'égalité absolus que l'on proclamait en France. Mais l'esprit de prosélytisme qui embrasait les novateurs de Paris, leurs attaques contre toute distinction héréditaire, leur zèle à émouvoir partout l'ambition des démagogues, trouvèrent aussi parmi les Suisses quelques mécontens obscurs et remuans.

L'état de Berne, voisin de la France et dont une partie parle sa langue et cède à ses impulsions, se trouvait en première ligne, pour que la contagion des révolutions vint l'atteindre. Il s'établit bientôt des correspondances entre quelques bourgeois du pays de Vaud et un club suisse institué à Paris sous les auspices de l'assemblée constituante et principalement composé d'habitans du canton de Fribourg, bannis à la suite d'une sédition réprimée depuis dix-huit ans.

pports s'établirent entre le club de Paris,
1789, et le club helvétique. Celui-ci trouva
rd un appui encore plus énergique dans le
s Jacobins qui remplaça celui de 1789. Des
ions se formèrent aussi entre la société
ire de Dijon et les mécontens du pays de
Enfin, quelques troubles éclatèrent dans
Valais, mais ils furent étouffés dès leur
).

cette époque un avocat du pays de Vaud,
l'un des précepteurs des grands ducs de
, Laharpe, de retour dans sa patrie avec
de colonel, fit imprimer en Alsace un écrit
açait à ses concitoyens le plan d'une con-
n représentative. Ce brandon lancé parmi
contens s'éteignit bientôt, faute d'alimens,
out par l'esprit de modération et de sagesse
éclater la régence de Berne. En vain es-
on de séduire les campagnes, de les sou-
contre la dîme et les redevances; la pru-
des sénateurs dissipa cet orage, et toute
changement dut être ajournée.

en 1791, lors de la commotion que
isit l'arrestation de Louis XVI à Varennes,
contens du pays de Vaud croyant qu'une
générale allait éclater, s'agitèrent avec
ce. Toutefois la plupart des communes

votèrent des adresses au gouvernement qui, pour prévenir le retour des désordres révolutionnaires déploya toute sa force et son activité. A la suite d'une procédure laborieuse, cinq ou six moteurs des derniers mouvemens furent bannis ou subirent une longue détention. Laharpe des Ulins, cousin du colonel Laharpe, moteur principal de ces troubles, et qui était en fuite, fut seul condamné par contumace à la peine de mort. C'était un militaire qui sortait du service de Hollande; il entra aussitôt en France dans un bataillon de gardes nationales et ne tarda pas à se distinguer sous les drapeaux de son adoption *. Du reste la clémence du gouvernement bernois adoucit la rigueur de la plupart de ces sentences; et la Suisse entière se maintenant calme, la possibilité d'une révolution y fut reléguée parmi les chimères.

Mais la haine des révolutionnaires français se dirigeait alors principalement contre ce qu'ils appelaient les républiques aristocratiques. Les patriciens de Berne furent bientôt l'objet spécial de leurs attaques. Les capitulations qui existaient depuis si long-temps pour les troupes

* Devenu général de division il fut tué à l'armée d'Italie en 1799.

suisses au service de France furent censurées amèrement à la tribune et dans des libelles. Enfin, des soldats suisses du régiment de Chateauvieux, qui avaient donné l'exemple de l'indiscipline et de la rébellion, furent à la fin publiquement approuvés et conduits en triomphe. Ce fut alors que le sénat de Berne, après d'inutiles représentations, essaya de faire rentrer les troupes suisses dans leur patrie. Les ministres constitutionnels de Louis XVI ne virent dans cette résolution qu'un accès de mauvaise humeur; ils réussirent un instant à le calmer; et ils conservèrent au service de ce prince des troupes excellentes et qui pouvaient être d'autant plus utiles que la guerre était imminente.

Ce fut pour cela qu'ils envoyèrent en Suisse le diplomate Barthélemy, avec le titre d'ambassadeur du roi des Français, près de la confédération helvétique. Barthélemy, par son caractère honorable, appelait la confiance et l'estime; sa mission était de rapprocher, autant qu'il le pourrait, les Suisses de la France. Il réchauffa aisément les semences de leur ancienne inimitié contre la maison d'Autriche, et réussit à persuader quelques magistrats de l'identité de la guerre actuelle avec les guerres précédentes, et par conséquent de la nécessité pour eux de ne

pas laisser affaiblir la balance entre la France et l'Empereur. Le plus grand nombre des régences fut gagné à ce système : dès lors, quels que fussent les changemens qui se succédassent à Paris, elles virent tout le gouvernement français dans la personne de l'ambassadeur, la révolution dans son cabinet de Bâle, et leur sûreté absolue dans l'intégrité de son caractère.

Au mois de mai 1792, le maintien du système de neutralité fut décidé en diète générale. Trois mois s'écoulèrent à peine, que la chute du trône constitutionnel de Louis XVI ouvrit aux Français le chemin de la révolution universelle. Mais cette catastrophe du 10 août, qui renversa le roi de France, mit la Suisse entière en deuil. Six cent quatorze gardes suisses avaient été égorgés pour avoir défendu le monarque et la constitution. A la suite d'un rapport fort injurieux, présenté par le député Brissot à l'assemblée législative, peu de jours après ce terrible événement, tous les soldats suisses furent expulsés de France au mépris de tous les traités, et sans que l'assemblée qui venait de réunir tous les pouvoirs dans ses mains, daignât en donner avis aux Cantons.

Quelque insultans que fussent de pareils procédés, la Suisse n'en persista pas moins dans son

système de neutralité. Ce n'était plus comme dans les siècles précédens une nation pauvre, sans culture, sans arts, faisant de la guerre une ressource et un métier; c'était un peuple de propriétaires paisibles, de cultivateurs laborieux, de commerçans économes, avec un système fédératif très incomplet, sans doute, mais calculé dans les intérêts et l'indépendance des divers membres de l'union, et non pas dans le but de soutenir des guerres étrangères et offensives. Soixante lieues de frontières à défendre et accessibles en plusieurs endroits, ne permettaient guère de se couvrir partout contre un ennemi prêt à toute espèce d'agression. D'ailleurs, si le gouvernement eût cru, dans cette occasion, devoir recourir aux armes, il s'en fallait de beaucoup que la généralité des habitans eût compris la nécessité d'une rupture. Les raisons de prévoyance échappent presque toujours à la multitude. Ainsi dépourvus de forteresses et d'armée régulière, d'organisation militaire et de ressources extraordinaires, les Suisses ne pouvaient donc, sans témérité, se lancer dans l'arène avant d'avoir lié leurs opérations à celles de la coalition naissante, avant d'être assurés de son concours, d'y trouver un point d'appui et des subsides. Aucun de ces préliminaires n'exis-

tait vers la fin de 1792. Le mystère de la coalition se trouvait encore renfermé entre deux puissances, la Prusse et l'Autriche; l'une obligée de se défendre et l'autre de secourir son alliée. Les autres monarchies paraissaient exclues ou s'excluaient elles-mêmes de ce débat sanglant, et dont le but définitif était encore enveloppé de mystères.

Dans cette circonstance, l'Empereur invita seulement les Suisses à examiner s'ils devaient persévérer dans leur première résolution. Nulle proposition, nulle offre de subsides, de transaction et de concert, n'accompagnèrent cette communication, et dans le même temps la cour de Turin, encore incertaine, se bornait à une défense imparfaite dans le duché de Savoie. Bientôt l'impéritie des commandans piémontais perdit ce duché sans combattre. Le roi de Sardaigne alors implora l'assistance des Suisses qui, privés d'autres alliés, et se voyant dans l'impossibilité de couvrir leur frontière, ne balancèrent pas à prendre le parti de demeurer immobiles.

Entre une neutralité qui impose par des moyens vigoureux, et une neutralité qui laisse sans défense, à la merci de tous les événemens et de toutes les insultes, la différence est immense; c'est à cela que ne parurent point pen-

ser, dans cette grave circonstance, les conseils de la diète helvétique. Séduits par les douceurs d'un repos momentané, ils ne crurent pas que la France, qui déjà avait tant d'ennemis sur les bras, pût jamais songer à les attaquer ; et s'ils n'avaient rien à craindre des Français, toute idée de guerre leur semblait impossible. Ces illusions trouvèrent moins de partisans à Berne ; mais on sut fort adroitement opposer à la prépondérance de cette ville celle de Zurich, où les intérêts et les opinions n'étaient pas les mêmes ; et l'ambassadeur Barthélemy contribua beaucoup à établir, à exciter cette rivalité. Un parti nombreux et tout disposé à favoriser les innovations de la France se forma dans la dernière de ces deux villes ; et l'on ne peut douter que Barthélemy n'en ait pris la direction secrète. Pfiffer, fils d'un des premiers magistrats de Lucerne, Ochs, grand tribun à Bâle, homme actif et turbulent, et le colonel Weiss à Berne, formaient le conseil épars de cette alliance clandestine avec la république française.

Voyant de jour en jour croître son influence et sa popularité, l'ambassadeur français s'attacha surtout à miner le crédit dont l'avoyer Steiguer jouissait à Berne et dans toute la Suisse. D'une grande expérience et d'une invariable

probité, ce magistrat présidait depuis quinze ans à la plupart des transactions politiques de la confédération. La majorité du conseil souverain de Berne déférait à son avis. Nul autre dans ce pays n'était aussi versé dans l'étude de la diplomatie. Invariablement attaché à la constitution de l'état et à l'indépendance de sa patrie, Steiguer fut bientôt en butte aux inimitiés françaises et aux attaques d'un parti helvétique, que la rivalité de l'avoyer de Mulinen dirigea avec toute l'animosité des factions politiques. Peut-être que Steiguer mit trop de confiance dans la politique et dans les armes des puissances coalisées. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce fut à leur défaite que la faction révolutionnaire dut la majorité qu'elle obtint bientôt dans les conseils, majorité que jusqu'alors elle n'avait pu que balancer. Le gouvernement de Berne lui-même fut divisé, et les délibérations y furent une occasion de disputes et de violentes contestations. La même division éclata bientôt dans les autres sénats de l'Helvétie.

La convention nationale de France eut à peine ouvert sa session et proclamé la république, qu'elle étouffa la liberté de Genève, et menaça celle de toute la Suisse. Mais Genève, alliée des Suisses, à la veille d'être envahie et rançonnée,

invoqua de prompts secours. Berne arma sans délai pour la protection de sa frontière et pour la défense de son alliée. Zurich joignit son contingent à celui de Berne, et quatorze mille Suisses protégèrent l'indépendance de Genève, en occupant la frontière méridionale, tandis que dix mille autres surveillaient les mouvemens des Français du côté de Bâle.

Ces mesures énergiques et rapides déconcertèrent le conseil exécutif de France, que la convention venait de charger du gouvernement, mais elles ne le découragèrent pas. Aussitôt ce conseil ordonna le siège de Genève, et il exigea impérieusement que tous les soldats suisses en sortissent. Chaque note de ce gouvernement et de ses organes était un outrage au droit des gens. La fermeté du général bernois de Muralt préserva pour un moment Genève pendant le cours d'une négociation orageuse, mais dont le caractère modéré du général français Montesquiou, autant que son désir d'éviter une rupture, décidèrent le succès.

Genève fut délivrée; mais à la retraite des Suisses, rentrés dans leurs foyers, cette ville perdit toutes les bases de sa prospérité et le ressort de sa paix intérieure.

Irrités de l'opposition qu'ils avaient rencon-

trée, les comités de la convention proscrivirent le négociateur Montesquiou qui, au lieu d'une capitulation oppressive, n'avait obtenu qu'un arrangement équitable. La convention modifia le traité; et ce fut à cette occasion qu'elle fit connaître à l'Europe les principes de son nouveau droit public.

Dans son fameux rapport politique du 22 novembre, Brissot fit connaître ouvertement aux puissances de l'Europe le but de la guerre et celui de la révolution française. « Genève, dit-il, » n'obtiendra pas d'autre traité que la commu» nication des principes français. Vous avez à » examiner si un peuple libre *peut et doit se lier* » *par des traités*; s'ils ne sont pas indécens avec » tout gouvernement qui ne tient pas ses pou» voirs du peuple; car c'est peut-être là qu'est » le sort de notre révolution et *de celles qui se* » *préparent.* »

Ces maximes étaient un assez bon commentaire du fameux décret rendu trois jours auparavant par lequel on accordait *fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté.*

Ainsi, la Suisse fut alors l'occasion de cette guerre de principes hautement déclarée à tous les gouvernemens. Le parti de la Gironde dont

Brissot était l'organe, méditait en effet à cette époque d'attaquer le canton de Berne, et le plan militaire de cette entreprise fut arrêté dans les comités, tel à peu près que le directoire l'a mis à exécution cinq ans plus tard.

Mais alors la contenance de Berne, la rupture avec l'Angleterre et l'Espagne, les revers de la Roër et de la Belgique, la décadence du parti de la Gironde, et le discrédit des ministres nommés sous son influence, toutes ces circonstances, qui se succédèrent de très près, arrêtaient encore une fois le glaive suspendu sur la tête des Helvétiens.

Si la Suisse eût été entraînée dans la guerre, à cette époque si critique pour la république française, il est vraisemblable que les Piémontais auraient réussi dans leur expédition en Savoie, que Lyon eût été secouru, enfin que Toulon n'eût pas été repris. Il n'était même pas impossible que la Franche-Comté et la Bourgogne tombant au pouvoir des alliés, la révolution n'eût été vaincue vingt ans plus tôt.

Avec le printemps de 1793 commença le sommeil de la Suisse. Il est certain d'ailleurs que Robespierre, dont l'influence succédait à celle de la Gironde, renonçant au projet de porter chez toutes les nations l'incendie des révolutions,

montré quelque modération. La mission secrète qu'il avait donnée au prêtre Bassal et à Félix Lepeletier, faillit rompre la bonne intelligence, d'abord parce que ces deux émissaires dirigèrent des dénonciations contre l'ambassadeur Barthélemy et même contre le secrétaire de légation Bacher, ensuite parce qu'ils représentèrent le canton de Bâle comme un foyer de contre-révolution entretenu par le parti des émigrés.

Une note violente et hautaine émanée du directoire accusa les magistrats et quelques particuliers du canton. Elle donna lieu à la réponse suivante du conseil souverain de Bâle, qui fut adressée à l'ambassadeur de la république française.

« Une accusation aussi vague et dans un » pareil genre, disait le conseil, est peut-être » sans exemple. La personne morale du souve- » rain dans les républiques ne se manifeste que » par les résolutions des autorités constituées, » et non par les opinions particulières des indi- » vidus; et, quelle que soit la diversité des opinions » parmi ces derniers, il en est une première qui » est aussi générale qu'elle est essentielle et » fondamentale, c'est l'amour de la patrie et la » conviction profonde et universelle *que la neu-*

ration l'exemple de la vigueur et de la fermeté.

Le conseil était composé de deux cent quatre-vingt-dix-neuf membres; nul n'y entrait avant l'âge de vingt-neuf ans accomplis. Le mode de remplacement, par une élection simultanée pour toutes les places devenues vacantes dans le cours de dix années, changeait tout-à-coup environ le tiers du conseil. Introduire à la fois quatre-vingt-douze voix dans un corps délibérant, et cela dans un temps de crise, c'était s'exposer à en changer entièrement l'esprit; ce fut cependant ce qui eut lieu, malgré les réclamations des plus sages patriciens, et l'on sait que l'élection de 1795 donna une secousse funeste au gouvernement, affaiblit l'autorité des magistrats et commença l'anarchie. La majorité des nouveaux conseillers, presque tous fort jeunes, se rangea sous les enseignes du parti français. Plusieurs suivaient alors de très bonne foi ce système comme offrant le plus de garantie pour la paix; ces imprudens ne se doutaient guère, en appelant les Français *leurs alliés naturels*, que ces alliés traiteraient avant trois ans la Suisse comme ils traitaient alors la Vendée.

Cependant en 1796, il survint un refroidissement entre la confédération helvétique et le directoire exécutif de France qui avait d'abord

» concerne la défense de notre territoire et la » demande d'une garantie suffisante.

» Aucun peuple n'en peut donner de pareille; » il est un autre genre de garantie que nous » croyons plus sûr qu'un grand rassemblement » de troupes; c'est la promesse des puissances » en guerre et leur intérêt bien entendu, soutenu » par la ferme résolution de tous les gouverne- » mens de la Suisse, de ne pas s'écarter du prin- » cipe de neutralité..... »

Toutefois le parti français poursuivit la chimère de conquérir la bienveillance du directoire, sans considérer qu'un seul sacrifice pouvait le satisfaire : celui des constitutions, de l'indépendance et des richesses de la Suisse. Bonaparte en Italie se chargeait alors de le démontrer : écrivant sur les ruines de Gênes et de Venise la sentence des états neutres, il divulguait à l'Europe les mystères du cabinet du Luxembourg. On soupçonnait même déjà qu'il existait un plan général pour démocratiser successivement tous les pays voisins de l'Italie.

Mais la présence de Carnot et de Barthélemy au directoire fut pendant quelque temps un obstacle à l'exécution de ce dessein, qui sans leur opposition aurait prévalu plus tôt.

Cependant Bonaparte, après les préliminaires

de Léoben, ayant formé le projet de marcher de Milan à la tête de vingt mille hommes au soutien de la majorité du directoire qui était alors aux prises avec les deux conseils législatifs, écrivit au gouvernement à Paris * : « J'ai » chargé Comeyras de se rendre à Lyon, pour » chercher à ouvrir une communication avec le » Valais, afin de conclure un traité au nom de » la France et de la république cisalpine qui » nous accorde le passage depuis le lac de » Genève jusqu'au lac Majeur, en suivant la » vallée du Rhône. »

Mais les Valaisans et les Suisses en général se montrèrent peu disposés à accorder le passage à un corps d'armée pour traverser le Simplon. Quelques sénateurs influens de la régence de Berne s'adressèrent confidentiellement au directeur Barthélemy, pour faire écarter cette demande comme pouvant porter atteinte à leur neutralité. Barthélemy s'occupa aussitôt de cette réclamation, et, par suite d'une délibération du directoire, le ministre des relations extérieures Charles Delacroix écrivit à Bonaparte la lettre suivante ** :

* Dépêche confidentielle du 21 juin 1797.

** Dépêche confidentielle du 13 juillet 1797.

« Le directoire exécutif a délibéré, citoyen » général, sur la demande que vous avez faite à » la république du Valais d'un libre passage, sur » son territoire, par le Simplon.

» Il était informé que cette proposition, renvoyée au corps helvétique, devait être incessamment soumise à la diète de Frauenfeldt, et » que les cantons, naturellement ombrageux, » voyaient cette demande avec une sorte d'inquiétude. Les renseignemens particuliers que » le directoire a reçus en même temps du citoyen Bacher lui ont à peu près donné la » certitude que la diète se déterminerait à refuser ce passage, et par respect pour les principes de la neutralité, et par une excessive » prudence sur le maintien de son indépendance » et de la sûreté du corps helvétique et de » ses alliés.

» Le directoire exécutif a pensé que nous ne » devions pas nous exposer à ce refus : il veut » éviter autant qu'il sera possible toute contestation avec les Suisses, qui pourrait occasionner du refroidissement entre les deux peuples. » Il a toujours été dans son intention de donner » aux anciens amis de la France des preuves de » modération telles qu'ils se félicitent eux-mêmes » d'avoir préféré le parti de la neutralité. Ce

» respect pour les plus faibles états, quand ils » sont nos alliés, est la meilleure réponse que nous » puissions faire aux insinuations calomnieuses » répandues dans l'Europe sur les projets ambi- » tieux que l'on nous prête. Vous le savez mieux » qu'un autre, général ; les immenses avan- » tages que nous avons acquis par la force des » armes et particulièrement par vos victoires » immortelles, nous ne pouvons les conserver » que par la modération de nos principes et la » sagesse de notre conduite politique.

» Il serait peut-être facile de trouver des mo- » tifs suffisans pour employer contre le Valais la » force des armes ; nous avons des reproches » à faire à cette république ; mais elle est faible, » et la magnanimité française a couvert ses torts. » D'ailleurs, vous le savez, nous ne pourrions » faire la guerre aux Valaisans sans provoquer » leurs alliés qui sont les plus anciens amis de » la France, et le gouvernement veut éviter le » malheur et le scandale du combat de deux » peuples libres.

» D'après ces considérations, le directoire a » décidé que la demande du passage par le Va- » lais serait abandonnée. »

Cette dépêche, qui exprimait des sentimens et des maximes si opposées à celles dont Bonaparte

faisait alors l'application en Italie, avait été écrite sous la dictée du directeur Barthélemy. Malheureusement la présence de cet homme de bien au directoire ne fut pas d'une assez longue durée pour soustraire long-temps la Suisse à l'action du torrent révolutionnaire.

Bonaparte, au mépris de l'instruction ministérielle, ne voulut pas moins s'assurer des routes et des débouchés du Valais et de la Valteline, et il eut recours au mobile ordinaire des révolutions. Cédant à son influence, les habitans de la Valteline se déclarèrent indépendans; tous les officiers civils non originaires du pays furent chassés, et la formation de sociétés populaires, en correspondance avec les agitateurs de la Lombardie, servit de foyer à cette révolution locale. Plus tard, cédant à la même impulsion, les Valaisans proclamèrent les droits de l'homme.

Attribuant à l'influence des patriciens de Berne le refus qu'avaient fait les Valaisans, Bonaparte avait saisi l'occasion de témoigner son mécontentement aux députés helvétiques qui furent envoyés auprès de lui à cette époque, et il leur désigna particulièrement le canton de Berne, comme ennemi de la république française.

De son côté, Barthélemy avait fait avertir les

Bernois qu'ils ne devaient rien négliger pour se rendre la France favorable. En conséquence de cet avis, le conseil secret avait proposé, dans une grande séance du conseil des deux-cents, de proclamer, à l'occasion des troubles qui avaient eu lieu dans le pays de Vaud en 1791, une amnistie générale qui comprendrait nominativement le général Laharpe, condamné alors par contumace à la peine capitale, et mort depuis au service de la république française. On n'exceptait de cette amnistie, qui fut décrétée à l'unanimité, que le docteur Cart, Monges et le colonel Laharpe, cousin germain du général, comme auteurs de différens libelles publiés contre le gouvernement bernois. Le colonel Laharpe notamment venait de faire imprimer un sanglant mémoire contre la constitution et les magistrats de Berne.

Mais ces ménagemens n'atteignirent pas le but qu'on se proposait. Tout changea de face et s'aggrava bientôt quand le directeur Barthélemy fut expulsé du directoire et proscrit par suite de la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797). Cette révolution, et plus encore la paix de Campo-Formio, décidèrent la catastrophe du corps helvétique. Tant que le directoire eut à soutenir la guerre en Allemagne les can-

tons helvétiques furent ostensiblement ses bons voisins et ses alliés ; mais aussitôt que le traité de Campo-Formio eut dégagé sa politique et ses armées, il jeta le masque sans pudeur.

Aux pressantes observations stratégiques de Bonaparte, sur la nécessité de révolutionner la Suisse, pour s'assurer les débouchés de l'Italie et de l'Allemagne et couvrir la frontière orientale de la France, signalée comme la plus vulnérable, se joignirent les sentimens de haine que nourrissait le directeur Rewbell contre les patriciens de Berne et de la Suisse en général. Tels furent les motifs qui, dans le courant de septembre et octobre, déterminèrent le plan d'hostilité qui fut adopté par le gouvernement français contre le corps helvétique.

On craignit cependant d'abord de brusquer l'exécution de ce plan, à cause des incertitudes qui résultèrent encore des stipulations secrètes de la paix de Campo-Formio. Mais sans attaquer ouvertement la Suisse, le directoire chercha à miner sa puissance par des voies souterraines et détournées.

D'abord il chercha à prolonger la confiance des Suisses par des protestations pacifiques, et il s'attacha à ne menacer qu'un seul canton à la fois, pour détacher les autres de ses intérêts, et

en même temps, par de nombreux émissaires, il chercha à diviser les membres de la ligue et même chaque régence, il environna la populace de suborneurs et de provocateurs de tous les genres. Ce fut ainsi que partout il parvint à diviser les citoyens, à affaiblir l'autorité; enfin il voulut que cette malheureuse contrée se détruisît elle-même, et qu'après l'avoir épuisée par de longues dissensions il n'eût plus qu'à l'accabler : tel fut le sens de ses instructions, tel fut le programme qu'il distribua à tous ses agens.

Deux Suisses furent associés à ce complot. L'un était ce même colonel Laharpe, pensionnaire de la Russie, et qui, depuis son retour dans sa patrie, s'était vu contraint de la quitter de nouveau, en punition de ses écrits et de ses intrigues révolutionnaires. Il avait trouvé un asile à Paris où le directoire le fit entrer dans ses plans de bouleversement contre la Suisse.

L'autre était le grand tribun de Bâle, Pierre Ochs, depuis long-temps dévoué à la France. Mandé aussi par le directoire, dans l'automne de 1797, il fut adjoint au colonel. Celui-là plus délié, jouant le philosophe, aspirant au rôle de législateur de sa patrie, n'était pas moins très avide d'argent, de pouvoir et de représentation.

Il avait acquis une grande influence, et dirigeait la majorité des conseils de Bâle où s'était établi le principal foyer de la révolution démocratique. Comblé de bienfaits et de témoignages de confiance par Barthélemy, lors de l'ambassade de celui-ci, il devint son accusateur lorsqu'il le vit tombé dans la proscription. Ce fut à cette époque que le directoire lui confia la rédaction du plan de constitution qu'il destinait aux Suisses, pour les mieux asservir à son joug.

Quels que fussent leurs efforts, leurs correspondances et leurs émissaires, Ochs et Laharpe ne purent d'abord réunir qu'un petit nombre de prosélytes. On eût à peine trouvé alors dans toute la Suisse six mille personnes qui eussent voulu favoriser dans leur patrie une révolution et l'influence étrangère.

Mais tous les moyens étaient bons de la part du directoire pour faire prévaloir une aussi faible minorité. Quoiqu'il n'eût pas voulu d'abord employer ceux de la violence, il lui tardait de subjuguer et de ravager la Suisse. Dans son impatience il cessa de dissimuler, et son premier acte de violence manifeste fut de demander l'expulsion du ministre britannique Wickham, qui, par son habileté et son crédit, aurait pu déjouer l'exécution de ses plans. Un parent de

Rewbell, appelé Mengaud, ancien militaire, né dans la haute Alsace, déjà employé dans des missions ténébreuses et des exploits révolutionnaires, joignant l'insolence à la bassesse de mœurs d'un recruteur, fut choisi pour aller notifier aux Suisses la volonté de ses maîtres.

Le directoire l'ayant nommé son chargé d'affaires en Suisse, lui donna pour première instruction celle « d'inviter et de requérir le gouver-» nement du canton de Berne, et au besoin le » gouvernement des autres cantons helvétiques, » de donner ordre à M. Wickham de sortir » sans délai de la Suisse, le directoire étant con-» vaincu que le seul objet de ce ministre est » d'exciter et de favoriser des complots contre » la sûreté intérieure et extérieure de la répu-» blique française. »

Mengaud, par une note sous la date du 10 octobre, se hâte d'insister près du sénat de Berne, sur le prompt éloignement de M. Wickham, « parce que ce ministre, dit-il, est con-» sidéré par le gouvernement français, plutôt » comme un émissaire anglais, qui a fixé son » séjour en Suisse pour fomenter la contre-révo-» lution en France, que comme un envoyé dont » la mission consiste à cultiver des relations » amicales. »

Le gouvernement de Berne, dans sa réponse, renvoya la décision de cette affaire au corps helvétique, comme seul compétent dans un objet qui intéressait le droit des gens et la neutralité reconnue de la Suisse.

Frappée de terreur, et pourtant se berçant encore de vaines espérances, la majorité des cantons se flattait d'échapper, en temporisant, à l'exigence du directoire français. Le ministre Wickham, pour ne point compromettre un peuple hospitalier, tira le corps helvétique de sa perplexité, en quittant volontairement son territoire.

A son arrivée à Francfort, il adressa la note suivante *:

Aux magnifiques et puissans seigneurs, l'avoyer et le petit conseil de la ville et république de Berne.

« Quoique vos seigneuries ne m'aient fait aucune notification de la demande que le directoire exécutif de France vient de leur faire, » relativement à ma mission, je n'ai pu cependant ignorer ce qui était notoire à toute la » Suisse, et j'ai cru de mon devoir de la com-

* Du 22 novembre 1797.

» muniquer à ma cour, en lui faisant part en » même temps de la manière insultante dont » elle vous a été transmise.

» Le roi a vu dans toute cette demande, qui » attaque également le droit des gens et votre » ancienne dignité et indépendance, le désir » perfide de rompre les liens qui l'ont de tout » temps attaché à vos états, et le projet formé » de saper les fondemens même de l'union hel- » vétique.

» Persuadée de cette vérité, sa majesté, qui, » en envoyant son ministre en Suisse, a voulu » donner une preuve de sa bienveillance et » amitié envers vos états, ne permettra pas que » la prolongation de sa résidence auprès de » vous, puisse servir de prétexte aux projets » hostiles d'un voisin dont l'ambition ne respecte » ni la justice, ni les droits de souveraineté, et » qui ne cherche qu'à étendre à vos heureuses » contrées un système destructeur, duquel, à » l'aide de la providence divine, vous avez su, » jusqu'ici, vous garantir. Le roi a, en consé- » quence, ordonné à toute sa légation de se » retirer sans délai du territoire helvétique.

» En communiquant cette résolution à vos » seigneuries, le roi m'ordonne de les assurer » qu'elle n'est dictée que par son extrême sol-

» licitude pour la conservation de votre tran-
» quillité, et que vos seigneuries peuvent
» compter sur la continuation de la bienveil-
» lance et de l'amitié qui ont toujours dirigé sa
» majesté, dans ses relations avec votre état.

» Je saisis avec empressement, magnifiques
» et puissans seigneurs, cette occasion de vous
» témoigner, en mon particulier, toute ma sen-
» sibilité de la manière gracieuse dont j'ai été
» reçu de vos seigneuries, et mes regrets de
» n'être plus auprès d'elles l'organe des senti-
» mens de mon souverain. . . . . »

Loin de conjurer l'orage, ce départ, auquel les Suisses attachaient une fausse importance, le fit éclater plus tôt. Les notes, ou plutôt les sommations du directoire se succédèrent rapidement. Dans l'une, Mengaud renouvela les demandes impératives pour l'expulsion des émigrés; dans une autre, il exigea que les officiers suisses, chevaliers de Saint-Louis, fussent dépouillés de leurs décorations. Les cantons, se conformant à la teneur de ces deux notes, les émigrés reçurent l'ordre de sortir avant le 1^er^ janvier de la Suisse; et dans ce même instant, de braves militaires, honorés par de longs services, reçurent l'injonction de déposer les insignes de leur valeur. Et c'était une nation ma

litaire qu'on abreuvait de semblables outrages ! Le ton menaçant de ces notes présageait l'approche des armées ; et en effet le directoire rassembla alors quelques corps de troupes dans le voisinage de l'Helvétie : il forma un camp à Béfort.

Les Suisses restèrent immobiles et comme frappés de stupeur ; leur antique valeur semblait avoir disparu. Cette décadence se manifesta surtout au passage de Bonaparte, lorsqu'il traversa la Suisse pour se rendre à Rastadt.

Avant de quitter Milan, il avait, de sa propre autorité, réuni les peuples de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio à la république cisalpine. Les Grisons ayant réclamé contre cette décision, Bonaparte écrivit, le 23 octobre, *aux chefs des trois ligues* : « Magnifiques seigneurs, » votre brave nation est mal conseillée ; les in» trigans substituent la voix de leur passion et » de leurs préjugés à celle de l'intérêt de leur » patrie et aux principes de la démocratie.

» La Valteline, Chiavenna et Bormio sont ir» révocablement réunis à la république cisal» pine. Du reste, cela n'altèrera d'aucune ma» nière la bonne amitié et la protection que la » république française vous accordera toutes les

» fois que vous vous conduirez envers elle avec » les égards qui sont dus au plus puissant peuple » du monde..... »

Voici comment un publiciste célèbre * a esquissé les effets politiques du passage de Bonaparte en Suisse : « Ce ne fut pas en *protecteur*, mais en » souverain morose et haineux qu'il se déploya » dans ce voyage. Chacune de ses paroles fut » une forfanterie ou une insulte. A Genève il se » vanta de *démocratiser l'Angleterre en trois mois.* » Il prononça sentencieusement qu'il n'existait » que deux républiques en Suisse ; Genève sans » lois et sans gouvernement, et Bâle converti en » comptoir et en atelier de révolution.

» Ce passage de Bonaparte, certainement in- » tentionnel, eut une influence très marquée ; » il servit de signal aux novateurs et aux sédi- » tieux. L'effervescence de leurs transports té- » moigna de leurs espérances : ils commencè- » rent à jeter la moitié du masque..... »

Ajoutons à ce tableau le rapport confidentiel qui fut adressé au cabinet de Berlin par un observateur politique prussien qui à cette même époque suivit les traces de Bonaparte depuis Rastadt jusqu'à Paris.

* Mallet-Dupan.

« La traversée du général Bonaparte, depuis » la première frontière de la Suisse jusqu'à Rastadt, a été un événement majeur pour toute » cette contrée. On s'est pressé sur ses pas par » curiosité ou par tout autre motif. A Soleure » et à Berne, il a évité tout cérémonial et dans » cette vue il y a passé de nuit. On lui attribue » des discours qui ne seraient pas favorables à » une partie de la fédération helvétique : il n'aurait trouvé en Suisse que deux vraies républiques, Genève et Bâle; et pourtant on annonce déjà des changemens dans la constitution de Bâle; on dit que le conseiller Ochs, » avant son départ pour Paris, a fait au conseil » d'état la motion de réviser la constitution, » pour la rappeler à ses principes primitifs : or » M. Ochs est un des députés suisses que le général Bonaparte à son passage a accueillis de » la manière la plus distinguée.....

» Du reste, si l'arrivée du général Bonaparte » à Paris occupe singulièrement l'opinion publique, cet événement n'est pas non plus sans » connexion avec l'orage dont les dispositions » du gouvernement français menacent le corps » Helvétique. Cet orage, le *Rédacteur*, organe officiel, l'annonce en termes clairs et positifs. » Voilà ce qui rend plus vraisemblable ce que

» l'*Ami des Lois*, journal qui est sous l'influence
» de Barras, dit : « Des *voyageurs français* ont été
» envoyés depuis quelques jours en Suisse avec
» des instructions pour observer la variété singu-
» lière des gouvernemens helvétiques, leur con-
» fédération en treize républiques indépendan-
» tes, et leur partage en *pays souverains* et en
» *pays sujets* qui sont traités militairement. Les
» mêmes voyageurs, selon l'*Ami des Lois*, doi-
» vent peser les inconvéniens que peut avoir,
» aux portes de la France, la présence de diffé-
» rentes classes d'émigrés et chefs des partis vain-
» cus dans les différentes crises de la révolution.
» Ces instructions portent que la France a sur-
» tout pour amis en Suisse tous les peuples con-
» quis et asservis, et les partis en opposition
» avec leur gouvernement, tandis que ces gou-
» vernemens inclinent pour les ennemis loin-
» tains de la France et peuvent vendre à l'An-
» gleterre leurs positions, pour nuire à la
» France ou pour l'attaquer. Ces voyageurs
» politiques doivent aussi porter leurs regards
» sur Genève qui est tout éminemment ré-
» publicaine et amie de la France, mais où
» l'on soupçonne qu'il existe un parti exagéré
» dont les chefs sont vendus au cabinet de
» Saint-James.... »

« Voilà ce que revèle le journal qui est écrit » sous l'influence immédiate de Barras. Il est cer- » tain que des émissaires débordent en Suisse » de toutes les frontières de France; que le mi- » nistre des relations extérieures, Talleyrand, » s'occupe beaucoup de l'état politique de la » Suisse; qu'il en confère souvent avec le géné- » ral Bonaparte, avec le colonel Laharpe, et avec » le grand tribun Ochs, député du grand conseil » de Bâle à Paris. Ce dernier parfaitement ac- » cueilli, présent à toutes les fêtes publiques de » niveau avec le corps diplomatique, s'occupe, » sous les auspices du directoire de France et » de concert avec ceux que celui-ci a chargés de » ce travail, *d'une refonte générale* de l'antique » constitution helvétique. En un mot on s'attend » à la prochaine explosion d'une révolution qui » éclaterait d'abord aux deux extrémités de la » Suisse, dans le pays des Grisons et dans le pays » de Vaud..... »

En effet, le chargé d'affaires Mengaud et ses émissaires redoublaient d'activité et d'intrigues. Des correspondances, soit de Bâle, soit de Paris, excitaient les agitateurs à parcourir les villes et les campagnes, et à former partout des clubs. La légation de Bâle leur promettait secours, hommes et argent. Des écrits incendiaires dans les

» l'*Ami des Lois*, journal qui est sous l'i
» de Barras, dit : « Des *voyageurs françai*
» envoyés depuis quelques jours en Sui
» des instructions pour observer la varié
» lière des gouvernemens helvétiques, l
» fédération en treize républiques indé
» tes, et leur partage en *pays souvera*
» *pays sujets* qui sont traités militairem
» mêmes voyageurs, selon l'*Ami des L*
» vent peser les inconvéniens que peu
» aux portes de la France, la présence
» rentes classes d'émigrés et chefs des pa
» cus dans les différentes crises de la ré
» Ces instructions portent que la Fran
» tout pour amis en Suisse tous les peu
» quis et asservis, et les partis en op
» avec leur gouvernement, tandis que
» vernemens inclinent pour les ennem
» tains de la France et peuvent vendr
» gleterre leurs positions, pour nu
» France ou pour l'attaquer. Ces v
» politiques doivent aussi porter leurs
» sur Genève qui est tout éminemm
» publicaine et amie de la France,
» l'on soupçonne qu'il existe un par
» dont les chefs sont vendus au
» Saint-James.... »

» 4° Que la France fasse valoir ses droits in-
» contestables sur le val Moutier, la vallée
» d'Erguel et la ville de Bienne.

» 5° Que la France réclame les maisons et pro-
» priétés des ci-devant évêque et chapitre de
» Bâle, situées dans la ville et le canton de Bâle.

» 6° Que la France fasse valoir sa garantie de
» la liberté du pays de Vaud.

» 7° Que les bailliages italiens présentent des
» pétitions, et qu'on ne les empêche point à Mi-
» lan de fraterniser avec les Cisalpins.

» 8° Bâle démocratisé pourra offrir au pays
» de Vaud, aux bailliages italiens, aux états de
» l'abbé Saint-Gall, de s'assembler par députés
» en convention nationale, et d'inviter Glaris et
» Appenzell d'y envoyer les leurs : même invi-
» tation au Valais et à Neuchâtel. Parvenus jus-
» que-là, il est indubitable que Lucerne, Un-
» terwalden, et peu à peu le reste de la Suisse,
» demanderont d'eux-mêmes à se réunir à cette
» convention.

» 9° Les agens de la France feront publier
» des écrits révolutionnaires et déclareront for-
» mellement à tous les gouvernemens que vous
» prenez sous votre protection ceux qui tra-
» vailleront à la régénération de leur patrie.

» Je finis en vous réitérant, citoyen général,

» résultat de nos conférences et correspondances est qu'il faut une convention soutenue par » le voisinage d'un corps quelconque d'armée. » Mais, pour ce qui est des moyens de provoquer la convocation d'une convention, nous » ne savons sur quel projet nous fixer. La plupart » connaissant l'esprit de leur caste désirent que » le gouvernement français fasse une déclaration, et en effet il serait aisé de la faire » de manière que l'on fût obligé de convenir » que la France est autorisée à demander un » changement de constitution : sinon voici quelques idées que je prends la liberté de soumettre à vos réflexions.

» 1° Me serait-il permis d'insinuer à mes amis » par quelques phrases ambiguës qu'ils seront » soutenus ?

» 2° Faire dire à Zurich que l'amnistie demandée pour faits d'opinions politiques doit s'étendre sur tous les sujets du canton.

» 3° Ayant préparé les esprits chez moi par » un discours préliminaire en plein conseil, je » parlerai sur la nécessité de renoncer à la distinction entre citoyens et sujets, je chargerai » mes deux beaux-frères de faire la motion » expresse d'affranchir nos sujets et de leur » donner le droit de cité.

» et l'autre moitié magistrats du second rang » à vie.

» J'ai écrit à un de mes parens qu'il fît dans » le conseil législatif de mon canton la motion » dont j'ai eu l'honneur de vous parler; mais si » je ne vois point de plan déterminé, je lui » écrirai au premier jour qu'il se garde bien de » compromettre inutilement un parti qui agi- » rait sans suite.

» Bacher me disait, peu avant mon départ de » Bâle, qu'au lieu de chercher Pitt à Londres, » on ferait mieux de le chercher à Berne. Il le » disait, et cependant, si je suis bien informé, » Talbot, le secrétaire de Wickham et autrefois » de Malmesbury, y est encore.

» Mes lettres de Suisse, arrivées aujourd'hui, » me mettent dans une étrange perplexité. D'un » côté, je reçois une adresse de patriotes sûrs, » réunis en corps et liés avec presque tous les » patriotes des autres cantons qui comptaient » sur moi, comme ils ont le droit de le faire; » d'un autre côté, mon conseil secret m'envoie » copie d'une lettre du conseil secret de Berne » qui croit devoir aussi compter sur moi et ar- » ticule même les objets sur lesquels il désire- » rait que j'appuyasse à l'occasion. Il y a appa- » rence que la place que j'occupe, l'intérêt

» de ma caste et l'avantage de mes enfans, font » supposer à ce conseil d'égoïstes que je ne » puisse être pour la république française que » jusqu'à ses frontières.

» Berne a envoyé Tscharner à Rastadt, et l'é- » vêque de Bâle y a envoyé le chanoine Ligritz, » de Glaris. C'est à ces deux personnes qu'il » faut attribuer le passage des Autrichiens sur » notre territoire : de pareils choix forment le » pendant de l'envoi de Fersen au congrès... »

Ces notes étaient communiquées aussitôt au ministre Talleyrand, qui après en avoir conféré avec Bonaparte, en faisait le rapport au directeur Rewbell, lequel arrêtait ensuite avec ses collègues les mesures qu'il leur convenait de prescrire au sujet de la Suisse.

Le renversement total du gouvernement des Grisons vint donner, pour ainsi dire, le signal de la subversion helvétique. C'était l'œuvre de Bonaparte et de son directoire cisalpin. Aussi le secrétaire de légation Bacher lui écrivit-il aussitôt de Bâle * :

« L'explosion à laquelle on s'attendait depuis » long-temps chez les Grisons vient d'avoir lieu ; » les chefs de même que les membres du con-

* Dépêche confidentielle du 2 décembre 1797.

» grès des ligues grises ont été déposés et sont » gardés à vue à Coire. L'assemblée générale de » toutes les communes, composée des cent cin- » quante membres, est réunie dans cette ville, et » déléguera dans dix jours ses pouvoirs à une » commission de trente membres chargés de re- » dresser les abus et punir les coupables. »

Bacher annonçait en même temps à Bonaparte qu'une députation de cette même assemblée générale était chargée d'aller lui offrir toute la satisfaction qu'il pourrait désirer.

A la nouvelle de cette première commotion, les régences de la Suisse parurent frappées d'un abattement mortel. Mais la duplicité du ministre Talleyrand et le jargon diplomatique de Mengaud assoupirent les cantons jusqu'au 15 décembre, jour où l'invasion de la partie helvétique de l'évêché de Bâle par un corps de troupes françaises fit crever le nuage et montra l'éclair à tous les yeux.

Voici quelle fut la marche de l'agent du directoire d'après les ordres qu'il avait reçus de Paris. Deux jours auparavant, le 13 décembre, il prévient, de la part du directoire exécutif, la confédération helvétique que la France va prendre possession de l'Erguel et du Munsterthal, comme parties du mont Terrible, parce que

ces portions de territoire appartiennent à l'évêché de Bâle, et que la république française étant entrée dans les droits du prince évêque de Bâle, ces droits lui ont été acquis du moment où le mont Terrible a été réuni à la France. Du reste, il assure le corps helvétique que la France observera scrupuleusement la neutralité et qu'elle ne désire rien tant que de vivre dans la plus parfaite harmonie avec la Suisse.

Mengaud présente en même temps au gouvernement de Bâle une note par laquelle il dément, au nom du directoire, les bruits qui se sont répandus sur l'intention qu'on suppose au gouvernement français de vouloir démembrer quelques parties de la Suisse; et il réitère l'assurance formelle que les cantons helvétiques conserveront leur *intégrité*, et que la république française traitera toujours ses *anciens alliés* de la manière la plus amicale.

Ce fut à la suite de ces notes qu'un détachement de douze cents hommes, commandé par le général Gouvion St-Cyr, vint occuper les dépendances de l'évêché de Bâle. Cette prise de possession augmenta la fermentation dans le pays de Vaud et jeta l'alarme dans les cantons suisses, principalement dans ceux de Berne et de Soleure. On y fit l'observation dans les con-

seils qu'il n'était pas dit dans la note française que la constitution des états de la Suisse resterait intacte, et que le directoire de Paris n'y désavouait pas les projets de changemens dans les constitutions helvétiques.

Quand on apprit à Berne que le corps du général St-Cyr était arrivé à Bienne, position très importante, et qu'il en avait pris possession au nom de la république française, l'alarme fut encore plus vive. Si l'on en juge, disaient les plus animés, par les articles concernant la Suisse qui sont insérés dans le *Rédacteur*, organe officiel du directoire, la foudre gronde non seulement sur nos têtes, mais elle s'approche déjà de bien près de ceux qui ont été jusqu'ici en possession de l'autorité.

Berne avait eu l'imprévoyance de laisser tout ouvert ce pays contigu à son territoire, et dont la possession livrait aux Français les défilés du mont Jura; en sorte que, maîtres de Bienne, ils dominaient la plaine du canton, et dans une marche pouvaient arriver sous les murs de la capitale.

L'impression de cet événement inattendu fut générale en Suisse et profonde dans le canton de Berne : il inspira aux magistrats de grands regrets et au peuple le désir de la vengeance.

De ce moment l'illusion se dissipa et la nation désabusée, ne considérant plus les Français que comme des ennemis, demanda à s'armer et à les combattre.

Le sénat de Berne, par sa proclamation du 22 décembre, mit sur pied quatorze mille hommes pour garder sa frontière, et il ordonna à tous les citoyens de quinze à quarante ans de se tenir prêts à marcher au premier appel.

Mais après ce premier élan, le parti des temporiseurs opposé aux desseins énergiques de l'avoyer Steiguer, prévalut de nouveau dans les conseils. Toujours en arrière des événemens, ce parti opina pour ouvrir des négociations. Cependant cette hésitation et cette pusillanimité n'étaient pas tout à fait le résultat de l'impuissance et de la faiblesse; la Suisse avait encore pour sa défense un peuple de soldats exercés et un grand nombre d'officiers instruits, des arsenaux, des positions formidables. Berne seul disposait de trente-cinq mille hommes enregimentés, disciplinés et très disposés à combattre; ses magasins étaient remplis; son trésor eût suffi pour entretenir l'armée plusieurs mois, et le secours de la confédération eût doublé de telles forces. Si l'on avait des revers à craindre, aucun pays n'offrait des moyens de retraite plus

sûrs et plus faciles. L'Allemagne eût fourni des grains et des provisions que les subsides de l'Angleterre n'eussent pas manqué de payer; et l'Empire germanique qui se serait vu appuyé par cette résistance, l'aurait certainement secondée. Enfin, l'Empereur eût sans doute soutenu des voisins précieux contre les tentatives des ennemis de son repos et de sa couronne.

En un mot cette agression, si elle eût été repoussée avec le courage du désespoir, pouvait ébranler l'Europe entière. Le premier succès ouvrait aux Suisses une frontière sans forteresses et des provinces remplies de mécontens. De Besançon à Lyon, et de Lyon à la Méditerranée, peut-être eût-on allumé un incendie plus terrible que la Vendée, dans un moment où l'Italie elle-même était en fermentation.

Ce tableau des ressources et des moyens fut représenté dans les conseils de Berne, mais sans succès, par l'avoyer Steiguer et ses amis. La majorité des régences cherchait moins à soutenir la guerre que les moyens de l'éviter. Les partisans de ce système crurent qu'il suffisait de répondre aux hostilités par des argumens, et de discuter la cause avant de la défendre.

Une autre opinion contribua aussi beaucoup à paralyser les conseils, ce fut celle des hom-

mes qui, persuadés qu'une révolution était inévitable, voulaient devancer eux-mêmes celle que le directoire allait faire, et qui croyaient par là éloigner son armée, en adoptant ses doctrines. Pour cela il fallait que les patriciens déposassent la souveraineté, qu'ils réunissent le peuple et le fissent délibérer en plein champ, suivant l'antique usage. Du reste, les uns et les autres songeaient à conserver leurs vies et leurs fortunes, et ils ne pensaient guère au salut de l'état.

Toutes ces causes se réunirent pour faire donner le commandement des troupes bernoises au colonel Weiss, sur le refus du baron d'Erlach de Spiets. C'était ce même colonel dont les conseils, les avis et les écrits avaient contribué si efficacement en 1792 et 1793 à conserver à la France l'alliance des treize cantons. Toutefois si le colonel Weiss était admirateur de la révolution française, il reconnaissait que pour la Suisse elle présentait des dangers, parce qu'au fond il aimait sa patrie; mais il était sans capacité militaire, sans habileté politique, dépourvu de sang-froid et de courage, aussi confiant que médiocre et placé de plus entre ses devoirs et a crainte de perdre sa popularité *.

* François-Rodolphe Weiss, né à Yverdun, en 1751, était

Du reste l'ébranlement se faisait déjà sentir dans tout l'ancien corps helvétique. On en jugera par la troisième note secrète que le grand tribun de Bâle adressa, le 21 décembre, à Bonaparte.

« En rentrant chez moi, j'ouvre mes lettres de » Suisse, et j'y lis que vos troupes sont en pos- » session du reste de l'évêché de Bâle. Cette » prise de possession m'a comblé de joie, parce » qu'elle va ranimer l'espérance des patriotes et » des sujets suisses, qui, par une foule de raisons » trop longues à détailler, agissaient, mais avec » crainte! Vous ne vous formez pas d'idée des » ruses dont l'aristocratie agonisante se sert pour » effrayer les démocrates.

» Leur dernière heure paraît devoir bientôt

fils naturel, mais légitimé, d'un membre du conseil souverain de Berne. Il servit d'abord en France, puis en Prusse avec le grade de colonel, et voyagea ensuite en Allemagne et en Angleterre. De retour dans sa patrie il fut bailli de Moudon, major de la ville de Berne, c'est-à-dire commandant de la garde urbaine et membre du conseil souverain en 1785. Il publia successivement plusieurs écrits philosophiques et politiques dans le sens des idées nouvelles et de la révolution, et en 1794, il fut envoyé à Paris comme agent du sénat de Berne chargé de maintenir la paix entre les deux états, et à son retour en Suisse y fut considéré comme un des chefs du parti français. (V. *Biographie universelle*, tom. 50, p. 330.

» sonner : voici ce qu'un de vos agens m'écrit, » c'est Bacher enfin : Encore un peu de patience » et justice se fera ; guerre à l'oligarchie et à » l'aristocratie ; les gouvernemens rétablis dans » leur primitive simplicité, plus de sujets quel- » conques, et puis le gouvernement français » pourra vivre en paix, amitié et bonne intelli- » gence avec le peuple, le bon et brave peuple » suisse.

» Voilà ma profession de foi politique; ma » joie est sans égale; mais il est une question » importante sur laquelle je me sens trop faible » pour prononcer définitivement. Faut-il que » nous établissions l'unité de gouvernement ou » la forme fédérative ? Cette question divise les » patriotes, et ils me sollicitent, ils me conjurent » de donner mon avis. Tant que nous ne serons » point décidés là-dessus, nous n'agirons point » systématiquement. Vous avez parlé, citoyen » général, dans votre discours du 20 frimaire *, » des meilleures lois organiques, etc. ; cette ex- » pression m'a frappé. Quand vous la proférâtes, » elle me fit concevoir le vœu bien naturel de » vous voir le législateur de mon pays; c'est

* Prononcé par Bonaparte à sa réception publique au directoire.

» pourquoi, je vous en supplie, accordez-moi » une demi-heure d'entretien avant votre départ. » Si le directoire et vous, citoyen général, vous » saviez quelle influence vous avez l'un et l'autre » sur les opinions des amis de la liberté dans le » reste de l'Europe, vous profiteriez de l'occa- » sion, pour rendre, au moyen de quelques con- » seils, un peuple entier vraiment heureux.... »

Toutefois, le directoire n'avait pas encore songé à la constitution qu'il destinait aux Suisses. Sa première et son unique pensée était alors de les révolutionner, en commençant par le pays de Vaud, d'après le plan du colonel Laharpe. Ce plan, il venait de l'approuver de concert avec Bonaparte qui assistait à toutes les conférences où il s'agissait de bouleverser la Suisse.

Mais il fallait au moins l'apparence d'un prétexte pour intervenir à main armée dans les troubles suscités au pays de Vaud. Ce prétexte, le ministre des relations extérieures Talleyrand en fit la découverte dans les archives de son ministère. Tout étant prêt à Paris et à Lausanne, il fit au directoire, le 28 décembre, un rapport dont voici la substance.

« Depuis longtemps le peuple du pays de » Vaud, détaché de la Savoie en 1536, gémit » sous le despotisme des gouvernemens de Berne

» et de Fribourg. Ce pays précédemment démembré de la France, formait sous le gouvernement » savoisien une province séparée, régie par des » états, de concert avec un bailli ducal dont les » attributions étaient circonscrites par des lois » constitutionnelles.

» Ces lois furent, dès 1530 même, méprisées » et foulées aux pieds par les patriciens bernois » et fribourgeois. En 1564, le duc de Savoie re- » nonça à toutes ses prétentions sur ce pays; » mais il stipula formellement la réserve de sa » constitution; et le 26 avril 1565, le gouverne- » ment français se constitua garant de ce traité » et par conséquent des droits politiques du » pays de Vaud.

» On sait avec combien peu de ménagement » fut sans cesse violé par les gouvernemens de » Berne et de Fribourg le pacte social que ces » nouveaux traités avaient formé entre eux et » les Vaudois. Les Vaudois réclamèrent à diver- » ses époques contre l'oppression dont ils étaient » victimes : mais long-temps la force imposa si- » lence à la multitude; et ceux d'entre eux qui » montrèrent le plus de courage furent proscrits. » De ce nombre fut le brave général Laharpe » qui, adopté par la république française, devint » un de ses plus intrépides défenseurs et scella

» de son sang dans les plaines d'Italie l'attache-
» ment qu'il lui avait voué.

» Cependant la liberté conservait dans le pays
» de Vaud de nombreux et énergiques amis; ils
» se déterminèrent enfin à faire réclamer la pro-
» tection que la république leur devait, en vertu
» des traités de 1566 et 1565, tant comme su-
» brogée au ci-devant duc de Savoie que comme
» remplaçant l'ancien gouvernement français. »

Ici le ministre, après avoir rendu compte au directoire des réclamations qui lui avaient été adressées pour le rétablissement des Vaudois dans leurs droits politiques, conclut à ce que ces droits leur soient enfin garantis. Sur son rapport le directoire prend le jour même un arrêté qui charge le ministre de la république près les cantons helvétiques, de déclarer aux gouvernemens de Berne et de Fribourg que les membres de ces gouvernemens *répondront personnellement* de la sûreté individuelle et des propriétés des habitans du pays de Vaud qui *se seraient adressés ou pourraient s'adresser encore à la république française pour obtenir par sa médiation*, en exécution des anciens traités, d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits.

En même temps, des ordres furent donnés pour que la division Masséna, de l'armée d'Ita-

lie rentrât en France par Carouge et se portât de là sur les confins du pays de Vaud, afin d'observer les mouvemens des troupes bernoises et fribourgeoises.

Ce fut en vain qu'une cérémonie touchante, la prestation du serment demandée par trois députés du sénat de Berne, vint dans ce moment attester l'union du souverain et du peuple vaudois. Peu de communes s'y refusèrent. Mais l'esprit d'incertitude et de division qui s'était glissé dans le gouvernement laissa tomber cet élan de fidélité helvétique; il ne fut d'ailleurs appuyé par aucune disposition militaire.

Et pendant ce temps les révolutionnaires vaudois, instruits de l'arrêté du directoire qui les prenait sous sa protection, commencèrent leurs mouvemens avec plus d'audace.

Au premier avis qu'il en reçoit, Bonaparte écrit au directoire de la république cisalpine la lettre confidentielle suivante :

« Le pays de Vaud et différens cantons de la » Suisse animés d'un même esprit de liberté » adoptent les principes de liberté, d'égalité et » d'indivisibilité sur lequel est fondé le gouver- » nement représentatif.

» Nous savons que les bailliages italiens sont » animés d'un même esprit; nous croyons essen-

» tiel que dans ce moment-ci ils imitent le pays » vaudois et manifestent le vœu de se réunir à » la république helvétique. Nous désirons en » conséquence que vous vous serviez de tous » les moyens que vous pouvez avoir pour ré- » pandre chez ces peuples, vos voisins, l'esprit » de liberté; faites répandre des imprimés libé- » raux; excitez-y un mouvement *qui accélère le* » *mouvement général de la Suisse.*

» Nous donnons l'ordre au général de brigade » Monnier de se porter sur les confins des bail- » liages suisses avec des troupes, afin d'encou- » rager et de soutenir les mouvements que pour- » raient opérer les insurgés. Il a ordre de se » concerter avec vous pour parvenir à ce but » qui intéresse également les deux républi- » ques. »

Voilà qui établit assez clairement ainsi que tout ce qui précède, la participation de Bonaparte au bouleversement de la Suisse *. On a vu qu'il con-

* Voilà ainsi un démenti formel donné à l'assertion mise en avant par M. de Bourienne, ancien secrétaire de Bonaparte, qui, dans ses mémoires si légers et si hasardés, prétend que son maître fut étranger à la révolution de la Suisse. Il est évident par là et par beaucoup d'autres preuves que M. de Bourienne a été étranger lui-même aux principales affaires qui se traitaient dans le cabinet secret

courait avec le directoire et avec ses ministres à toutes les mesures qui tendaient à ce but; on verra les généraux le consulter et lui rendre compte de leurs opérations dans ce pays. Bien que Bonaparte n'eût alors qu'un commandement fictif, il n'en était pas moins déjà le personnage le plus influent dans l'état.

Le directoire, informé que le gouvernement de Berne venait de mettre ses troupes en mouvement et qu'une diète extraordinaire s'assemblait à Arau, prit le 4 janvier l'arrêté suivant:

1° Le citoyen Mengaud, chargé d'affaires de la république française près les cantons helvétiques, requerra officiellement et sans délai le gouvernement du canton de Berne de déclarer s'il est vrai qu'il a ordonné des rassemblemens de troupes, pour marcher contre les Français et qu'il a fait arrêter des députés des communes

de Bonaparte. On aura souvent occasion de s'en convaincre à la lecture de cet ouvrage, par des pièces et des faits sans réplique. Il faut considérer dans cette occasion que, dès son entrée en Italie, Bonaparte avait cherché à dominer à la fois la péninsule et l'Allemagne, et que pour cela il avait besoin d'être le maître de la Suisse. Cette pensée lui revint souvent depuis, et les obstacles qu'il rencontra ne firent qu'irriter en lui le désir très prononcé de soumettre l'Helvétie.

qui avaient manifesté leur refus de prendre les armes contre la république française.

2° Il demandera une réponse prompte et catégorique à la note qu'il présentera pour cet effet.

3° Il transmettra cette réponse au directoire exécutif par le retour du courrier extraordinaire qui lui remettra le présent arrêté.

Dans le moment où le directoire envoya cette espèce de déclaration de guerre, la diète venait de se réunir à Arau, dans le canton de Berne. Au milieu d'une telle crise il était peu probable que cette assemblée présentât beaucoup d'union et d'ensemble. Bien que la régence de Berne parût y avoir le plus d'influence, on y fit la proposition de céder aux Français, en adoptant leurs innovations et le système démocratique qu'ils voulaient établir partout. Les avis furent tous divisés sur cette question importante. Ceux des députés qui prétendaient être instruits des sentimens du directoire, lui supposaient un grand mécontentement contre les cantons de Berne, de Soleure et de Fribourg. Ces hommes crédules ne savaient pas que l'intention et le but réel des directeurs était de conquérir la Suisse tout entière et d'y faire du butin partout où il s'en trouverait. La majorité de la diète

se montra disposée à conserver l'état des choses par lesquelles la Suisse s'était maintenue jusqu'alors calme et paisible, au milieu des plus grands orages de l'Europe.

Cette assemblée nomma alors pour son ministre au congrès de Rastadt, M. Pestalozzi, membre du conseil ordinaire de Zurich. Ses instructions eurent pour objet de lier les intérêts du corps helvétique aux grands intérêts qu'on supposait devoir s'y régler pour la tranquillité de l'Europe. La diète prit aussi la résolution d'envoyer deux députés à Paris, M. Hirzel, de Zurich, et M. de Reding, de Schwitz : l'un et l'autre étaient réputés capables de bien remplir une mission aussi délicate.

Mais en attendant le résultat de ces ambassades, le péril devenait à chaque instant plus pressant, le chargé d'affaires Mengaud présenta notes sur notes au gouvernement de Berne et à la diète. Par celle du 2 janvier, il se plaignit de ce qu'on avait arrêté à Berne des personnes dont tout le crime est, à ce qu'on assure, dit-il, d'avoir des opinions politiques différentes de celles du gouvernement, et d'être partisan de celui de France. Si cela est, ajoute ce délégué du directoire, *c'est vouloir désobliger la république française.*

Le gouvernement de Berne semble se ranimer à la vue du péril, et il fait une réponse qui mérite d'être remarquée : « Personne n'a été puni *seulement pour ses opinions ; le gouvernement de la Suisse ne doit qu'à sa conscience, à ses lois, à la constitution et à Dieu compte de sa conduite* ; il est persuadé que le gouvernement français, à qui il a donné tant de preuves de dévouement, connaît ses bonnes dispositions, et n'approuve pas le reproche qu'on lui fait... »

Mengaud n'eut rien à répliquer ; mais deux jours après, il revint à la charge, et se plaignit encore des mesures que le gouvernement de Berne avait prises contre les habitants du pays de Vaud, « qui n'ont, dit-il, d'autre tort que de » s'être mis sous la protection de la France pour » maintenir leurs droits et réclamer ceux qu'ils » ont perdus... » Il déclare le gouvernement de Berne responsable de tout ce qui pourrait porter atteinte à la sûreté des personnes et des propriétés des habitants de ce pays.

Le 8, il se met en route pour Aran, où se tient la diète, dans le but ostensible de remplir la mission dont il est chargé par l'arrêté du directoire exécutif, du 4 janvier. Voulant donner la plus grande publicité à son départ, il voyage dans un carrosse orné de pavillons tri-

colores et escorté par une douzaine de hussards français : le général Dufour l'accompagne.

Avant son départ, il a fait imprimer et publier à Bâle un ordre que vient de lui envoyer le directoire, à l'égard de la régence de Berne. Partout, sur son passage, il donne l'assurance que le gouvernement français, fidèle au principe de la *souveraineté du peuple*, ne mettra aucun obstacle à ce que la nation helvétique se ressaisisse de ses droits *usurpés par l'oligarchie*.

A son arrivée à Arau, il voit avec regret que la bonne intelligence règne parmi les députés de la diète et que, selon toute apparence, le désir de surmonter la crise réunira tout le monde au système mitoyen de Zurich, qui consiste à adoucir les formes des cantons les plus aristocratiques, par un mélange de démocratie plus conforme aux opinions de l'époque. Ne pouvant influer sur les résolutions de la diète, Mengaud a recours à toute sorte d'intrigues, et par tous les moyens qui sont en son pouvoir, il fomente l'insurrection soit à Bâle, soit à Lausanne, soit à Arau même. Il signale plus particulièrement aux invectives et aux attaques de ses adhérens le canton de Berne, et il le désigne comme le principal foyer de l'*oligarchie suisse*; enfin, il fait grand bruit de la somma-

tion qu'il va notifier à la régence de ce canton, au nom du gouvernement français. S'il est mécontent des mesures de défense qu'il voit ordonner, ce n'est pas qu'il les redoute ; loin de là, il est persuadé qu'aussitôt que le danger deviendra plus pressant, les Suisses feront tout pour conjurer l'orage.

Déjà quelques troubles se manifestent dans le pays de Vaud, où les révolutionnaires ont établi un comité central d'insurrection, et fait ouvertement un appel à la révolte, tandis qu'à Bâle, la proposition d'un changement de constitution a été faite par l'impulsion de Pierre Ochs. « Mieux vaut, disent ses adhérens, faire » ces changemens de bon gré que d'y être forcé » par une puissance étrangère. »

Cependant, les députés de la diète extraordinaire d'Aran sentent la nécessité de resserrer le nœud de la ligue helvétique, et ils proposent de renouveler l'ancien serment d'alliance. Les cantons de Glaris et d'Appenzell, excités par les intrigues de Mengaud, s'y refusent d'abord, ainsi que le grand conseil de Bâle, et ils motivent ce refus sur la crainte de troubler l'harmonie qui règne entre le corps helvétique et la France. Mais d'un autre côté Berne, Zurich, Soleure, Lucerne, Fribourg, Unterwalden, sepre-

noncent pour l'ancienne alliance. Berne, surtout, animée par le concours des confédérés, continue ses dispositions défensives et envoie le général Weiss à la tête de quatorze bataillons protéger le pays de Vaud. Bien qu'il fût revêtu d'un pouvoir dictatorial, ce général hésite d'employer la force militaire pour comprimer les agitateurs. Se tenant retranché au château de Lacens, situé sur une hauteur, il est persuadé que par cette position il pourra maintenir tout le pays.

Mais dès le 20 janvier, le général Mesnard qui, dans l'absence de Masséna, commande sa division, traverse en toute hâte le territoire de Genève à la tête d'une colonne, et le lendemain il établit son quartier-général à Ferney-Voltaire. Là, il reçoit du comité révolutionnaire de Nyon l'avis que l'armée bernoise est entrée dans le pays de Vaud, et il écrit aussitôt la lettre suivante à ce comité d'insurrection * :

« Citoyens, vos vœux sont exaucés : la répu-» blique française vous offre sa protection et » son assistance. Le directoire exécutif m'a » donné l'ordre d'employer tous les moyens » pour vous rendre libres, et vous aider dans le

* Datée de Ferney le 23 janvier 1798.

» recouvrement absolu de vos droits. Vos enne-
» mis sont les nôtres : toute atteinte qui vous
» serait portée sera regardée comme dirigée
» contre nous. C'est à moi qu'il appartient de
» vous défendre. Mais vous devez observer les
» mouvemens de vos ennemis et m'en informer
» aussitôt. Ne craignez, citoyens, ni leurs me-
» naces ni leurs soldats. L'armée d'Italie vous
» protège, et il ne dépend plus que de vous-
» mêmes de vous rendre dignes de la haute
» destination pour laquelle le directoire vous
» prête si volontiers son appui. »

A peine le général Weiss a-t-il connaissance de cette espèce de manifeste, qu'il abandonne le théâtre de ses tergiversations et se réfugie vers le lac de Neuchâtel, à Yverdun, où il porte son quartier-général. Cet abandon d'un poste important décide le sort du pays de Vaud. Dès lors la majorité des habitans ne songe plus à résister, puisque le souverain ne résiste pas lui-même. Toute autorité disparaît, et il n'y a plus d'autre pouvoir que celui des baïonnettes françaises.

Le 24 janvier, la révolution est consommée à Lausanne. L'ours des armes de Berne est brûlé sur la place publique, et l'on plante l'arbre de la liberté dans plusieurs rues. Cet exemple est

suivi dans toutes les villes jusqu'à Avenche. Les baillis prenant partout la fuite, les insurgés s'emparent des caisses publiques et de toute l'autorité.

Cependant le général Mesnard s'est empressé d'informer le directoire * « qu'il n'y a aucune in» certitude sur les mesures militaires ordonnées » par les cantons de Berne et de Fribourg, pour » comprimer les réclamations et les mouve» mens du pays de Vaud, que déjà le général » Weiss, chargé de pleins-pouvoirs, sous le titre » de commandant en chef des troupes de Berne » et de Fribourg, vient d'établir son quartier» général à Yverdun, et qu'il est à la veille d'agir » hostilement. »

Le jour même qu'il expédie cette dépêche, et conformément à ses instructions, Mesnard adresse au général bernois la sommation « de » retirer ses troupes et de laisser aux habitans » du pays de Vaud le libre exercice de leurs » droits, réclamations et recours. Il lui déclare » que, dans le cas contraire, il sera contraint » de repousser la force par la force, de faire » cesser la résistance, et d'en poursuivre les au» teurs...» Et il charge son aide-de-camp Autier de porter cette sommation à Yverdun.

* Dépêche confidentielle du 25 janvier 1798.

Arrivé de nuit à l'entrée du village de Thierans, à deux lieues d'Yverdun, cet officier est reçu à coups de fusils par un poste de troupes bernoises. Les deux hussards de son escorte tombent percés de balles, et l'officier retourne sur ses pas vers son général.

Ce fut le premier sang versé dans cette guerre inique. On ne peut douter que ce fut et sans préméditation et sans dessein, l'escorte ayant voulu passer outre malgré la consigne et sans se faire reconnaître. On soupçonna même dans le temps le directoire d'avoir fait jouer ce drame au moment de son agression, afin de la justifier par une provocation calculée. On peut juger, d'après cela, tout le parti que le général français sut tirer de cet épisode, en le représentant comme une violation manifeste du droit des gens et un assassinat politique incontestable.

Effrayé des menaces de Mesnard, le général Weiss abandonna sans ordre, sans combat, et sans résistance, la position d'Yverdun, et il perdit en quinze jours tout le pays de Vaud. Les vingt mille hommes qu'il commandait et qui ne demandaient qu'à combattre, furent paralysés, et l'on peut aisément juger de l'effet moral qu'eut cette retraite sur l'esprit de l'armée et sur celui de toute la population.

La division française ne s'élevait pas à plus de quinze mille hommes effectifs. C'était les mêmes troupes qui avaient conquis l'Italie un peu plus d'un an auparavant, et dont on avait porté les spoliations et le butin à quatre cents millions; mais ce butin presque tout entier avait passé dans les mains des chefs, et déjà les soldats étaient couverts de haillons. « Les Suisses » nous habilleront, » dirent-ils à ceux qui s'étonnaient de leur nudité.

Le 26, Mesnard pénètre dans le pays de Vaud à la tête de son armée et précédé d'une proclamation qu'il adresse aux habitans. Il établit provisoirement son quartier général à Lausanne. La brigade du général Rampon s'établit un peu plus loin, occupant toutes les positions jusqu'à Avenche.

Pendant que la révolution s'accomplissait au midi de la Suisse, que la diète extraordinaire assemblée à Arau décidait à une grande majorité, malgré les intrigues du ministre de France, que le serment de l'ancienne alliance et du pacte fédératif entre les états du corps helvetique, serait renouvelé solennellement, le seul canton de Bâle, subjugué par l'influence française, se montrait contraire à cette courageuse résolution. Lorsque le jour de cette solennité fut décidé-

ment fixé, Mengaud reprit la route de Bâle, non sans avoir semé dans la population d'Aran des germes de discorde et de trouble.

Ce fut le 25 janvier que chaque député jura au nom de son canton d'observer l'acte religieux et patriotique du serment fédératif. Cette cérémonie touchante sembla reporter la Suisse aux plus beaux jours de son histoire. Après le serment, tous les envoyés se jetèrent spontanément dans les bras les uns des autres, et cette scène patriotique fut extrêmement touchante. Electrisés par un tel spectacle, les spectateurs s'écrièrent : « Dieu conserve la liberté et l'indépendance helvétique! Vivent nos loyaux pères de la patrie! » Un banquet civique, dont le canton de Berne fit les frais et les honneurs, termina cette belle et mémorable journée. Mais pour les vrais amis de la patrie ce devait être la dernière. La peur glaçait de plus en plus tous les esprits.

Bientôt replongée dans ses incertitudes, la diète ne montra plus que de l'hésitation; et lorsqu'elle apprit l'insurrection du pays de Vaud, la retraite des troupes bernoises et la marche des troupes françaises, il ne fut plus question que de se séparer après avoir nommé un comité permanent.

Pendant ce temps, Mengaud qui, chargé de

rompre à tout prix l'union helvétique, avait désapprouvé hautement à Arau même la direction donnée aux affaires générales de la Suisse, leva alors tout-à-fait le masque et requit la formation d'une autre assemblée nationale par de nouvelles élections que ferait le peuple. Partout il soufflait le feu de la sédition.

Il avait à peine quitté Arau que, par suite de ses plans concertés, les habitans de cette petite ville avaient levé l'étendard de la révolte et dispersé les députés de la diète, tandis que le régiment des milices d'Arbourg se révoltant également contre ses officiers, avait formé un comité d'insurrection, et menaçait de s'emparer de la forteresse restée sans défense.

On ne peut pas douter que tous ces mouvemens d'insurrection ne fussent principalement excités par les suggestions de l'envoyé français qui venait de faire afficher et publier dans toute la Suisse une déclaration portant que tous les individus qui *refuseraient de prendre les armes en conséquence des intentions de la régence de Berne, seraient considérés, ainsi que leurs propriétés, comme étant sous la protection immédiate de la république française*.....

Les conséquences d'un pareil acte étaient incalculables. Cependant ce fut dans de telles

circonstances que la perte du pays de Vaud, la sédition de la ville d'Arau et celle de la milice d'Arbourg, venant tout à la fois frapper d'épouvante les habitans de Berne, elles inspirèrent à ses conseils quelques mouvemens énergiques et firent prévaloir le parti de la résistance, à la tête duquel se faisait remarquer le vénérable avoyer Steiguer. Par lui se trouvèrent bientôt sous les armes les vingt-cinq mille hommes dont la diète, avant de se dissoudre, avait décrété la réunion, en ordonnant la levée du double contingent, et dans le même moment, le commandant général des troupes bernoises Weiss, si décrié et si dépopularisé par sa faiblesse et son imprévoyance, fut obligé de résigner ses pouvoirs que le conseil souverain déféra au major général d'Erlach, officier dévoué, d'une grande expérience et qui avait servi longtemps la France où il avait mérité le grade de maréchal de camp.

Le 31 janvier, le même conseil publia cette belle déclaration. « Nous étant assemblés aujourd'hui, sous serment, afin de délibérer sur les » mesures à prendre pour le salut de la patrie, » nous nous sommes personnellemett obligés, » par un serment solennel, et avons fermement » résolu de défendre la patrie au prix de nos » biens et de notre sang, jusqu'à la dernière

» extrémité, et de tout notre pouvoir, contre » tout ennemi quelconque, et d'employer à cet » effet tous les moyens qui dépendront de nous » de concert avec nos féaux bourgeois et ressortissans. »

Cet héroïque manifeste réveilla dans tout le canton de Berne l'ancienne énergie helvétique. Les milices d'Argovie marchèrent sur Arau et la province entière fut pacifiée.

Alors la perte du pays de Vaud ne fut plus un malheur irremédiable. Les forces des Français étaient à peine de quinze mille hommes, et ils allaient être obligés de traverser des défilés, d'enlever des positions inexpugnables.

Le premier acte du général Mesnard fut une exaction; il débuta par rançonner ses nouveaux alliés, en exigeant des Vaudois une contribution de guerre de sept cent mille livres. On sent qu'un pareil fait dut un peu dessiller les yeux et refroidir l'enthousiasme des nouveaux patriotes de ce pays.

Une attaque rapide sur les troupes françaises disséminées eût alors pu faire reconquérir le pays de Vaud et sauver la Suisse. Quelques amis des malheureux Helvétiens crurent un instant à ce résultat; mais la régence effrayée par les sommations et les menaces du directoire exécutif

et de ses agens, céda tout-à-coup à l'imprudent espoir de fléchir le cabinet du Luxembourg, en introduisant elle-même dans la constitution de l'état les changemens que la France semblait ordonner.

Les partis se balancent à Berne. — Celui de la paix a le dessus. — Projets de changemens dans la constitution de l'État. — Lettre du sénat au directoire. — Ses négociations auprès de Mengaud. — Arrivée du général en chef Brune. — Ses vues. — Double négociation de Bâle et de Payerne.—Correspondance confidentielle de Brune avec Bonaparte. — *Ultimatum* du directoire. — La régence de Berne refuse d'y souscrire. — Négociations de Brune avec les Bernois. — Conférences de Payerne. — Dispositions défensives des Bernois. — Déclaration du canton de Lucerne. — Autre lettre de Brune à Bonaparte. — Il attend l'ordre d'attaquer. — Le parti de la paix s'oppose aux hostilités. — Le baron d'Erlach et ses officiers en présence du sénat de Berne. — Son discours énergique entraîne l'assemblée. — Le parti de la paix prolonge l'incertitude et les négociations. — *Ultimatum* définitif du directoire. — Rupture des négociations. — Le parti de la paix fait révoquer l'ordre d'attaquer. — Proclamation de Brune.—Dissolution du gouvernement de Berne. — Révolte des troupes. — Combats acharnés. — Invasion et catastrophe de Berne. — Massacre du général d'Erlach. — Fuite de l'avoyer Steiguer. — Comment Brune traite la Suisse après la conquête. — Sa lettre à Bonaparte. — Message du directoire sur la conquête de la Suisse. — Brune divise la Suisse en trois républiques.—Le directoire ramené au principe de *l'unité*. — Brune est forcé de révoquer ses ordonnances. — Il est appelé au commandement de l'armée d'Italie. — Mission de Lecarlier. —Pillage et gouvernement militaire.

Nous approchons de la catastrophe : les causes morales qui la précipitèrent méritent d'être

approfondies; elles tiennent surtout à l'esprit d'indécision et de faiblesse qui de nos jours a perdu tant de pouvoirs, et qui à cette époque fut évidemment la cause du renversement des états aristocratiques, notamment de Venise, de Gênes et de la malheureuse Berne. Toujours les avis du petit nombre d'hommes prévoyans et courageux qui se trouvèrent dans les conseils de ces anciennes républiques furent combattus et neutralisés par la crainte, la perfidie ou la défection. Partout le système de la pusillanimité et des concessions prévalut sur les résolutions du courage et du désespoir, qui seules pouvaient sauver la patrie.

A Berne comme à Venise, et comme à Gênes, deux partis se balancèrent, celui de l'énergie et celui de la lâcheté.

Comme cela devait être, ce fut au premier de ces deux partis que l'on dut la reprise d'Arau et la soumission de la province. Mais ce triomphe éphémère ne fut pas de longue durée; le parti de la paix ne tarda pas à prévaloir dans les conseils. Effrayé des menaces du gouvernement français et des préliminaires de la guerre, ce parti exagéra l'état de fermentation et de trouble qui régnait dans le corps helvétique, il représenta qu'à Zurich, Lucerne et Soleure

le même esprit de liberté populaire commençait à éclater; que déjà le pays de Vaud affranchi venait de proclamer la république *Lémanique*, et que dans de si graves circonstances, Berne devait s'efforcer de prévenir une scission dans le pays allemand; que le meilleur moyen d'y parvenir et d'éviter en même temps la guerre étrangère, consistait à modifier la constitution existante, la plupart des cantons se montrant d'ailleurs disposés à améliorer ou à changer leur forme de gouvernement, en suivant l'esprit du siècle, mais toutefois sans aucune intervention du dehors.

Cet avis l'ayant emporté, le conseil souverain rappela dans son sein une députation générale des communes et des villes. Mais au lieu de profiter de cette réunion, pour fortifier l'autorité en la resserrant et faire sanctionner l'établissement d'une dictature temporaire, pour laquelle la voix publique désignait l'avoyer Steiguer et quatre magistrats d'une fermeté éprouvée, on réunit au conseil quarante députés du pays allemand et dix de la bourgeoisie de Berne; on leur fit sanctionner le renversement de l'antique constitution, vénérée des peuples, qui datait du berceau de la république, et l'on établit d'abord une commission réformatrice. Il résulta de ce

changement un décret de réformation où il fut aisé de reconnaître le sceau des divers partis qui l'avaient rédigé, et le résumé de leurs contradictions et de leurs prétentions opposées qui se trouvèrent ainsi amalgamées ou fondues dans un acte aussi bizarre et aussi hétérogène, que de pareilles circonstances devaient le faire prévoir.

Dès ce moment le gouvernement bernois perdit son à-plomb; on ne le considéra plus que sous le rapport d'une commission provisoire. Cette abdication de la souveraineté fit chanceler l'autorité; le prestige de la puissance disparut, et tous ces magistrats sans force, ce peuple sans confiance et sans frein, ne présentèrent plus qu'un tableau de désordres et d'anarchie. Enfin, toutes les mesures adoptées, le 3 février, par la diète n'eurent d'autre résultat que d'avoir irrité toutes les passions et provoqué tous les désordres.

Croyant encore pouvoir éviter la guerre, le conseil souverain, ainsi décomposé et dominé par les partisans de la paix, ouvrit des négociations, et la lettre suivante fut adressée en toute hâte au directoire exécutif de la république française, *au nom du gouvernement et du peuple réunis de la république de Berne*, sous la date du 7 février 1798.

« Citoyens directeurs,

» Permettez au peuple bernois, qui maintenant se trouve réuni de la manière la plus » étroite avec son gouvernement, de faire connaître avec la franchise qui lui convient envers une *grande nation* ses sentimens sincères » concernant les relations dans lesquelles il se » trouve actuellement à l'égard du gouvernement français. Accoutumé de tout temps à » reconnaître dans la nation française une voisine bien intentionnée, à laquelle aussi il a » donné sans interruption, depuis des siècles, » les preuves d'amitié les plus indubitables, ce » peuple n'a pu remarquer qu'avec douleur un » changement frappant dans des relations aussi » heureuses. Animé des sentimens les plus sincères et les plus respectueux, ce peuple, actuellement réuni à son gouvernement, se fait » aujourd'hui un devoir sacré de vous déclarer, » citoyens directeurs, qu'il désire ardemment la » paix avec la nation française, ainsi que le rétablissement des anciens rapports d'amitié et » de bon voisinage réciproque, et qu'il est prêt, » au cas où il existerait quelques difficultés entre » la nation française et la nôtre, à les lever

» et aplanir avec promptitude, pour autant » que cela pourra se faire sans préjudicier à » l'indépendance d'un peuple libre, laquelle » celui-ci est fermement résolu de maintenir et » de défendre jusqu'à la dernière goutte de son » sang. Pleins de confiance en l'équité de cette » demande, de la part d'un peuple libre, nous » nous promettons de votre équité une réponse » favorable et prompte; et dans ce cas nous » attendons avec assurance que vous retirerez » vos troupes de nos frontières, sur quoi notre » peuple, qui ne s'est mis sous les armes que » pour sa propre défense, se retirera également. » C'est avec instance, citoyens directeurs, que » nous réitérons notre demande d'une prompte » réponse, vous requérant d'être assurés de la » sincérité de notre respectueux dévouement » pour vous et pour la nation française. »

Dans le même moment le sénat envoya près de Mengaud, à Bâle, M. Boy, de Berne, pour négocier avec lui dans les termes d'une franche conciliation. Mais l'agent du directoire, qui connaissait la pensée secrète de son gouvernement, déclara qu'il fallait à M. Boy des *pouvoirs illimités*.

Ce n'était que dans l'espoir d'écarter la guerre avec la France que le sénat avait pris la résolu-

tion de modifier la forme de son gouvernement. Il apprit bientôt que ses démarches conciliatrices n'arrêtaient point la marche des troupes françaises vers la Suisse; que déjà le général Mesnard avait pris position à Avenche; que d'un autre côté le général Schaumbourg, détaché de l'armée du Rhin avec dix-sept mille hommes, avait reçu l'ordre de s'avancer sur les frontières des cantons de Berne et de Soleure, et qu'enfin le général Brune, que le directoire venait de nommer général en chef de l'armée d'Helvétie, était attendu à Lausanne *.

Confident du directoire, Brune était chargé de se présenter comme *pacificateur*, et d'endormir l'état de Berne jusqu'à l'arrivée des renforts attendus de l'armée du Rhin et qui de-

* Brune né à Brive la Gaillarde, en 1763, était ouvrier imprimeur à Paris, lorsque la révolution le fit entrer au club des Cordéliers, où il fut l'élève et le confident de Danton. En 1791, il imprimait une feuille incendiaire et ses presses furent saisies à la suite de la révolte du champ de Mars. Il se réfugia alors dans l'armée; la révolution du 10 août commença sa fortune militaire. A l'armée d'Italie il se distingua à la bataille d'Arcole et fut promu au grade de général de division par la protection du directeur Barras qui finalement lui fit conférer le commandement en chef de l'armée d'Helvétie.

vaient porter à quarante-cinq mille hommes les forces destinées à agir contre la Suisse.

Brune venait avec le dessein d'imiter Bonaparte qui, avant de combattre, avait l'habitude de négocier pour ébranler le moral de ses adversaires. Il n'avait d'ailleurs encore sous ses ordres immédiats que douze à quinze mille hommes, occupant les environs de Payerne et d'Avenche, ayant des postes sur l'une et l'autre rive du lac de Morat. L'avant-garde des troupes bernoises était à Morat, à Erlach et à Nidau, formant un demi-cercle à l'ouest de Berne où se concentraient les renforts de l'union helvétique. Ainsi les deux armées étaient en présence.

C'est dans cet état de choses que les négociations s'ouvrirent encore, d'abord à Bâle, ensuite à Payerne.

Brune jugea, dès son arrivée, que la révolution n'avait pas en Suisse une marche aussi rapide que dans le pays de Vaud; que l'attachement des peuples aux mœurs antiques, et plus encore le zèle des cantons catholiques pour leur culte y mettaient un grand obstacle. D'autres considérations le portèrent aussi à temporiser et à négocier. Ses lettres confidentielles, adressées de Lausanne à Bonaparte, feront assez connaître

sa position et ses vues. Avant de rapporter ces documens si précieux pour l'histoire, ajoutons que ce fut avec Bonaparte que Brune concerta son plan d'opérations, et que Mesnard et les députés du pays de Vaud s'étaient eux-mêmes adressés au vainqueur de l'Italie *, pour l'accomplissement de la révolution qui fut opérée à Lausanne.

Dès le 8 février Brune mande à Bonaparte : « Je suis arrivé le 4 à Lausanne, quartier général de la première division, après son entrée » dans le pays de Vaud. Les Vaudois avaient déjà » arboré la cocarde verte et formé un gouvernement provisoire. Si, dans ces heureuses circonstances, le général Mesnard eût eu des instructions suffisantes, sans aucun doute Berne » serait régénérée; mais la station des troupes » a donné le temps aux oligarques de défendre » les passages de Berne, surtout ceux de Morat » et de Guminen. Mais, comme vous l'avez remarqué, mon général, les troupes qui occuperont Bienne, par une ligne presque droite » pourront se porter sur Berne, et alors ces grandes précautions seront inutiles. Nous occupons depuis le château d'Aigle jusqu'à Morat.

* Par leurs dépêches du 28 janvier et du 7 février 1798.

» J'ai trouvé la ligne ainsi établie et comme » dans ce moment, en attendant l'arrivée des » troupes de Schaumbourg (l'avantage de notre » entrée ayant été un épouvantail qui a forcé à » la défensive), je politique et laisse les troupes » en place, en attendant le moment d'agir.

» Berne a fait des fanfaronades avant mon » arrivée; mais depuis elle s'est occupée d'un » changement de constitution, se hâtant ainsi » de prévenir le coup que le directoire doit lui » porter.

» Ces changemens constitutionnels cadrent » tellement avec l'époque de mon départ de Pa- » ris, que, quoiqu'ils témoignent de la faiblesse, » ils annoncent des intelligences étendues.

» Demain j'irai jusqu'à Morat, et de là, mon » général, je vous ferai part de ma situation mi- » litaire et politique. »

En effet, deux jours après Brune écrit au même * :

« La station des troupes dans le pays de Vaud a » retardé nos succès; il n'était plus temps d'agir » quand je suis arrivé, sans cavalerie et sans » artillerie.

» Une lettre du citoyen Mengaud, qui est af-

* Dépêche confidentielle du 11 février 1798.

» fichée dans les cafés de Berne, a reveillé les » oligarques. Leurs bataillons sont sur pied; il ne » faut rien moins que les douze mille hommes » du Rhin, que vous avez demandés pour cette » expédition afin qu'elle réussisse. Ce n'est pas » que je ne croie tout ramener sans coup férir, » mais la présence de la force serait indispensable.

» Ils font, comme dans le temps de Charles- » le-Mauvais, des mouvemens dans l'Oberland » et au-dessus d'Yverdun; mais le temps et les » hommes sont changés. J'ai l'espoir le mieux » fondé de réussir par une négociation prompte » ou par les armes..... »

Mengaud avait adressé aux cantons helvétiques une note dans laquelle il leur donnait l'assurance qu'aussitôt que leurs divers gouvernemens, particulièrement ceux de Soleure et de Berne, auraient retiré leurs troupes et proclamé, à l'exemple de Bâle et de Lucerne, *la vraie liberté et égalité*, *les troupes françaises, qui n'avaient des ordres que contre Berne et Soleure*, prouveraient, par leur retraite de la Suisse, que le directoire n'avait d'autres vues que l'abolition de l'oligarchie, et nullement des projets contre le territoire ou la souveraineté du peuple helvétique qu'il reconnaîtrait toujours comme libre et indépendant.

C'était avec ces amorces perfides, qui tendaient à désorganiser tous les gouvernemens de l'union, que Mengaud était parvenu à diviser les Suisses; il savait que l'état de Berne était lui-même divisé; que les uns voulaient la guerre défensive, que d'autres préféraient la voie des négociations, et que ce dernier parti avait pris le dessus: il savait aussi que le directoire exécutif ne se contenterait pas du vœu qu'avaient exprimé les Bernois, comme les Suisses en général, de modifier leur gouvernement d'après des principes plus populaires, pourvu qu'on les en laissât les maîtres et qu'ils conservassent leur forme fédérative.

Le directoire penchait pour le plan du grand tribun de Bâle Ochs, plan qui consistait à faire de la Suisse une république *une et indivisible*, en anéantissant toutes les constitutions particulières. Ochs venait d'envoyer de Paris son projet de constitution; il le faisait répandre avec profusion dans tous les cantons et en trois langues différentes, française, allemande et italienne.

Mengaud, en conséquence, adressa, sous la date du 13 février, à l'état de Berne, par l'entremise d'une députation de Bâle, la note suivante qui était en quelque sorte son *ultimatum*.

« Le ministre de la république française près

» les cantons helvétiques, pour prouver la loyau-
» té et la franchise de son gouvernement, remet
» à l'état de Berne une note indicative des me-
» sures qu'il lui convient de prendre dans son
» véritable intérêt et celui de toute la Suisse.
» Le gouvernement français s'écartera d'autant
» moins de ces bases fondamentales qu'elles
» sont d'accord avec celles adoptées par l'état
» de Berne lui-même, en date du 3 février. L'é-
» goïsme, les intrigues, la perfidie de quelques
» membres des gouvernemens helvétiques ont
» déjà balancé trop long-temps la volonté géné-
» rale et la force de l'opinion publique. Cette
» lutte indécente doit enfin avoir son terme, et
» la majesté de la république française ne se
» laissera point avilir par le froissement d'une
» résistance et de tergiversations injurieuses qui
» rendent sans effet les réformes annoncées.

» Si l'état de Berne veut prouver qu'il désire
» effectivement un ordre de choses fondé sur
» les principes de la liberté et de l'égalité, il est
» urgent :

» 1° Que la magistrature ancienne donne sa
» démission ; que le conseil secret et le conseil
» de guerre soient supprimés.

» 2° En attendant l'organisation d'une nou-
» velle forme de gouvernement, il en sera créé

» un provisoire, basé sur les principes de la dé» mocratie et dans lequel ne pourront être ad» mis aucuns des membres de l'ancien, connus » par leur attachement au régime oligarchique.

» 3° La liberté de la presse sera de suite établie.

» 4° Tous les individus suisses ou autres, per» sécutés à raison de leurs opinions politiques » et de leur refus de marcher contre la France, » seront *dédommagés* d'après un mode qui sera » convenu. En outre de ces dédommagemens, il » sera donné aux citoyens de la ville d'Arau une » satisfaction convenable pour les vexations » qu'ils ont éprouvées.

» Le gouvernement français, par ces explica» tions franches, prouve assez son éloignement » pour toute hostilité et pour tout projet d'u» surpation. L'état de Berne s'empressera sans » doute de me faire une réponse prompte et po» sitive. »

En remettant cette note, la députation de Bâle, organe du parti français, conjura la régence de Berne de se plier aux circonstances et de ne pas lutter plus long-temps contre le torrent. « Le » moment est venu, dirent les députés de Bâle, » de mettre un terme aux tergiversations et de » se rendre à un parti irrévocable. »

Mais la démission complète de la magistrature

entière, la suppression du conseil de guerre et du conseil secret, la création d'un gouvernement provisoire, basé sur les principes de la démocratie et auquel nul des membres de l'ancien gouvernement ne serait admissible, c'était là sans aucun doute imposer au gouvernement de Berne un véritable suicide politique : à cette idée la susceptibilité nationale dut se réveiller.

Tant d'iniquité et d'insolence avaient décrédité ces conseillers de la paix à tout prix, qui entraînaient Berne dans des lâchetés inutiles; on ne vit plus en eux que des dupes et des traîtres. De concert avec la plupart des députés nouveaux, le conseil souverain résolut, à la presqu'unanimité, de ne point acquiescer aux demandes contenues dans la note impérieuse du chargé d'affaires de France. Sans s'avilir par une réponse, le conseil donna mission aux députés bernois envoyés à Bâle de signifier à Mengaud le refus péremptoire d'accéder à aucune de ses demandes.

L'esprit public se ranima de nouveau; il arriva des adresses d'adhésion et de fidélité de presque toutes les parties du canton. Vingt mille hommes, en trois divisions, occupaient déjà la frontière; les contingens helvétiques étaient en marche; dans toutes les classes, dans tous les

âges, la résolution de conserver l'état ou de périr avec gloire surmontait tous ces obstacles et tous ces périls.

Ce fut alors que Brune, voulant rallier ses renforts et gagner du temps, envoya son secrétaire à Berne donner en son nom l'assurance qu'il était dans des dispositions conciliatrices. « Le général, dit-il, ne demande pas mieux que » d'entrer en négociation et il lui est indiffé- » rent de traiter avec les commissaires de l'an- » cien gouvernement de Berne ou avec une dé- » putation du peuple. »

Convaincu de la malveillance de Mengaud, révolté du ton insolent de ses notes, le conseil souverain accueille l'ouverture du général Brune, espérant lier avec lui des négociations plus franches et plus amicales. Dès lors cet enthousiasme généreux qui s'était réveillé dans la nation, cesse d'être écouté dans les conseils qui se montrent de nouveau travaillés de la maladie du repos et de la paix à tout prix. Donnant dans le piége, on s'empresse de nommer négociateurs MM. Frisching et Tscharner de Saint-Jean, chargés de se rendre à Payerne, où le général Brune promettait d'aller conférer avec eux.

D'abord il n'y a que des pourparlers entre le général Rampon, préposé de Brune, et les

négociateurs bernois. Aussitôt il se répand que le général Brune est un homme loyal et modéré; avant même de l'avoir vu, les députés vantent sa bonne foi et la pureté de ses intentions. La crédule majorité de la régence recouvre sa sérénité, nomme Brune son protecteur et son ami, et cette illusion s'empare d'une partie du public, bien que les conférences de Payerne, entre Brune et les députés bernois, ne fussent qu'une vaine déception. Le général français prétend n'avoir que des pouvoirs militaires et se trouver, par là, dans l'impossibilité de rien conclure politiquement; mais il annonce qu'il va envoyer un courrier au directoire pour en demander. Il offre en attendant un armistice qui doit durer jusqu'au retour du courrier.

A la faveur de ces négociations hypocrites, Brune voulait avoir le temps de porter son armée à quarante-cinq mille hommes et de travailler à corrompre les troupes, les peuples et même les sénats de l'union helvétique. Cent vingt membres du conseil souverain de Berne, beaucoup de députés des campagnes, toutes les têtes sages, soupçonnèrent le piège; mais leur prévoyance ne put éclairer la majorité: l'armistice fut consenti pour quinze jours, à partir du 24 février.

Ainsi Brune et Mengaud eurent tout le temps de poursuivre leurs intrigues. En attendant la guerre ouverte, ils en firent une souterraine beaucoup plus dangereuse pour les Suisses.

Mengaud affecta cependant quelque dépit de ce que le sénat de Berne avait entamé une nouvelle négociation avec Brune sans l'en prévenir; il déclara que c'était un mauvais procédé, et il alla jusqu'à prononcer les noms d'hypocrites et de perfides, déclarant que désormais il n'userait plus d'aucun ménagement.

C'est alors qu'il publia son *Avis aux Suisses*, sous la date du 18 février. Le ton de cette pièce tendait évidemment à exaspérer l'état de Berne, et à le pousser à des mesures de désespoir. La régence fit réfuter l'*avis aux Suisses* par des remarques très sévères, mais très justes.

Il était évident que le but de Mengaud était toujours la constitution *une et indivisible* envoyée de Paris par le grand tribun Ochs, pour toute la république helvétique.

Si la plupart des cantons étaient résolus d'adopter une forme de gouvernement qui établit la représentation nationale avec *égalité de droits*, ils voulaient pourtant procéder à ce changement sans aucune influence étrangère, et régler eux-mêmes les bases de leur nouvelle consti-

tution. Ils se flattaient en conséquence que le gouvernement français ne presserait point l'acceptation d'une constitution qui répugnait à la généralité des Suisses, particulièrement le projet de Ochs, contre lequel quelques cantons s'étaient déjà prononcés.

. Ainsi la masse de la nation se montrait déterminée à défendre son indépendance, et à repousser par tous les moyens une invasion étrangère. De toutes parts les contingens étaient en marche pour grossir l'armée qui couvrait la frontière de Berne, et l'on remarquait que les cantons qui avaient voté les premiers et volontairement le changement de leur constitution politique, n'étaient pas les derniers à envoyer leurs bataillons pour la défense commune. Tel fut le canton de Lucerne, qui fit remettre en même temps par son député Ruttimann au chargé d'affaires de France Mengaud, une déclaration dans laquelle il insistait avec énergie sur l'indépendance de la Suisse. Voici cette pièce si remarquable et si prophétique :

« Lucerne, comme le reste de la Suisse, a » toujours voulu la paix et la veut encore à » présent. Si le directoire avait quelques plain- » tes à former contre les anciens gouvernemens » de la Suisse, ce motif n'existe plus aujour-

» d'lui, pour autoriser des hostilités. Si donc un » canton était attaqué, toute la Suisse le serait, » et toute la Suisse prendrait les armes, et se- » rait une guerre nationale ; car maintenant » chaque habitant combattrait pour sa patrie, » pour la liberté, pour sa sûreté personnelle et » ses propriétés qu'il verrait menacées. La » France s'aliénerait par là toute l'Europe; elle » pourrait, dans cette lutte, recueillir une gloire » militaire dont elle n'a pas besoin ; mais elle » n'en retirerait aucun honneur. Elle aurait à » craindre une coalition de l'opinion publique, » qui pourrait lui devenir plus dangereuse que » la coalition des cabinets de l'Europe qu'elle a » vaincus, parce qu'elle avait alors pour elle » cette opinion publique. La France pourrait » rendre la Suisse malheureuse pour plusieurs » générations ; et à la fin elle n'en recueillerait » que de la honte, des pertes et des dangers, » tant dans son intérieur que dans les républi- » ques cisalpine et batave. »

Singulièrement contrarié par cette déclaration, Mengaud y répondit avec autant d'impudence que de mauvaise foi.

« Pour démentir les bruits que les ennemis de » la république française répandent dans la » Suisse, je déclare solennellement au canton

» de Lucerne que le directoire n'a jamais eu la
» pensée de porter la guerre en Suisse, et que
» les mouvemens des armées qui ont donné lieu
» à ces bruits ne sont que la suite des mesures
» qu'on a dû prendre, pour rendre inutile le
» projet des cantons de Berne et de Fribourg
» contre la liberté du pays de Vaud. Le direc-
» toire désire que, dans la Suisse, une constitu-
» tion fondée sur la *souveraineté du peuple*, prenne
» la place d'une oligarchie qui a été si favorable
» aux projets de nos ennemis. Il est tellement
» ennemi de toute injustice et de toute usur-
» pation, que je puis assurer avec confiance, en
» son nom, qu'il rappellera toutes les troupes
» qui sont entrées sur le territoire suisse, aussi-
» tôt que les différens cantons m'auront donné
» la preuve qu'ils ont établi une constitution
» démocratique et représentative. Les autorités
» de Soleure et de Berne doivent commencer
» par déposer leur puissance. Il est temps enfin
» que ces gouvernemens renoncent à leur ma-
» chiavélisme ordinaire, d'autant plus ridicule,
» qu'il saute aux yeux de tout le monde; il est
» temps enfin qu'ils mettent réellement en pra-
» tique les principes démocratiques qu'ils ont
» l'air de reconnaître. Aussitôt qu'ils l'auront
» fait, les troupes françaises, qui n'ont d'ordres

» que contre ces deux cantons, donneront, par » leur retraite, une nouvelle preuve que le » directoire n'a d'autre vue que de détruire le » gouvernement vicieux de l'oligarchie, et non » de violer d'aucune manière ni le territoire, ni » la souveraineté de la Suisse, qu'il regardera » toujours comme un état libre et indépendant. »

Le danger de l'armistice n'avait pas tardé à se manifester. De Bâle à Zurich, de Zurich à Lucerne, les agens de Mengaud allaient, la bourse à la main, suborner les paysans et offrir un louis d'or à quiconque hésitait à marcher dans les contingens. Au sein de chaque régence, des hommes apostés excitaient à la dissension et faisaient trembler tout le monde, en parlant des terribles suites de la guerre. C'était surtout les députés de Bâle, Allier et Ilay, qui, inspirés par la légation française, répandaient toutes ces alarmes et pressaient le gouvernement d'abdiquer. En attendant, Brune, qui connaissait l'arrière-pensée de son gouvernement, et qui savait à quoi s'en tenir, pressait par tous les moyens ses préparatifs d'attaque.

Voyons comment il envisageait sa position et l'armistice ; il mandait confidentiellement à Bonaparte* : « Dans ma dernière, je vous disais

* Dépêche datée de Lausanne le 18 février 1798.

» quelle était ma situation politique et militaire;
» il n'y a rien de changé, sinon que je viens de
» recevoir le troisième et le quinzième de dra-
» gons; de plus deux compagnies d'artillerie à
» pied et une à cheval. Le 12, le général Schaum-
» bourg a eu toutes ses troupes réunies, sa
» droite à Saint-Jimier et sa gauche à Munster,
» menaçant Soleure. Nous ne pouvons commu-
» niquer que très difficilement, ce qui retarde
» le moment de l'attaque, que je combine par
» quatre points : Soleure par la gauche de
» Schaumbourg ; Fribourg par ma droite ; le
» pont de Buren par la droite de Schaumbourg
» en longeant sur Arber; Morat par ma droite et
» tournant Guminen par Laupen, avec un corps
» d'élite.

» Les paysans fribourgeois parlant français, et
» les Vaudois, guidés et soutenus par deux ba-
» taillons d'infanterie légère, peuvent faire le
» coup de main de Fribourg : le général Pigeon
» en est chargé.

» Les paysans allemands sont tous en armes
» et fanatisés ; ils sont fort disposés pour la dé-
» fense de leur pays : leur imagination ne leur of-
» fre que des Français qui veulent les faire obéir.

» Le gouvernement de Berne consent à dé-
» clarer que dès à présent il est démocratique,

» et que tous les citoyens sont égaux en droits; » il consent à laisser son indépendance au pays » de Vaud et à travailler de suite à l'unité du » gouvernement helvétique.

» Je crois que c'est en partie ce que désirait » le directoire, et sans coup férir; je lui écris » que j'attends ses ordres, et que le 26 j'atta- » querai, s'il le désire. . . »

Brune savait bien que l'ordre formel d'attaquer lui parviendrait, que l'armistice n'était qu'un leurre, et que toutes les concessions possibles ne pouvaient soustraire les Suisses à leur destinée.

Cependant, la publicité des manœuvres de la légation française, l'audace de ses émissaires et les espérances de ses adhérens, hautement exprimées, levaient tous les doutes sur la duplicité de ce général. Il pressait lui-même la marche de ses renforts, l'armistice approchait du terme, et les Bernois balançaient encore entre la paix et la guerre sans oser se dévouer à l'une, ni renoncer franchement à l'autre.

Cependant, vers la fin de février les esprits se fixèrent; le peuple, les soldats et les magistrats s'abandonnèrent à quelques élans du patriotisme, et des cris de patrie et de liberté retentirent à la fois dans toutes les vallées des Alpes.

Les vingt-cinq mille hommes qui formaient l'armée bernoise sous les ordres du baron d'Erlach, s'étendaient sur une ligne de trente-cinq lieues, dont la première division appuyait sa gauche sur Fribourg, ayant son centre à Morat, et sa droite aux villages du Vuilly, vers l'extrémité du lac de Morat. La *légion fidèle*, composée de mille Vaudois, tenait les avant-postes. La seconde division, sous les ordres de M. de Graffenried, quartier-maître-général, s'étendait, sur une ligne de huit lieues au nord-ouest, depuis le pont de la rivière de Thièle, jusqu'à la ville de Buren. Entre cette ville et Soleure, la troisième division que commandait le général de Bure, couvrait un espace à peu près égal. De gros détachemens bernois gardaient Soleure et Fribourg avec les habitans de ces deux villes, enfin un petit corps de deux mille hommes dans la vallée des Ormonds, contiguë au pays de Vaud, prolongeait cette ligne, au sud-est, jusqu'aux montagnes qui dominent l'embouchure du Rhône dans le lac de Genève.

La cavalerie se réduisait à cinq cent cinquante dragons et à un corps de hussards nouvellement levé. On manquait aussi d'ingénieurs et d'officiers-généraux expérimentés. D'ailleurs, pourvue de tout et pénétrée de courage, cette armée se

promettait de suppléer à l'inexpérience par une attaque impétueuse et décisive. Sa position trop étendue et la crainte de fatiguer le zèle des milices par une longue inaction, tout indiquait qu'on ne devait pas rester long-temps sur la défensive : officiers et généraux étaient unanimes dans ce sentiment.

Les contingens helvétiques arrivaient journellement; mais très incomplets. Celui de Zurich se trouva réduit à quinze cents hommes. Uri en fournit six cents; Schwitz, Glaris et Unterwalden chacun quatre cents ; Appenzell et la ville de Saint-Gall à peine trois cent cinquante; Lucerne douze cents, avec ordre de couvrir les frontières du canton. Fribourg et Soleure, exposées comme Berne, conservaient leurs troupes sur leur territoire; Zug n'envoya pas un homme; tous les secours de Bâle et de Schaffouse ne furent que d'impertinentes remontrances sur la nécessité, de la part des habitans de Berne, de se soumettre aux ordonnances de Mengaud.

Ces divers contingens qui ne s'élevaient pas en tout à cinq mille cinq cents hommes eurent ordre de rester en seconde ligne et de garder la défensive. Déjà l'on semblait avoir oublié le serment prononcé à Arau; des succès pouvaient seuls amener des dispositions plus patriotiques.

On touchait au 25 février; la trève expirait le 1er mars. Les troupes impatientes faisaient entendre des murmures, et ces murmures furent approuvés par le public et par l'élite de la magistrature; tout le monde s'indignait de leur funeste immobilité. Plus que tout autre le général en chef désirait y mettre un terme. Le 26 il se présente au conseil souverain avec quatre-vingts officiers, membres comme lui de cette assemblée, et là, entouré de l'ombre de ses ancêtres et inspiré par son dévouement à la patrie, il s'exprime en ces termes : « Je viens demander au conseil, avant que la trève expire, la » permission de licencier l'armée et de renvoyer » chacun dans ses chaumières. Il est inutile » d'exposer tant de braves gens à se faire massacrer ou à supporter la honte d'une défaite » inévitable dans les positions qu'on nous a fait » prendre. Si vous persistez dans vos fausses » mesures, je vous apporte ma démission. J'y » persévérerai à moins qu'écartant toute faiblesse, que revenant aux sentimens d'honneur et de patriotisme, qui semblent s'être » éteints dans ce conseil, vous ne me donniez » l'ordre et le pouvoir d'employer la bonne volonté et la valeur de la plus brave des na-

A ces mots l'assemblée électrisée ouvre la délibération : cent orateurs appuient la demande du général en chef; pas un n'ose combattre ces accens de l'énergie et de la valeur. L'opposition muette cède à ce mouvement patriotique, et la séance finit par une acclamation unanime qui défère au général d'Erlach le pouvoir illimité de faire marcher les troupes comme il le jugera nécessaire, à l'expiration de l'armistice et même plus tôt si, avant ce terme, les Français se permettent quelque violation de territoire.

Ce fut au milieu de l'enthousiasme qu'excitait la lecture du décret qu'arriva un aide-de-camp du général Brune, qui annonça le retour du courrier expédié au directoire, la réception des pleins pouvoirs et l'invitation d'ouvrir une nouvelle conférence à Payerne.

A ce coup de théâtre évidemment préparé entre Brune et les meneurs de la minorité, pour paralyser la généreuse décision qui venait d'être prise, le conseil inébranlable confirme son décret, en accédant toutefois à la conférence demandée. Le jour même, les députés Frisching et Escharner se rendirent à Payerne, avec injonction de ne s'écarter en aucun point de leurs premières instructions.

En sortant du sénat, le général d'Erlach se

rendit au conseil de guerre pour y arrêter les dispositions d'une attaque générale à l'issue de l'armistice. Suivant le plan qui fut adopté, les trois divisions de l'armée devaient se porter sur les Français en douze colonnes d'attaque collatérales, pour les forcer dans leur position de la montagne de Diesse, de Bienne et de l'Erguel, tandis que les trois colonnes de l'extrême droite auraient tourné leur gauche par les montagnes de Soleure ; le général en chef se rendit aussitôt à l'armée pour y faire exécuter toutes ces dispositions, plein de confiance dans les pouvoirs qui venaient de lui être conférés. Mais pendant ce temps les députés envoyés à Payerne recevaient du général Brune l'ultimatum du directoire, et voici quels étaient les termes de cet ultimatum.

« La régence de Berne rappellera les troupes » qu'elle a envoyées dans les autres cantons, et » elle congédiera ses milices. Il sera établi aussi- » tôt un gouvernement provisoire dont la » forme et la composition seront différentes de » celui qui existe. Un mois après l'établisse- » ment de ce gouvernement provisoire, les as- » semblées primaires seront convoquées : le » principe de la liberté politique et de l'égalité » des droits y sera pris pour base de la nouvelle

» constitution, et l'on se déclarera pour le prin-
» cipe de l'unité de la république helvétique,
» d'après les formes dont les cantons et états
» alliés conviendront entre eux. Tous les ci-
» toyens détenus pour leurs opinions politi-
» ques seront mis en liberté. Du reste, la ré-
» gence actuelle de Berne déposera sur-le-champ
» son autorité entre les mains du gouvernement
» provisoire. Aussitôt que les troupes bernoises
» seront congédiées, les troupes françaises cesse-
» ront de s'avancer ; et il ne restera qu'un corps
» d'observation dans les pays occupés. Elles s'é-
» loigneront du territoire suisse aussitôt que la
» nouvelle constitution sera en activité. »

Brune fit connaître à la députation que cet ultimatum devait être le même pour les deux cantons de Fribourg et de Soleure, avec lesquels la France était en différend. Les députés ayant déclaré que leurs instructions ne leur permettaient pas de consentir à de telles conditions, le général dit qu'il considérait les négociations comme rompues. Les députés bernois le quittèrent, dans la soirée du 28 février, et à leur retour ils avertirent les postes que les hostilités commenceraient le lendemain 1er mars à dix heures du soir, terme de la trêve.

Mais déjà, ce même jour 28, un événement

aussi affligeant que désastreux venait d'avoir lieu dans les murs de Berne. La minorité du conseil qui n'avait pas osé combattre le décret du 26, profitant de l'absence des principaux officiers et du général en chef, fit révoquer les pouvoirs du baron d'Erlach et suspendre l'ordre d'attaquer. En même temps cette minorité prononça l'abolition du gouvernement, la création d'une nouvelle régence et l'envoi d'une députation au général Brune pour lui annoncer tous ces changemens.

Cette délibération, contraire à toutes les lois constitutionnelles de l'Helvétie, avait été déterminée par les manœuvres des députés bernois revenus de Bâle, par la terreur qu'ils avaient répandue parmi les conseillers faibles et crédules, enfin par les promesses dont ils avaient ébloui quelques brouillons ambitieux. Toutefois la décision ne fut prise qu'après de violens débats, par une faible majorité contre laquelle protesta tout ce que le conseil renfermait encore de citoyens énergiques et dévoués à la patrie.

Ainsi le sénat et la république étaient anéantis, mais il fallait encore anéantir le peuple et l'armée : tout fut mis en œuvre dans ce but; mensonges, écrits, impostures, menaces, corruption, rien ne fut épargné.

Au signal qu'on lui donnait à Berne, Brune, ce même jour 28 février, répand de Payerne une proclamation au peuple suisse : « Mes bra» ves soldats, dit-il, sont vos amis, vos frères; » ils ne brûlent, en punissant la tyrannie, que » de vous aider à briser son joug impie. Au mi» lieu des attentats de votre oligarchie, j'atten» dais quelque retour à la raison, quelques si» gnes de repentir..... Ni l'ambition, ni la cupi» dité ne déshonoreront nos démarches; ce n'est » que pour punir les coupables usurpateurs de » votre souveraineté que j'entre au milieu de » vous. Loin de vous toute inquiétude sur votre » liberté individuelle, sur vos propriétés, sur » votre culte, sur votre indépendance politique. » Le gouvernement français vous les garantit. » Soyez libres, la république française vous y » invite, la nature vous l'ordonne. »

A l'autre bout de la Suisse, Mengaud, dans une nouvelle adresse intitulée : *Encore un mot au peuple suisse*, convenait qu'il était pour eux un objet de haine, mais qu'il allait encore leur faire entendre le langage de la raison et de la vérité. « Régénérer la Suisse, disait-il, ce » n'est point la troubler. Quels sont les lâches » qui osent flétrir la gloire des armées fran» çaises? Qui, dans le monde entier, méconnaît

» leur générosité égale à leur valeur, excepté » les magistrats de Berne et leurs adhérens ? Ne » vous armez pas, ce sont des frères qui se joi- » gnent à vous contre nos ennemis communs. » Leurs coups ne s'égareront point au hasard ; » ils ne tomberont point sur le citoyen trompé, » sur le cultivateur paisible. L'armée française ne » sera terrible que pour cette poignée de domina- » teurs pervers, obstinés dans une rage frénéti- » que. Nous vous offrons la paix : voulez-vous » donc la guerre ?.... » Cet écrit d'ailleurs dévoila clairement la connivence de quelques membres du conseil souverain de Berne ; et voici comment : Mengaud y énonçait que, par une faute d'impression dans sa note précédente, il avait exclu du gouvernement à établir tous les membres de l'ancien ; mais qu'il n'entendait frapper de cette exclusion que les magistrats connus par leur attachement à l'oligarchie. « Il existe dans ce » gouvernement, ajoutait-il, quelques person- » nes dont j'estime la probité et dont je connais » les sentimens patriotiques. »

L'arrêt était porté ; Berne immolée par les gardiens de sa sûreté allait tomber en lambeaux. Le déchirement d'une horrible anarchie allait précéder sa destruction.

Que faisait l'infortuné général d'Erlach tandis

que ses indignes concitoyens le sacrifiaient, lui, l'armée, le peuple et la république? Il achevait ses reconnaissances, disposait avec calme ses opérations, distribuait ses instructions, mettait à l'ordre l'attaque générale, pour le 2 mars à quatre heures du matin, lorsque le décret qui brisait ses pouvoirs et renversait ses plans, ses espérances, vint le foudroyer. Déjà depuis quelques heures l'influence de cette délibération s'était manifestée dans l'armée; les désorganisateurs avaient parcouru les colonnes, infestées de lettres et d'imprimés, où l'on avertissait les soldats de se défier de leurs chefs vendus aux Français. Tout-à-coup sept bataillons se mirent en révolte.

D'Erlach vole à Berne, se consume en remontrances et en reproches, revient à son armée, y trouve le désordre toujours croissant. Conservant au milieu de cet orage un admirable sang-froid, il s'efforce d'apaiser les soldats, promet de les conduire incessamment à l'ennemi, et console en même temps ses officiers désespérés.

Toutefois, si l'ordre d'attaquer est suspendu, celui de se défendre subsiste encore. Ce jour là même, 1^er^ mars, l'armistice expirait. Mais le conseil désorganisé se hâte de renvoyer à Payerne M. Tscharner de Saint-Jean, avec la délibération du 28 février conçue en ces termes :

« Le gouvernement de la ville libre de Berne a arrêté dans l'assemblée composée des avoyers, grand et petit conseil, et des députés des villes et des campagnes.

» 1° Le gouvernement aura à l'avenir pour fondement la liberté et l'égalité des droits, comme base invariable de sa nouvelle constitution, acceptée par les assemblées primaires.

» 2° Le gouvernement actuel se déclare dès ce moment provisoire, et, à l'exemple de Lucerne, il s'occupera, avec l'intervention des députés des villes et des campagnes, des affaires de l'état, pendant un mois seulement, jusqu'à ce que le nouveau gouvernement représentatif ait été élu par les assemblées primaires du pays.

» 3° Les assemblées primaires s'assembleront dans quinze jours, à compter du jour où les troupes françaises se seront retirées.

» 4° Le gouvernement accepte la base de l'union de toute la Suisse, de la manière que les cantons s'entendront sur la forme, sans intervention étrangère.

» 5° Les personnes arrêtées pour des opinions politiques seront mises aussitôt en liberté, à la recommandation du directoire français. Par le présent décret on donne à tout le pays l'assurance solennelle qu'aussitôt que le danger du

dehors sera passé, l'on examinera tous les griefs qui seront présentés et qu'on y remédiera, autant que pourra le comporter le bien-être du pays. »

Certes les suites de telles concessions devaient être pour les Bernois plus funestes qu'une défaite, et pourtant leurs envoyés, auxquels s'étaient joints des députés de Fribourg, trouvèrent Brune peu touché de tant d'abaissement. Il leur signifia que l'on devait accepter purement et simplement ses propositions ainsi que le plan de constitution envoyé de Paris, et que, jusqu'à cette acceptation, non-seulement il ne se retirerait pas avec ses troupes, mais qu'il occuperait les positions les plus importantes de la Suisse.

En effet, tout était prêt et Brune n'avait plus qu'à lever le masque; le général Schauenbourg venait d'arriver dans les positions qui lui étaient assignées, avec les nouvelles divisions de l'armée du Rhin.

Les députés étant revenus à la charge, et ayant fait observer que la délibération dont ils étaient porteurs n'était que l'acceptation de l'[illegible] du gouvernement français dans une autre forme, Brune daignant à peine leur répondre, déclara qu'en ce moment il exigeait de plus que l'armée bernoise fût sur-le-champ renvoyée et

licenciée, et il retint auprès de lui les députés jusqu'à la réponse des conseils.

Céder eût été se rendre à discrétion : tous les partis en frémirent à Berne ; les lâches et les traîtres n'osèrent même pas seconder ouvertement une proposition si humiliante. L'ordre de préparer l'attaque, pour la nuit du 1er au 2 mars, fut donc renouvelé et transmis à toutes les divisions de l'armée Bernoise.

Mais tout-à-coup, à deux heures d'intervalle, arrive un contr'ordre du conseil de guerre qui suspend de nouveau les dispositions et les hostilités.... Cet incident inattendu était la suite d'un retour d'espoir pour un arrangement prochain et d'une prolongation de la trêve pendant trente heures au delà de son premier terme. Brune avait accordé ce délai aux députés de Berne et de Fribourg qu'il retenait encore auprès de lui pour négocier, tandis que d'un autre côté il rédigeait l'ordre d'attaque ou plutôt de surprise, avant même l'expiration du premier armistice. Par là il avait en vue d'augmenter l'incertitude et la confusion dans les rangs de l'armée bernoise et de se ménager ainsi un succès infaillible.

Voyons d'abord quel effet produisit sur l'armée bernoise et sur le peuple cette alternative

d'ordres et de contr'ordres, de projets énergiques et de décisions pusillanimes. Des mouvemens confus s'élevèrent dans tous les cœurs, et agitèrent tous les esprits. Bientôt la défiance s'empara du plus grand nombre, des bruits de trahison et de secrètes intelligences circulèrent dans les rangs, et les mêmes soldats qui, huit jours auparavant, ne demandaient qu'à combattre sous les ordres de leurs chefs et de leurs officiers, commencèrent à croire que ces chefs étaient des traîtres et des complices... Tous les ressorts de l'autorité étaient rompus, lorsque le canon se fit entendre le 2 février au matin, bien que la trêve consentie par Brune ne dût expirer que le 3 à quatre heures du matin.

C'était avec quarante-six mille hommes, dont vingt-deux mille nouvellement venus du Rhin, que les Français surprenaient ainsi les Bernois. Dès le 1er, entre neuf et dix heures avant midi, Schaumbourg avait attaqué à l'improviste le château de Dornach, situé au nord du canton de Soleure. Pendant qu'on s'y défend, un vieillard sans capacité, chargé de la garde des hauteurs et des défilés qui couvrent cette ville, ignorant l'attaque qui se fait sur ses derrières, annonce à ses troupes la prolongation de la trêve pour trente heures, et dans la nuit du 1er au 2, les

Français enveloppent le poste intermédiaire de Leugnau, entre Buren et Soleure; huit mille hommes attaquent huit cents montagnards de l'Oberland, et la moitié de ces braves gens se fait tuer sur le champ de bataille ; l'autre se rend prisonnière.

La seule division suisse qui offrît encore quelque espoir de résistance était celle du centre ; mais elle reste immobile, et il suffit à Schaumbourg de placer devant elle trois mille hommes pour la tenir en échec. Avec le reste de ses troupes, il se porte rapidement vers Soleure, et il adresse au commandant de cette ville une sommation menaçante :

« Le directoire exécutif m'ordonne, lui dit-il, » d'occuper la ville de Soleure, en ajoutant que » si j'éprouve la moindre résistance, et qu'une » seule goutte de sang soit versée, les membres » du gouvernement soleurien en répondront » sur leurs têtes, ainsi que leurs biens, et que » j'en ferai la justice la plus éclatante et la plus » inexorable. Notifiez la volonté du directoire » aux membres de votre gouvernement. Je vous » accorde une demi-heure pour vous déterminer; » passé ce temps, je brûle votre ville et je passe » la garnison au fil de l'épée. »

La terreur qui dut être la suite d'une telle

sommation, l'immense supériorité des troupes qui devaient l'appuyer, tout concourut à frapper de stupeur les habitans de Soleure, et ils ouvrirent aussitôt leurs portes, dans le moment même où vingt-quatre villages environnans étaient livrés au pillage et à toutes les fureurs de la soldatesque. Quant aux habitans de Soleure, ils furent aussitôt désarmés, et l'on se hâta de mettre en liberté les prisonniers pour délits révolutionnaires.

Dans le même temps, Brune qui retenait encore à Payerne les députés de Berne, faisait surprendre Fribourg à l'extrémité orientale de la ligne. Dès le 2 février, avant le jour, les postes avancés de cette place sont assaillis à l'improviste par une nombreuse colonne. Ils se replient à la hâte, et viennent porter l'épouvante chez les habitans et les membres de la régence, surpris dans leur sommeil. Comme à Soleure, une sommation menaçante achève de porter la terreur dans tous les esprits. Quelques révolutionnaires, prévenus, se portent à l'hôtel-de-ville pour l'appuyer, et la magistrature, éperdue, fait ouvrir les portes. Mais un bataillon bernois, de cinq cents hommes, se trouvait dans la ville, les paysans et beaucoup de loyaux citoyens se réunissent à lui; tous de concert volent à la

défense des portes, les referment et reprennent l'arsenal déjà occupé par les révolutionnaires.

Étonnés de cette résistance inattendue, les Français lancent des obus sur la ville, et ils embrasent quelques maisons. Fribourg, dépourvue de remparts, ne pouvait se défendre longtemps. Voulant lui épargner les terribles suites d'une prise de vive force, les Bernois, suivis d'un gros de paysans et de jeunes patriciens évacuent la place, emmenant avec eux, à la vue des assaillans, trente pièces de canon. Arrivés au village de Saingines, à trois lieues de Berne, ces braves prennent position, et ils se maintiennent contre toute attaque.

Mais par l'invasion de Soleure, Schaumbourg, maître du pont de l'Aar, tournait la droite de l'armée bernoise et menaçait la division centrale en front et sur son flanc. La prise de Fribourg découvrait aussi l'aile gauche, et l'exposait à se voir coupée; il fallut donc changer les dispositions, concentrer les forces et se rapprocher de Berne. Cette ligne de retraite fut établie au midi, depuis le point de Newenegg à la frontière du canton de Fribourg, jusqu'à Fraubrunnen au nord, près des confins du canton de Soleure. Cinq positions intermédiaires couvraient la capitale à trois ou quatre lieues de distance.

Ce fut dans ce mouvement rétrograde que la funeste défiance et l'exaspération des troupes commencèrent à se manifester. A la vue de Soleure prise et de ses campagnes dévastées, la division de droite, principalement composée des milices de l'Argovie, se débanda. Ne considérant bientôt plus que son domicile et sa famille, chaque soldat citoyen regagna son village pour le défendre.

A la division du centre, qui avait soutenu et même repoussé quelques attaques, l'insubordination prit un caractère plus sombre et plus funeste ; les contr'ordres des jours précédens, la surprise des bataillons taillés en pièces à Læugnan; Fribourg et Soleure enlevées sans résistance, l'ordre de retraite qui suivait ces revers, tout cela fut aux yeux de la soldatesque des preuves certaines de trahison ; elle en accusa hautement ses principaux chefs, et l'insurrection commença à Nidau, par des cris de vengeance. Dès lors toute autorité fut méconnue, et dans le tumulte de la retraite, chaque soldat choisit lui-même son poste, et ne marcha plus que selon sa volonté. Il y avait un peu moins de désordre à l'aile gauche, et la retraite de cette division s'exécuta sans perte sur les postes de Gumminen et de Laupen.

Quant aux contingens, ils ne voulurent pas absolument, malgré toutes les instances, concourir à la défense de Berne ; ils se tenaient en seconde ligne et comme en observation. Craignant d'être attaqué soi-même, chaque membre de la confédération ne se crut pas obligé de secourir les autres.

Dans cet ébranlement de l'édifice social, tous les habitans de Berne, agités de sentimens tumultueux, flottaient entre des résolutions contradictoires, et l'effervescence de la populace et des soldats croissait d'heure en heure ; les cris de trahison, adroitement propagés par les émissaires des Français, se faisaient entendre de toutes parts. Enfin, dans la soirée du 3 au soir, la division de gauche s'insurgea complètement, quitta ses positions, et courut à Berne, où plusieurs de ses officiers furent injuriés et assaillis de mauvais traitemens. Les sénateurs se trouvèrent ainsi dans la position la plus critique, entre les révolutionnaires, les soldats révoltés qui les menaçaient de leur vengeance, et l'armée française qui était à leurs portes.

Le sénat avait ordonné pour le même jour la levée de la landsturm, c'est-à-dire une levée en masse des habitans rassemblés au tocsin. C'était recourir à une extrémité bien dangereuse

avec une multitude non organisée, au milieu de toutes les défiances et de toutes les funestes passions qui accompagnent l'anarchie; et ce qui était peut-être encore plus fâcheux, c'est que dans le moment même où l'on prenait une résolution aussi désespérée, l'on ôtait à la nation entière jusqu'à l'ombre de tout pouvoir en prononçant la dissolution du gouvernement. Une régence provisoire fut élue à la hâte, le 4 mars, et toute l'autorité lui fut remise.

Le premier acte de ce nouveau gouvernement fut de notifier son avènement à Brune. Les hommes nouveaux qui le composaient avaient une idée fausse de leur position : ils ne doutaient pas que le général français ne fût prêt à consentir à la paix et à se retirer dès qu'on lui ferait connaître que les troupes bernoises seraient licenciées. Mais il ne s'agissait plus d'une pareille concession : c'était les trésors de l'état, ses arsenaux, ses magasins, les richesses de la Suisse, les dépouilles de ses habitans qu'il fallait au directoire. Telles étaient les instructions qu'il avait données à ses généraux; toutes autres conditions devaient être repoussées.

Dans la confusion qu'amena l'imminence d'un si grand péril, tous les citoyens voulurent à la fois courir aux armes, et le désordre ne fit que

s'accroître davantage; ce fut alors que les colonels Stettler et Reghiner furent massacrés par leurs propres soldats, bientôt consternés eux-mêmes d'un si odieux attentat.

Au milieu de cette horrible convulsion, dans la soirée du 4, la régence provisoire, près de livrer l'état, la capitale, l'existence et la fortune de tous les citoyens, au général français, parut reconnaître enfin le danger de ce système de concession et vouloir en adopter un autre. Il fut résolu que l'on se défendrait jusqu'à la dernière extrémité.

Tout-à-coup des ordres précipités et contradictoires se croisent, se démentent et viennent ajouter à l'embarras et à l'incertitude des chefs. Les troupes restent abattues et consternées; quelques corps accueillent les nouveaux ordres; d'autres les repoussent. Ici des bandes éparses désertent les drapeaux et regagnent leurs foyers; là des bataillons forcent leurs chefs à les conduire selon leur volonté et leur caprice.

Quelques magistrats, quelques généraux, quelques officiers doués d'une ame forte, osèrent encore, dans une situation aussi critique, ne pas désespérer du salut de la patrie, et comptant sur un reste d'obéissance, ils marchèrent au combat.

La force effective de l'armée bernoise, après tant de pertes et de défections, se réduisait à quatorze mille hommes dont huit mille, ayant devant eux vingt mille Français, gardaient le pont de Newenegg, à trois lieues de Berne au midi, et celui de Gumminen à la même distance à l'occident. La dernière division de six mille quatre cents hommes tenait au nord la position de Fraubrunnen aussi à trois lieues de la capitale. La landsturm avait semé sur les routes des bandes malarmées de paysans, de vieillards, de femmes et d'adolescens. Ce fut contre ces débris de la puissance helvétique que le général Schaumbourg s'avança de Soleure à la tête de dix-huit mille hommes. Quant au contingent des autres cantons, la plupart depuis long-temps avaient rétrogradé vers leurs frontières.

Bien qu'après l'installation du gouvernement provisoire le vénérable avoyer Steiguer fût descendu parmi les simples citoyens, sa grande ame bravant les contradictions et les périls, dit un dernier adieu à la ville si long-temps heureuse par son administration, et il alla chercher la mort à Fraubrunnen, où il se réunit au général d'Erlach. Une communauté constante de sentimens et de vertus unissait dès long-temps ces deux chefs si dignes de sauver la patrie, si la patrie

eût pu être sauvée. Du moins étaient-ils bien décidés l'un et l'autre à succomber avec elle.

Pour couvrir l'attaque principale qu'il dirigeait sur Fraubrunnen, Schaumbourg porta douze mille hommes sur Newenegg, où les Bernois se défendirent avec intrépidité et repoussèrent les assaillans avec perte; huit cents de ces braves périrent dans cette sanglante action.

Vers cinq heures du matin, Schaumbourg attaqua en front et sur les flancs la position de Fraubrunnen, où les Bernois eurent à soutenir en même temps les efforts d'une nombreuse artillerie, et ceux de deux mille hommes de cavalerie auxquels ils ne pouvaient opposer que quatre cents dragons miliciens. On conçoit qu'avec de tels avantages Schaumbourg devait l'emporter sur des paysans sans expérience, sans discipline, et ne pouvant opposer à l'ennemi que leur seul courage.

L'avoyer Steiguer, calme et impassible au milieu de tant de périls, harangua cette petite troupe, la pénétra de son dévouement patriotique, et la conduisit lui-même au milieu du feu.

Après une vive résistance le poste de Fraubrunnen étant tourné et emporté, le baron d'Erlach rallia ses milices à Urtéren, y combattit une seconde fois, et délogé de cette position se

rallia de nouveau sur le Gronholtz, colline boisée qui, à une lieue et demie de Berne, coupe la route de cette ville à Zurich et touche vers la droite à une montagne très élevée. Le combat s'y renouvela et se soutint pendant trois heures avec acharnement. Enfin les Français franchissent les abattis et tournent la position. L'infanterie bernoise se reforme à une demi-lieue plus loin, dispute encore le terrain opiniâtrement et livre un cinquième combat dans la même matinée. Celui-là eut lieu sur un plateau à découvert presque aux portes de la capitale; soldats, femmes, enfans, vieillards, tous tombaient au milieu de cette plaine ouverte sous le sabre de la cavalerie et le feu de l'artillerie. Deux mille morts ou blessés des deux sexes restèrent sur ces champs de bataille; la perte des Français fut de plus de quinze cents hommes.

On entendait de Berne le bruit du canon et de la mousqueterie se rapprochant de la ville, et les dernières balles tombèrent sur ses murailles. Rien n'avait été préparé pour défendre les hauteurs qui dominent la ville. Le désespoir et l'effroi s'emparèrent des habitans. Menacée d'un bombardement et d'un assaut, la régence fit demander une capitulation ou plutôt une sauvegarde au général Brune, au moment où

arrivé lui-même auprès de Berne avec son avant garde ce général opérait sa jonction avec Schaumbourg. Dans la soirée la ville lui fut livrée sur sa promesse de respecter les personnes et les propriétés.

Ainsi finit cette république célèbre par sa sagesse, par sa prospérité, par la valeur de ses habitans, et dans les murs de laquelle aucun ennemi n'avait pénétré pendant le cours de plusieurs siècles.

A la nouvelle de cette reddition de Berne, les divisions de Newenegg et de Guminen se replièrent sur les montagnes, et là, les soldats de ces colonnes, égarés par le désespoir, massacrèrent deux adjudans généraux. Toute discipline, tout sentiment de justice et de raison, avaient disparu pour faire place à une exaspération, à un délire qu'on ne peut comparer qu'à la férocité des peuples sauvages.

C'était au milieu de ces milices désordonnées et se dispersant au hasard sur tous les points, que l'avoyer Steiguer et le général d'Erlach se dirigeaient vers les Alpes.

La chaîne des vallées connues sous le nom de Hassi et d'Oberland, et qui des bords du lac de Thun s'élève au sud-est jusqu'aux glaciers, semblait offrir un asile inexpugnable. Les Fran-

çais eussent difficilement atteint ce pays où les chemins sont environnés de précipices et de lacs inaccessibles aux voitures. Cette position n'avait point échappé à la prévoyance du gouvernement bernois. Voulant s'y assurer une dernière retraite, il y avait envoyé, dès le mois de février, des armes, trente pièces de canon, des munitions, des magasins et environ cent soixante mille livres sterling.

Steiguer et d'Erlach se flattent de rallier les troupes dans ce dernier asile, et ils espèrent que la république et la patrie y subsisteront encore. Mais là, comme dans la plaine, des cris de trahison désorganisent et rendent tous les efforts impuissans. Ce qui ajouta beaucoup à l'irritation, ce fut l'arrivée des débris du bataillon taillé en pièces, le 2 mars, à Leugnau.

Épuisé de fatigue, accablé de douleur, le vieux Steiguer, conduit par un sergent, gagna à pied le lac de Thun en marchant pendant cinq heures au milieu des paysans et des soldats ivres et furieux. La lassitude l'ayant obligé de s'asseoir sur un tronc d'arbre, il s'y endormit. Des hussards français respectèrent sans le connaître ce vieillard dont la redingote cachait la décoration. Deux fois ses jours furent menacés. Enfin il traversa le lac de Thun, et s'éloignant

des féroces montagnards, il traversa le mont Bruning et le canton d'Unterwalden, arriva près de Bregentz dans le Tyrol autrichien, et se rendit à Vienne, puis à Berlin.

Une destinée plus cruelle attendait l'infortuné d'Erlach. Dans la matinée du 5, journée si funeste à l'Helvétie, ce général avait dit au jeune de Varicourt, ingénieur français, qui lui servait d'aide-de-camp : « Mon ami, je vois le lever du soleil, mais je ne le verrai pas coucher. » Il espérait mourir de la main des ennemis; mais le ciel en avait ordonné autrement. Dans les derniers momens de la retraite, des coups de fusils dirigés contre lui blessèrent son aide-de-camp Varicourt. Forcé d'abandonner cet officier, couvert lui-même de sueur et de sàng, et suivant les traces de l'avoyer Steiguer, il avait déjà parcouru la moitié de la route, lorsqu'auprès du village de Munsingen il fut reconnu et saisi par une bande de soldats et de paysans. Ni cette voix qui avait si souvent invoqué leurs bras contre les ennemis de la patrie, ni sa contenance assurée, ni son nom enfin, ni le souvenir de ses aïoux, ne purent désarmer ces furieux. Ils attachent leur général au dos d'une charrette et parlent de le conduire à Berne. Une autre troupe de forcenés survient, s'empare de la vic-

time, et poussant des cris sauvages, l'immole à coups redoublés de haches et de baïonnettes.

Lorsque, les jours suivans, on interrogea ces assassins sur les motifs de leur férocité, ces malheureux, émus de pitié et de remords, essayèrent de justifier leur crime en disant que des Français leur avaient montré une lettre où le général d'Erlach promettait de trahir son armée et de la faire battre. L'historien Mallet du Pan, qui a rapporté ce fait, était alors près du lieu de la scène, il en garantit les détails, et il assure que plus de deux mille soldats suisses reçurent des billets semblables.

Nous ajouterons à ce rapide récit d'une si funeste catastrophe les traits principaux d'un rapport confidentiel sur le même sujet, qui fut adressé au ministre d'état prussien de Hardenberg par un Neufchâtelois, témoin oculaire, et que ce ministre avait précédemment employé dans les démarches préparatoires du traité de Bâle.

« Le gouvernement de Berne n'est plus : les » vacillations du conseil souverain devaient le » perdre ; les esprits y étaient trop divisés ; il » n'a su ni se rendre à discrétion aux conditions » qu'on lui prescrivait et sur lesquelles on in- » sistait le plus, à mesure qu'on le voyait plus

» irrésolu, ni soutenir avec une vigueur inébranlable le parti qu'il avait hautement annoncé de mourir les armes à la main, et de sacrifier vie et biens plutôt que de céder à ce qu'il avait dénoncé à toute la Suisse et à l'Europe comme étant la *volonté usurpatrice* d'une force étrangère. Il a négocié et toujours négocié lors même que l'épée était déjà hors du fourreau, c'est-à-dire dans un moment où il aurait mieux valu périr que de l'y remettre avec déshonneur.

» A toutes les demandes des Français, la régence de Berne répondait qu'elle persistait à désirer que leurs troupes évacuassent sans délai le territoire suisse, afin que tous les changemens dans la constitution se fissent *sans aucune intervention étrangère*. Ce fut là l'écueil sur lequel échouèrent les derniers efforts pour la paix.

» Sur ce point les Bernois poussèrent l'obstination jusqu'au dernier période, sans néanmoins s'entendre pour une résistance unanime et calculée.

» De son côté, le chargé d'affaires Mengaud leur déclara enfin que les ordres étaient donnés de leur arracher par la force ce qu'ils ne voulaient pas accorder de bonne grace.

» En effet, le général Brune dans le pays » de Vaud, et le général Schaumbourg dans » l'Erguel, s'étaient déjà concertés pour un » plan d'attaque combiné.

» Le 1er mars, une nouvelle conférence de- » vait avoir lieu à Payerne entre le général » Brune et les envoyés bernois : le général re- » fusa de les voir, sans motiver son refus : il » avait déjà donné l'ordre d'attaquer. Effective- » ment le lendemain 2 les hostilités éclatèrent » simultanément contre Fribourg et contre So- » leure. Tandis que le général Brune s'emparait » de Fribourg avec l'armée française du pays de » Vaud, le général Schaumbourg, de son côté, » battait les troupes bernoises sous Soleure » avec les troupes françaises du Rhin.

» Différens combats se succédèrent sur les » deux lignes d'invasion. La levée en masse des » Bernois ayant été ordonnée et les signaux » établis, on vit les habitans s'armer tumultuai- » rement; beaucoup de femmes qui suivaient » leurs maris et beaucoup d'adolescens mon- » traient la plus courageuse résolution.

» Mais les Français, marchant toujours en » avant, tournaient ou enfonçaient la ligne de » défense de l'armée bernoise. Le 3 mars, le » gouvernement, déjà bouleversé, crut devoir

» envoyer encore une fois ses députés au géné-
» ral Brune pour lui annoncer *qu'ils acceptaient*
» *toutes ses conditions*. Cette démarche tardive
» fut aussi infructueuse que les autres. Le gé-
» néral Brune avait en vue la conquête de
» Berne ; c'était d'ailleurs le but de ses instruc-
» tions. Bien que les députés eussent carte
» blanche pour adhérer à toutes les conditions
» que ce général voudrait leur imposer, ils ne
» furent ni admis, ni écoutés. Les troupes fran-
» çaises continuèrent leur marche victorieuse,
» suspendue momentanément par la résistance
» impuissante des Bernois.

» Le 4 à 6 heures du matin, l'ancien gouver-
» nement abdiqua ; un gouvernement provisoire
» fut élu et établi. Dans l'après-midi ce gou-
» vernement parvint à maîtriser pour le mo-
» ment les mouvemens anarchiques des troupes :
» il en envoya une partie défendre le pont de
» Guminen, et une autre avec la même desti-
» nation à la position du Gronholtz.

» On a voulu expliquer et justifier la défec-
» tion des alliés de Berne par l'insurrection qui
» venait d'éclater parmi les troupes bernoises
» et contre leurs officiers supérieurs. Cette in-
» surrection eut lieu le 3 dans la nuit et le 4 au
» matin ; mais alors les contingens de Lucerne,

» de Schwitz, d'Unterwalden, étaient déjà partis. » Les troupes de Lucerne qui ne s'étaient avancées que jusqu'à Langenthal se retirèrent le 3 » à Saint-Urbin sur les frontières de leur canton. Celles d'Unterwalden et de Saint-Gall » imitèrent ce trop prudent exemple. Celles de » Schwitz se retirèrent le même jour à Worb, à » deux lieues derrière Berne sur la route de Lucerne. Les contingens d'Uri et de Glaris les joignirent le 4. Ainsi de tous les alliés de Berne » il ne resta que les troupes de Zurich qui ne » furent pas à même de charger autrement qu'à » coups de canon.

» L'ordre et le calme s'étant un peu rétablis » dans les rangs des troupes bernoises dans la » soirée du 4, le lendemain elles se battirent avec » la plus grande valeur. Dans la matinée l'alarme se répandit dans toute la ville. L'armée » d'Italie *, commandée par le général Brune » en personne, s'approchait des murs de Berne, » concurremment avec les troupes du Rhin dirigées par le général Schaumbourg. La situation » des Bernois était cruelle : la crainte, la fureur, » le désespoir, l'incertitude, la défiance, toutes » ces passions enflammaient les cœurs. Le tocsin

* La division Masséna qui était entrée dans le pays de Vaud.

» sonnait et les hommes bouillans d'un courage » peu raisonné parcouraient la ville pour mettre tout le monde sous les armes. C'était la » convulsion d'un état qui périt.

» D'un autre côté grand nombre de fuyards » venaient annoncer que tous les corps avaient » été attaqués à 6 heures du matin; qu'on s'était » défendu avec acharnement, mais que bientôt » les positions seraient au pouvoir des Français. » Jamais milice ne déploya plus d'énergie et de » valeur que les Bernois n'en montrèrent dans » la journée du 5 mars, au moment où les » envahisseurs s'avançaient pour s'emparer de » la capitale. Les bandes des levées en masse, » déjà dispersées, se plaçaient devant les bouches des canons, et se laissaient écraser par » la mitraille.

» Vers les 10 heures du matin on entendit la » canonnade s'approchant de plus en plus de la » ville; mais on voulait toujours se défendre. » Tout-à-coup, lorsque de malheureux paysans » faisaient encore résistance, l'artillerie des Français vint se présenter devant la ville et pointa » ses canons, tandis que les hussards sabraient » et poursuivaient les fuyards dans toutes les directions. Le général d'Erlach fut sur le point » d'être pris près de Berne même.

» ses de l'Europe et entourées de pareils moyens » de défense, vous jugerez sans doute combien » la France peut être tranquille sur l'issue de la » coalition que l'infâme cabinet de Saint-James *cherche à renouer*, et pour laquelle il emploie tout ce qu'ont de plus puissant le mensonge, l'or et la séduction. »

Ce ne fut pas seulement l'invasion de la Suisse (et le directoire le savait bien) qui porta les cabinets à renouer une seconde coalition ; ce fut encore, comme on le verra bientôt, une autre agression contemporaine, qui inquiéta plus particulièrement l'Angleterre, et mit en jeu les passions d'une grande puissance du Nord.

Mais achevons le tableau de cette invasion de la Suisse.

La plus grande partie de la division de l'armée d'Italie entra le 10 mars 1798 dans Berne, au nombre de dix mille hommes ; et le même jour l'arbre de la liberté fut planté sur la place de l'hôtel-de-ville, en présence d'un grand concours de citoyens et de militaires. La cocarde verte, adoptée par les révolutionnaires du pays de Vaud, fut généralement arborée.

Le général Brune, étant monté sur une tribune publique, assura le peuple que « le mo» ment de l'orage était passé, que le calme et

la sécurité allaient renaître; que les droits naturels de l'homme, la liberté et l'égalité, étaient établis; que le peuple venait d'être délivré de l'oppression des grands..... »

omme on le pense bien, des cris de *vive la ré-blique! vive le général Brune! vive la grande tion!* se firent entendre à la suite de ce dis-urs. Une procession de fonctionnaires et d'of-iers généraux, sortie de l'hôtel-de-ville, fit en-ite le tour de l'arbre de la liberté. Brune, et . Frisching, président du gouvernement pro-soire, jetèrent eux-mêmes les premières terres stinées à le consolider; et, se retournant vers général Schaumbourg présent à la cérémonie: Ici, lui dit M. Frisching, est présentement vo-tre arbre de la liberté; puisse-t-il, citoyen gé-néral, porter des fruits salutaires! »

Répétant les scènes de Milan, de Modène, de enise, de Bologne, Brune, conformément aux dres du directoire, s'empare à Berne du trésor l'état, des caisses publiques, des caisses par-ulières des familles patriciennes; il s'empare outre des dépôts publics, de tous les maga-s et de l'arsenal, c'est-à-dire de trois cents piè-s d'artillerie, de l'armement de quarante mille mmes et de la fonderie de canons. Tout est lé pareillement à Fribourg et à Soleure. Ayant

qu'il en fût statué autrement, pour exhorter les habitans du canton à poser les armes, à se tenir tranquilles et à recevoir amicalement les troupes françaises partout où elles se présenteraient.

Deux jours après la prise de Berne, Brune écrivit à Bonaparte * :

» Dès que je me suis vu en état d'agir, j'ai » réuni mes moyens pour frapper comme la fou- » dre ; car la Suisse étant une pépinière de sol- » dats et ses habitations une vaste caserne, j'avais » tout à redouter des affaires de postes : je les » ai éloignées par des négociations que je savais » n'être pas sincères de la part des Bernois, et » enfin prenant une résolution je l'ai exécutée » avec une célérité qui m'a assuré le succès.

» J'ai suivi le plan que je vous avais tracé. Je » vous épargne les détails, me réservant de vous » les donner quand vous le désirerez.

» Il me semblait toujours que vous me re- » gardiez agir et commander.

» Soleure fut obligée de capituler le 2 mars, » à dix heures du matin. Fribourg fut emporté » à l'heure.

» Le passage du Kemmek sous le feu de vingt » pièces de canon, se fit comme à Lodi et eut

* Dépêche confidentielle datée de Berne, le 7 mars 1798.

eu connaissance du dépôt qui avait été transféré dans l'Oberland au mois de février, Brune se sert tour à tour de la menace d'une invasion et d'une promesse d'indépendance, pour arracher à ces montagnards l'or, les vivres et les armes qu'y avait envoyés le conseil souverain.

Cependant le directoire, qui ne croyait guère à la probité de son général, ayant appris qu'il s'était emparé du trésor de Berne sans récépissés, ni inventaire, ni procès-verbal, envoya par un courrier extraordinaire l'ordre d'une prompte vérification. « J'avais pris, lui mande Brune*, » dès mon arrivée, toutes les mesures qui tendent à assurer à la république de justes in» demnités; ces mesures ont été parfaitement » exécutées. La vérification se termine aujour» d'hui; je me conformerai à vos instructions » sur l'emploi des sommes, et vous en aurez un » compte exact..... »

« Vous verrez, ajoute-t-il quatre jours après**, » par l'état dont je vous envoie copie ainsi que » par les procès-verbaux, que les sommes trou» vées dans le trésor cadrent à peu près avec les » registres. J'ai pensé que vous me sauriez gré » de toutes ces précautions.

* Dépêche confidentielle du 21 mars 1798.

** Dépêche confidentielle du 25 mars 1798.

» tions presque étrangères peuvent apporter de » désagrément dans l'exécution de vos ordres. »

On voit ici combien Brune était contrarié de ne pouvoir exercer en Suisse le même ascendant que Bonaparte avait eu en Lombardie; de ne pas y être à la fois conquérant et législateur. Déjà il avait donné à une partie de la Suisse l'institution des jurés, des municipalités et la communauté des dépenses. Dans le réglement qui regardait spécialement le canton de Berne, il avait prononcé l'exclusion des patriciens bernois de toutes fonctions publiques. Ceux de Soleure, de Zurich et de Fribourg avaient été également frappés d'exclusion. Berne avait déjà nommé ses électeurs et ses officiers municipaux. Les assemblées primaires y avaient eu lieu sans troubles. Enfin, il faut rendre à Brune cette justice, qu'il s'était efforcé de faire prévaloir auprès du directoire des vues saines, au sujet des petits cantons démocratiques. « La situation d'in- » certitude où je me trouve, lui écrit-il, * m'a » empêché de rien adresser aux petits cantons, » qui sont bien disposés à faire tout ce que vous » voudrez, pourvu qu'on les abandonne à leurs » démocraties telles quelles. »

* Dépêche confidentielle du 21 mars 1798.

» et à m'ôter le mérite de l'amener moi-même. » Il voyage en président de la Suisse plutôt qu'en » président du canton de Bâle ; il fait suspendre » à sa voiture deux drapeaux, l'un vert, l'autre » rouge blanc noir : une escorte nombreuse » l'accompagne. Pour finir sur son compte, je » dirai qu'il m'a fait une histoire presque scan- » daleuse de la génération de son projet consti- » tutionnel *. . . . . »

Brune n'épargna pas davantage le colonel Laharpe auprès du directoire. « Je dois vous » dire, citoyens directeurs **, que des copies » des lettres et des instructions que vous m'adres- » sez, circulent dans ce pays et notamment à » Bâle et à Lausanne. Le citoyen Laharpe, j'en » suis certain, a écrit de Paris, du palais direc- » torial, de la salle des drapeaux, que vous alliez » décider ou que vous aviez décidé l'unité de » toute l'Helvétie, et que quelques mesures que » prissent les généraux et ministres français en » opposition avec cette dernière mesure, on ne » doit nullement s'y arrêter. Vous imaginez, » citoyens directeurs, combien ces communica-

* Ce plan avait été enfanté dans une débauche d'esprit avec M. de Talleyrand, madame de Staël et Benjamin Constant.

** Dépêche confidentielle du 25 mars.

le commandement de l'armée d'Italie, alors en proie, comme on l'a vu, à une sorte d'anarchie militaire. Cédant aux avis bienveillans de Barras, son ami et son protecteur, Brune, pour complaire au directoire, révoqua ainsi ses réglemens.

Le général Brune, commandant en chef l'armée française dans l'Helvétie, aux citoyens de tous les cantons.

« La séparation de l'Helvétie en trois répu» bliques, désirée au milieu des derniers frois» semens de l'oligarchie contre la liberté, et dans » l'effervescence des passions diverses, à peine » était prononcée, qu'il n'est plus resté dans les » cœurs que des regrets, et un sentiment plus » vif des charmes de l'*unité républicaine*. Sensible » aux témoignages multipliés qui me viennent » de la part de ceux mêmes qui avaient provo» qué la séparation, j'accède avec d'autant plus » de confiance à ce dernier vœu, que tout me » porte à croire qu'il est sincère. En consé» quence, les députés qui devaient se réunir à » Lausanne en corps législatif, se rendront, aus» sitôt après leur nomination, dans la ville » d'Arau, pour concourir, avec les autres dé» putés des cantons, à former le corps législatif » de la république helvétique *une et indivisible*.

» Il n'est rien changé, d'ailleurs, aux réglemens » des 16 et 17 mars en tout ce qui n'est pas » contraire au présent. »

« L'ouvrage de la liberté de la Suisse s'avance, » mande-t-il ensuite au directoire [1], et j'aurai, » avant de partir, la satisfaction de le voir » assez avancé pour que les ennemis du système » représentatif aient perdu toute espérance de » succès, ... En général, l'état politique de » toute l'Helvétie est satisfaisant ; une hiérarchie » constitutionnelle s'y établit, et il suffira d'une » surveillance ordinaire pour que les intérêts de » la France ne reçoivent aucun préjudice. .... Je » pars le 28 mars pour me rendre en Italie, con- » formément à vos ordres. »

Brune fut remplacé dans le commandement de l'armée française en Suisse par le général Schauenbourg, et dans l'autorité civile par le citoyen Lecarlier, qui reçut le titre de commissaire et plénipotentiaire du gouvernement français près de la nation helvétique. Riche propriétaire dans le département de l'Aisne, Lecarlier avait embrassé avec chaleur les principes de la révolution, et il avait fait partie des assemblées nationales. C'était un homme probe

[1] Dépêche confidentielle du 26 mars 1798.

et intègre, d'un patriotisme éprouvé, mais d'un caractère dur et brusque. Aussi posa-t-il rudement sur la malheureuse Helvétie, de même que l'impitoyable Schaumbourg, ancien gentilhomme alsacien, et officier d'un régiment allemand au service de France, à qui fut remis le pouvoir militaire.

Lecarlier annonça sa mission par une proclamation où l'on remarquait des sentimens bien opposés à ceux qui, malgré lui sans doute, dominèrent son administration. « Soyez constitutionnellement heureux, dit-il aux Suisses; » j'appelle votre confiance, j'en ai besoin pour » vous servir. Comptez sur la justice et la généro» sité du gouvernement français; il regarde » tous les hommes libres comme les enfans de » la même patrie. »

Mais dans cette même proclamation, il déclara que l'intention du gouvernement français était que ceux-là seuls qui avaient provoqué la guerre en fussent responsables sur leurs personnes et sur leurs biens. « Vous concourrez » donc, ajoutait-il, à faire fournir à l'armée fran» çaise, aux dépens des anciens gouvernans, tous » les objets de consommation dont elle pourra » avoir besoin. » Et cette partie de la proclamation ne tarda pas à recevoir une exécution rigoureuse.

Onze magistrats bernois, savoir : l'avoyer de Mulinen, les conseillers d'Erlach, de Diesbach, Tscharner, Wustemberger, Fischer, Manuel, le chatelain Brünner, Watteville, bailli de Vevey, Diesbach de Carrouge, bailli de Friensberg, furent arrachés de leurs maisons et transférés à la citadelle de Strasbourg. Cinq magistrats de Soleure, enlevés par Schaumbourg, les avaient précédés dans leur exil et leur captivité. La fortune entière de ces otages et celle de trois cents propriétaires bernois, dut garantir le paiement de tous les tributs qui furent imposés aux Suisses. Ainsi ce fut aux fortunes et aux propriétés, encore plus qu'aux principes de gouvernement et de politique, que le directoire fit la guerre dans cette occasion.

Après s'être emparé de la plus grande partie des récoltes, Lecarlier frappa la ville de Fribourg d'une première contribution pécuniaire de cent mille écus, et Berne d'une imposition de huit cent mille livres. Depuis, la rapacité des agens subalternes, qui n'avait encore opéré que dans la moitié de la Suisse, s'étendit bientôt à Lucerne, à Zurich; il ne restait plus que les cantons démocratiques, le Valais, les Grisons, la Turgovie, l'état de Saint-Gall; aucune considération ne put en suspendre l'invasion, et la ty-

rannie fiscale marcha sur les traces de l'oppression armée. Nonobstant la soumission de Zurich, nonobstant la parole du général Schaumbourg, qu'il n'enverrait dans le canton ni troupes, ni exacteurs, le quartier-général de l'armée française s'établit à Zurich même. Ainsi, jusqu'au lac de Constance, toute la contrée fut inondée de soldats et de percepteurs.

En échange de tant de calamités, on offrit à la Suisse la constitution *militaire* imaginée par Ochs et Laharpe, et modelée sur celle de Paris. Au corps fédératif helvétique succéda une puissance unique, qui tendait à réunir la force de la ligue entière, pour lui imprimer un mouvement indépendant des volontés et des intérêts de chacun de ses membres. Cette réduction politique mit dans les mains de quelques hommes les destinées de l'Helvétie. On verra plus tard l'usage qu'ils firent de ce pouvoir.

Première conférence à Rastadt. — Notes françaises. — Opposition du ministre de Saxe. — Lettre de Bonaparte au comte de Colloredo. — Admission du point fondamental de la négociation. — Cession absolue de la rive gauche du Rhin. — Sanction de l'Autriche. — Influence de cette adhésion sur les préparatifs de l'expédition d'Égypte. — Origine du projet de conquérir l'Égypte. — Correspondance diplomatique et pièces secrètes à ce sujet.

Mission de Poussielgue à Malte. — La flotte française reconnaît les points de débarquement. — Continuation des préparatifs de descente en Angleterre. — Bonaparte visite les côtes du nord ouest. — Son opinion sur les chances de la descente. — Le ministre Talleyrand lui conseille la conquête de l'Égypte. — Le directoire en adopte le plan. — Opposition du ministre de la marine Pléville-Lepeley. — Différends du commissaire français Gallois avec le ministère anglais. — Son départ de Londres. — Ce ministère croit au projet de descente. — Ambassade de Bernadotte à Vienne. — Il veut renverser le ministre Thugut. — Son mémoire à l'impératrice. — Mesures prises par l'empereur et Thugut pour déjouer Bernadotte. — Émeute à Vienne à l'occasion du drapeau tricolore. — Bernadotte quitte cette capitale. — Sa lettre confidentielle où il explique le but de l'émeute. — Il refuse un commandement et l'ambassade de la Porte. — Bonaparte veut profiter de cet incident pour se rendre maître des affaires. — Sa lettre à Talleyrand suspecte au directoire. — Ouverture des conférences de Selz. — Il est enjoint à Bonaparte de partir. — Scène très vive en séance au directoire.

L'Europe était restée immobile en présence des deux attentats politiques qu'avait ordonnés

le directoire français. C'était à l'ombre de la paix de Campo-Formio que ce gouvernement avait renversé le saint-siége et conduit au néant l'indépendance helvétique. Mais tout cela ne se faisait que par suite d'un système arrêté, et ce fut surtout au congrès de Rastadt que se révéla plus ouvertement la connivence de l'Autriche. Rien n'avançait encore, vers la fin de février, dans les négociations difficiles de la limite du Rhin. Il faut surtout le remarquer ici, ce fut au moment même où Rome et Berne tombaient sous les coups redoublés du pouvoir révolutionnaire de la France, que l'Autriche aplanit à cette puissance les voies du point fondamental de la négociation.

Remontons aux termes où nous l'avons laissée à Rastadt. On a pu se former une idée du rôle embarrassé dont le ministre impérial, comte de Metternich, était chargé par sa cour au congrès. Sa marche était fixée par l'impulsion du cabinet, c'est-à-dire par les instructions spéciales de Thugut; et il ne lui fut pas possible de s'en écarter.

Ce fut seulement le 17 janvier qu'eut lieu sa première conférence avec les ministres de la république française, Treilhard et Bonnier. Ceux-ci ne cessaient de presser le ministre impérial

d'accélérer la négociation et d'en déterminer l'issue suivant les stipulations secrètes réciproquement consenties. On a vu qu'à cette époque la députation de l'Empire avait reçu ses pouvoirs illimités, tant réclamés par les ministres de France. Dans la vue de préparer les esprits allemands à de grands sacrifices, le comte de Metternich fit à la députation le rapport de sa première conférence, d'où il résultait : « Que les » commissaires impériaux aux conférences d'U- » dine avaient demandé que l'intégrité de l'Em- » pire fût formellement stipulée dans le traité » de Campo-Formio, comme elle l'avait été dans » les préliminaires de Léoben; mais que les » plénipotentiaires français s'y étaient opposés, » de sorte que l'on avait dû se borner, après » avoir rappelé dans le préambule les préli- » naires de Léoben, à stipuler par les articles » du traité que les affaires de l'Empire seraient » terminées dans un congrès particulier. »

C'était avouer que l'Autriche avait abandonné le principe de l'intégrité de l'Empire aux nouveaux avantages qui résultaient pour elle du traité précité. Dès lors se vérifièrent toutes les prévisions alarmantes de la députation, placée entre les exigences des deux puissances contractantes, et n'ayant plus qu'à fléchir de-

vant leur concert ou l'unanimité de leurs vues. A cet égard, et comme planche de salut dans le naufrage, les députés des divers états se trouvaient réduits à espérer que les dispositions des deux puissances ne seraient pas toujours les mêmes, et que leur mésintelligence favoriserait un jour les prétentions de tous. Dans cet espoir ils n'étaient occupés que d'épier leurs démarches et de sonder tous leurs projets. L'inquiétude générale se manifesta surtout lorsqu'il fut question de vaincre l'opposition de la Bavière qui, dans la crainte d'un démembrement, en avait appelé aux trois puissances garantes du traité de Teschen. Sur les représentations de l'Autriche et de la France, l'électeur palatin rappela le comte de Preysing, son ministre au congrès, qui avait réclamé avec trop de chaleur la communication des articles secrets du traité de Campo-Formio. N'osant plus persister dans son opposition, la cour électorale, par pure déférence pour l'Autriche, envoya à la place du comte de Preysing le comte de Morawitzky, le même qui, en 1779, avait signé la cession d'une partie de la Bavière à la cour impériale.

Le second exemple que nous avons à citer est encore plus remarquable; il concerne la légation helvétique envoyée au congrès de Ras-

Les députés s'étant assemblés, le ministre de Saxe, poussé secrètement par la Prusse, parla avec beaucoup de feu et d'énergie ; il se plaignit du ton impératif et tranchant sur lequel la négociation avait été conduite dès son début par les plénipotentiaires français, du peu de force et de résolution qu'on remarquait dans les réponses de la députation, du peu de vigueur que l'on mettait dans la réfutation de leurs argumens et de leurs reproches. Les esprits furent émus et ébranlés par ces représentations, et l'avis du ministre de Saxe entraîna la pluralité. Cet avis tendait en substance à persister dans les dernières offres faites par le corps germanique, c'est-à-dire de ne céder qu'une partie du pays sur la gauche du Rhin, en prenant la Moselle pour démarcation.

Une note de la députation ayant été rédigée en conséquence et présentée aux ministres français, ceux-ci dans leur réponse persistèrent à n'admettre d'autre base que la cession totale et absolue de la rive gauche du Rhin dans toute son étendue, « requérant la députation de l'Empire de déclarer si elle accédait ou si elle » n'accédait pas à la base proposée... »

Cependant Bonaparte de son côté venait de

crire secrètement * au comte de Cobentzl qu'il était temps de finir *cette comédie de Rastadt*, que le directoire exécutif, poussé à bout par les tergiversations et les lenteurs de la députation, avait fixé au 20 mars le terme de ses déterminations, et que si à cette époque la cession de la rive gauche n'était pas consentie d'une manière absolue, la guerre recommencerait infailliblement par une irruption formidable en Allemagne; qu'on pouvait donc tout perdre par une obstination déplacée, et que bien mieux valait continuer de s'entendre et accomplir les stipulations déjà consenties, sauf à y apporter au besoin les restrictions que réclameraient de nouvelles circonstances; qu'en un mot le cabinet du Luxembourg était d'une parfaite bonne foi envers l'Autriche.

Sur cette communication essentielle, et vu l'état de désorganisation où se trouvait l'Europe, Thugut fut d'avis qu'on devait céder. En conséquence, le commissaire impérial comte de Metternich fut chargé d'agir dans ce sens auprès de la majorité de la députation de l'Empire dont il pouvait disposer, mais avec tous les ménagemens convenables, afin de mettre du moins à couvert l'honneur du cabinet impérial.

* Fin de février 1798.

tadt par la diete extraordinaire d'Arau, et qui, par suite de l'influence commune de la France et de l'Autriche, ne fut ni reconnue ni légitimée. Elle se composait de M. Pestalozzi, membre du conseil de Zurich, du professeur Tscharner, membre du conseil souverain de Berne, comme députés, et comme secrétaires de légation, de M. Meyer, de Zurich, et Charles Haller, de Berne, auteur d'un écrit apologétique pour sa patrie, intitulée : *Exposé historique des faits qui constatent la neutralité de la Suisse.* Toute cette légation impuissante fut forcée de quitter Rastadt au moment même où la France était à la veille d'anéantir l'union et l'independance helvétique.

Quant au congrès, il provoquait alors par la lenteur de ses formes la mauvaise humeur de la légation française, qui se manifesta dans ses notes. Les deux plénipotentiaires persistèrent à demander qu'il fut pris isolément une décision sur la proposition préliminaire et fondamentale de *fixer la limite du Rhin* pour base de la pacification, et pour que les états laïques possessionnés sur la rive gauche se réunissent afin de proposer au gouvernement français un plan d'indemnités, menaçant de nouveau de rompre les négociations, si l'on ne déférait point à leur demande.

Poussée à bout, la députation recourant aux notes évasives, se jeta dans des questions subsidiaires.

« Comment pourrait-on s'occuper de ques-» tions subsidiaires, répondit la légation fran-» çaise, avant d'avoir reconnu le principe? Les » ministres plénipotentiaires de la république » française se réfèrent entièrement à leurs pré-» cédentes notes, et persistent à déclarer la dé-» putation de l'Empire *responsable des refus et* » *des évasions équivalentes à des refus* d'adhérer » à une base raisonnable et nécessaire. »

Ce fut alors que la députation imagina de prier le gouvernement français de modérer ses propositions de paix, en demandant seulement la moitié du pays de l'Empire situé sur la rive gauche du Rhin, offrant d'établir la négociation sur cette base.

Mais les ministres du directoire prévinrent la démarche de la députation, en déclarant qu'ils avaient reçu par le dernier courrier l'ordre positif de leur gouvernement, de rompre sur-le-champ toute négociation, si l'on persistait plus long-temps à ne pas consentir à la base première, c'est-à-dire à reconnaître tout le cours du Rhin pour limite de la république française. Tels furent les termes de leur note du 20 février.

D'après cette impulsion, la députation de l'Empire, dans sa trente-deuxième séance, délibéra sur la réponse à faire à la dernière note des plénipotentiaires français. Les votes ne furent pas unanimes : Mayence, Saxe, Autriche, Bavière et Wurtzbourg voulaient insister encore sur la conservation d'une partie de la rive gauche du Rhin, entre cette rivière, la Roer et la Meuse. Au contraire, la Prusse, Brême, Baden, Darmstadt et Francfort consentaient finalement à la cession absolue de toute la rive gauche.

C'est ainsi que la députation de l'Empire, la Prusse et l'Autriche elle-même étaient entraînées à céder pas à pas le terrain à la France. Mais les plénipotentiaires du directoire n'entendaient nullement se départir d'une cession pure et simple. Enfin l'Empire céda sur tous les points moyennant quelques restrictions et un consentement modifié.

Dans la trente-deuxième séance, où la députation prit le *conclusum* pour la cession de la rive gauche, le ministre d'Autriche comte de Lehrbach, après avoir voté pour cette cession, rappela que dans les vingt-cinquième et vingt-huitième séances il avait voté comme la députation de Saxe relativement aux *essais particuliers* à faire ; que même il les avait conseillés

comme un moyen de mettre fin au fléau de la guerre. Ensuite il demanda entre autres « qu'on » renouvelât en termes exprès cette observa- » tion que par la rive gauche du Rhin on n'en- » tend que *ce qui est situé sur cette rive*, et » qu'ainsi tout ce qui est situé sur la *rive droite*, » quelque nom qu'il porte, doit rester à l'Alle- » magne. » Ensuite il ajouta : « Tout le monde » sait ce que l'Autriche a fait dans cette guerre, » ce qu'elle n'a cessé de recommander et de » prédire, et ce qui malheureusement est arrivé. » Les suites ne justifieront que trop cette mai- » son qui s'est employée dans toutes les occa- » sions et qui s'est sacrifiée pour l'Empire et » pour sa constitution. L'Autriche a déjà fait de » grands sacrifices à ces événemens malheu- » reux : elle a employé toutes les ressources de » ses sujets et de ses états pour pouvoir amener » les négociations de la paix d'Empire ; et tout » homme instruit se convaincra aisément que si, » par tous ces sacrifices, l'Autriche n'a pas fait da- » vantage pour le moment, d'après la situation où » se trouvait l'Empire, et celle dans laquelle il se » trouve encore en partie, on ne peut au moins » lui contester que, pendant tout le cours des né- » gociations actuelles, elle n'a rien négligé pour » contribuer à les accélérer, et qu'animée d'un

» zèle vraiment patriotique elle a pris à cœur » les intérêts de ses co-états, et principalement » de ceux qui pendant tout le cours de la » guerre ont rempli constamment et avec une » exactitude ponctuelle leurs obligations pour » la conservation de la constitution.... Enfin, il » serait superflu de rappeler ici tout ce que, pen- » dant six ans, l'Autriche a voulu prévenir et ce » qu'elle n'a pu empêcher par des causes et des » événemens assez connus. »

Telles furent les expressions de regrets que le zèle de M. de Lehrbach lui inspira pour la justification de la maison d'Autriche, au moment du grand sacrifice.

Toutefois le commissaire impérial comte de Metternich, ayant expédié un courrier pour Vienne, avec le *conclusum* du 9 mars, attendit les ordres de sa cour avant de donner sa sanction à une résolution aussi importante. Le 14, il remit, seulement comme simple *intermédiaire*, aux plénipotentiaires français, ce conclusum sans en adopter la décision. Cette forme de communication n'empêcha pas les ministres français de regarder la base de la cession de la rive gauche du Rhin comme *légalement* posée, sans s'arrêter même au vœu de la députation de conserver du moins la *dernière portion* des

pays de l'Empire sur le Bas-Rhin. Dès le lendemain, ils adressèrent la note suivante au commissaire impérial.

« Les ministres plénipotentiaires de la répu» blique française avaient toujours pensé que » la députation de l'Empire, pénétrée de la né» cessité d'une limite fixe et invariable entre les » deux états, accéderait franchement et sans » restriction à une demande qui ne pouvait être » combattue avec obstination que par passion » ou par intérêt. Ils voient avec satisfaction par » le conclusum du 9 mars, dont le ministre plé» nipotentiaire de S. M. l'empereur leur a trans» mis la copie, que leur espoir n'a pas été déçu. » On peut donc actuellement travailler efficace» ment au bonheur des peuples, en s'occupant » sans relâche et sans délai de prévenir pour » toujours le fléau de la guerre par une prompte » pacification, dont la rentrée des troupes dans » l'intérieur sera la première conséquence.

» Pour accélérer ce grand ouvrage, il convient » d'abord de régler le mode de prestation des » indemnités aux états qui ont perdu sur la » rive gauche du Rhin. Les ministres plénipo» tentiaires de la république française en trou» vent la base dans des *sécularisations*..... »

Ainsi les ministres du directoire articulaient

enfin le mot de *sécularisation*, qui depuis longtemps se présentait à tous les esprits comme le glaive destiné à couper le nœud gordien de la pacification germanique, sans que personne entre tous les ministres de l'Empire osât le prononcer.

Enfin Thugut donna sa sanction au *exclusum*. Le comte Clément de Metternich, fils du ministre impérial *, arrivé de Vienne à Rastadt dans la nuit du 20 mars, apporta au ministre plénipotentiaire, son père, et à la légation impériale, l'aveu du chef de l'Empire, pour consentir à la cession entière de la rive gauche du Rhin.

Dès lors le directoire exécutif ne forma plus aucun doute sur l'heureuse et prochaine issue des négociations de Rastadt : la concession décisive venait d'être emportée, et cela au moment même où les ombrages de l'Autriche auraient pu se manifester à l'occasion des invasions de Rome et de Berne. Mais à la faveur de l'ascendant qu'avait su exercer Bonaparte, et de son concert avec Cobentzl, le cabinet de Vienne venait pour ainsi dire de fléchir humblement.

Bonaparte s'empressa d'écrire à M. de Talleyrand la lettre suivante ** pour se dégager de tous les liens importuns de Rastadt :

* Aujourd'hui prince de Metternich.

** Du 4 mars 1798.

« Je viens d'être instruit, citoyen ministre, » que l'Empire a enfin consenti à prendre pour » base du traité de Rastadt la cession de la rive » gauche du Rhin. Les citoyens Treilhard et » Bonnier acheveront sans difficulté ce qu'ils » viennent de commencer si heureusement. Mon » intervention désormais devient superflue; je » vous prie donc de vouloir bien m'autoriser à » faire revenir de Rastadt une partie de ma » maison que j'y avais laissée, ma présence à » Paris étant nécessaire pour différens ordres » et différentes expéditions. »

C'est ainsi que Bonaparte brisa les chaînes de Rastadt avec lesquelles le directoire aurait peut-être essayé encore de le retenir.

La légation prussienne ne s'y méprit pas : « Il est certain, manda-t-elle à sa cour, que Bo- » naparte ne reviendra point à Rastadt pour » prendre part aux négociations. Il vient de » rappeler son secrétaire de légation Perret et » son aide-de-camp Lavalette, qui étaient restés » en *observation* à Rastadt, et chargés plus parti- » culièrement de *soigner* la légation impériale...»

Dès lors, affranchi des entraves qui le retenaient dans une fausse position, Bonaparte put s'élancer en Orient, pour s'y préparer un avenir et des destinées plus brillantes que tout

» utilement les nouvelles colonies réclamées sur-
» tout par tant d'hommes agités qui ont besoin
» de projets, par tant d'hommes malheureux
» qui ont besoin d'espérances.... »

La pensée d'une expédition en Egypte était, dans l'esprit de Bonaparte, inséparable de l'idée de s'emparer préalablement de l'île de Malte. Il en fit faire la première ouverture au directoire par son aide de camp Lavalette. Voici ce que lui écrivit officiellement, à ce sujet, le ministre Charles Delacroix * :

« Nous sommes instruits, depuis assez long-
» temps, que le prince de la Paix a le désir de
» devenir grand-maître de Malte. Nul doute
» qu'il ne fasse les démarches les plus actives
» pour y parvenir. Il obtiendra aisément du roi
» d'Espagne, ou fera lui-même le sacrifice de
» cinq à six cent mille francs. Quant à l'expédi-
» tion militaire, si l'on ne peut s'en dispenser, il
» est plus convenable qu'elle soit faite par l'Es-
» pagne; elle est d'ailleurs impossible pour nous:
» Malte ayant observé exactement la neutralité,
» ayant même plusieurs fois secouru nos vais-
» seaux et nos marins, nous n'avons aucun pré-
» texte d'entrer en guerre avec elle, et à coup

* Dépêche confidentielle du 16 juillet 1797.

» constances favorables, pour punir Mourad et » Ibrahim beys, soit par nous-mêmes, soit par » la Porte, toute faible qu'elle est en Egypte. » Les circonstances n'ont point encore changé, » et il faut remettre à d'autres temps tout pro- » jet sur l'Égypte : je n'y renonce pas, car cette » contrée fixe mon attention d'une manière » toute particulière. Je sens le degré d'utilité » dont elle peut être pour la république. Je ne » m'expliquerai pas à cet égard d'une manière » plus positive ; il doit vous suffire de savoir » que mes vues reposent sur les bases conte- » nues dans vos mémoires et votre lettre au ci- » toyen Verninac *, dans laquelle je n'ai trouvé » que des idées sages et grandes. Je conférerai » avec vous sur tous ces objets quand vous se- » rez en France..... »

Magallon avait demandé un congé d'une année, que le ministre s'empressa de lui accorder. A son retour à Paris il renouvela l'idée d'une conquête dont il développa l'extrême facilité et les grands avantages. Mais, dans son projet, c'était d'accord avec le grand-seigneur qu'il fallait trouver dans ce riche pays, détaché depuis long-temps de son autorité, la compensation des

* Alors ambassadeur à Constantinople.

pertes commerciales que la France avait essuyées dans les Indes et dans les Antilles.

Au mois de juillet 1797, c'est-à-dire environ un an après, Bonaparte, dans les loisirs des préliminaires de Léoben, puisa de son côté la première idée de son expédition d'Égypte, dans les archives de Venise dont on lui faisait alors le dépouillement. Il consulta même à ce sujet divers documens tirés de la bibliothèque ambroisienne.

M. de Talleyrand, qui briguait à cette époque le ministère des affaires étrangères, ayant eu connaissance de la pensée de Bonaparte, fit à une séance de l'Institut national, un discours destiné à préparer les esprits sur un genre de colonisation qui se rattachait à ce projet.

« Il faut, dit-il, se préparer à établir des co-
» lonies nouvelles; notre situation intérieure
» rend un déplacement d'hommes nécessaire.
» Ce n'est pas une punition qu'il s'agit d'infliger,
» mais un *appât qu'il faut présenter*; et combien
» de Français doivent naturellement adopter
» l'idée d'un établissement dans des contrées
» éloignées; combien en est-il pour qui un ciel
» nouveau est devenu un besoin; et ceux qui
» restés seuls ont vu tomber sous le fer des as-
sassins tout ce qui embellissait pour eux la

» terre natale, et ceux pour qui elle est infécon-
» de, et ceux qui n'y trouvent que des regrets,
» et ceux même qui n'y trouvent que des re-
» mords; et cette multitude de malades politi-
» ques, ces caractères inflexibles qu'aucun re-
» vers ne peut plier, ces imaginations ardentes
» qu'aucun raisonnement ne ramène; et ceux
» qui se trouvent toujours trop resserrés dans
» leur propre pays, et les spectateurs aventu-
» reux, et les hommes qui brûlent d'attacher leur
» nom à des découvertes, à des fondations de
» villes, à des civilisations, pour qui la France
» constituée est trop calme; ceux enfin qui ne
» peuvent se faire à des égaux ni à aucune dé-
» pendance!

» Quant aux lieux qui pourraient recevoir
» ces colonies, annoncer avec trop de précision
» ce qui sera fait, c'est le moyen de ne pas faire...»
Toutefois M. de Talleyrand parle avec éloge des côtes d'Afrique; il rappelle que le duc de Choiseul étant ministre s'occupait dès 1769 d'un établissement dans l'Égypte, afin de retrouver là, et avec un immense avantage pour le commerce de France, les mêmes productions qui pouvaient un jour lui échapper ailleurs; il fait un appel aux hommes éclairés pour qu'ils disent, *lorsqu'il en sera temps*, « où peuvent s'établir le plus

» nous emparer de l'Egypte. Ce pays n'a jamais
» appartenu à une nation européenne; les Vé-
» nitiens seuls y ont eu une indépendance pré-
» caire. On pourrait partir d'ici avec vingt-cinq
» mille hommes escortés par huit ou dix bâti-
» mens de ligne ou frégates vénitiennes et s'en
» emparer.

» L'Egypte n'appartient pas au grand-seigneur.
» Je désirerais, citoyen ministre, que vous pris-
» siez à Paris quelques renseignemens et me fis-
» siez connaître quelle réaction aurait sur la
» Porte notre expédition d'Egypte....

» Avec des armées comme les nôtres, à qui tou-
» tes les religions sont égales, mahométane,
» copte, arabe, etc., tout cela nous est indiffé-
» rent.... »

Abordant le même jour et dans une seconde dépêche la question de Malte.

« Pourquoi, lui dit-il *, ne nous emparerions-
» nous pas de Malte? L'amiral Brueys pourrait
» très bien mouiller là et s'en emparer. Quatre
» cents chevaliers et au plus un régiment de
» cinq cents hommes sont la garde seule qu'ait
» la ville de la Valette. Les habitans qui mon-
» tent à plus de cent mille sont très portés pour

* Dépêche confidentielle du 13 septembre 1797.

» nous, et fort dégoûtés de leurs chevaliers qui » ne peuvent plus vivre et meurent de faim. *Je* » *leur ai fait exprès confisquer leurs biens en Ita-* » *lie.* Avec l'île Saint-Pierre que nous a cédée le » roi de Sardaigne, Malte et Corfou, nous serons » maîtres de toute la Méditerranée... »

Voici la réponse du ministre *: qu'on ne perde pas de vue qu'elle fut écrite avant la conclusion de la paix avec l'Autriche.

« Le directoire approuve vos idées sur Malte. » Depuis que cet ordre s'est donné un grand » maître autrichien, M. de Hompesch, le direc- » toire s'est confirmé dans le soupçon, déjà fondé » sur d'anciens renseignemens, que l'Autriche » visait à s'emparer de cette île. Elle cherche à » se faire puissance maritime dans la Méditer- » ranée; c'est pour cela qu'elle a demandé de » préférence dans les préliminaires de Léoben, » la partie de l'Italie qui avoisine la mer, qu'elle » s'est hâtée de s'emparer de la Dalmatie, qu'elle » a trahi son avidité en prenant Raguse dont il » n'avait pas été parlé. Outre cela, comme elle » dispose du gouvernement napolitain, Malte » aurait pour elle un double avantage, et ser- » virait à attirer à elle toutes les productions de

* Dépêche confidentielle du 21 septembre 1797.

» la Sicile. Ce n'est pas seulement dans des vues » de commerce qu'elle a voulu émigrer du cen- » tre de l'Italie vers les côtes de cette presqu'île, » mais encore dans des vues de conquêtes plus » éloignées à la vérité ; elle se ménage les moyens » d'attaquer par terre les provinces turques, aux- » quelles elle confine par l'Albanie et la Bosnie, » tandis que, de concert avec la Russie, elle au- » rait pris ces mêmes provinces par le revers, en » entrant dans l'Archipel avec une flotte russe. » Il est de notre intérêt de prévenir tout ac- » croissement maritime de l'Autriche, et le direc- » toire désire que vous preniez les mesures » nécessaires pour empêcher que Malte ne tombe » entre ses mains.

» Quant à l'Egypte, vos idées à cet égard sont » grandes, et l'utilité doit en être sentie : je » vous écrirai sur ce sujet *au large*. Aujourd'hui, » je me borne à vous dire que si l'on en faisait » la conquête, ce devrait être pour déjouer les » intrigues russes et anglaises qui se renouvel- » lent si souvent dans ce malheureux pays. Un » si grand service rendu aux Turcs les engage- » rait aisément à nous y laisser toute la prépon- » dérance et tous les avantages commerciaux » dont nous avons besoin. L'Egypte, comme » colonie, remplacerait bientôt les productions

» des Antilles, et, comme chemin, nous donne-
» rait le commerce de l'Inde; car tout, en ma-
» tière de commerce, réside dans le temps, et le
» temps nous donnerait cinq voyages contre
» trois par la route ordinaire. »

Il est digne de remarque qu'avant même le traité de Campo-Formio, Bonaparte, le directoire et M. de Talleyrand, ou plutôt tout le gouvernement personnifié opinait pour s'emparer de Malte et de l'Égypte; que tel était l'engouement et même on peut dire l'aveuglement à cet égard, qu'un ministre, homme d'état pénétrant et d'une sagacité parfaite, considérait la conquête de l'Égypte comme un grand service rendu aux Turcs, et dont ils ne manqueraient pas *de nous savoir gré*, et comme nous donnant infailliblement le commerce de l'Inde. Sans doute M. de Talleyrand considérait déjà la puissance anglaise comme anéantie et la mer appartenant à la république française ainsi que le continent.

Le désir de s'emparer de Malte était si ardent que quatre jours plus tard le même ministre écrit à Bonaparte * :

« Le directoire trouve à propos que je vous
» écrive itérativement et d'une manière plus

* Dépêche confidentielle du 27 septembre 1797.

» positive au sujet de la proposition que vous » faites de vous assurer de Malte. Il importe de » prévenir l'Autriche, l'Angleterre et la Russie » à cet égard. De nouveaux renseignemens qui » sont parvenus au directoire et les rapproche- » mens qu'il a faits le confirment dans l'opinion » qu'il était fondé à avoir depuis quelque temps, » que cette île, devenue le foyer des intrigues » autrichiennes, russes et anglaises, gouvernée » d'ailleurs par un grand maître autrichien, est » à la veille de tomber sous la puissance de l'Em- » pereur ou de ses alliés.

» La possession de cette île, jointe à l'Istrie et » à la Dalmatie, ferait de l'Autriche une puis- » sance maritime capable de donner des in- » quiétudes à la France et à la république cisal- » pine, dont il est aisé de prévoir qu'elle ne peut » jamais être que l'ennemie. Malte lui donne- » rait par sa situation les moyens de troubler » la navigation de toute la Méditerranée; et il » serait encore plus dangereux que cette île » tombât au pouvoir des Anglais et des Russes.

» D'après cette considération, le directoire » vous donne tous les pouvoirs nécessaires pour » mettre à exécution le plan que vous avez pro- » posé. Il vous autorise à donner à l'amiral » Brueys tous les ordres convenables pour s'as-

» surer de l'île de Malte, dans la vue d'éviter que » l'Autriche ne s'en empare comme elle a fait de » Raguse. Sa prise de possession de Raguse légi- » time notre prise de possession de Malte, et nous » en fait un devoir, afin de mettre cette île à l'abri » de l'avidité de l'Autriche, avidité si connue et » qu'elle a si évidemment montrée en s'emparant » avant le terme fixé de l'Istrie et de la Dalmatie, et » en envahissant même et sans en avoir le moin- » dre prétexte cette république de Raguse, qui » n'était pour rien dans les troubles de l'Italie, » et à l'indépendance de laquelle aucune puis- » sance belligérante n'était en droit de porter » atteinte. Du reste l'état de guerre dans lequel » nous sommes avec l'Empereur, la Russie et » l'Angleterre, peut dispenser, si cela convient » mieux, de donner aucun motif.

» Je vous envoie quelques lettres de la plus » grande conséquence qu'il serait peut-être bon » de faire parvenir d'avance à Malte par une » voie sûre. Vous concevez qu'il est nécessaire » d'y préparer l'opinion. »

Ces lettres étaient du commandeur Dolomieu, attaché à la révolution et dévoué au directoire. Elles avaient pour objet de former à Malte un parti dans l'intérêt de la France.

Le 8 octobre, M. de Talleyrand envoie trois

autres lettres à Bonaparte « qu'il sera bon, lui » dit-il, de faire passer par des occasions succes- » sives à Malte, dans la vue de faciliter l'expé- » dition que vous avez projetée. Le directeur » Barras désire, ajoute le ministre, vous en- » voyer un de ses cousins dont il croit les lu- » mières et les talens utiles pour faire réussir » l'entreprise; si vous pensez pouvoir l'employer, » il pourra partir aussitôt. »

Bonaparte touchait alors au terme de sa négociation avec l'Autriche, et il n'attendait plus que la signature du traité pour s'occuper activement de son dessein sur Malte. Le traité signé, il fait venir à son quartier général le secrétaire de la légation de France à Gènes qu'il avait déjà éprouvé dans différentes missions délicates. C'était Poussielgue, ancien chef de division au trésor public, homme habile, plein de connaissances commerciales, financières et politiques, ayant plusieurs de ses parens à Malte, qui y exerçaient la profession de négocians. Par ses rapports antérieurs avec Malte et le Levant, il était en mesure de remplir avec succès la mission importante que lui ménageait Bonaparte. Elle avait pour but de sonder les dispositions du gouvernement et celles des chevaliers français, de bien connaître également celles du peuple et

les ressources et les obstacles qu'on pourrait rencontrer; et enfin de tâcher d'envoyer au quartier général quelques uns des chevaliers de Malte que Bonaparte pouvait avoir connus à l'école militaire.

Après en avoir conféré avec Poussielgue lui-même, Bonaparte lui donne une mission apparente, destinée à masquer sa mission réelle : il lui remet une *commission d'inspecteur général des Echelles du Levant*, conçue en ces termes :

« La réunion à la république française des » îles de Corfou, Zante, Céphalonie et Cerigo, » allant procurer à la France de nouvelles rela- » tions politiques et commerciales dans la Mé- » diterranée et principalement dans le Lævant, » et le gouvernement voulant, le plus tôt possi- » ble, établir ses rapports d'une manière ré- » gulière et avantageuse, le général en chef de » l'armée d'Italie charge en son nom le citoyen » Poussielgue, premier secrétaire de la légation » de la république française à Gênes, de se » transporter immédiatement, en qualité d'ins- » pecteur général des Echelles du Lævant, auprès » des différens consuls et agens de la républi- » que dans le Lævant, et en général de visiter » tous les établissemens français situés dans » cette partie; il examinera dans chaque point

» la situation actuelle de notre commerce et de » nos relations; observera les changemens ap- » prouvés depuis la révolution; recherchera les » moyens les plus prompts de rétablir l'ancienne » prospérité de notre commerce et de l'accroître » en proportion des avantages de notre nou- » velle position; il examinera sous quels rapports » il conviendrait d'étendre ou de modifier nos » relations politiques; il prendra enfin des ren- » seignemens sur la manière la plus sûre d'éta- » blir notre correspondance et nos communi- » cations régulières et périodiques entre le con- » tinent de la France et nos îles de l'Adriatique, » en fixant les points intermédiaires en Corse, » en Sardaigne, en Sicile ou à Malte, ou en les » établissant sur le continent de l'Italie par » Ancône. Au retour de cette mission qu'il accé- » lérera autant qu'il sera possible, il remettra » au général en chef de l'armée d'Italie son rap- » port sur tous les objets dont il est chargé par » la présente commission. »

Malte étant le point intermédiaire le plus essentiel de la mission secrète de Poussielgue, Bonaparte lui remit, toujours dans le but d'en masquer l'objet, la lettre suivante adressée *au consul de la république française à Malte* *.

* Datée de Milan, le 13 novembre 1797.

« De nouvelles relations, citoyen, vont ré-
» sulter de la réunion à la république française
» des îles de Corfou, Zante, Céphalonie et Cé-
» rigo. Je charge le citoyen Poussielgue, premier
» secrétaire de la légation française à Gênes,
» qui a la confiance du gouvernement et toute
» la mienne, de se transporter dans les différen-
» tes Echelles du Levant, à l'effet d'y recueillir
» les observations et d'y prendre tous les ren-
» seignemens nécessaires, pour mettre le gou-
» vernement en état de faire les changemens et
» modifications à apporter dans nos relations
» commerciales et politiques dans cette partie,
» et d'établir, de la manière la plus sûre, la cor-
» respondance et les communications régulières
» entre le continent de la république française
» et ses îles de l'Adriatique.

» Je vous prie d'aider le citoyen Poussielgue
» de vos connaissances et de vos lumières dans
» tout ce qui concerne sa mission, et de le faire
» connaître auprès du gouvernement du pays
» où vous résidez.

» L'intention du gouvernement de la républi-
» que française est de consolider toujours ses
» intérêts avec ceux des gouvernemens étran-
» gers dans les relations qu'il peut avoir à éta-
» blir chez eux. »

sition de cette île devenait d'une importance majeure dans l'exécution des projets sur l'Egypte. Bonaparte ne s'était pas dissimulé que le succès d'une semblable expédition pouvait dépendre de l'occupation de Malte; mais s'en emparer de vive force lui semblait un dessein chimérique. Bien qu'il aspirât à la renommée d'Alexandre, il ne dédaignait pas l'habileté de Philippe, habileté qui lui avait réussi plus d'une fois pour la conquête de l'Italie. Voilà ce qui lui avait fait naître l'idée de la mission qu'il venait de confier au secrétaire de légation Poussielgue. L'objet spécial de cet émissaire était de reconnaître à Malte les dispositions des chevaliers, d'y répandre sourdement les principes révolutionnaires, et même de fomenter une révolution dans l'île pour la faire passer plus facilement sous la domination française. C'était la méthode consacrée de cette époque.

Dans le courant de janvier, Poussielgue, sous prétexte de sa commission apparente d'inspecteur général des Echelles du Levant, aborde à Malte et descend chez un banquier de son nom, gardien du port, et déjà connu pour ses opinions républicaines. C'est là qu'il recueille les premières informations sur la situation politique de l'île et qu'il s'abouche avec le consul de

France Courson ; c'est de là qu'il répand les germes d'une défection prochaine. Poussielgue passa cinq semaines à Malte, donnant des dîners somptueux et voyant un grand nombre de chevaliers pour lesquels il avait des lettres de recommandation, non seulement du commandeur Dolomieu, voué aux intérêts de la France ; mais du chevalier Picot de Mornas, capitaine du génie, qui avait quitté l'ordre depuis deux ans pour aller joindre Bonaparte en Italie. Poussielgue gagna quelques chevaliers avec lesquels il se mit en rapport et fut particulièrement secondé dans ses démarches par le secrétaire du trésor Bosredon de Ransijat, l'ami de Dolomieu, et en outre par le commandeur de Bardonenche, commandant de l'artillerie, lié avec Ransijat, et tous les deux zélateurs secrets des idées républicaines. Le chevalier de St-Tropez entra aussi dans la conjuration. De son côté le consul de France se chargea de gagner les consuls d'Espagne et de Hollande. Poussielgue, à l'aide des deux commandeurs séduits auxquels il s'ouvrit entièrement, eut aussi des conférences avec le grand maître qu'il chercha seulement à se rendre favorable dans l'intérêt de sa mission apparente.

Dans ses premiers rapports, il donna les dé-

tails qu'on lui avait demandés sur la disposition des esprits à Malte : il en résultait que les chevaliers de la langue française ne recevant ni argent ni nouvelles de leurs parens, et réduits aux plus tristes expédiens pour vivre, feraient bon marché de leur fidélité à l'ordre, et ne demanderaient pas mieux que de sortir de l'île, pourvu qu'il leur fût permis de rentrer en France ; que le grand-maître Hompesch, homme sans caractère et épouvanté de sa situation, ne tirerait sans doute aucun parti des ressources que lui présentaient sa position militaire, et les forces de terre et de mer qu'il avait à sa disposition ; d'ailleurs il assurait que les personnes qui l'entouraient exerçaient sur son esprit une influence d'autant plus fâcheuse, que les Anglais et les Russes convoitaient la possession de l'île ; et enfin que ces derniers avaient un consul, homme d'un esprit audacieux et actif, qui épouvantait le gouvernement de ses menaces, et jetait le désordre et l'effroi dans tous les esprits.

La mission de Poussielgue fut remplie avec beaucoup de secret et d'intelligence, et en attendant son retour en France, les travaux occultes sur cette partie avancèrent rapidement. Ayant sondé et préparé les esprits ; ayant tendu tous les fils de ses intrigues, Poussielgue revint à

Marseille, et de là adressa son dernier rapport secret à Bonaparte, à Paris, rapport qui confirmait ses premières données. Il en résultait que l'ordre n'était plus ce qu'il avait été pendant tant d'années ; que les vices de l'administration avaient réduit les finances au point que l'ordre s'était vu dans la dure nécessité de réformer plus de la moitié de ses forces de terre et de mer ; que le grand-maître n'était réellement qu'un vieillard faible, timide, irrésolu, facile à dominer dans un moment de crise ; que d'un autre côté, la magie du mot de liberté était telle, que déjà un grand nombre de chevaliers français avaient adopté les principes populaires et les professaient ouvertement, et que parmi les habitans de l'île, ces principes étaient encore plus en vogue et plus répandus ; que néanmoins il ne fallait pas compter sur l'explosion spontanée d'une révolution dans l'île, en faveur de la république, les dispositions de l'ordre et de la majorité des chevaliers ne lui étant pas favorables ; que par conséquent l'apparition de l'escadre seule ne suffisait pas pour y faire éclater un mouvement ; mais que la présence d'un armement serait plus décisive à l'aide d'une affiliation nombreuse et active qu'on s'attendait à voir porter incessamment à quatre mille personnes,

y compris les indigènes, et que, dans ce cas, la désorganisation du gouvernement de l'ordre s'ensuivrait infailliblement, ce qui, d'après un plan déjà arrêté, amènerait l'occupation de l'île.

Au moment même où ce rapport secret parvenait à sa destination (c'était au commencement de mars) le contre-amiral Brueys stimulé par la correspondance de Bonaparte, et venant de Corfou avec l'escadre qu'il commandait dans l'Adriatique, parut devant Malte dont il voulait reconnaître les côtes ; il fit entrer dans le port un de ses vaisseaux qui avait besoin de réparations, et auquel le grand-maître, les baillis et l'ordre entier s'empressèrent de donner des secours de toute espèce. Pendant huit jours l'escadre sonda toute la côte, et reconnut les points où il était possible d'opérer des débarquemens.

Cependant tout le mois de février s'était passé dans la même incertitude au sein du gouvernement et dans le secret de ses délibérations, au sujet de l'exécution du grand projet sur l'Orient. L'argent manquait pour préparer un armement aussi formidable à Toulon. A la vérité, Bonaparte et le directoire comptaient sur le trésor de Berne. Tel fut donc, à n'en plus douter, le principal motif de l'attentat politique qui fut alors

Le général Brune ayant reçu l'ordre d'attaquer les Bernois, venait d'annoncer au gouvernement que Berne et ses trésors seraient en son pouvoir dans les premiers jours de mars. Or, avec de telles ressources, l'expédition pouvait être rapidement en état de mettre à la mer.

En conséquence, Bonaparte mûrit son plan conçu en Italie et qu'il fortifia des meilleures informations tirées des cartons du ministère. Selon lui, l'expédition d'Egypte, faite pour donner une grande idée de la puissance de la France, devait surprendre l'Europe par sa hardiesse, et avoir pour résultat :

1° D'établir sur le Nil une colonie française qui prospérât sans esclaves et tînt lieu à la république de Saint-Domingue et de toutes les îles à sucre que la révolution avait fait perdre;

2° D'ouvrir un débouché aux manufactures dans l'Afrique, l'Arabie et la Syrie, et de fournir au commerce de France toutes les productions de ces vastes contrées;

3° De faire de l'Egypte comme une place d'armes, d'où une armée de soixante mille hommes pourrait se porter sur l'Indus, soulever les Marattes et les peuples opprimés de l'Indoustan.

Déjà, on pouvait compter sur le secours de

dirigé contre les Suisses, et que nous avons rapporté. Toutefois, avant cet événement, et à l'époque dont il s'agit, le directoire flottait encore entre la descente en Angleterre et l'expédition d'Égypte. On ne faisait de préparatifs que contre les Anglais. Bonaparte lui-même n'avait pas arrêté ses déterminations. Bien qu'il ne parût plus occupé que de l'expédition d'Angleterre, et que le directoire affectât lui-même de se montrer plus rassuré sur les desseins secrets du jeune général, celui-ci n'en excitait pas moins les mêmes ombrages, et les préparatifs pour la descente en eurent plus d'activité. Le directoire nomma les états-majors, et ne négligea rien pour persuader à l'Europe qu'enfin la France allait porter sur le terrain de son ennemi le fléau de la guerre qui désolait depuis si longtemps le continent. L'Angleterre elle-même commença à ne plus regarder comme une vaine menace les préparatifs d'une expédition dirigée par un homme que rien ne semblait effrayer, et qui commandait aux soldats les plus aguerris de l'Europe.

Dans cet état de choses, Bonaparte ne put guère se dispenser d'aller jeter un coup d'œil investigateur sur les côtes et les ports de l'Océan. Parti de Paris le 10 février avec quelques offi-

Tippoo-Saëb. Ce prince avait envoyé des ambassadeurs au général Malartic, gouverneur-général des Iles-de-France et de la Réunion, avec des dépêches pour le directoire; il avait écrit des lettres particulières à l'assemblée coloniale et aux généraux employés dans ce gouvernement. Il demandait à faire une alliance offensive et défensive avec la France, et proposait d'entretenir à ses frais, aussi long-temps que la guerre durerait dans l'Inde, les troupes qu'elle pourrait y envoyer. Il n'attendait, enfin, que le moment où les Français viendraient à son secours, pour déclarer la guerre aux Anglais, n'ayant rien plus à cœur que de les chasser de l'Inde.

Quant aux forces de terre et de mer nécessaires à l'expédition, Bonaparte demandait quarante mille hommes, la disposition de la flotte du contre-amiral Brueys, quatre cents bâtimens de transport indépendamment de tout ce qui pouvait constituer un grand établissement colonial.

Le directoire ayant adopté son plan, Bonaparte minuta lui-même de sa main tous les arrêtés, toutes les nominations d'officiers généraux et enfin tous les ordres nécessaires, lesquels furent recopiés par Barras, faisant les fonctions de secrétaire général du directoire.

pour ne pas initier dans le mystère le secrétaire général lui-même.

Le 5 mars les trois directeurs La Reveillère-Lepaux, Merlin et Barras écrivirent au général de l'armée d'Angleterre la lettre secrète que voici

« Vous trouverez ci-jointes, général, les ex-
» péditions des arrêtés pris par le directoire exé-
» cutif, pour remplir promptement le grand ob-
» jet de l'armement de la Méditerranée. Vous
» êtes chargé en chef de leur exécution. Vous
» voudrez bien prendre les moyens les plus
» prompts et les plus sûrs. Les ministres de la
» guerre, de la marine et des finances, sont pré-
» venus de se conformer aux instructions que
» vous leur transmettrez sur ce point important
» dont votre patriotisme a le secret, et dont le
» directoire ne pouvait mieux confier le succès
» qu'à votre génie et à votre amour pour la vraie
» gloire. »

Ce fut ainsi que s'expédièrent les ordres destinés à rassembler sur les côtes du golfe de Lyon les troupes que l'on destinait à l'embarquement.

Le prestige et l'entraînement que fit naître cette entreprise hasardeuse fut tel parmi ceux qui la conçurent et l'ordonnèrent, qu'au sein même du gouvernement il ne s'éleva qu'une seule opposition, celle du ministre de la marine

Pléville-Lepeley, marin mutilé et d'un caractère plein de rudesse et de franchise. Consulté d'abord par le directoire sur le fond du projet, il se déclara contre, sans hésitation, et dans un mémoire ou rapport présenté au gouvernement, il établit que, par la nature même de l'expédition et les chances auxquelles elle serait exposée, ce serait aller au devant de la ruine de la marine française, attendu les efforts et les sacrifices que ferait infailliblement le ministère anglais, pour faire avorter l'expédition ou amener sa ruine. Le directoire, qui la désirait, afin d'éloigner Bonaparte, ne fit point connaître au ministre ses motifs ni même sa résolution; mais sachant qu'il donnerait sa démission plutôt que de prescrire les préparatifs d'un armement qu'il n'approuvait pas, il lui donna la mission d'aller inspecter les ports et les arsenaux de l'Ouest, pour préparer la descente contre l'Angleterre. Ce ne fut qu'à son retour qu'on l'instruisit du projet définitivement arrêté pour l'Egypte, et qu'il apprit que les ordres pour en hâter les préparatifs avaient été donnés en son absence. Telle fut la profonde impression que fit sur lui ce procédé du directoire que, donnant un coup violent de sa jambe de bois à la table du bureau où il venait de déposer son portefeuille de

ministre, il culbuta cette table, et que ne pouvant plus dissimuler son ressentiment il donna sur-le-champ sa démission *.

Déjà tout était en activité dans les ports de la Provence et de l'Italie. Mais tandis que toutes les pensées du directoire se portaient vers l'Afrique, il affectait toujours de les diriger vers l'Angleterre dont il ne voulait pas, disait-il, avoir à craindre le redoutable voisinage. L'animosité entre les deux gouvernemens prit un caractère plus prononcé d'irritation, par le refus du ministère anglais d'admettre la résidence à Londres d'un commissaire envoyé par le directoire pour l'échange des prisonniers. Le départ de ce commissaire appelé Gallois avait ranimé les espérances de tous ceux qui avaient supposé à sa mission un but politique, ou du moins qui y avaient vu l'indice de quelques dispositions à se rapprocher. Mais il en fut tout autrement; Gallois n'eut aucun succès dans l'objet immédiat de son arrivée en Angleterre, attendu que la première demande qu'il fit aux ministres ne fut que la répétition des instances faites précédemment « pour que » la Grande-Bretagne rendît tous les prison- » niers français qui se trouvaient en Angleterre

* Le 13 avril 1798.

» à condition que les prisonniers anglais déte-
» nus en France seraient relâchés en masse, »
C'est-à-dire en d'autres termes que le directoire demandait l'échange de ses propres prisonniers dans la proportion de six à un. N'ayant pu réussir, et la négociation étant rompue, le commissaire Gallois reçut dans les premiers jours de mars la notification, « qu'attendu que sa présence n'é-
» tait plus requise dans la capitale, il ferait bien
» de s'éloigner à quelque distance de Londres. »

Sur ce message il écrivit une lettre à lord Grenville, sur un ton fort haut et tranchant, où il fit entendre « qu'une pareille insinuation,
» qui avait l'air d'un ordre, était incompatible
» avec le respect dû à son gouvernement, et
» que le capitaine Coates, qui se trouvait ac-
» tuellement en qualité de commissaire britan-
» nique à Paris, était traité avec tous les égards
» usités envers un ministre accrédité. » Il ajoutait dans la même lettre, « qu'au cas où l'on ne
» retirerait point l'insinuation, il serait dans la
» nécessité de demander un passeport et de quit-
» ter l'Angleterre. » Lord Grenville répondit à cette lettre par l'envoi immédiat d'un passeport, et le commissaire Gallois prit dans l'instant la route de Douvres.

Les organes du ministère en Iaas firent con-

naître qu'il y avait eu des raisons politiques pour enjoindre au commissaire Gallois de résider hors de Londres, puisque ce dont l'on s'occupait chez lui avait plus la nature de quelque *intrigue* que celle de *travaux réels* pour les prisonniers français. Ils donnèrent en outre les détails suivans.

« Lorsque les commissaires français, envoyés ici » par le directoire pour donner des soins aux » prisonniers de leur nation, exhibèrent leurs » pleins-pouvoirs au secrétaire d'état Dundas, » ce ministre leur déclara qu'ils avaient pleine » liberté de visiter toutes les prisons, afin de se » convaincre par leurs propres yeux que le rap- » port répandu par le directoire, touchant les » mauvais traitemens faits aux prisonniers fran- » çais en Angleterre, était absolument faux et » destitué de tout fondement. Les commissaires » ayant ensuite visité toutes les prisons, recon- » nurent, d'après leur propre aveu, la fausseté » du rapport, ayant trouvé par leur propre exa- » men que les prisonniers étaient traités aussi » bien qu'on pouvait le désirer..... L'on craint » toutefois, ajoutaient les organes du ministère, » que le premier effet du retour de l'agent Gal- » lois à Paris, auquel il s'est résolu très visible- » ment de fort mauvaise humeur, ne soit de don- » ner ordre à notre agent, le capitaine Coates

» de quitter la France. Tout ami de l'humanité » doit fort regretter cet état éternel d'animosité » entre les deux pays, qui a son origine dans » l'esprit d'inquiétude et d'intrigue sans repos, » qui conduit le directoire français.

En effet, tous les sujets de la Grande-Bretagne qui se trouvaient en France dans des ports de mer furent arrêtés dans un seul et même jour. Le directoire d'ailleurs s'éleva à cette occasion contre les procédés du gouvernement anglais « qui, dit-il, n'a pas voulu consentir au » *cartel d'échange* que le citoyen Gallois était » chargé de proposer, M. Pitt ayant eu l'*insolence* de lui prescrire loin de Londres un » rayon de quatre lieues pour y fixer sa résidence.... Ce nouvel incident prouve qu'il n'y » a aucun ménagement à garder avec un gouvernement, qui, pour la troisième fois, manque » avec autant d'impudence aux procédés et à la » condescendance dus à une nation aussi brave » que généreuse ; car on n'a pas oublié les deux » ambassades de lord Malmesbury. C'est à nos intrépides marins, c'est aux conquérans de l'Italie » et des rives du Rhin qu'il est réservé de tirer » vengeance d'une conduite aussi outrageante. »

Pour redoubler les craintes et l'incertitude du cabinet de Londres et lui donner le change au

sujet de l'armement de la Méditerranée, le directoire nomma une commission destinée à diriger la descente en Angleterre. Cette commission était composée du contre-amiral Lacrosse, de l'ingénieur Forfait, du chef d'artillerie Andréossi et du capitaine Muskein. Le gouvernement lui conféra tous les pouvoirs civils et militaires; mettant à sa disposition quatre cent mille francs pour chaque dix jours. Il lui assigna le Hâvre pour chef-lieu. On désigna en même temps les généraux qui devaient commander sous le général en chef. Kilmaine eut le commandement du centre, Desaix celui de l'aile droite et Kléber de l'aile gauche. Berthier fut nommé chef de l'état-major.

Le 1er avril, la nouvelle du départ de Bonaparte pour Toulon s'étant répandue à Paris, le directoire fit publier dès le lendemain un arrêté qui enjoignait au général de se rendre à Brest pour y prendre le commandement de l'armée d'Angleterre.

Le cabinet de Londres fut dupe de ce stratagème. Il est certain que dans un conseil du cabinet auquel tous le ministres assistèrent, le 11 avril, il fut question des mesures défensives à prendre pour le cas d'une invasion au sujet de laquelle le gouvernement venait de recevoir

des informations de la nature la plus sérieuse. Dès le 9, par signal du télégraphe, lord Bridport avait reçu l'ordre d'appareiller au plus tôt avec sa flotte pour surveiller la rade de Brest. Les ministres arrêtèrent ensuite différens bills pour la défense du pays, et le duc d'York fut nommé commandant en chef de toutes les forces de terre dans la Grande-Bretagne. Bientôt le parlement lui-même seconda avec ardeur le zèle des ministres.

Les dangers qui menaçaient la nation ayant fait sentir la nécessité de s'occuper plus particulièrement des moyens de défense, le ministre Dundas proposa un bill pour permettre aux hommes compris dans la milice supplémentaire de s'enrôler dans la troupe de ligne. Ne dissimulant point le danger qui menaçait l'Angleterre, « c'est une vérité incontestable, dit-il à la » chambre des communes, que la crise actuelle » doit décider si nous serons comptés parmi les » nations. Nous devons nous hâter de pour» voir à la sûreté des femmes, des enfans, des » vieillards; nous devons donner des armes à » toute la population, fortifier les points les » plus menacés, rassembler des troupes autour » de la capitale, faire afficher aux portes des » églises les noms des braves qui s'enrôleront vo-

» lontairement, enfin autoriser les membres du » parlement à accepter des commissions dans » l'armée sans perdre leur place au parlement.

» Je connais, ajouta-t-il, le danger de confier » des armes à tout le monde sans distinction ; » je ne saurais dissimuler qu'il existe au milieu » de nous un grand nombre de sujets malin- » tentionnés et sur lesquels nous devons exercer » la plus active vigilance ; des sujets capables de » tout entreprendre pour introduire les réformes » qu'ils désirent, de se lier même avec l'ennemi » de leur patrie. Je sais qu'il existe une grande » quantité d'hommes égarés qui entretiennent » de perfides correspondances avec la France, et » qui sont disposés à servir les projets les plus » hostiles contre leur propre pays ; mais de quel- » que importance que soient ces considérations, » ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter » des mesures que les circonstances nous com- » mandent, si périlleuses qu'elles puissent être. »

Le bill fut adopté sans opposition. Un autre bill autorisa le roi à pourvoir à la sûreté et à la défense du royaume, et à indemniser les personnes dont les propriétés pourraient souffrir par l'effet des mesures qui seraient jugées nécessaires. L'objet de ce bill était une sorte de levée en masse destinée à coopérer avec la ini-

lice et à être employée de la manière la plus efficace. On fit aussi revivre le bill des étrangers, et la suspension de la loi d'*habeas corpus* fut renouvelée.

Ainsi, au milieu des périls, le génie de Pitt veillait sur les destinées de la Grande-Bretagne. Déjà des flottes nombreuses parcouraient toutes les mers et bloquaient tous les ports de France et d'Espagne sur les côtes de l'Océan.

Toutefois si le directoire affectait de ne parler et de ne s'occuper que de l'expédition d'Angleterre, ses projets sur l'Égypte commençaient à être soupçonnés ou pénétrés. Les journaux français et italiens s'expliquaient même à ce sujet de manière à ne laisser aucun doute. Ils nommaient les généraux qui devaient faire partie de l'expédition ; les savans et les artistes qui devaient s'associer à leurs travaux ; enfin ils indiquaient les ports de la Méditerranée où se réunissaient les bâtimens destinés à concourir à cette grande entreprise. Mais en général les Anglais et même les Français restèrent également dans la persuasion que l'escadre et le convoi de troupes rassemblés à Toulon passeraient bientôt dans l'Océan. Quand enfin la réunion des savans et des artistes qui devaient accompagner l'expédition eut indiqué qu'il était

question d'un grand établissement colonial ; quand les journaux français eux-mêmes eurent soulevé un coin du rideau mystérieux, en vantant les avantages que retirerait la France de la possession de l'Égypte, on s'obstina encore à méconnaître ces indices et à considérer les préparatifs d'une colonisation méditerranée comme une fausse démonstration, qui ne pouvait avoir pour objet que de tenir les Anglais dans l'incertitude, et les amener à disséminer leurs forces navales. On crut donc en Angleterre même que le but de l'armement de Toulon était de débloquer la flotte espagnole dans le port de Cadix, afin d'opérer ensuite la réunion des escadres des deux nations alliées, réunion destinée à protéger le transport et le débarquement de l'armée française sur les côtes de la Grande-Bretagne. A cet égard néanmoins les Anglais se reposaient avec quelque confiance sur les vingt-quatre vaisseaux de ligne commandés par l'amiral Jervis, qui gardait le détroit de Gibraltar.

Mais déjà il ne s'agissait plus dans les ports de France de menacer Londres ou Dublin. Tout était prêt à Toulon ; les convois de Gênes, de Civita-Vecchia et de Bastia, venaient de recevoir l'ordre de se réunir à la grande flotte. Quarante mille hommes, l'élite des plus braves

armées de l'Europe, étaient rassemblés et n'attendaient plus que le signal du départ. Jamais, depuis la fameuse *armada*, plus grande expédition n'avait été préparée dans les ports du midi, lorsqu'un incident imprévu, dirigé contre l'ambassade française à Vienne, sembla devoir retenir sur le continent le chef de cette grande entreprise, et pendant plus de quinze jours tint l'expédition en suspens.

Ici nous donnerons au lecteur des particularités remarquables et des documens essentiels sur le drame politique que nous devons présenter. Nous commencerons par faire connaître le caractère et la position sociale de l'acteur qui y joue le principal rôle et qui depuis est devenu un personnage éminemment historique. Charles-Jean Bernadotte naquit à Pau dans le Béarn en 1764, d'une famille de bourgeoisie honorable. Il entra comme simple soldat, en 1780, dans le régiment d'infanterie Royal-Marine. Sergent en 1789, il monta de grade en grade à celui de colonel qu'il obtint à la fin de la première campagne de la révolution, s'étant distingué par une grande activité, et une intrépidité que favorisa la marche rapide des événemens. Passant en moins d'une année du rang de général de brigade à celui de divisionnaire,

il commanda une division de l'armée de Sambre-et-Meuse à la bataille de Fleurus, où il donna des preuves de talent et de valeur. En 1795, il contribua au passage du Rhin et combattit pendant deux ans sur les rives de ce fleuve. En 1797, il passa à l'armée d'Italie avec sa division et celle du général Delmas, qui toutes deux se faisaient remarquer par leur intrépidité et leur discipline. Bernadotte eut besoin dans cette circonstance de toute sa prudence et de tout son crédit sur les troupes qu'il commandait, pour éviter de funestes divisions entre elles et les soldats de l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Ceux-ci désignaient les soldats de Sambre-et-Meuse sous le nom de *messieurs*, et ils s'appelaient eux-mêmes les *sans culottes* de l'armée d'Italie, par affectation de républicanisme. Bernadotte mit autant de soin à calmer ces fâcheuses mésintelligences que l'on semblait en mettre d'un autre côté à les faire naître. Les opérations et les trophées de la campagne mirent fin à ces divisions et des deux côtés on se ressouvint seulement qu'on était Français. Du reste Bernadotte était fermement attaché aux institutions républicaines. Il fut chargé vers le mois d'août, pendant les négociations d'Udine, de se rendre à Paris et de présenter au directoire des drapeaux

enlevés aux ennemis de la France. La lettre adressée à ce sujet par Bonaparte au directoire contenait un brillant éloge des talens et des services de Bernadotte, et le discours que ce général prononça lui-même à cette occasion devant le directoire ne fit qu'ajouter à sa réputation.

Ayant rejoint sa division à l'armée d'Italie, il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que ses principes rigides et son caractère hautement prononcé faisaient également ombrage au directoire et à Bonaparte; que ce dernier surtout cherchait à l'écarter de Paris et des affaires publiques.

En effet Bernadotte avait saisi d'un œil attentif les mouvemens qui avaient caractérisé la révolution du 18 fructidor, principalement dirigée contre le système constitutionnel; il savait que Bonaparte s'était montré disposé à marcher sur Paris à cette époque avec une partie de son armée, et depuis il avait acquis la certitude qu'en signant la paix, ce général avait eu des motifs personnels d'ambition; qu'il était convenu avec Cobentzl du congrès à Rastadt dont il serait le président; qu'il y aurait une armée rassemblée sur les côtes de l'Océan en apparence pour marcher contre l'Angleterre, mais en réalité pour marcher sur Paris et renverser le

gouvernement directorial, si les circonstances le permettaient.

Dans une conversation avec le comte de Meerfeldt, l'un des plénipotentiaires désignés au congrès de Rastadt, Bernadotte avait aussi démêlé que l'Autriche ne comptait pas sur une longue paix, et qu'il y avait quelques points arrêtés et secrets entre Cobentzl et Bonaparte, pour le renversement du gouvernement républicain. Ainsi, il avait plus de données qu'il ne lui en fallait pour se convaincre qu'un esprit d'intrigue et de faction s'était répandu parmi les membres du gouvernement et parmi les généraux eux-mêmes.

Cette conviction lui inspira le projet de se rendre utile à sa patrie, sans qu'il eût besoin de marcher sur un terrain pour lequel il était si peu fait: c'est dans ce but qu'il écrivit au directoire le 29 novembre 1797 pour demander un commandement aux îles de France, dans l'Inde, ou dans les nouvelles possessions acquises par le traité de paix dans la mer Ionienne, ou, si la demande n'était pas accordée, une inspection d'infanterie, de l'emploi dans l'armée de Portugal, ou enfin une pension de retraite. Le même jour il envoie de Trévise, copie de cette lettre à Bonaparte, priant son général en chef,

si sa retraite lui est accordée, « de vouloir bien » employer à l'armée d'Angleterre deux de ses » aides de camp qui serviront la république » avec le même zèle et la même ardeur qui ont » caractérisé toujours les troupes du Rhin. » Et il ajoute ces lignes remarquables ; « Ils pourront » comme moi, s'incliner devant les talens, mais » jamais devant l'audace. Quoique j'aie à me » plaindre de vous, je m'en séparerai sans cesser » d'avoir pour vos talens la plus grande estime. » Barras lui répond au nom du directoire, le 19 décembre, qu'on lui destine une division de l'armée d'Angleterre, mais que s'il préfère le commandement des îles Ioniennes le directoire le lui confiera avec plaisir. Le même jour, Bonaparte, qui était alors à Paris, lui écrit dans le même sens et avec des expressions amicales. Mais rien ne le décide. Trois semaines après, Bonaparte lui écrit à Milan : « J'aurais fort dé- » siré vous avoir avec moi en Angleterre, mais » il paraît que le gouvernement croit votre pré- » sence nécessaire pour commander en Italie. » Ce poste est essentiel, et vous servirez la ré- » publique en éclairant la marche des nouveaux » républicains d'Italie. . . »

Mais Bonaparte en même temps dissuadait le directoire de confier ce commandement à Berna-

dotte; et il le faisait maintenir à Berthier qui ne s'en souciait point. Aussi au moment où Bernadotte croyait recevoir de ce dernier le commandement en chef de l'armée d'Italie, celui-ci lui remettait un ordre du directoire qui l'envoyait ambassadeur à Vienne. Bernadotte ne douta pas un instant que ce changement ne fût le résultat de l'influence de Bonaparte, et qu'après avoir eu recours à tous les subterfuges, pour l'écarter des affaires intérieures de la république, il n'eût trouvé un moyen de s'en débarrasser d'une manière honorable. Il refusa d'abord de se rendre à Vienne; mais Berthier lui dit que son refus allait retarder l'exécution des ordres qu'il avait reçus de marcher lui-même sur Rome, et que d'ailleurs le directoire avait pensé qu'il fallait dans cette circonstance envoyer à Vienne un homme qui eût assez d'influence pour faire entendre à ce cabinet que la marche de l'armée française n'avait nullement pour but de renverser le gouvernement papal, mais d'obtenir une réparation de l'assassinat du général Duphot. Berthier ajoutait qu'il trouverait à Vienne des instructions dans ce sens. Bernadotte voyant alors une trop grande responsabilité à retarder par son refus la marche de l'armée accepta l'ambassade.

En faisant annoncer publiquement sa nomi-

nation, le directoire s'exprima ainsi sur le compte de son ambassadeur. « Ce général est » du nombre de ceux qui se sont distingués par » leur sagesse autant que par leur courage à la » tête de nos différentes armées, et qui se sont » ainsi montrés propres à entrer dans toutes les » carrières. » Ayant senti aussi qu'il fallait entourer d'un certain éclat son ambassadeur auprès de la seconde puissance du continent, le directoire fixa son traitement à cent quarante-quatre mille francs. Il lui donna pour premier secrétaire de légation Gaudin qui avait déjà rempli les mêmes fonctions à Constantinople, et pour second secrétaire, Villot-Freville qui se trouvait alors avec le même titre en Toscane.

Quant à ses instructions, elles eurent pour objet de rassurer ou de calmer le cabinet de Vienne, au sujet des deux entreprises qui commençaient à se développer contre le saint-siège et contre la Suisse. Il s'agissait surtout de sonder les véritables dispositions de cette cour et de travailler, à l'ombre de l'influence de l'impératrice, à renverser le premier ministre Thugut qu'on était si fondé à croire favorable à l'Angleterre. Provoquer la disgrace de Thugut à Vienne, et à peu près par les mêmes motifs celle du prince de la Paix à Madrid et du che-

valier Acton à Naples, tels étaient alors, à l'égard de ces trois cabinets, le but principal de la politique secrète du directoire et l'objet des instructions confidentielles de M. de Talleyrand, qui avait coutume de dire et même d'écrire dans ses dépêches, en parlant du premier ministre de l'Empereur : *M. de Thugut qui est le souverain de Vienne.* Quand nous aurons offert tout entier l'épisode de l'ambassade de Bernadotte et ses suites, nous dévoilerons les intrigues suscitées à Madrid contre le favori tout puissant de la reine d'Espagne.

Bernadotte arriva le 8 février dans la capitale de l'Autriche. Le lendemain, il fit sa visite au baron de Thugut, qui le reçut avec des marques de distinction particulières; Bernadotte se présentait avec la réputation d'un guerrier habile et loyal; quoique dépourvu d'éducation, il ne manquait pas d'une sorte de politesse, et ses manières étaient assez propres à lui gagner les esprits. Enfin, quoiqu'il professât avec chaleur les principes de la révolution, la franchise de son caractère ne permettait pas de le croire capable d'aucune entreprise déloyale. Il protesta d'ailleurs de la sincérité de la politique du directoire, et promit, de sa part, une mission pacifique et tout à fait amicale.

Dans ses premières conférences avec le principal ministre, il lui fit sentir que le directoire verrait avec plaisir que, par réciprocité, la cour de Vienne envoyât un ambassadeur à Paris. « Puisque, sans s'arrêter à la réciprocité d'étiquette, répondit Thugut, le gouvernement » français n'a pas attendu la nomination d'un » plénipotentiaire de l'Empereur, pour envoyer » ici un ministre qualifié de sa part, je crois » pouvoir vous donner l'assurance que cette » nomination aura lieu incessamment, avant que » la conclusion de la paix de Rastadt ait amené » la paix de la France avec le chef de la confédération germanique, et rétabli entre eux la » même amitié qu'entre votre république et le » chef de la monarchie autrichienne. Le baron » de Degelmann, ajouta-t-il, paraît désigné pour » cette haute mission.

» Du reste, quels que soient les différends qui » résultent des diverses interprétations du traité » de Campo-Formio, ma cour, poursuivit Thugut, vient de donner une grande marque de » satisfaction à un des principaux négociateurs » qui l'a conclue : il a plu à sa majesté impériale et royale de conférer l'ordre de la Toison-» d'Or au marquis de Gallo, ci-devant ambassadeur de Naples à notre cour, et actuellement

» secrétaire d'état des affaires étrangères de sa » majesté sicilienne.

» Notre cour, en effet, donne de fortes preuves » de son amour pour la paix, et ce sentiment n'a pas » même été ébranlé par la prise d'assaut du fort » du Rhin, près de Manheim, qui a si fort affecté » la cour de Bavière. Je puis même assurer que » ma cour a conseillé à l'électeur palatin la plus » grande modération à l'égard de la France. »

Ce furent ces dispositions, plus apparentes que réelles de la part de Thugut, qui rendirent plus facile à Bernadotte l'exécution des ordres du directoire, en ce qui concernait le saint-siège et la Suisse. Ses notes, à cet égard, maintinrent l'Autriche dans la ligne que venaient de lui tracer les stipulations de Campo-Formio. Ainsi Berthier put proclamer sans obstacle la république romaine, en invoquant les mânes de Pompée et de Caton; et quelques jours plus tard, Brune put envahir la Suisse, sans que le cabinet autrichien se permît de présenter une seule note ni la moindre réclamation. Cependant cette impassibilité devait avoir un terme.

L'impératrice, le 1^er^ mars, étant accouchée d'une archiduchesse, le lendemain Bernadotte eut sa première audience de l'Empereur, et remit ses lettres de créance. Il fut successivement présenté

à tous les princes de la famille impériale, regrettant fort que les couches de l'impératrice ne lui permissent pas de voir cette princesse.

Déjà la cour de Vienne commençait à se récrier contre les interprétations forcées du traité de Campo-Formio par le cabinet du Luxembourg. D'un autre côté, les différends qui s'élevaient entre la cour de Naples et la république française, occupaient singulièrement la cour impériale, qui y prenait à la fois un intérêt politique et un intérêt de famille. Son attention n'était pas moins fixée sur le sort de la Suisse et sur les événemens qui changeaient la face de ce pays. Dans ces circonstances, Bernadotte, sans instructions précises sur les différens griefs qui donnaient lieu aux représentations de l'Autriche, crut devoir observer la plus grande circonspection, et pour cela, son principal moyen fut de se tenir souvent à la campagne. Mais poussé de plus en plus par M. de Talleyrand à miner le crédit du principal ministre, il fit remarquer dans sa correspondance chiffrée combien il avait été contrarié par les couches de l'impératrice, qui ne lui avaient point permis encore de se faire présenter à cette souveraine, et combien d'ailleurs il aurait peu à espérer de son appui tant que la cour de Naples redoute-

rait l'influence ou les entreprises de la république : il fallait avant tout, disait-il, rassurer l'impératrice à cet égard. Du reste, ajoutait-il, n'est-il pas étrange que quand la république française a, depuis plus d'un mois, un ambassadeur à Vienne, l'Empereur semble affecter de n'en point envoyer à Paris, tout en disant toujours qu'il y enverra le baron de Degelmann, qui ne bouge nullement.

Enfin, le 8 avril, dimanche de Pâques, l'impératrice relevée de couches et paraissant ce jour-là pour la première fois en public, Bernadotte eut d'elle sa première audience. Dans le discours qu'il adressa à cette princesse, il lui dit « qu'il » s'estimait d'autant plus heureux de lui rendre » aujourd'hui ses devoirs, qu'il venait de rece- » voir l'ordre exprès du directoire d'assurer sa » majesté qu'elle pouvait se tranquilliser abso- » lument à l'égard de Naples. » Il avait reçu cette instruction par l'adjudant Morin, arrivé la veille de Paris.

Profitant de l'impression favorable que cette assurance avait faite sur l'esprit de l'impératrice, il lui fit remettre secrètement, dès le lendemain, un mémoire dirigé contre la politique de Thugut, comme étant incompatible avec le système de bonne intelligence et d'harmonie qui existait

dont nous n'omettrons ici aucun détail essentiel.

Depuis quelque temps certains journaux de Paris, dirigés par Bonaparte ou par sa faction, attaquaient Bernadotte sur ce qu'il n'avait pas permis à son corps d'armée en Italie, de délibérer et de faire des adresses dans le sens de celles que Bonaparte avait dictées pour faire triompher le directoire dans sa lutte contre les conseils. Passant à des accusations plus récentes, ils affirmèrent que les officiers à la suite du général ambassadeur ne portaient la cocarde tricolore que dans l'intérieur de l'hôtel de la légation, et qu'on ne devait pas en être surpris quand on se rappelait la condescendance que Bernadotte avait montrée pour le cabinet de Vienne, après les préliminaires de Léoben et à des époques antérieures.

Le directoire en envoyant ces articles de journaux à Bernadotte, lui écrivit qu'il ne pouvait croire qu'un général qui avait si bien servi la nation sous le drapeau tricolore, négligeât de faire respecter ses couleurs, et qu'il lui ordonnait de faire distinguer son hôtel par les couleurs nationales, s'il ne l'avait déjà fait.

On sent l'impression que cette lettre dut faire sur Bernadotte. Ses ménagemens étudiés envers la cour de Vienne ne pouvaient qu'en être alté-

française, par une sorte de représailles, réunit ses amis et saisit cette occasion pour faire arborer à son hôtel le drapeau tricolore avec cette inscription : *Liberté, égalité*. Il était alors 6 heures du soir.

Les habitans de Vienne, loin de partager les dispositions des peuples de Milan, de Venise et de Rome, se réunirent en foule devant l'hôtel de l'ambassadeur, et firent entendre des murmures et des cris tumultueux, exigeant que le drapeau fût retiré. Le premier détachement de troupes qui survient ne veut pas d'abord employer les moyens de rigueur ; l'officier qui le commande invite le peuple à se séparer; mais loin de s'apaiser le tumulte augmente avec la foule même qui commence à lancer des pierres aux fenêtres, au balcon et au drapeau tricolore. L'ambassadeur, qui voit dans ce rassemblement tout le caractère d'une émeute hostile, envoie au premier ministre cette première note :

» L'ambassadeur de la république française pré-
» vient M. de Thugut qu'au moment où il lui écrit,
» une populace fanatique ose former un attrou-
» pement devant la porte de son habitation. Les
» motifs qui animent ces attroupés, ne peuvent
» pas être l'objet du plus léger doute, puisque
» plusieurs pierres ont été lancées contre les fe-

» nêtres de la maison qu'occupe l'ambassadeur. » Profondément indigné de tant d'insolence il » prie M. de Thugut d'ordonner à l'instant les re- » cherches nécessaires pour que les auteurs du » délit soient découverts et punis, de manière à ce » que leur châtiment serve d'exemple. L'ambas- » sadeur de la république française ne doute » pas que ses réclamations ne soient accueillies » avec tout l'empressement qu'elles doivent ins- » pirer, et que désormais la police ne soit assez » vigilante pour prévenir toute scène semblable, » qui ne pourrait se renouveler sans entraîner » les conséquences les plus sérieuses, d'après » l'intention très ferme où est l'ambassadeur de » repousser avec énergie jusqu'à la moindre » insulte, à plus forte raison des excès aussi » scandaleux.

» *P.-S.* M. de Thugut est prié de remarquer » que l'on a beaucoup à se plaindre des agens » de la police. Plusieurs qui ont dit être em- » ployés par elle ont été requis pour dissiper » l'attroupement, et au lieu de remplir les in- » tentions de l'ambassadeur ils sont restés froids » spectateurs de ces désordres révoltans. »

En effet l'émeute grossissait à vue d'œil et se montrait de plus en plus menaçante. Sur ces entrefaites accoururent le comte de Dietrich-

stein, conseiller de la régence, et le directeur de la police comte de Pergen; tous deux se rendirent près le général ambassadeur, le conjurant de faire ôter le drapeau. Leurs instances furent vaines; ils les réitérèrent à plusieurs reprises, et toujours ils essuyèrent le même refus. Ils allèrent jusqu'à donner à l'ambassadeur l'assurance que s'il se rendait à leurs prières, pour que l'on eût le temps de préparer le peuple et de le contenir, le gouvernement se ferait un devoir de lui procurer la satisfaction qu'il désirait. Bernadotte persista dans son refus, et répondit itérativement: *Non! le drapeau restera!*

On envoya un officier au peuple, pour lui dire que l'ambassadeur ne pouvant avoir égard à ses clameurs, on l'invitait à les cesser et à se retirer. Mais toute représentation fut inutile; on jeta de nouveau des pierres aux fenêtres, et des hommes de la foule escaladant le balcon en arrachèrent le drapeau et le précipitèrent dans la rue.

Ce fut alors que Bernadotte envoya au premier ministre cette seconde note:

« L'ambassadeur de la république française » prévient de nouveau M. de Thugut, que la » frénésie du peuple est telle que toutes les » vitres de la maison de France sont fracassées » par les coups de pierre réitérés que les

» ameutés ne cessent de lancer : il lui donne
» avis que l'attroupement est déjà porté à plus
» de trois mille personnes, et que les gardes
» accourues dans les environs de la maison de
» France, loin de la protéger, restent spectatri-
» ces bénévoles du caprice et de la fureur du
» peuple : leur inertie l'encourage au contraire.
» L'ambassadeur ne peut se dispenser de croire
» que cette scène scandaleuse ne soit tolérée ou
» plutôt excitée par les autorités qui ne pren-
» nent aucune mesure pour la faire cesser. Il
» voit avec autant de regret que de peine que la
» dignité du peuple français est blessée par l'in-
» sulte faite à l'ambassadeur, qui a vainement
» engagé la foule à se séparer et à rentrer pai-
» siblement dans ses habitations. A l'instant
» même où l'ambassadeur écrit, la fureur est
» telle que les portes sont enfoncées par le
» moyen de pierres qu'on y jette, et cela en
» présence des gardes. Le drapeau tricolore vient
» d'être arraché par le moyen de crochets, par
» cette populace mutinée. L'ambassadeur ne
» pouvant rester plus longtemps dans un pays
» où les lois les plus saintes sont violées, où les
» traités les plus sacrés sont foulés aux pieds,
» demande à M. de Thugut un passeport pour
» se rendre en France avec toute la légation, à

» moins que M. de Thugut, réprouvant la *violation du droit des gens*, n'aime mieux faire proclamer dans les rues de Vienne, que le gouvernement autrichien, n'ayant pris aucune part aux insultes et outrages exercés contre la république française, les désavoue formellement et ordonne que les auteurs et complices soient recherchés et punis d'une manière exemplaire. » A cette condition seule et sous l'obligation du gouvernement autrichien de remplacer le drapeau tricolore et de le faire arborer par un officier civil ou militaire dans la maison de France, l'ambassadeur peut rester. M. de Thugut doit examiner que le temps presse, que les momens sont précieux et qu'ainsi il doit à l'ambassadeur une réponse prompte et catégorique à tous les points de sa demande. » L'ambassadeur observe de plus à M. de Thugut que plusieurs personnes de la légation ont été obligées de mettre le sabre à la main pour se soustraire à la fureur du peuple. »

En effet, l'ambassadeur avait cru d'abord que son apparition en imposerait à la multitude, quand il la vit dans des dispositions évidemment hostiles. Il avait fait ouvrir la porte de son hôtel et s'était présenté avec son secrétaire le sabre à la main. Mais la multitude n'en tenant aucun

compte l'avait forcé et pressé de se retirer. Dans cet instant un de ses domestiques tira un coup de pistolet sur un homme du peuple qui, suivi par d'autres, commençait à escalader les appartemens intérieurs. Ce fut le signal des plus graves désordres. L'homme blessé ayant été emporté, ses camarades revinrent à la charge. Le peuple alors força et brisa deux fenêtres, et plusieurs des attroupés pénétrèrent dans les appartemens et les saccagèrent. Les meubles et les lustres, tout ce qu'il y avait de précieux fut pillé ou brisé. On mit en pièces les voitures qui étaient dans la cour et l'on en traîna les débris dans la rue. Tous ces excès furent commis aux cris sans cesse répétés de *vive l'Empereur! à bas le drapeau national!* Sans l'arrivée d'un bataillon de grenadiers qui vint renforcer la garde, les excès eussent été encore plus outrageans. Le peuple aurait vraisemblablement forcé l'appartement où l'ambassadeur et ses gens s'étaient barricadés comme dans une citadelle et se tenaient prêts à repousser la force par la force.

Vers onze heures, l'ambassadeur envoya au premier ministre une troisième note conçue en ces termes :

« L'ambassadeur de la république française » prévient M. de Thugut que le tumulte et des

» excès de tous genres durent depuis cinq
» heures; qu'aucun officier public ne s'est encore
» présenté chez lui; qu'une populace effrénée
» est en possession de différentes parties de son
» habitation, où les séditieux fracassent tout ce
» qu'ils trouvent; que l'ambassadeur, les secré-
» taires de légation, les citoyens et les officiers
» français qui se trouvent près de lui sont obli-
» gés de se retirer dans un appartement où, avec
» les dispositions qui caractérisent des républi-
» cains, ils attendent l'événement.

» L'ambassadeur ne peut plus rester dans une
» ville inhospitalière où l'on viole d'une manière
» si affreuse les principes qui lient les nations
» entre elles, le droit des gens consacré par le
» respect de tous les peuples civilisés; il requiert
» le ministre des affaires étrangères de sa ma-
» jesté impériale de lui envoyer les passeports
» nécessaires pour lui et pour tous les Français
» qui doivent s'éloigner avec lui. L'envoi de ce
» passeport pourra être d'autant moins différé
» que la foule, prête à s'élancer dans l'apparte-
» ment où les citoyens français l'attendent, n'a
» reculé qu'au moment où quelques domestiques
» se sont vus obligés de faire usage contre elle
» des armes à feu qui se trouvaient entre leurs
» mains. »

» *P.-S.* La dernière note que l'ambassadeur » de la république française destine à M. de » Thugut est assez marquante par son objet, » pour qu'il s'aperçoive que c'est la troisième » qui lui aura été adressée, sans qu'aucune ré- » ponse ait suivi les deux premières. »

Enfin, le premier ministre fit la réponse suivante : « C'est avec une peine infinie que le » ministre des affaires étrangères a appris les » désordres qui font le sujet des notes que le » citoyen ambassadeur de la république fran- » çaise lui a adressées ce soir. Le ministre en » fera un rapport exact à sa majesté impériale, » et il ne doute pas qu'elle n'en ressente un » grand déplaisir. Le citoyen ambassadeur peut » être persuadé qu'aucun moyen ne sera négligé » pour que les événemens de ce soir soient exa- » minés selon toute la rigueur prescrite par la » justice, et avec l'intérêt sincère que le gouver- » nement autrichien attachera toujours à cultiver » l'amitié si heureusement rétablie entre les deux » puissances. »

Alors seulement on prit véritablement des mesures pour dissiper l'émeute. Deux escadrons de cuirassiers arrivèrent au grand trot, tandis que le régiment de Preiss marchait et garnissait les rues adjacentes, et que les généraux

Kinsky et Terzy s'efforçaient par des représentations d'apaiser le peuple; mais ces mesures ne suffirent pas. Le peuple ne s'était pas contenté d'abattre et de mettre en pièces le drapeau tricolore; il en avait brûlé les lambeaux sur la place Schottenplatz, aux acclamations de la multitude, dont la plus grande partie s'était ensuite portée au château impérial. L'Empereur se montra alors sur le balcon et il exhorta lui-même l'attroupement à rentrer dans l'ordre. De grands cris de *vivat* partirent du milieu de ce rassemblement, qui pouvait s'élever de quarante à cinquante mille personnes. L'ordre fut donné de faire entrer encore deux régimens dans Vienne. Ce ne fut qu'à une heure après minuit que l'attroupement se calma insensiblement, après qu'on eut fermé les portes de la ville, pour arrêter la masse du peuple des faubourgs qui déjà était en mouvement. Toute la nuit se passa dans le trouble et l'alarme.

A huit heures du matin, le général Bernadotte envoya sous une forte escorte militaire un de ses aides de camp à l'Empereur; il était porteur de la note suivante * :

« Sa majesté impériale ne peut manquer d'être

* Sous la date du 14 avril 1798.

» instruite des excès qui ont été commis contre
» l'ambassadeur de la république française.
» Trois notes successives ont été adressées par
» l'ambassadeur à M. le baron de Thugut, pour
» lui annoncer le commencement et les progrès
» du tumulte. Il a vu s'écouler, sans recevoir
» aucune réponse, tout le temps du danger, et ce
» n'est que sur les 3 heures du matin qu'il a
» enfin reçu une note bien peu faite pour rem-
» plir son attente. Une conduite aussi extraor-
» dinaire met l'ambassadeur de la république
» française dans le cas d'engager sa majesté im-
» périale à se faire représenter les diverses notes
» qu'il a fait parvenir à son ministre des affaires
» étrangères. C'est à regret qu'il prie sa majesté
» d'observer qu'au nombre de ses réclamations
» se trouve la demande de passeport dont il est
» forcé de faire usage, pour aller prendre les
» ordres du gouvernement auquel il a l'honneur
» d'appartenir. En s'éloignant de cette résidence
» il emportera la certitude consolante de n'avoir
» rien négligé pour convaincre sa majesté im-
» périale des dispositions pacifiques et amicales
» que le gouvernement français entretient à son
» égard. Un autre motif de satisfaction existe
» pour lui dans la persuasion que sa majesté est
» profondément affligée de l'attentat dirigé con-

» tre le représentant d'un gouvernement ami, et » que toutes les mesures que les convenances » exigeaient auraient été prises sur le champ, si » les intentions de sa majesté avaient été fidèle- » ment remplies. L'ambassadeur espère que » l'avenir confirmera cette opinion d'une ma- » nière éclatante, et qu'une juste réparation prou- » vera au directoire exécutif que sa majesté im- » périale forme des vœux aussi sincères que lui » pour le maintien de la bonne intelligence » entre les deux nations. »

Dans le jour même Bernadotte reçut la réponse suivante au nom de l'Empereur :

« Le ministre du cabinet, comte de Colloredo, » a l'honneur de faire savoir, par ordre de l'Em- » pereur, au citoyen ambassadeur de la répu- » blique française que sa majesté a appris avec » un vif déplaisir les excès et désordres arrivés » dans la nuit passée; que sa majesté en a été à » peine informée, que dès hier encore elle a » donné elle-même ses ordres tant au comman- » dant des troupes qu'au ministre de la police; » et que, connaissant leur zèle et leur exacti- » tude, elle ne saurait douter qu'ils n'aient rem- » pli ses intentions autant que les circonstances » ont pu le permettre; que l'Empereur désire » que le citoyen ambassadeur n'insiste point sur

» *les passeports demandés*, que sa majesté s'en » remet à lui-même de considérer tous les in- » convéniens qui résulteraient des bruits fâ- » cheux d'une mésintelligence survenue entre les » deux puissances, que son départ de Vienne ne » manquerait pas de faire naître; que sa ma- » jesté a ordonné à M. le comte de Saurau et » et M. le baron de Degelmann de se rendre » dans la journée chez le citoyen ambassadeur, » afin de chercher à éclaircir et vérifier tous les » faits, et faire disparaître à la satisfaction réci- » proque tout juste motif de plainte de sa part. » L'Empereur, en chargeant le soussigné de faire » connaître ses sentimens au citoyen ambassa- » deur, a ordonné d'y ajouter l'assurance de sa » résolution invariable d'entretenir avec soin et » en toute occasion l'amitié et la bonne intelli- » gence heureusement établies entre les deux » puissances, résolution sur laquelle d'ailleurs » la *scrupuleuse ponctualité* avec laquelle toutes » les stipulations de *Campo-Formio* sont rem- » plies de la part de sa majesté ne peut pas lais- » ser le moindre doute.

» Le ministre du cabinet s'empresse d'offrir » au citoyen ambassadeur l'expression de sa » haute considération. »

Une commission spéciale ayant dressé, par

ordre de l'Empereur, une espèce de procès-verbal de toutes les circonstances de l'émeute et de ses suites, et cette pièce ayant été signée par quelques ministres étrangers, le comte de Saurau et le baron de Degelmann se rendirent chez l'ambassadeur français pour lui demander également sa signature qu'il accorda. Mais leurs instances pour le déterminer à déférer au vœu de l'Empereur de ne pas quitter sa résidence furent sans effet. L'ambassadeur exigeait les mêmes réparations qu'il avait demandées dans ses notes au baron de Thugut. Vainement les commissaires autrichiens lui représentèrent que le dessein d'arborer le drapeau tricolore n'était pas prévu par le vingt-troisième article du traité de Campo-Formio, puisque jamais ambassadeur de France n'avait affiché des armes ni aucune autre marque distinctive quelconque à son hôtel, qu'un tel drapeau était d'ailleurs sans exemple ; qu'aucun ministre étranger à Vienne n'avait des marques distinctives à sa demeure. Bernadotte allégua que c'était en conséquence des ordres du directoire qu'il avait arboré le drapeau tricolore à son palais, et que par conséquent l'insulte et les outrages dont il avait été l'objet blessaient la dignité de son gouvernement, et que d'ailleurs son caractère d'am-

bassadeur ayant été compromis il persistait dans la résolution de quitter Vienne, s'il ne recevait pas dans la journée une satisfaction suffisante.

L'Empereur convoqua de suite un conseil d'état auquel on fit inviter tous les ministres des puissances étrangères. On y produisit le procès-verbal signé par l'ambassadeur français lui-même, et toutes les pièces propres à jeter du jour sur ce malheureux incident. Après une assez longue délibération les ambassadeurs signèrent une déclaration qui tendait à justifier complètement le gouvernement autrichien et à rejeter la faute des désordres de la veille sur l'imprudence du ministre républicain et l'innovation qu'il s'était permise en faisant arborer le drapeau tricolore. Cette déclaration ainsi que le procès-verbal furent envoyés par un courrier extraordinaire à Paris et dans toutes les cours étrangères.

Le même jour l'Empereur fit publier en son nom une proclamation signée du directeur de la police comte de Pergen, et conçue en des termes propres à exprimer toute l'affliction du souverain. Elle portait que sa majesté impériale avait appris avec le plus vif déplaisir que par un zèle hors de saison quelques habitans de

Vienne s'étaient écartés de leur respect accoutumé pour l'ordre public; que sa majesté, dans l'attente que dès ce moment tous les bourgeois bien pensans s'abstiendraient de prendre part directement ou indirectement à des tumultes et à toute espèce de rassemblement, avait ordonné que l'on prît les mesures les plus efficaces pour maintenir le repos et l'ordre public; que si quelqu'un ne répondait pas à cette attente, sa majesté se verrait dans la désagréable nécessité de faire punir suivant toute la rigueur des lois un tel perturbateur du repos de ses concitoyens.

Rien n'ayant pu fléchir l'ambassadeur il quitta Vienne, le 15 avril, avec toutes les personnes attachées à sa légation, sous l'escorte d'un nombreux détachement de cavalerie, relevé de station en station jusqu'à la frontière. Il prit la route de Rastadt.

Au premier bruit de cet événement chacun vit dans la retraite de l'ambassadeur le signal d'une nouvelle guerre. Le directoire en reçut l'avis officiel par un courrier extraordinaire que lui dépêcha l'ambassadeur d'Espagne près la cour de Vienne. Ce courrier était porteur d'un premier rapport de Bernadotte sur l'émeute à la suite de laquelle il avait été insulté

et obligé de se retirer. Le directoire passa une partie de la nuit à délibérer sur les mesures à prendre pour venger l'honneur national. Le sentiment fut d'abord unanime à cet égard. Cependant la situation du directoire était embarrassante. D'un côté le général Bernadotte avait trop bien servi la cause de la république pour qu'on osât le désavouer; de l'autre les préparatifs pour l'expédition d'Egypte étaient trop avancés pour qu'on ne dût pas appréhender une rupture avec l'Autriche. En effet, le directoire avait tellement hâté les préparatifs que le départ de Bonaparte pour Toulon était fixé au 23 avril. Le sentiment de l'honneur national ayant prévalu, le directoire mande Bonaparte pour s'appuyer de son influence sur l'opinion publique. Il lui donne connaissance d'un projet de message aux conseils pour déclarer la guerre à l'Autriche et d'un décret qui lui conférait le commandement de l'armée d'Allemagne. Mais Bonaparte, qui a des desseins plus profonds, ne partage point l'opinion du directoire. Suivant lui, le choix de Bernadotte avait été mauvais; son caractère était trop exalté pour un ambassadeur, sa tête n'était pas assez calme et il avait eu matériellement tort. Déclarer la guerre à l'Autriche c'était jouer le jeu de l'Angleterre. Croire que si le cabinet

de Vienne eût voulu la guerre il eût insulté l'ambassadeur c'était peu connaître la politique. Il aurait au contraire caressé, endormi, tout en faisant marcher ses troupes. On pouvait être certain qu'il donnerait satisfaction. Se laisser entraîner ainsi par tous les événemens, c'était ne point avoir de système politique. Du reste, offrant ses services et son influence au gouvernement, il déclara qu'il suspendrait son départ pour Toulon jusqu'à ce qu'on eût reçu de Vienne des nouvelles plus satisfaisantes. Le directoire embarrassé prend alors un arrêté qui lui confère les pouvoirs les plus étendus et le charge de tout réparer.

Dès ce moment Bonaparte se regarde comme maître des destinées de la France. Il expédie en toute hâte un contre-ordre dans la Méditerranée; ordonne aux généraux Baraguey-d'Hilliers, à Gênes, et Desaix, à Civita-Vecchia, de débarquer leurs troupes si elles étaient embarquées, de rentrer dans le port si elles avaient mis à la voile. Il prévient le général Brune que ces troupes sont mises à sa disposition si des indices lui faisaient penser qu'il peut en avoir besoin. « Dans » ces nouvelles mesures, lui mande-t-il, vous » voyez l'effet des événemens qui viennent d'ar» river à Vienne, sur lesquels cependant le gou-

» vernement n'a encore rien de positif. Si jamais » les affaires se brouillent, je crois que les efforts » des Autrichiens seront tournés d'un autre cô- » té, et dans ce cas je sens bien que vous auriez » besoin de beaucoup de moyens et surtout de » beaucoup d'argent. »

Enfin il envoie le même jour au comte de Cobentzl qu'il croit encore à Rastadt le même courrier qu'il envoyait à Vienne lors de la négociation secrète. Dans la lettre par laquelle il lui annonce qu'il se mettra incessamment en route pour aller s'aboucher avec lui à Rastadt, il lui parle beaucoup moins de l'affaire de Bernadotte que d'arrangemens politiques propres à terminer les difficultés que le traité de Campo-Formio avait fait naître ou n'avait pas résolues. Ce langage ne pouvait manquer d'être compris par Cobentzl.

Cependant le courrier de la cour de Vienne arriva dans l'intervalle au directoire avec la dépêche écrite au nom de l'Empereur qui témoignait au gouvernement français la peine que lui avait causé le tumulte du 13 avril, et le dessein de sa part de remplir les stipulations de Campo-Formio dans toute leur étendue. Bien que ces protestations fussent d'une nature plus rassurante, le directoire était peu satisfait de la dé-

claration impériale affichée à Vienne au sujet de l'insulte dont le drapeau national et l'ambassadeur avaient été l'objet. Il trouva cette déclaration vague, insignifiante, et il s'étonna de n'y rien voir concernant la punition des auteurs et instigateurs de l'émeute. Mais enfin il y avait ouverture, d'après la dépêche de l'Empereur, pour entrer de part et d'autre dans des explications propres à maintenir la paix entre les deux nations. Le directoire crut devoir s'arrêter à ce parti, car déjà la conduite et les intentions de Bonaparte excitaient de nouveau ses méfiances. Le directoire n'avait connu la lettre que ce général venait d'écrire au comte de Cobentzl que par l'aveu de M. de Talleyrand, et ce genre de communications diplomatiques lui avait singulièrement déplu : il y voyait avec raison un sens mystérieux et des vues cachées.

Ses soupçons s'accrurent lorsque Bonaparte manifesta ouvertement la crainte qu'au milieu des orages qu'accumulaient chaque jour les circonstances et la marche incertaine du gouvernement, une entreprise en Orient ne fût devenue contraire aux vrais intérêts de la France. « L'Eu-» rope, dit-il au directoire, n'est rien moins que » tranquille; le congrès de Rastadt ne se ter-» mine pas; vous êtes obligés de garder vos troupes

» dans l'intérieur pour assurer les élections dans » le sens du gouvernement; il vous en faut pour » comprimer les départemens de l'Ouest. Ne » conviendrait-il pas de contremander définiti- » vement l'expédition et d'attendre des circon- » stances plus favorables? »

Les directeurs alarmés craignirent alors qu'il ne voulût se mettre à la tête des affaires, et tous réunis dans la même pensée n'en furent que plus ardens à presser son départ. Mais lui, revenant à la charge, fit encore quelques efforts pour prendre un ascendant marqué dans les délibérations du gouvernement. Il expliqua même ses intentions avec tant de fermeté et de hauteur que le directoire crut entendre un maître qui lui dictait ses volontés.

Ce fut alors que les cinq directeurs de concert lui intimèrent positivement (le 3 mai), l'ordre formel de partir sur-le-champ. La conférence déjà si vive se termina par une discussion pleine de chaleur, à la suite de laquelle Bonaparte croyant pouvoir user du moyen qui lui avait déjà réussi, menaça le directoire de donner sa démission. A ces mots le directeur Rewbell prenant une plume la lui présenta froidement, en lui disant: « Vous » voulez vous retirer du service, général? la répu- » blique perdra sans doute un brave et habile

offert de la part de l'Empereur. Il fut également arrêté que pendant l'absence du comte de Cobentzl, le baron de Thugut reprendrait la direction des affaires étrangères.

Le bruit se répandit aussitôt dans les cercles diplomatiques que le courrier porteur des dépêches de Paris ne laissait plus aucun doute que le directoire français n'eût désapprouvé l'ambassadeur Bernadotte ; qu'il était positif que Bonaparte viendrait bientôt à Rastadt pour mettre la dernière main à l'ouvrage de la pacification ; et qu'on pouvait bien augurer des résultats de ce rendez-vous diplomatique, à cause des liaisons de confiance qui s'étaient établies entre M. de Cobentzl et le principal négociateur français.

Le ministre de l'Empereur fit la route de Vienne à Rastadt avec une extrême diligence. Il n'apprit que du 16 au 18 mai que Bonaparte ne s'y rendrait pas, parce qu'il s'était tout à coup dirigé vers Toulon, pour se mettre à la tête de l'armement maritime. On peut juger combien ce désappointement blessa le négociateur autrichien et contraria son cabinet. L'influence de réaction que ce contretemps exerça sur la politique de la cour de Vienne ne tarda pas à se révéler.

Du reste, le gouvernement français, si inté-

ressé de son côté à donner suite à cette négociation subsidiaire, remplaça Bonaparte avec peu de bonheur; il lui substitua le littérateur François de Neuchâteau, membre sortant du directoire. Ses instructions portaient de dissiper, de concert avec le ministre impérial, les ombrages suscités par le fâcheux événement de Vienne, et d'aplanir définitivement les difficultés résultantes de l'exécution des stipulations de Campo-Formio. Comme, d'après l'art. 157 de la constitution française, M. François de Neuchâteau, en sa qualité de directeur sortant, ne pouvait quitter qu'après un intervalle de deux ans, le territoire de la république, la proposition fut faite au comte de Cobentzl de se rendre à Seltz, petite ville française à portée de Rastadt, de l'autre côté du Rhin, pour y tenir les conférences. M. de Cobentzl demanda les ordres de sa cour et en reçut l'autorisation de se rendre à Seltz. Le 20 mai, François de Neuchâteau partit de Paris pour la même destination. Selon le *Rédacteur*, journal officiel du directoire, qui crut devoir expliquer ce départ par une insinuation diplomatique, l'objet de sa mission n'avait rien de commun avec celui du congrès de Rastadt.

Revenons à Bernadotte, dont l'ambassade

occupait alors tous les esprits. Le directoire fut sobre de publications sur son départ inopiné de Vienne qui avait fait une si grande sensation, et pourtant, dès le 25 avril, le secrétaire de légation Willot-Freville lui avait apporté le rapport détaillé de l'ambassadeur. Mais sans être publiquement désavoué, Bernadotte n'en était pas moins sacrifié, en quelque sorte, au jugement partial qu'avait porté de lui Bonaparte, et à la crainte exagérée d'une rupture immédiate avec la cour de Vienne, d'autant plus que le ministère autrichien trouvant mauvais que l'ambassadeur français eût troublé l'ordre à Vienne, demandait qu'il *fût exemplairement puni*.

De son côté, Bernadotte, dans son rapport, imputant l'événement de Vienne à la malveillance et à la perfidie du ministre Thugut, qu'il signalait comme le moteur secret de l'émeute, il portait aussi le soupçon sur les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, comme ayant, d'après la tactique de leur cour, répandu de l'argent pour échauffer les esprits et attiser le feu de la sédition dans Vienne même et sous les yeux de l'Empereur. Mécontent de la froideur du directoire à lui procurer une satisfaction éclatante, il refusa, à son arrivée à Rastadt, l'offre du commandement de la cinquième division militaire

Du reste, on trouvera l'expression des souvenirs et des sentimens dont il était animé, dans l'extrait suivant d'une lettre confidentielle qu'il écrivit dans ce temps-là même à Joseph Bonaparte son beau-frère et son ami * .... « Ce qui » me chagrine, c'est l'ingratitude du gouverne» ment à mon égard..... Il laisse entrevoir par » son silence de la légèreté dans ma conduite. » Tout cela, mon cher, m'afflige, parce que mon » ame est déchirée d'avance par la nécessité où » je serai peut-être de publier moi-même les » pièces qui ont rapport à l'événement. Un » autre objet non moins intéressant m'attriste; » le voici : Thugut, l'ame de la coalition qui » cherche à se renouer et l'ennemi implacable » de la république, était prêt à tomber dans » le piège que je lui tendais; en adroit et ex» périmenté courtisan, il a senti qu'à une » troisième audience de l'impératrice, il était » perdu ou relégué dans l'inaction; pour dé» tourner l'orage, il a conçu le dessein de me » faire assassiner ou invectiver. L'affaire du » drapeau a été adroitement saisie par lui; de» puis trois jours il était commandé chez le tail-

* Ainsi datée: « Ce 26 floréal, VI^e^ année républicaine (15 mai 1798). »

» leur; l'émeute a donc eu le temps d'être pré-
» parée : vous savez le reste. L'arboration du
» drapeau, innocemment faite et sans intention,
» a dérangé mes mesures déjà prises; cependant
» la perfidie de Thugut m'a donné de nouvelles
» armes contre lui; les avis qui m'ont été donnés,
» une fois le danger passé, ne m'ont que trop
» convaincu qu'il était un des principaux di-
» recteurs de l'émeute; son silence pendant cinq
» heures, l'arrivée tardive de la force armée,
» son inertie et celle de la police, toutes ces
» preuves m'ont autorisé à cesser de corres-
» pondre avec lui, à l'accuser devant le tribunal
» de l'opinion et à celui du chef suprême de la
» nation. Le souverain m'a répondu par l'entre-
» mise d'un autre ministre; voilà donc Thugut
» qui diminue de crédit, qui perd de sa consi-
» dération. Le gouvernement français n'a qu'à
» suivre la marche tracée par son ambassadeur,
» et l'exécration suit de près la disgrace du mi-
» nistre qui déjà subjugué par la crainte et le
» souvenir d'un crime qu'il n'a pu consommer,
» se démet du département des affaires étran-
» gères. Cette retraite précipitée, inattendue, le
» charge d'opprobre en l'éloignant des affaires;
» il se trouve en même temps et par une suite
» naturelle, isolé du cabinet britannique et de

» celui de Pétersbourg. Remplacé par qui ? Par » l'homme intéressé à maintenir la paix entre la » France et l'Autriche, par celui qui apprécie » les avantages immenses que cette orgueilleuse » maison a obtenus, dans un instant où sa puis- » sance déclinait au point que la monarchie était » moralement démembrée ; enfin par Cobentzl, » homme de plaisir attaché à son ouvrage, et » tenant au système d'une alliance avec la ré- » publique..... »

On peut juger par cette lettre de la disposition d'esprit dans laquelle se trouvait Bernadotte, quand il vint à Paris appelé par le gouvernement. Il témoigna d'abord la ferme intention d'y vivre à l'écart et en simple citoyen.

Le ministre Talleyrand avec lequel il conféra lui ayant fait sentir qu'une réparation éclatante n'était pas possible, aux termes où l'on en était avec l'Autriche, la correspondance suivante qui a été rendue publique, fut concertée pour suppléer à ce que pouvait désirer Bernadotte.

Voici d'abord la lettre que lui écrivit Talleyrand * :

« Je suis chargé de vous annoncer, citoyen,

* Le 26 mai 1798.

» que le directoire exécutif ayant toujours pré-
» sens les services que vous avez rendus dans les
» deux carrières où vous avez été successive-
» ment appelé, et ne voulant point laisser sans
» activité votre zèle et vos talens, vient de vous
» nommer ministre plénipotentiaire de la répu-
» blique française près la république batave, à
» la place du citoyen Charles Delacroix, qu'il
» se propose d'employer ailleurs. Vous ferez vos
» dispositions pour vous rendre sans délai à
» ce poste. »

Bernadotte adressa sa réponse au directoire[1].

« Citoyens directeurs, le ministre des relations
» extérieures vient de me donner avis que vous
» m'aviez nommé ministre plénipotentiaire près
» la république batave. L'agrément qu'offre un
» emploi aussi honorable est sans doute sen-
» sible. L'avantage inappréciable de vivre, quoi-
» qu'éloigné de sa patrie, parmi les hommes
» qui savent apprécier les charmes de la garantie
» sociale, serait un motif pour me déterm-
» ner à accepter. Mais depuis long-temps mes
» vœux et mon peu de penchant pour la carrière
» diplomatique vous sont connus. J'ai eu l'hon-

[1] Du 29 mai 1798.

» neur de m'expliquer avec vous dans une dé-
» pêche antérieure à l'événement arrivé à Vienne;
» vous savez même, citoyens directeurs, que
» l'ambassade près la cour impériale ne m'avait
» nullement flatté, et qu'en obéissant j'avais pré-
» tendu donner au directoire une nouvelle
» marque de mon dévouement à la république.
» Si j'allais habiter avec les descendans de Jean
» de Witt et de Tromp, la république batave
» trouverait en moi un amant sincère de sa
» gloire et un chaud partisan de son bonheur.
» Votre connaissance des hommes ne manquera
» pas de réunir dans mon successeur le même
» zèle, la même pureté d'intention et enfin le
» même empressement à remplir vos vues bien-
» faisantes. L'approbation que vous donnez à
» ma conduite militaire et à ma conduite diplo-
» matique est reçue avec respect. Tout ce qui
» est relatif à ma seconde carrière a quelqu'at-
» trait pour moi, à raison des erreurs où sont
» tombés plusieurs journaux, dans les comptes
» qu'ils en ont donnés au public. Il m'est doux
» de croire que le temps n'est pas éloigné où la
» politique du gouvernement permettra d'en
» instruire le peuple français d'après l'exacte
» vérité.

» Je vous prie, citoyens directeurs, d'agréer

» le tribut de ma gratitude. Vous avez justement
» senti que la réputation d'un homme qui avait
» contribué à placer sur le piédestal la *statue de*
» *la liberté*, était une propriété nationale. »

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

ADRESSE

DES OFFICIERS DE L'ARMÉE DE ROME,

AU

DIRECTOIRE EXÉCUTIF, A PARIS.

CITOYENS DIRECTEURS,

La calomnie pourrait dénaturer par des rapports mensongers les motifs qui ont donné lieu à l'assemblée générale et volontaire des officiers de tous les corps de l'armée de Rome. Notre honneur exige donc que, par un exposé fidèle et exact, nous vous convainquions de la pureté de nos vues. Trois causes importantes ont motivé cette assemblée! l'honneur, le besoin, et l'apparition inopinée du général Masséna, pour commander en chef l'armée. La nécessité nous prescrivit cette démarche décisive, pour prévenir une insurrection parmi les troupes. Aussi le soldat resta paisible au milieu de nos délibérations, et observa la plus exacte discipline.

La première de ces causes est l'honneur qu'une troupe de brigands, qui sans doute ont surpris la confiance de la nation, cherchent à nous enlever. Ces hommes se portent dans les plus riches maisons de Rome, se donnent pour receveurs des contributions, et y enlèvent l'or, l'argent, les bijoux, tous les objets précieux, ainsi que les chevaux, sans donner aucun reçu. Cette conduite, si elle était impunie, déshonorerait la nation française aux yeux de tout l'univers. Nous pouvons fournir une foule de preuves de ces faits odieux. Quelques uns des voleurs sont déjà arrêtés, et ils seront traités comme ils le méritent.

La deuxième cause est la misère dans laquelle se trouvent le soldat et l'officier : privés de leur solde depuis cinq mois, ils manquent de tout. Le luxe excessif et les prodigalités de quelques personnes de l'état-major, forment un contraste révoltant avec cet état de dénuement absolu.

La troisième cause est le mécontentement général que l'armée a éprouvé à l'arrivée du général **Masséna**. Elle ne peut oublier les brigandages et les extorsions qu'il a exercés sur les habitans des pays où il commandait. Ce sentiment, et surtout l'odieux, est un champ fertile, où l'on peut rassembler les preuves les plus nombreuses de son immoralité.

Nous nous sommes assemblés le 6 de ce mois, après avoir, après la parade, dans la Rotonde ou Panthéon. Les officiers de chaque corps, qui étaient de service, restèrent dans leurs quartiers respectifs, et attendirent tranquillement, comportement avec les troupes, le résultat de nos mesures, qui avaient pour but le bien général. Le général Masséna, informé de cette réunion, envoya un adjudant-général, qui nous ordonna en son nom de nous séparer.

en ajoutant « qu'en cas de refus, il ferait avancer les trou-» pes, qui étaient sous les armes ainsi que l'artillerie, pour » nous réduire à l'obéissance. » L'assemblée répondit « qu'elle attendait tranquillement la mort, et qu'elle pré-» férait mourir plutôt que de survivre à la honte qui allait » couvrir la patrie et l'armée; que dans ce temple où elle » était réunie, elle prenait l'Être-Suprême à témoin de la » pureté de ses vues. » Un officier de chaque corps fut alors envoyé au général, pour lui remettre une copie de notre adresse, dont l'objet était de convaincre le peuple romain, que nous n'étions point coupables des vols que commettaient quelques vils individus, qui, sous le titre de préposés de l'armée pour rassembler les contributions, la déshonoraient par leur conduite infâme, et indisposaient le peuple romain contre elle. Masséna reçut ces députés comme des séditieux; il ne voulut ni lire l'adresse, ni promettre qu'il serait fait droit à nos justes demandes. Pour convaincre le général que nous n'étions point des séditieux, mais des officiers d'honneur, et que nous désirions le maintien de la tranquillité publique, nous nous rendîmes tous chez lui le soir, dans le plus grand calme. Il ne répondit à nos demandes que par des paroles insignifiantes. Alors nous résolûmes de nous rendre chez le général Berthier, qui nous reçut avec l'air ouvert et la cordialité qui le caractérisent. Il lut l'adresse, et promit de s'interposer pour qu'il fût satisfait à son contenu. Les ordres qu'il donna, pendant la marche de l'armée sur Rome, prouvent combien il est l'ennemi des dévastateurs.

Le 7 au matin, nous nous rassemblâmes de nouveau dans la Rotonde, pour y délibérer sur l'état des choses. Une députation de généraux y vint aussi; elle se convain-

quit de la bonté de nos vues, et y prit elle même quelque part. Dans l'après midi du même jour, le général Masséna fit battre la générale, aussitôt tous les officiers qui se trouvaient dans la Rotonde, se rendirent à leur poste. Le général avait arrêté qu'il ne resterait que trois mille hommes dans Rome, pour les livrer aux poignards des insurgés et des fanatiques. C'était dans cette vue qu'il avait déjà quitté Rome; mais l'armée qui avait pénétré son dessein, refusa d'obéir à ces ordres meurtriers. Il fut envoyé ensuite des députés de chaque corps au Capitole, où ils pouvaient se rassembler avec sûreté. La première chose qu'ils firent fut de rédiger deux circulaires, qu'ils envoyèrent par une députation aux généraux Berthier et Masséna. On priait le premier, ou le nommait même, vu l'urgence des circonstances, de reprendre le commandement de l'armée. On déclarait au second « que l'armée était singulièrement mécontente de sa conduite; qu'elle ne le voulait en aucune » manière pour général; et qu'elle ne reconnaissait pour » général en chef que le citoyen Berthier. » Les séditieux et les fanatiques, qui étaient informés que l'armée devait quitter Rome, à l'exception de trois mille hommes, s'étaient rassemblés, trop promptement pour eux, dans différens quartiers de la ville. Un grand nombre de nos frères d'armes qui, avant que l'on ne battît la générale, s'étaient trouvés dans les rues furent assassinés par eux. Des patrouilles françaises, réunies à la garde bourgeoise, parvinrent enfin par leur feu de mousqueterie à disperser les séditieux dont un grand nombre restèrent sur la place. Si le plan du général Masséna eût été mis à exécution, la France aurait maintenant à regretter la perte de trois mille de ses défenseurs. Rome est parfaitement tranquille. Le général Ber-

thier est parti cette nuit pour Milan, et il a remis le commandement en chef au brave général Dallemagne, qui possède la confiance des troupes. Il nous a justifiés par une adresse au peuple romain, dans laquelle il désapprouve au nom de la république française et de l'armée, tous les vols et les injustices qui ont été commis, en invitant le peuple romain à lui dénoncer les coupables, afin qu'il puisse les faire arrêter et les punir d'après toute la rigueur des lois.

Nous vous prions, citoyens directeurs, d'être assurés de notre entier dévouement envers la république.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

(Page 1.)

Impression que fait à Vienne la paix de Campo-Formio. — Bonaparte annonce confidentiellement la paix au directoire. — Armée d'Angleterre. — Lettre confidentielle de M. de Talleyrand. — Bonaparte envoyé comme négociateur à Rastadt. — Effets que produit la paix sur la politique des cabinets de Vienne, de St-Pétersbourg et de Berlin. — Mort de Frédéric-Guillaume II. — Projet du directoire pour l'occupation du Hanovre. — Préliminaires du congrès de Rastadt. — Instruction du directoire à ses plénipotentiaires. — Arrivée de Bonaparte à Rastadt. — Sa convention secrète avec Cobentzl. — Son départ pour Paris. — Sa réception solennelle. — Ouverture du congrès. — La déclaration de l'Autriche soulève le voile. — Alarmes de l'Empire. — Note du ministre directorial de l'Empire. — Esprit de la diète. — Instruction du directoire pour l'occupation du Rhin. — Inquiétude de l'Autriche. — Lettre de Cobentzl à

Bonaparte. — Occupation réciproque de Mayence d'une part, et de Venise d'une autre. — Prise d'assaut du fort du Rhin. — Stupeur de l'Empire. — Politique des plénipotentiaires prussiens.

(Page 102.)

Politique de l'Angleterre à l'égard du continent pacifié.— Son traité de commerce avec Paul I^er^. — Rapports de l'Angleterre avec la France. — Rupture des conférences de Lille.—Opinion de lord Malmesbury sur la politique du directoire. — Piège tendu à cet ambassadeur.—Effet de son retour à Londres. — Note des plénipotentiaires français restés à Lille. — Réponse du gouvernement anglais. — Sa déclaration à toutes les cours. — Victoire navale de lord Duncan. — Rupture du Portugal et de la France. — Ouverture du parlement britannique. — Le directoire répond au manifeste de l'Angleterre. — Pamphlet politique de M. de Talleyrand. — Annonce de la conquête prochaine de l'Angleterre.— Intrigues pour l'ouverture d'un emprunt à cet effet. — Origine du système continental. — Première séance *in pleno* au congrès de Rastadt. — Projets de révolution en Allemagne dont Augereau est le moteur. — Opposition de ce général contre Bonaparte. — Plaintes des plénipotentiaires autrichiens. — Intervention de Bonaparte. — Il fait retirer le commandement de l'armée d'Allemagne à Augereau. — Le directoire se défie de Bonaparte. — Lettre d'Augereau au directoire. — Ses entreprises révolutionnaires au-delà du Rhin, désavouées par le directoire. — Satisfaction de l'Autriche. — Réclamation des plénipotentiaires prussiens à Rastadt. — La France de-

mande que le Rhin fasse la *base de la négociation*.— Représentations de la députation de l'Empire. — Dépêche confidentielle des plénipotentiaires français au ministre Talleyrand.

(Page 173.)

L'Autriche laisse le Saint-Siège à la merci de la France.— Suite du traité de Tolentino. - La révolution du 18 fructidor fait revivre le plan d'une révolution à Rome. — Ambassade de Joseph Bonaparte. — Sa correspondance confidentielle avec son frère et avec le ministre Talleyrand. — Instruction qu'ils lui envoient et de quelle manière il la suit. — Le pape forcé de fléchir et le général Provera de se retirer. — Sa sainteté forcée de reconnaître la république cisalpine.—Joseph Bonaparte exige la mise en liberté des révolutionnaires romains — Mouvement révolutionnaire à Rome. — Conduite de l'ambassadeur de France. — Mort du général Duphot. — Départ de Joseph Bonaparte. — Le gouvernement du pape offre satisfaction. — Berthier marche sur Rome. — Ses instructions. — Recours aux cours de Naples et de Vienne. — Motifs politiques qui paralysent ces deux cours. — Les envoyés du pape ne peuvent arrêter la marche de Berthier. — Proclamations, embarras de ce général. — Mouvement révolutionnaire concerté.— Rétablissement de la république romaine. — Déchéance du pape. — Sa résignation. — Il est transféré en Toscane. — Conduite du grand-duc à son égard. — Soulèvement à Rome. — Situation critique de l'Italie. — Soulèvement de la garnison de Mantoue. — Soulèvement de l'armée de Rome. — Ménagemens du directoire. — Rappel de Masséna.—Installation du nouveau gouvernement romain.

(Page 276.)

Rapports entre la France et la Suisse depuis la révolution — Ambassade de Barthélemy. — Refroidissement entre le corps helvétique et le directoire. — Malveillance de Bonaparte à l'égard des Suisses. — Il demande le passage d'un corps d'armée. — Refus des Suisses. — Dépêche confidentielle à ce sujet. — Le 18 fructidor change la politique du directoire à l'égard du corps helvétique. — Révolution fomentée par Bonaparte et le directoire. — Demande de l'expulsion du ministre anglais Wickam. — Passage de Bonaparte. — Envoi de Mengaud en Suisse. — Notes de Pierre Ochs à Bonaparte pour révolutionner la Suisse. — Semences de troubles dans le pays de Vaud. — Prise de possession de l'évêché de Bâle. — Note de Mengaud à la régence. — Réveil du canton de Berne. — Ses armemens. — Le sénat se divise. — Prétexte du directoire pour commencer l'invasion. — Rapport du ministre Talleyrand. — Note de Mengaud en faveur des Vaudois. — Lettre de Bonaparte à la république cisalpine pour appuyer la révolution helvétique. — Diète extraordinaire d'Arau. — Berne envoie un corps d'armée au soutien du pays de Vaud. — Arrivée du général Menard à Ferney avec une division. — Sa lettre au comité d'insurrection. — Tergiversation du général Weiss. — Il se retire. — Révolution du pays de Vaud. — Entrée des Français dans le pays. — Soulèvement d'Arau réprimé par le canton de Berne. — Nomination du général d'Erlach.

(Page 347.)

Les partis se balancent à Berne. — Celui de la paix a le dessus. — Projets de changemens dans la constitution

de l'État. — Lettre du sénat au directoire. — Ses négociations auprès de Mengaud. — Arrivée du général en chef Brune. — Ses vues. — Double négociation de Bâle et de Payerne.—Correspondance confidentielle de Brune avec Bonaparte. — *Ultimatum* du directoire. — La régence de Berne refuse d'y souscrire. — Négociations de Brune avec les Bernois. — Conférences de Payerne. — Dispositions défensives des Bernois. — Déclaration du canton de Lucerne. — Autre lettre de Brune à Bonaparte. — Il attend l'ordre d'attaquer. — Le parti de la paix s'oppose aux hostilités. — Le baron d'Erlach et ses officiers en présence du sénat de Berne. — Son discours énergique entraîne l'assemblée. — Le parti de la paix prolonge l'incertitude et les négociations. — *Ultimatum* définitif du directoire. — Rupture des négociations. — Le parti de la paix fait révoquer l'ordre d'attaquer. — Proclamation de Brune.—Dissolution du gouvernement de Berne. — Révolte des troupes. — Combats acharnés. — Invasion et catastrophe de Berne. — Massacre du général d'Erlach. — Fuite de l'avoyer Steiguer. — Comment Brune traite la Suisse après la conquête. — Sa lettre à Bonaparte. — Message du directoire sur la conquête de la Suisse. — Brune divise la Suisse en trois républiques.—Le directoire ramené au principe de *l'unité*. — Brune est forcé de révoquer ses ordonnances. — Il est appelé au commandement de l'armée d'Italie. — Mission de Lecarlier. —Pillage et gouvernement militaire.

(Page 424.)

Première conférence à Rastadt. — Notes françaises. — Opposition du ministre de Saxe. — Lettre de Bonaparte

au comte de Cobentzl. — Admission du point fondamental de la négociation. — Cession absolue de la rive gauche du Rhin. Sanction de l'Autriche. — Influence de cette adhésion sur les préparatifs de l'expédition d'Égypte. Origine du projet de conquérir l'Égypte. — Correspondance diplomatique et pièces secrètes à ce sujet.

Mission de Poussielgue à Malte. — La flotte française reconnaît les points de débarquement. Continuation des préparatifs de descente en Angleterre. — Bonaparte visite les côtes du nord ouest. — Son opinion sur les chances de la descente. — Le ministre Talleyrand lui conseille la conquête de l'Égypte. — Le directoire en adopte le plan. — Opposition du ministre de la marine Pléville-Lepeley. — Différends du commissaire français Gallois avec le ministère anglais. — Son départ de Londres. — Ce ministère croit au projet de descente. — Ambassade de Bernadotte à Vienne — Il veut renverser le ministre Thugut. — Son mémoire à l'impératrice. — Mesures prises par l'empereur et Thugut pour déjouer Bernadotte. — Émeute à Vienne à l'occasion du drapeau tricolore. Bernadotte quitte cette capitale. Sa lettre confidentielle où il explique le but de l'émeute. Il refuse un commandement et l'ambassade de la Hollande — Bonaparte veut profiter de cet incident pour se rendre maître des affaires. Sa lettre à Cobentzl suspect au directoire. Ouverture des conférences de Seltz. Il est enjoint à Bonaparte de partir. Scène très vive en séance au directoire.
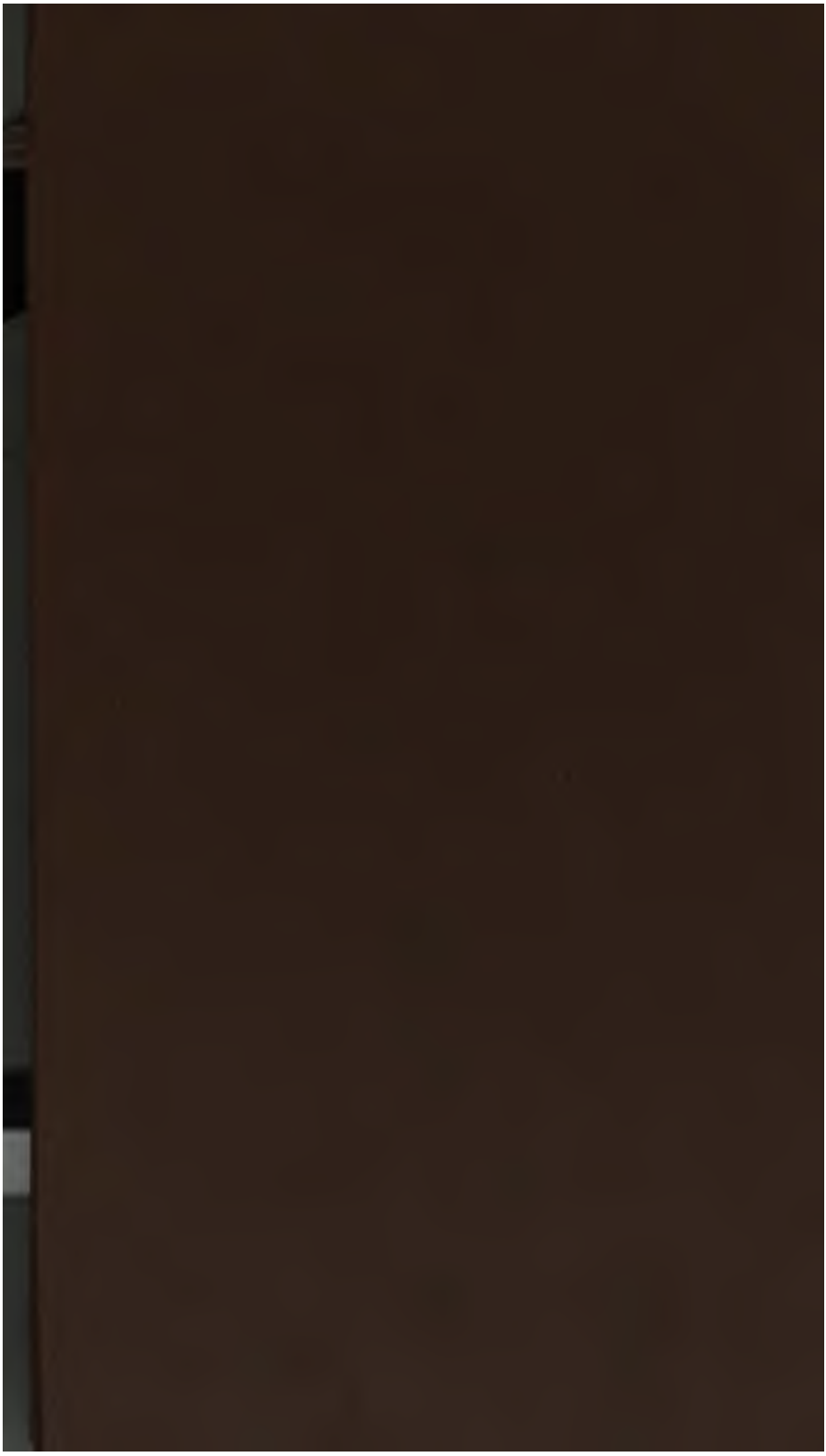
DEC 5 1966